



PREMIER RÉSULTAT DU PROJET (PR1)
RAPPORT COMPARATIF :
L'INCLUSION SOCIOPROFESSIONNELLE DES
MIGRANTS ET DES RÉFUGIÉS D'ORIGINE
LATINO-AMÉRICAINNE ET CARIBÉENNE (LAC) EN
ESPAGNE, EN ITALIE, EN BELGIQUE ET EN
AUTRICHE
2023

INDEX DES CONTENUS

I. PRÉSENTATION	4
II. ANALYSE COMPARATIVE DES MIGRATIONS EN PROVENANCE DE PAYS NON EUROPEENS ET DE LEUR SITUATION SOCIOPROFESSIONNELLE : ESPAGNE, ITALIE, BELGIQUE ET AUTRICHE	
II.1 La population migrante non européenne en Europe	10
II.2 Données sur la situation de l'emploi des migrants non européens en Europe	10
II.3 Le taux d'emploi des migrants d'origine non européenne en Europe	13
II. 4 Taux d'emploi par niveau d'éducation et par sexe	13
II. 5 Le chômage des migrants d'origine non européenne en Europe	15
II. 6 La situation du chômage des jeunes migrants d'origine non européenne en Europe	16
II. 7 Le chômage de longue durée parmi la population migrante d'origine non européenne en Europe	18
II. 8 Emploi temporaire des migrants d'origine non européenne	18
II. 9 La féminisation du travail temporaire chez les femmes migrantes d'origine non européenne	20
II. 10 L'emploi temporaire des jeunes migrants d'origine non européenne en Europe	20
II. 11 Emploi à temps partiel de la population migrante d'origine non européenne	22
II. 12 Les conditions de travail des travailleurs migrants d'origine non européenne	22
II. 13 Caractéristiques sociodémographiques des migrants en Europe	24
II. 14 La perspective de genre de l'immigration non européenne en Espagne, Italie, Belgique et Autriche	25
II. 15 Le niveau d'éducation de la population migrante d'origine non européenne en Europe	25
II. 16 Participation de la population adulte d'origine non européenne aux programmes d'éducation et de formation des adultes	28
II. 17 L'abandon scolaire précoce chez les migrants d'origine non européenne	29
II. 18 La population d'origine non européenne ne travaillant pas et n'étudiant pas	30
II. 19 Pauvreté ou exclusion sociale des migrants d'origine non européenne en Europe	31
II. 20 Le risque de pauvreté des migrants d'origine non européenne en Europe	32
II. 22 Obtention de la nationalité du pays de résidence des migrants d'origine non européenne	34
II.23 Permis de séjour de longue durée pour les migrants non européens	35

II. 24 La situation des migrants originaires de pays non européens en Espagne	37
II. 25 La situation des migrants originaires de pays non européens en Italie	39
II.26 La situation des migrants non européens en Belgique	41
II.27 La situation des migrants originaires de pays non européens en Autriche	42
III. CADRE JURIDIQUE DE LA MIGRATION ET DU REFUGE	47
III.1 Cadre législatif international	47
III.2 Cadre législatif européen	49
III.3 Le cadre législatif espagnol	50
III.4 Le cadre législatif italien	54
III.5 Cadre législatif belge	56
IV. POLITIQUES D'INTÉGRATION DES MIGRANTS ET DES RÉFUGIÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL	59
IV.1 Politiques d'intégration des migrants sur le marché du travail en Espagne	59
IV.2 Politiques d'intégration professionnelle des migrants en Italie	63
IV.3 Politiques d'intégration professionnelle des migrants en Belgique	67
V. BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES MIGRANTS ET DES RÉFUGIÉS EN AMÉRIQUE LATINE	69
V.1 Espagne	69
V.2 Belgique	73
VI. ANALYSE QUANTITATIVE DES MIGRATIONS ET DES RÉFUGIÉS EN PROVENANCE DES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (PA)	74
VI. 1 Analyse de la situation des migrants latino-américains et caribéens en Espagne	74
VI. 2 La population migrante des pays de l'ALC en Espagne	75
VI.3 Caractéristiques sociodémographiques des migrants de l'ALC en Espagne	85
VI.4 La féminisation de l'immigration des pays de l'ALC vers l'Espagne	86
VI. 5 Données sur la situation des migrants de l'ALC sur le marché du travail en Espagne	90
VI. 6 La situation éducative de la population migrante en Espagne	99
VI. 7 Les migrants des Amériques ayant suivi un enseignement supérieur ont tendance à être surqualifiés pour les emplois qu'ils occupent	100
VI. 8 Migrants par continent et pays les plus représentés, selon les raisons de leur installation en Espagne	100
VI. 9 La situation de la population migrante des pays de l'ALC en Italie et en Belgique	102
VI. 10 La situation des réfugiés en Europe : Espagne, Italie et Belgique	114
VII. ANALYSE QUALITATIVE DE LA MIGRATION DES PERSONNES ORIGINAIRES DES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE VERS L'ESPAGNE	132
VII.1 Trajectoires migratoires et raisons de la mobilité	132
VII.2 Migration et inclusion dans le marché du travail	134

a) Principaux secteurs du travail : la féminisation du travail de soins	135
b) Imaginaire social de la personne migrante LAC	138
c) Migration des personnes qualifiées	140
VII.3 Obstacles et besoins des migrants d'ALC	141
VIII. CONCLUSIONS	149
IX. RÉFÉRENCES	155
X. ANNEXES	159
X.1 INDEX DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX	159
X.2 Tableau de codage des experts interrogés en Espagne	164

I. PRÉSENTATION

Le projet de recherche **Intégration, conseil et perfectionnement des migrants et des réfugiés d'Amérique latine et des Caraïbes sur le marché du travail (marché InterLAC)**, dont le numéro de référence est 2021-1-ES01-KA220-ADU-000026509, est cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme ERASMUS+ KA2 : *Coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques*, et se déroulera de 2022 à 2024. Le consortium est formé par différentes organisations et universités européennes, telles que l'Universitat Rovira i Virgili (Tarragone), l'Université de Padoue (Padoue), l'Association autrichienne de la société inclusive (AIS, Vienne), Connex-EU (Bruxelles), l'Institut pour le développement personnel, l'entrepreneuriat, le coaching et l'intelligence émotionnelle (INDEPCIE, Cordoue) et Acción Laboral (Espagne).

L'objectif global du projet est de **relever le défi de l'intégration des migrants et des réfugiés d'Amérique latine et des Caraïbes sur le marché du travail européen** en réunissant des partenaires expérimentés et des universitaires, et en promouvant un réseau de coopération entre les pays les plus touchés : **l'Espagne, l'Italie, la Belgique et l'Autriche**. Pour ce faire, le projet vise spécifiquement à développer et à tester une formation éducative basée sur la recherche, une orientation et des conseils pour les migrants et les réfugiés des pays d'Amérique latine et des Caraïbes afin de favoriser leur inclusion dans le marché du travail.

Dans le cadre du projet **InterLAC Market**, le premier résultat (PR1) est le développement de ce **rapport comparatif** qui vise à **diagnostiquer la situation concernant l'intégration socioprofessionnelle des migrants et des réfugiés des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC)** en Espagne, en Italie, en Belgique et en Autriche.

Ce rapport "**Étude comparative : l'inclusion socioprofessionnelle des migrants et des réfugiés d'origine latino-américaine et caribéenne en Espagne, en Italie, en Belgique et en Autriche**" est basé sur la collecte et l'analyse de méthodologies mixtes afin de garantir que la planification des interventions suivantes du projet InterLAC Market soit adaptée à la réalité sociale que chaque pays analysé connaît en ce qui concerne les migrants et les réfugiés des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Cette étude se compose principalement de deux parties : d'abord, sur la base de **l'analyse des données quantitatives**, elle identifiera la représentation des migrants non européens dans les pays étudiés, puis elle se concentrera sur la situation spécifique des migrants et des réfugiés latino-américains, en analysant leur profil démographique et leurs caractéristiques pertinentes, ainsi que les données concernant leur inclusion sur le marché du travail et dans le système éducatif. L'analyse des données quantitatives est principalement basée sur l'examen de rapports sur les migrations et les réfugiés, ainsi que sur des sources de données statistiques

telles qu'Eurostat et les instituts nationaux de statistiques de chaque pays, tels que l'INE (Espagne), l'ISTAT (Italie) et l'ISTATBEL (Belgique), entre autres.

Deuxièmement, une **analyse qualitative des données** est effectuée, dans le but d'obtenir une meilleure compréhension du profil démographique et des principaux **obstacles que** les migrants et les réfugiés des pays de l'ALC rencontrent dans l'**accès à l'emploi**. L'analyse qualitative se concentre en particulier sur le territoire espagnol, puisque statistiquement, c'est le pays qui présente les taux les plus élevés de population migrante en provenance des pays de l'ALC. Dans cette optique, des **entretiens semi-structurés ont été** menés avec des **universitaires, des responsables de services publics de l'emploi et des techniciens de l'orientation socioprofessionnelle** d'entités du secteur tertiaire afin de connaître leur point de vue sur les problèmes de la population cible en matière d'emploi et sur l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre des politiques de l'emploi existantes pour ce groupe. Deux **groupes de discussion** ont également été organisés **avec la population cible** dans deux communautés autonomes d'Espagne : l'Andalousie et les Asturies, afin de connaître leur expérience personnelle et les principaux obstacles ou opportunités dans le cadre du processus de migration et des politiques d'emploi du pays. Le tableau de codage des personnes interrogées est joint en annexe de ce rapport. De même, l'analyse qualitative a été basée sur une **analyse approfondie de la bibliographie** pertinente sur le sujet dans les différents pays, en particulier en ce qui concerne la construction de l'état de la question de ce rapport.

En ce qui concerne les sections de ce rapport, il y a tout d'abord une **analyse comparative des données quantitatives** sur la situation et, en particulier, sur la situation de l'emploi des migrants et des réfugiés d'origine non européenne en **Espagne, en Italie, en Belgique et en Autriche**. Elle est suivie d'une **analyse du contexte législatif dans lequel** s'inscrivent les permis d'accès au séjour et à l'emploi des migrants et des réfugiés en Europe. La section suivante analyse les principales **politiques d'emploi** développées en Espagne, en Italie et en Belgique dans le but d'intégrer les migrants dans le marché du travail de ces pays. Elle comprend également une section sur les **bonnes pratiques en matière d'inclusion socioprofessionnelle** du groupe cible dans les différents pays. Une fois que toutes les informations recueillies dans les différents pays mentionnés ci-dessus ont été présentées, une section est incluse avec des **données quantitatives sur la situation socioprofessionnelle des migrants des pays de l'ALC**. Cette section est suivie d'une **analyse des informations qualitatives** recueillies par le biais d'**entretiens** avec différents experts et de **groupes de discussion composés de migrants**. Enfin, le rapport se termine par une section de conclusions qui reprend les principaux résultats obtenus lors de l'élaboration du rapport.

Avant de conclure cette section, il est important de souligner que la collecte de données par l'Union européenne et ses États membres sur la situation socioprofessionnelle des migrants et des réfugiés a connu d'importantes **limitations** et que les données et informations collectées par les différents pays sont parfois loin de permettre une étude comparative approfondie. Malgré les limites présentées pour le développement de ce rapport, celui-ci vise à contribuer à la promotion des connaissances en relation avec les problèmes décrits ci-dessus et à promouvoir le développement de nouvelles études sur l'intégration socioprofessionnelle des migrants et des réfugiés.

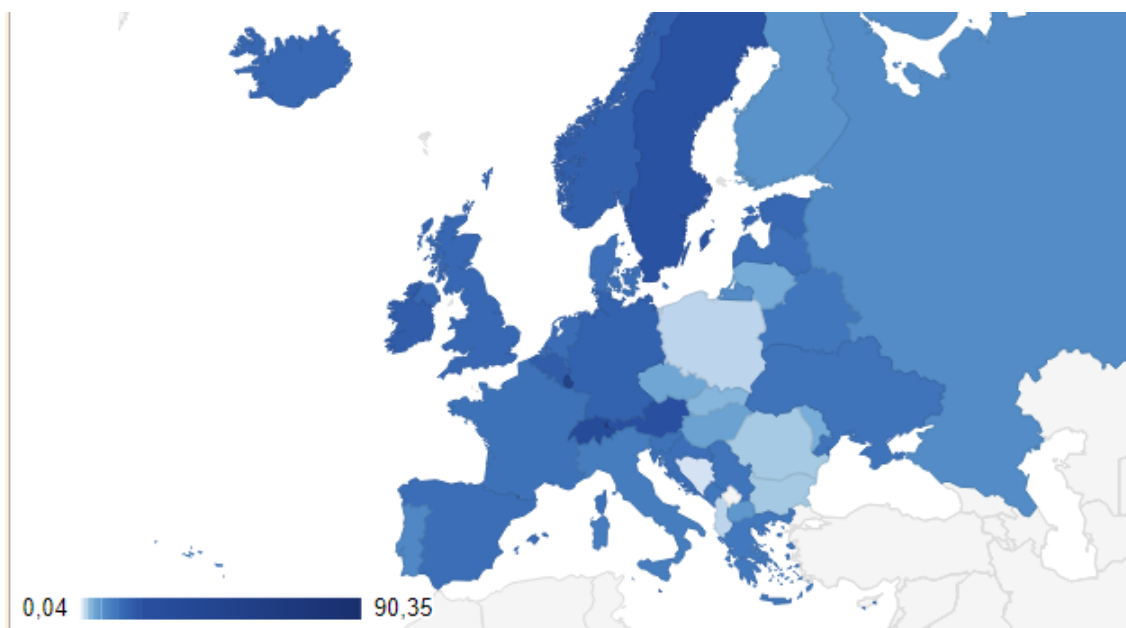
II. ANALYSE COMPARATIVE DES MIGRATIONS EN PROVENANCE DE PAYS NON EUROPÉENS ET DE LEUR SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE : ESPAGNE, ITALIE, BELGIQUE ET AUTRICHE

L'intégration socioprofessionnelle des immigrants reste l'un des plus grands défis auxquels sont confrontés les sociétés et les gouvernements européens. Sachant que la migration est un phénomène changeant et complexe, au cours des dernières décennies, des variables telles que l'amélioration des moyens de transport, la mondialisation et l'essor des technologies de l'information et de la communication (TIC), le phénomène de la migration a transformé les structures démographiques de la société, en particulier en Espagne. En outre, des phénomènes tels que la "grande récession économique" de 2008 ont donné lieu à des mouvements migratoires massifs motivés par la recherche d'un emploi, constituant ainsi un tournant dans les mouvements migratoires.

Comme l'ont souligné diverses organisations internationales (FMI, OMM, OMC et ONU), de nouvelles tendances migratoires émergent à l'échelle mondiale, telles que la féminisation des flux migratoires (les femmes représentent 51 % des migrants), l'importance de l'immigration des enfants et des migrants face aux conséquences du changement climatique.

Toutes ces tendances sont particulièrement importantes pour l'Espagne, puisque, comme le souligne l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Espagne est devenue l'un des 20 premiers pays de destination des migrations internationales (OIM, 2018).

Graphique 1 : Répartition des pays ayant le plus grand nombre de migrants dans l'UE en 2019

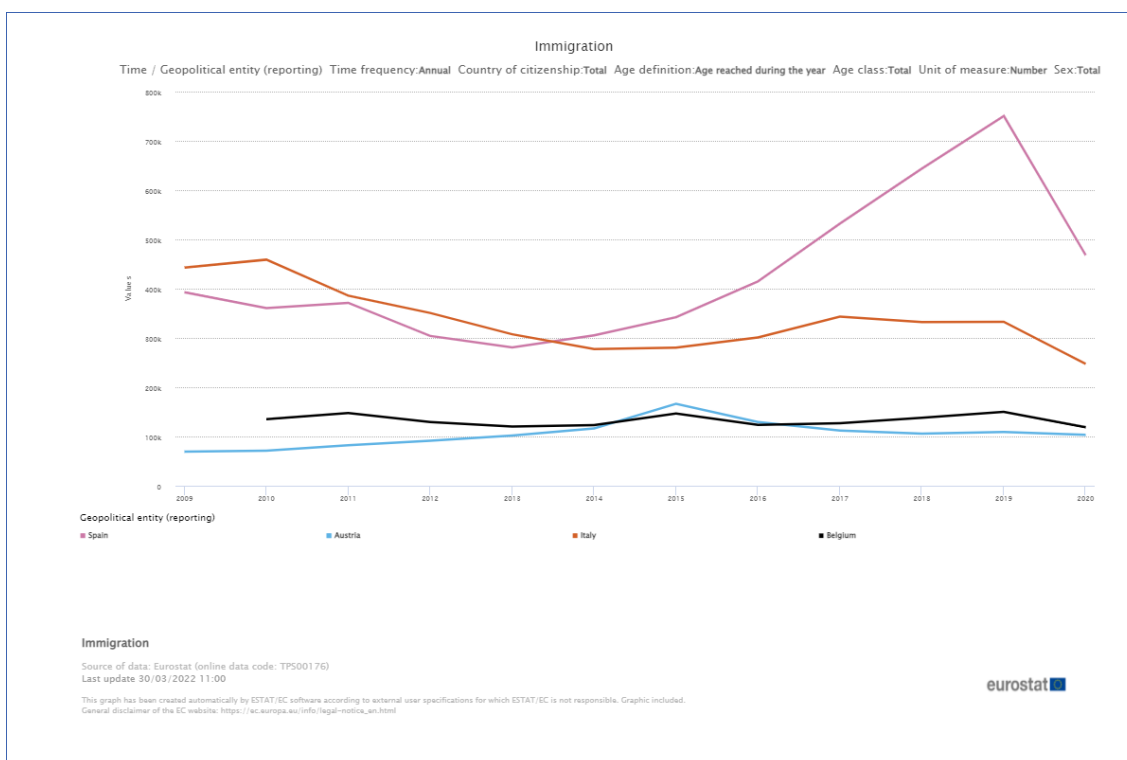


Graphique préparé par EUROSTAT, 2019

Selon les données d'Eurostat, l'Espagne est le pays qui compte le plus grand nombre de migrants parmi les pays de l'Union européenne. En 2022, l'Espagne a enregistré 467 918 migrants, suivie par l'Italie (247 526), ce qui la place au troisième rang des pays de l'UE après la France. La Belgique (118 683) et l'Autriche (101 565) comptent moins de migrants (Eurostat, 2023).

Au cours des dernières décennies, l'Espagne est devenue l'un des pays les plus importants en matière de migration. Cependant, la crise économique de 2008 a marqué un tournant en termes de flux migratoires, configurant une nouvelle structure migratoire à partir de ce moment. De plus, au cours de la période analysée, la crise de Covid-19 a marqué un autre tournant important.

Graphique 2 : Évolution du nombre total de migrants signalés par pays analysé au cours de la période (2009-2020).



Graphique préparé par EUROSTAT 2023

Tableau 1 : Flux de la population migrante totale par pays en Belgique, en Espagne, en Italie et en Autriche, 2009-2020

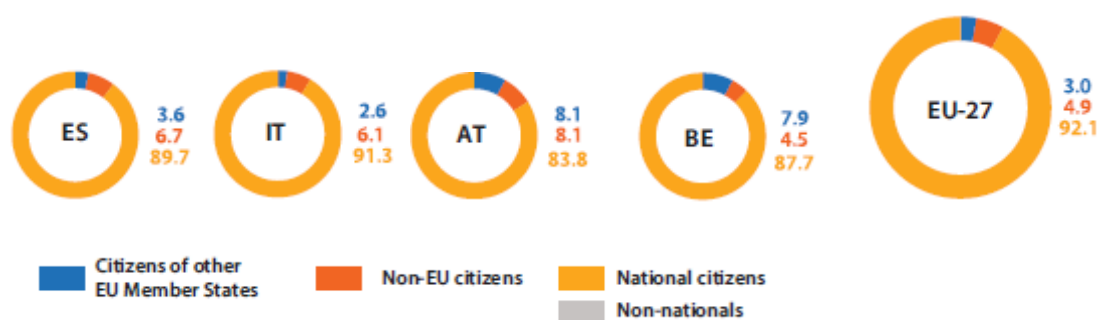
Pays	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Belgique	:	135.281	147.377	129.477	120.078	123.158
Espagne	392.962	360.705	371.331	304.053	280.772	305.454
Italie	442.940	458.856	385.793	350.772	307.454	277.631
Autriche	69.295	70.978	82.230	91.557	101.866	116.262

Pays	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Belgique	146.626	123.702	126.703	137.860	150.006	118.683
Espagne	342.114	414.746	532.132	643.684	750.480	467.918
Italie	280.078	300.823	343.440	332.324	332.778	247.526
Autriche	166.323	129.509	111.801	105.633	109.167	103.565

Tableau élaboré par les auteurs à partir des données EUROSTAT 2023.

Le nombre de personnes résidant dans un État membre avec la citoyenneté d'un État non membre de l'UE en 2019 était de 21,8 millions, soit 4,9 % des résidents de l'UE-27. En termes absolus, le plus grand nombre de non-nationaux vivant dans les États membres de l'UE en 2019 étaient l'Allemagne (10,1 millions de personnes), l'Italie (5,3 millions), la France (4,9 millions) et l'Espagne (4,8 millions). Ces quatre États membres représentaient ensemble 71,3 % du nombre total de non-nationaux vivant dans l'UE-27.

Graphique 3 : Population par nationalité en % de la population totale, 2019

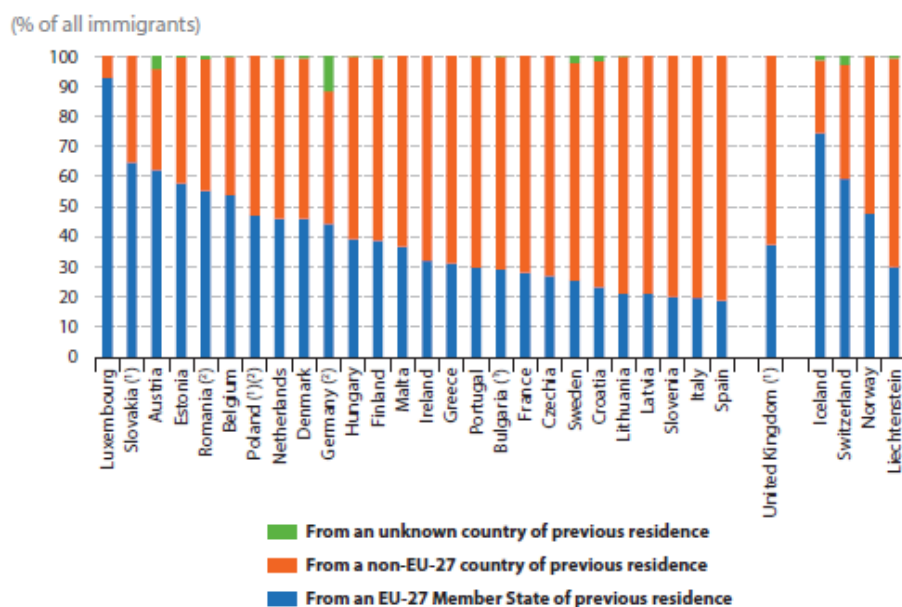


Source : graphiques d'Eurostat, 2020

II.1 La population migrante non européenne en Europe

La population européenne est de 446,8 millions de personnes. En 2019, 21,8 millions de personnes (4,9 %) étaient des migrants originaires de pays non européens. En 2018, 2,4 millions d'entrées de migrants en provenance de pays non européens ont été enregistrées. L'Allemagne a déclaré la plus grande partie de la population migrante (893 900), suivie de l'Espagne (643 700), de la France (386 900) et de l'Italie (332 300).

Graphique 4 : Répartition des migrants par pays de résidence en 2018 (%)



Source : graphique compilé par Eurostat, 2020

Comme on peut le voir, en Espagne et en Italie, la majeure partie de la population migrante est constituée de personnes venant de pays extérieurs à l'UE, tandis qu'en Belgique et en Autriche, la majorité des migrants sont originaires des pays membres. Ainsi, seuls 18,8 % des migrants en Espagne et 19,8 % en Italie sont originaires d'autres pays de l'UE. Dans le cas de l'Autriche, 62,1 % de l'immigration provient d'autres pays de l'UE.

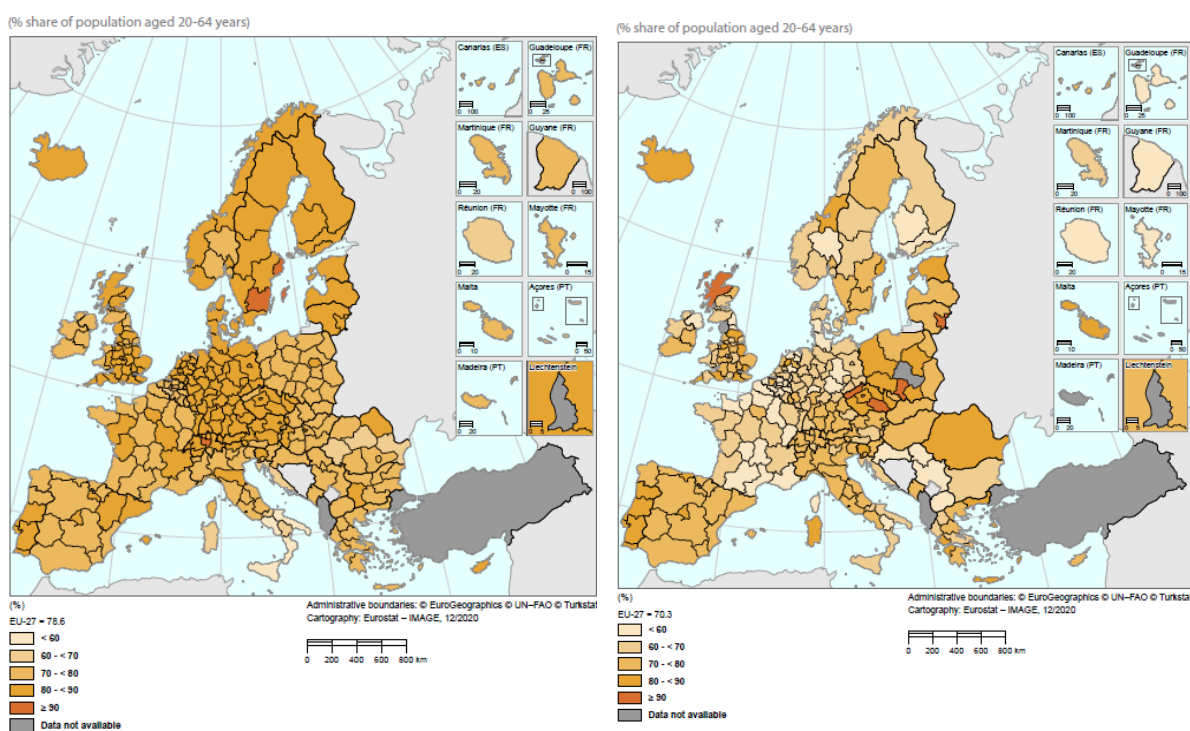
II.2 Données sur la situation de l'emploi des migrants non européens en Europe

Le taux d'activité

En 2019, le taux d'activité de la population active européenne s'élevait à 78,6 % pour les citoyens européens, tandis qu'il tombait à 70,3 % pour les migrants d'origine non européenne. L'Italie et l'Espagne ont des taux d'activité plus faibles que la Belgique et l'Autriche, cependant, l'écart du taux d'activité entre les citoyens européens et les migrants non-européens est significativement élevé en Belgique.

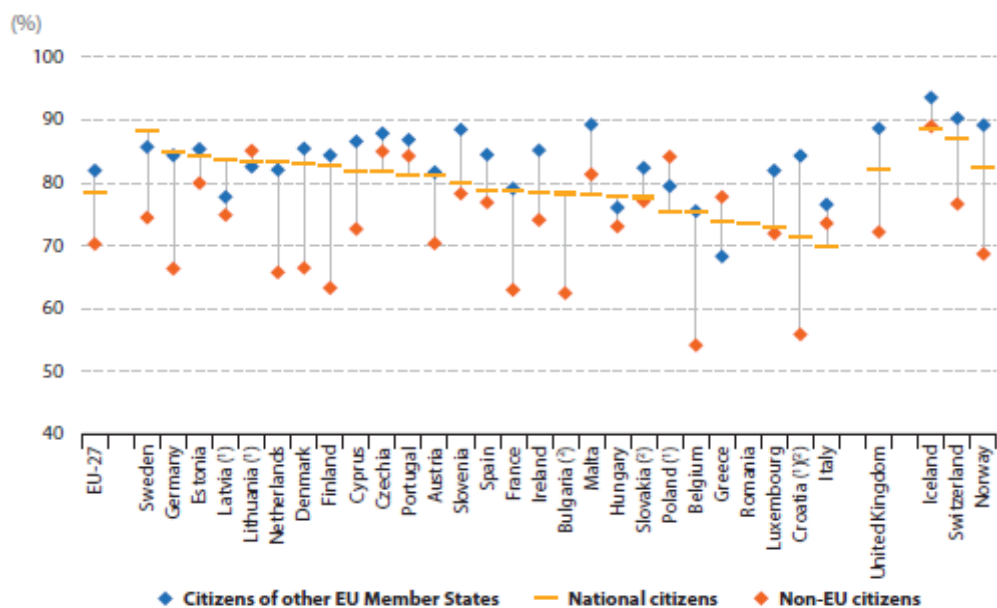
Les cartes suivantes montrent les différences entre les taux d'activité des citoyens européens et des migrants d'origine non européenne. La carte de gauche représente les taux d'activité des citoyens européens tandis que le graphique de droite représente les taux d'activité des migrants d'origine non européenne dans les différents pays.

Graphique 5 : Cartes européennes du statut d'activité des citoyens européens et des migrants non européens en Europe (2019)



Source : cartes produites par Eurostat, 2020

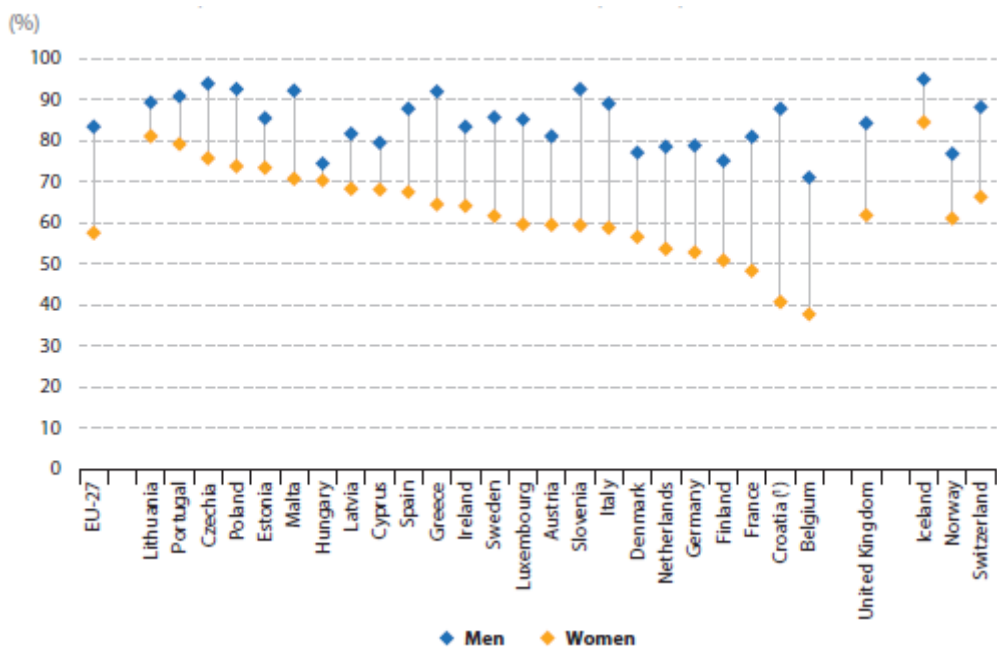
Graphique 6 : Taux d'activité de la population âgée de 20 à 64 ans par nationalité en 2019



Source : graphique préparé par Eurostat, 2020

Il existe également un écart entre les sexes dans les taux d'activité de la population migrante d'origine non européenne. En effet, le taux d'activité des femmes migrantes était de 57,5%, soit 25,8 points de pourcentage de moins que celui des hommes (83,3%). L'écart le plus important entre les sexes parmi les pays analysés est celui de la Belgique, où le taux d'activité des femmes migrantes non européennes est inférieur à 50,0 %.

Graphique 7 : Taux d'activité des migrants d'origine non européenne par sexe en 2019

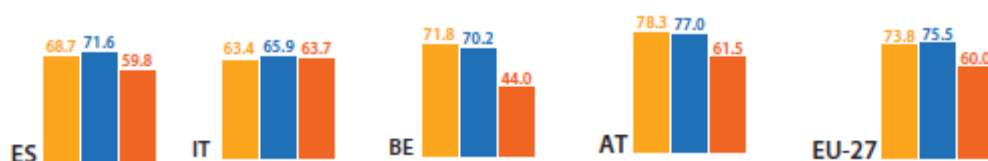


Source : graphique préparé par Eurostat, 2020

II. 3 Le taux d'emploi des migrants d'origine non européenne en Europe

En 2019, le taux d'emploi des ressortissants de l'UE était de 73,8 %, tandis que celui des migrants d'origine non européenne était inférieur à 60 % (13,8 points de pourcentage en dessous de la moyenne pour les ressortissants). Parmi les pays analysés, la Belgique est à nouveau identifiée comme le pays ayant le taux d'emploi le plus faible pour les migrants d'origine non européenne (44,0 %).

Graphique 8 : Taux d'emploi par origine (% de la population âgée de 20 à 64 ans) en 2019

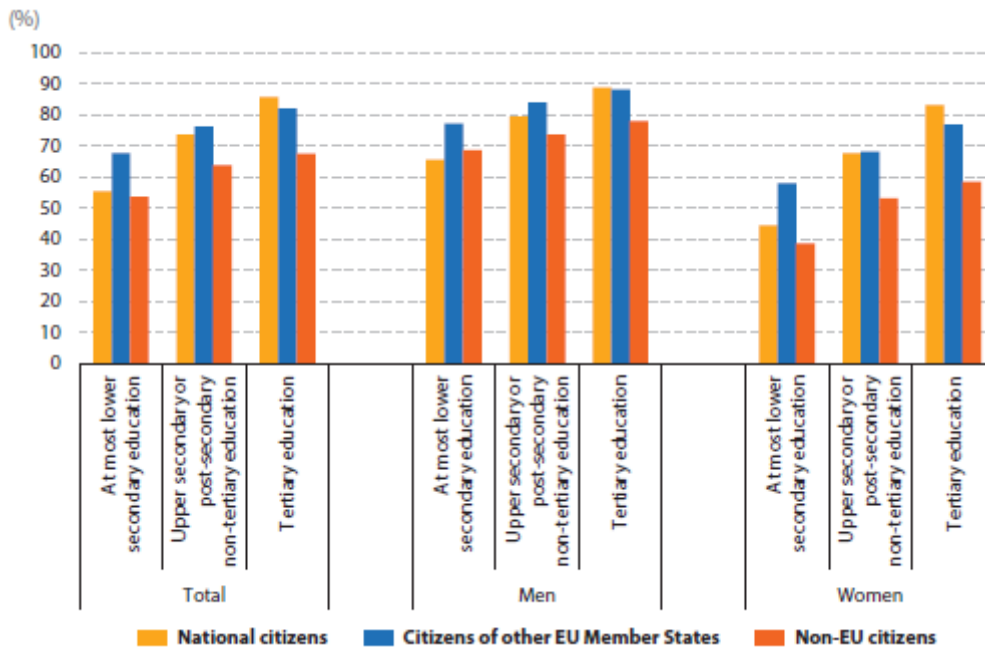


Source : graphiques d'Eurostat, 2020

II. 4 Taux d'emploi par niveau d'éducation et par sexe

En 2019, le taux d'emploi le plus élevé a été enregistré par les personnes ayant suivi un enseignement supérieur et le plus faible par celles ayant suivi un enseignement secondaire. Ce schéma montre des différences dans le cas des migrants d'origine non européenne qui, bien qu'ayant le même niveau d'éducation, ont connu des taux d'emploi plus faibles, avec des taux d'emploi légèrement plus élevés pour les migrants d'origine non européenne ayant un niveau d'éducation tertiaire. Les femmes ont connu des taux d'emploi inférieurs à ceux des hommes, quel que soit leur niveau d'éducation.

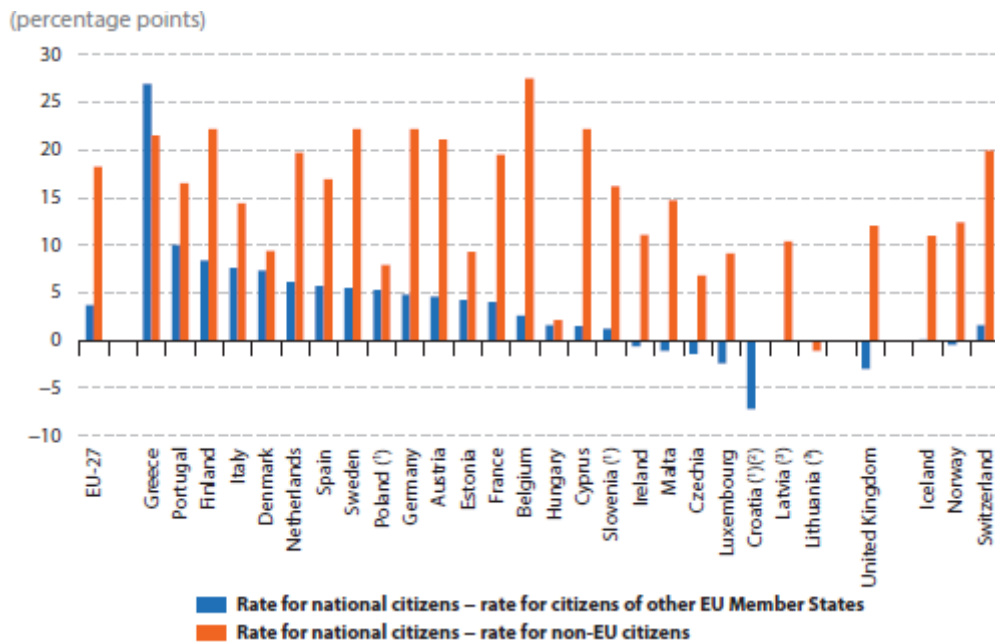
Graphique 9 : Taux d'emploi par nationalité pour les 20-64 ans, par sexe et niveau d'éducation en 2019



Source : Graphique préparé par Eurostat, 2020

Le graphique ci-dessous montre la différence entre les taux d'emploi des ressortissants nationaux diplômés de l'enseignement supérieur et ceux de la population migrante d'origine européenne et non européenne. Il convient de noter que la différence la plus importante est observée en Belgique (27,5 points de pourcentage de différence).

Graphique 10 : Différence de taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans ayant achevé des études supérieures, par nationalité, en 2019



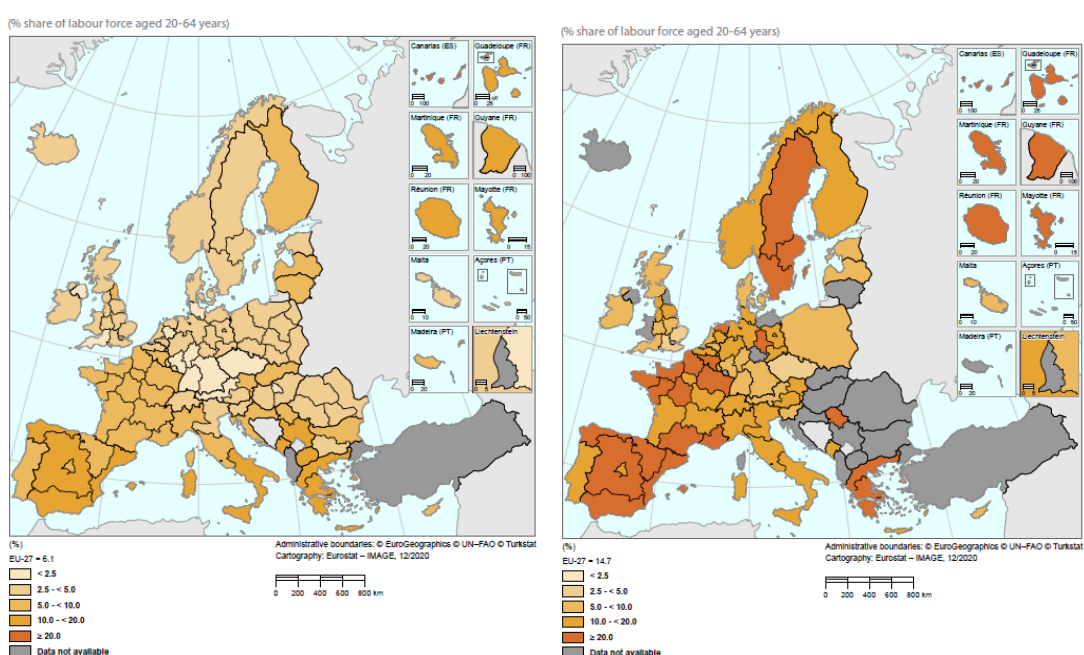
Source : Graphique préparé par Eurostat, 2020

II. 5 Chômage dans la population migrante d'origine non européenne en Europe

En 2019, le taux de chômage de la population européenne âgée de 20 à 64 ans était de 6,1 %, tandis que celui de la population migrante d'origine non européenne était de 14,7 %, soit plus de deux fois supérieur à celui des citoyens européens.

Vous trouverez ci-dessous deux cartes montrant les taux de chômage des citoyens européens à gauche et les taux de chômage de la population migrante non européenne à droite.

Graphique 11 : Cartes européennes de la situation du chômage des citoyens européens et des migrants non européens en Europe (2019)

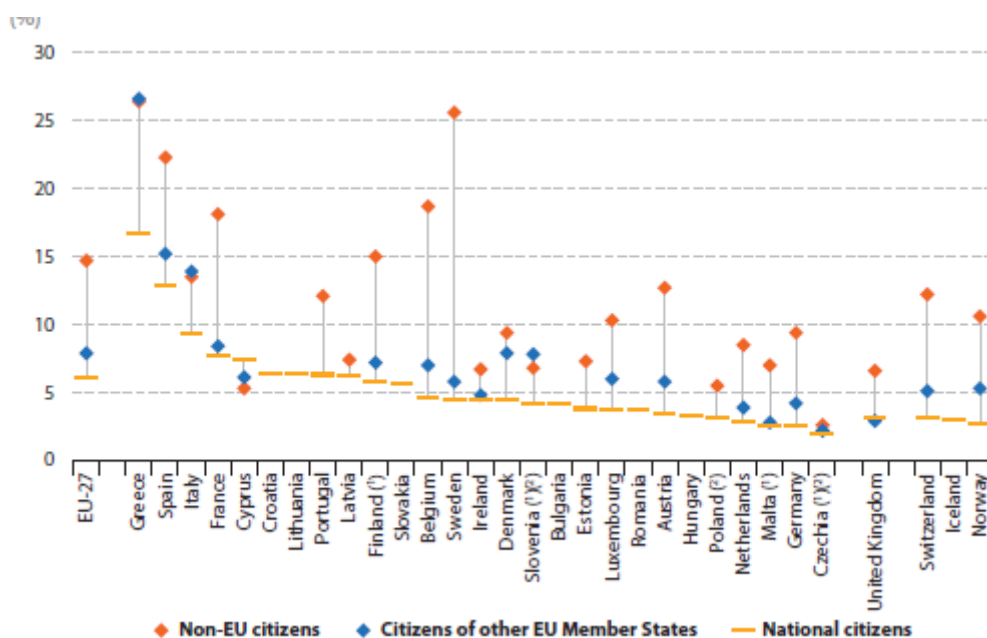


Parmi les pays analysés, c'est l'Espagne (22,3 %) qui affiche les taux de chômage les plus élevés pour les migrants d'origine non européenne (plus de 20 %), suivie de la Belgique, de l'Italie et de l'Autriche, où les trois pays affichent des taux de chômage inférieurs à 15 % pour les migrants d'origine non européenne. Toutefois, il convient également de noter que la Belgique est le pays où l'écart entre les taux de chômage des nationaux et des migrants d'origine non européenne est le plus important, avec 14,1 points de pourcentage.

II. 6 La situation du chômage des jeunes migrants d'origine non européenne en Europe

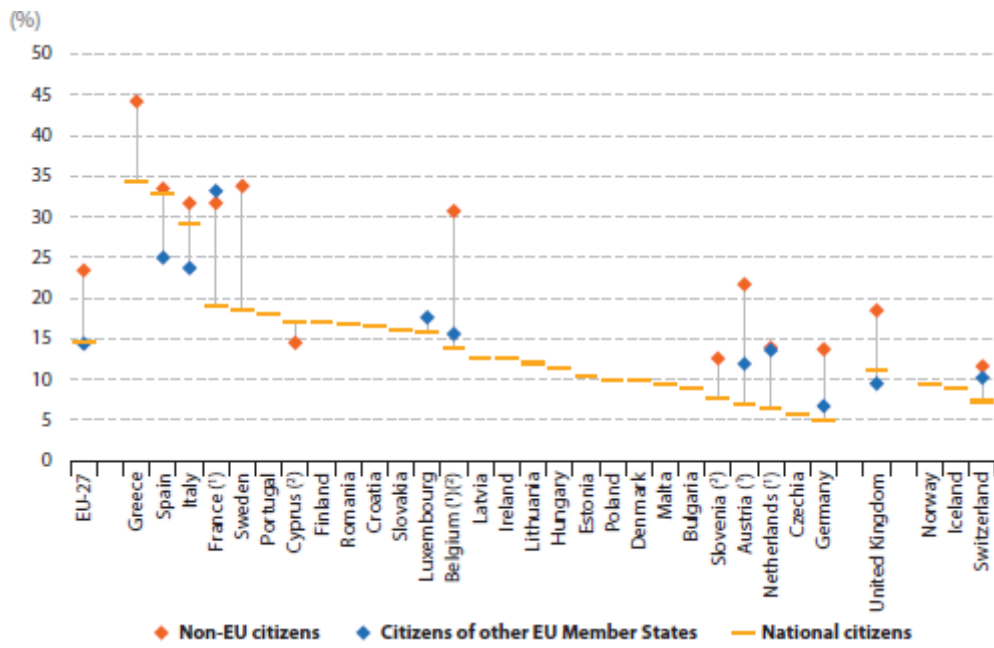
Il existe une variation significative entre les taux d'emploi des jeunes Européens et ceux des migrants non européens. Le taux de chômage des jeunes Européens était de 14,4 % en 2019, tandis que celui des jeunes d'origine non européenne était de 23,4 %. À cet égard, l'Espagne et l'Italie sont les pays où les taux de chômage des jeunes ressortissants et migrants d'origine non européenne sont les plus élevés. Cependant, c'est à nouveau la Belgique et l'Autriche qui affichent l'écart le plus important entre les taux de chômage des jeunes nationaux et des jeunes migrants d'origine non européenne.

Graphique 12 : Taux de chômage de la population âgée de 20 à 64 ans par nationalité en Europe en 2019



Source : graphique préparé par Eurostat, 2020

Graphique 13 : Taux de chômage des 15-24 ans selon qu'ils sont citoyens de l'UE ou immigrants hors UE en 2019

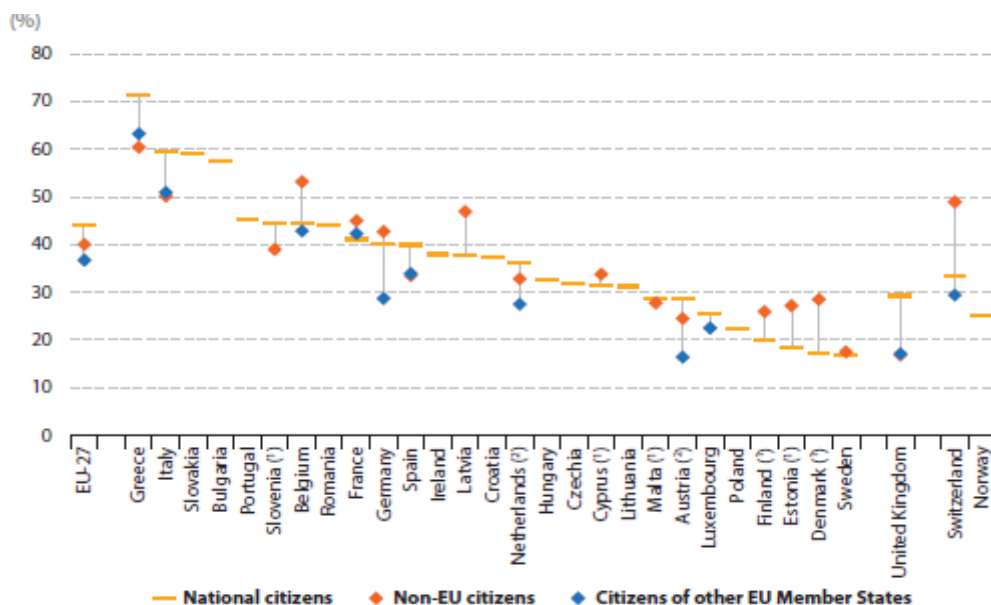


Source : graphique préparé par Eurostat, 2020

II. 7 Le chômage de longue durée dans la population migrante d'origine non européenne en Europe

Le chômage de longue durée concerne les personnes qui sont au chômage depuis au moins un an. Comme le montre le graphique ci-dessous, la situation du chômage de longue durée est plus faible pour les citoyens européens, à l'exception de l'Espagne et de l'Italie où la situation est presque identique pour les nationaux et les migrants non européens.

Graphique 14 : Chômage de longue durée des migrants non européens par rapport à la population européenne en 2019

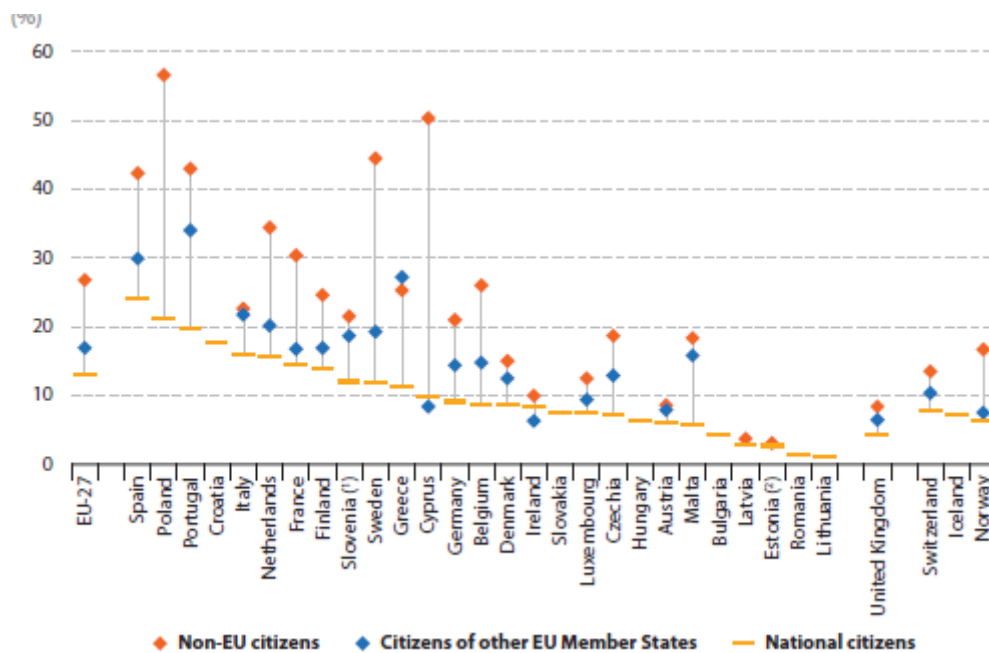


Source : graphique préparé par Eurostat, 2020

II. 8 Emploi temporaire de migrants d'origine non européenne

Le taux d'emploi temporaire était de 13,1% pour les Européens, tandis que pour les migrants d'origine non européenne, il était de 26,8%, doublant ainsi la situation de l'emploi temporaire pour les migrants non européens. Parmi les pays analysés, l'Espagne (plus de 40 %) et l'Italie (plus de 30 %) sont les pays où les taux d'emploi temporaire des citoyens européens et des migrants d'origine non européenne sont les plus élevés, dans une moindre mesure la Belgique et l'Autriche (taux d'emploi temporaire inférieurs à 30 %).

Graphique 15 : Pourcentage d'emplois temporaires occupés par des migrants non européens par rapport aux citoyens d'origine européenne en 2019

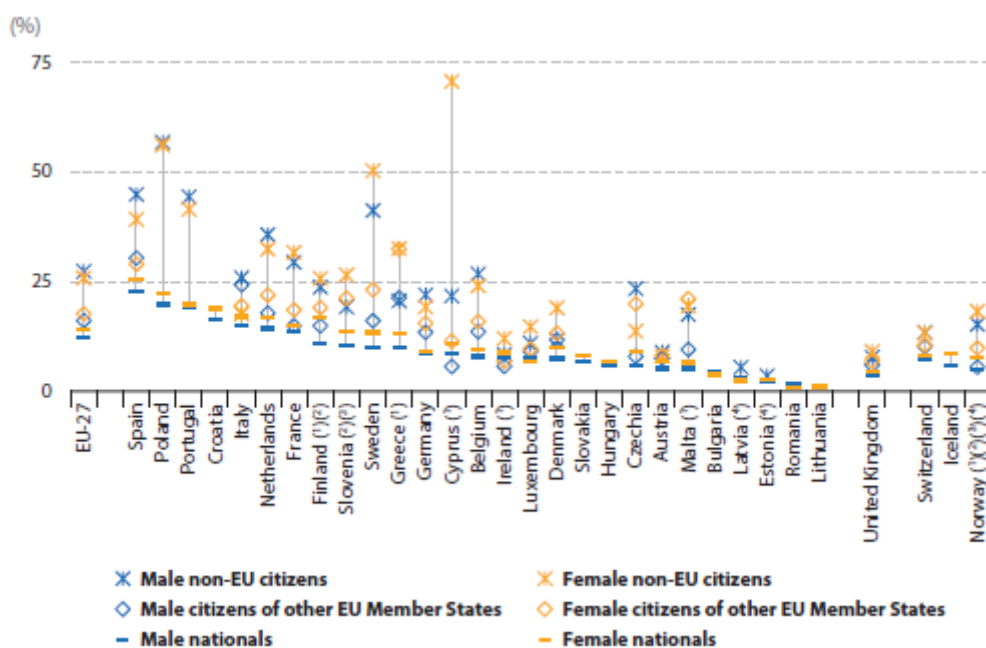


Source : graphique compilé par Eurostat, 2020

II. 9 La féminisation du travail temporaire chez les femmes migrantes d'origine non européenne

Il convient également de noter la féminisation du travail temporaire, en particulier chez les femmes migrantes d'origine non européenne. Le graphique suivant illustre cette tendance, bien que, dans le cas spécifique de l'Espagne, cette tendance puisse ne pas être suffisamment reflétée dans les statistiques en raison du fait que, dans une large mesure, les femmes migrantes d'origine non européenne occupent des emplois non formels.

Graphique 16 : Féminisation de l'emploi temporaire des femmes migrantes non européennes par rapport aux citoyens d'origine européenne en 2019

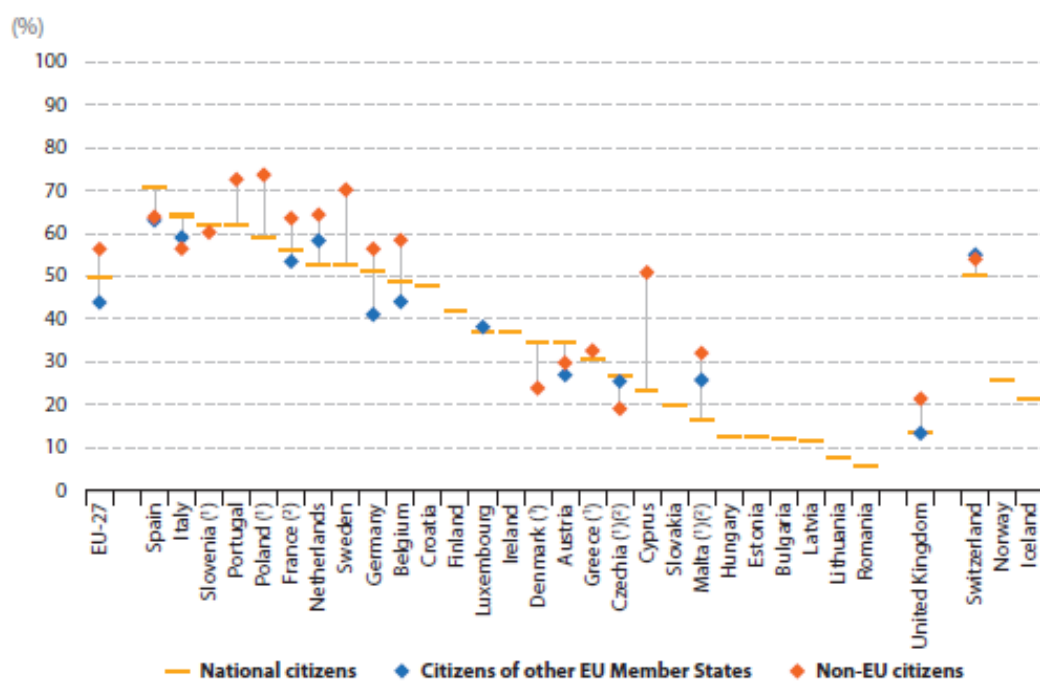


Source : graphique compilé par Eurostat, 2020

II. 10 Emploi temporaire des jeunes migrants d'origine non européenne en Europe

Les jeunes constituent un autre groupe touché par l'emploi temporaire. Dans ce cas, les taux d'emploi temporaire des jeunes en Espagne sont particulièrement élevés, avec 63,0% pour les jeunes nationaux. En ce qui concerne les jeunes issus de l'immigration non européenne, des différences sont observées dans les pays analysés, les taux d'intérim des jeunes issus de l'immigration non européenne étant inférieurs à ceux des jeunes nationaux en Espagne, en Italie et en Autriche, tandis qu'en Belgique, le taux d'intérim des jeunes migrants d'origine non européenne est supérieur à celui des jeunes nationaux.

Graphique 17 : Part en pourcentage du taux de temporalité des jeunes migrants d'origine non européenne dans la population nationale, 2019

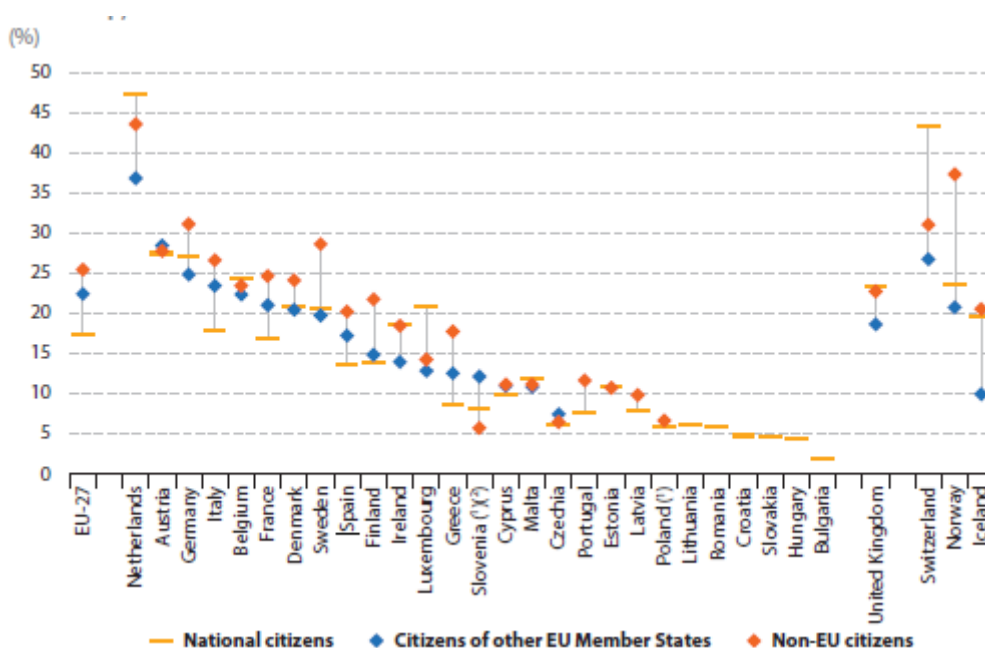


Source : graphique compilé par Eurostat, 2020

II. 11 Emploi à temps partiel de la population migrante d'origine non européenne

En 2019, un migrant d'origine non européenne en âge de travailler sur quatre travaillait à temps partiel (25,4 %), contre 17,2 % pour les nationaux. Le temps partiel est beaucoup plus fréquent pour les migrants d'origine non européenne et particulièrement élevé en Autriche (27,7 %), suivie de l'Italie, de la Belgique et de l'Espagne.

Graphique 18 : Part de la main-d'œuvre migrante non européenne travaillant à temps partiel en pourcentage de la population nationale, 2019

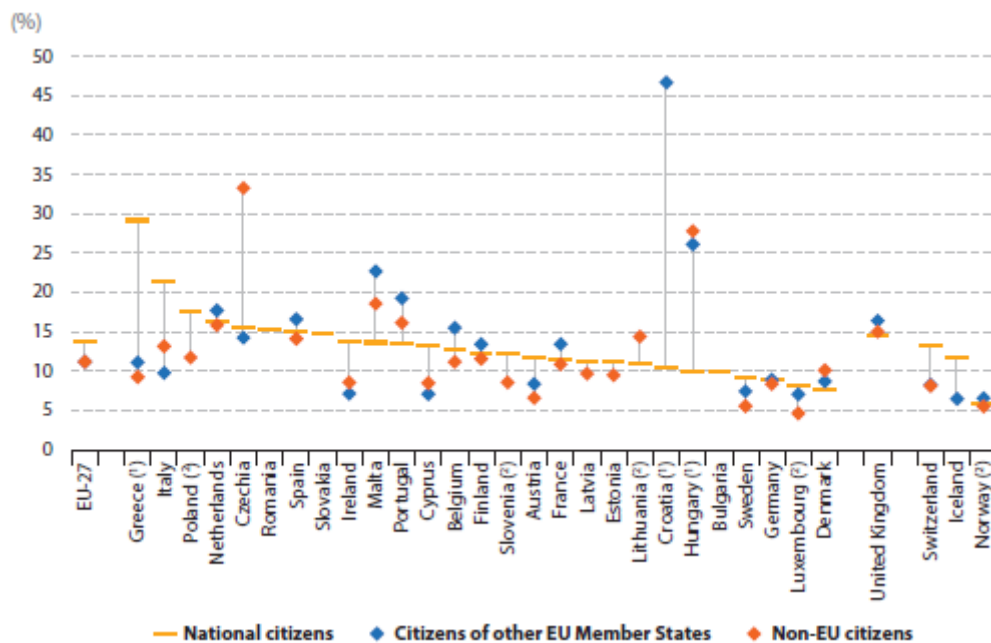


Source : graphique compilé par Eurostat, 2020

II. 12 Conditions de travail des travailleurs migrants d'origine non européenne

Sur l'ensemble de la population active européenne, 26,1 millions de personnes exercent une activité indépendante, contre 1,7 million pour la population migrante non européenne et européenne, le nombre de migrants non européens exerçant une activité indépendante étant plus élevé. En 2019, moins de 11,2 % des migrants non européens et européens étaient indépendants. Le taux le plus bas de migrants indépendants parmi les pays analysés a été enregistré par l'Autriche (6,6 %). Tous les pays affichent un écart entre les taux d'emploi indépendant au sein de la population nationale et de la population migrante, l'écart le plus important parmi les pays analysés étant celui de l'Italie, avec 11,7 points de pourcentage de différence.

Graphique 19 : Part des travailleurs indépendants dans l'ensemble des citoyens européens âgés de 20 à 64 ans en Europe en 2019

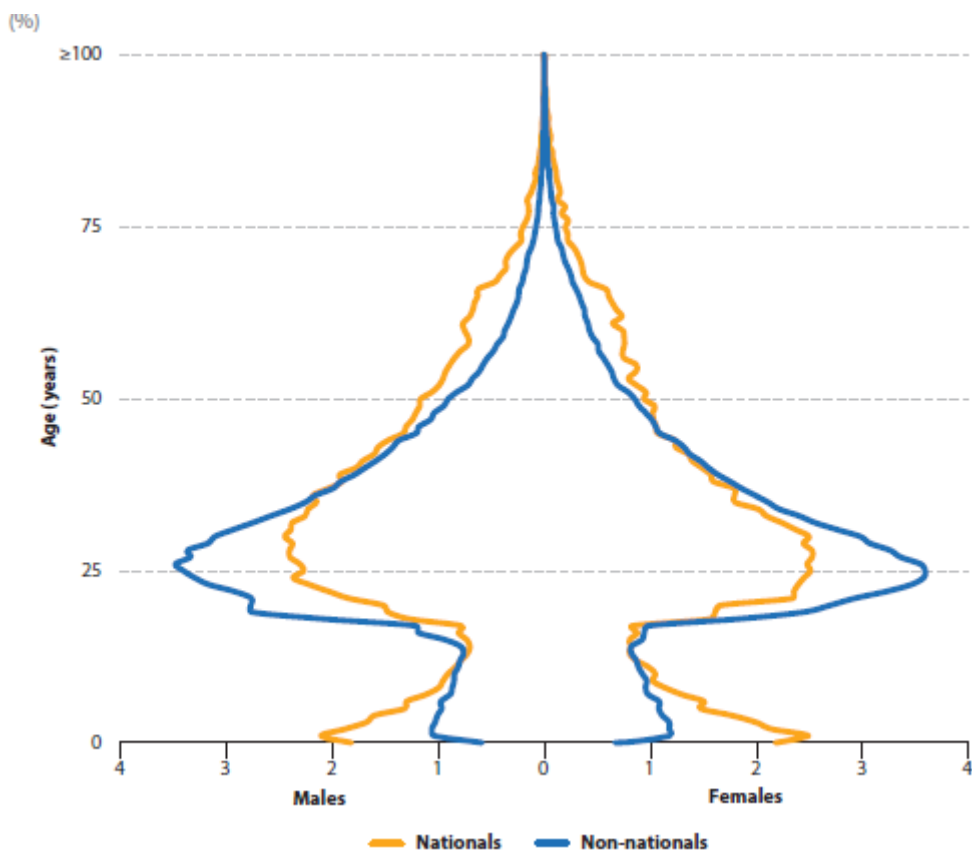


Source : graphique compilé par Eurostat, 2020

II. 13 Caractéristiques sociodémographiques des migrants en Europe

En 2018, les migrants dans les États membres de l'UE étaient en moyenne beaucoup plus jeunes que la population résidant déjà dans leur pays de destination. Au 1er janvier 2019, l'âge moyen de la population de l'UE-27 s'élevait à 44 ans, alors qu'il était de 29 ans pour les migrants dans l'UE-27 en 2018.

Graphique 20 : Pyramide des âges de la population migrante en Europe par rapport à la population résidente dans les pays membres en 2018



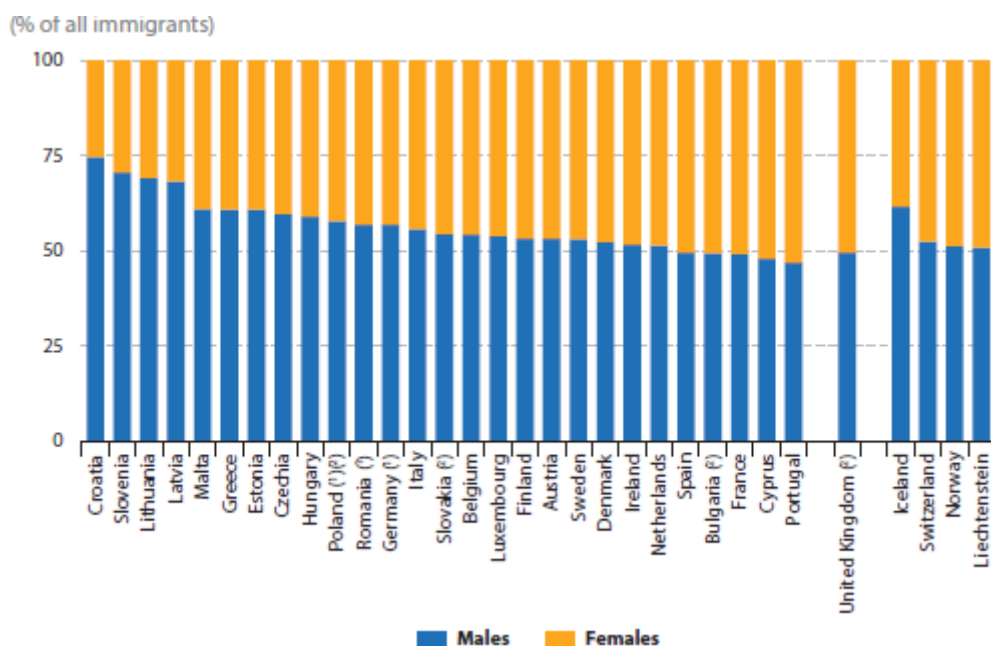
Source : pyramide des âges d'Eurostat, 2020.

II. 14 La perspective de genre de l'immigration non européenne en Espagne,

Italie, Belgique et Autriche

En général, dans les pays membres, un peu plus d'hommes que de femmes ont émigré (54,4 % contre 45,6 %), cependant, dans le cas de l'Espagne, plus de femmes que d'hommes ont émigré.

Graphique 21 : Population migrante en Europe par sexe en 2018



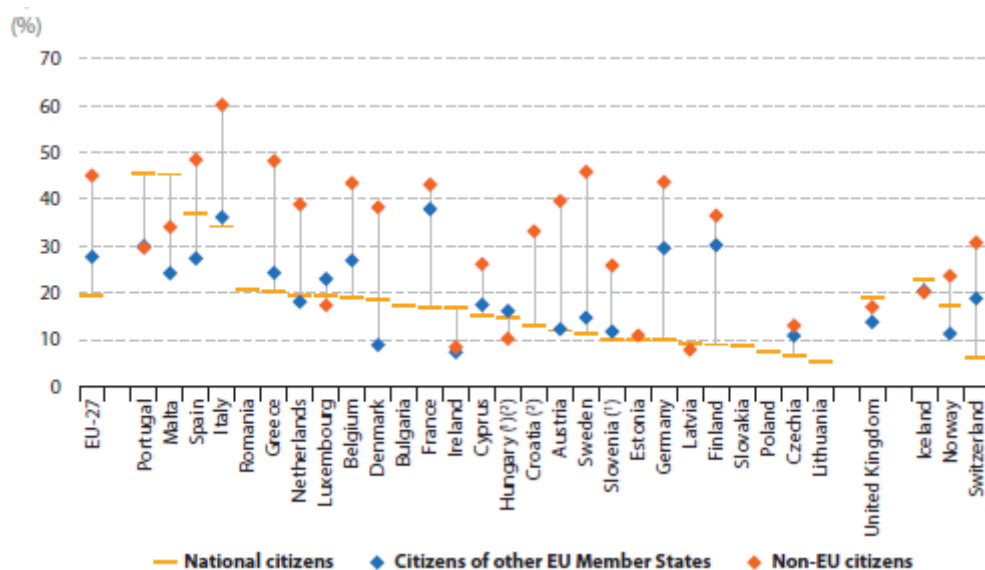
Source : graphique compilé par Eurostat, 2020

II. 15 Le niveau d'éducation de la population migrante d'origine non européenne en Europe

Les résultats obtenus au niveau de l'éducation pour la population migrante d'origine non européenne sont présentés ci-dessous. En ce qui concerne la population active (20-64 ans), les données d'Eurostat montrent que 45,0 % ont terminé l'enseignement primaire, alors que dans le cas des citoyens européens, ce chiffre ne dépasse pas 19,5 %.

L'Italie (60,1 %) et l'Espagne (48,5 %) comptent parmi les États membres où la proportion de migrants d'origine non européenne ayant le niveau d'éducation le plus bas est la plus importante. L'écart entre le pourcentage de personnes ayant un niveau d'éducation primaire parmi la population d'origine migrante et les citoyens européens est particulièrement important dans tous les pays analysés.

Graphique 22 : Pourcentage de la population migrante d'origine non européenne ayant suivi un enseignement primaire, 2019

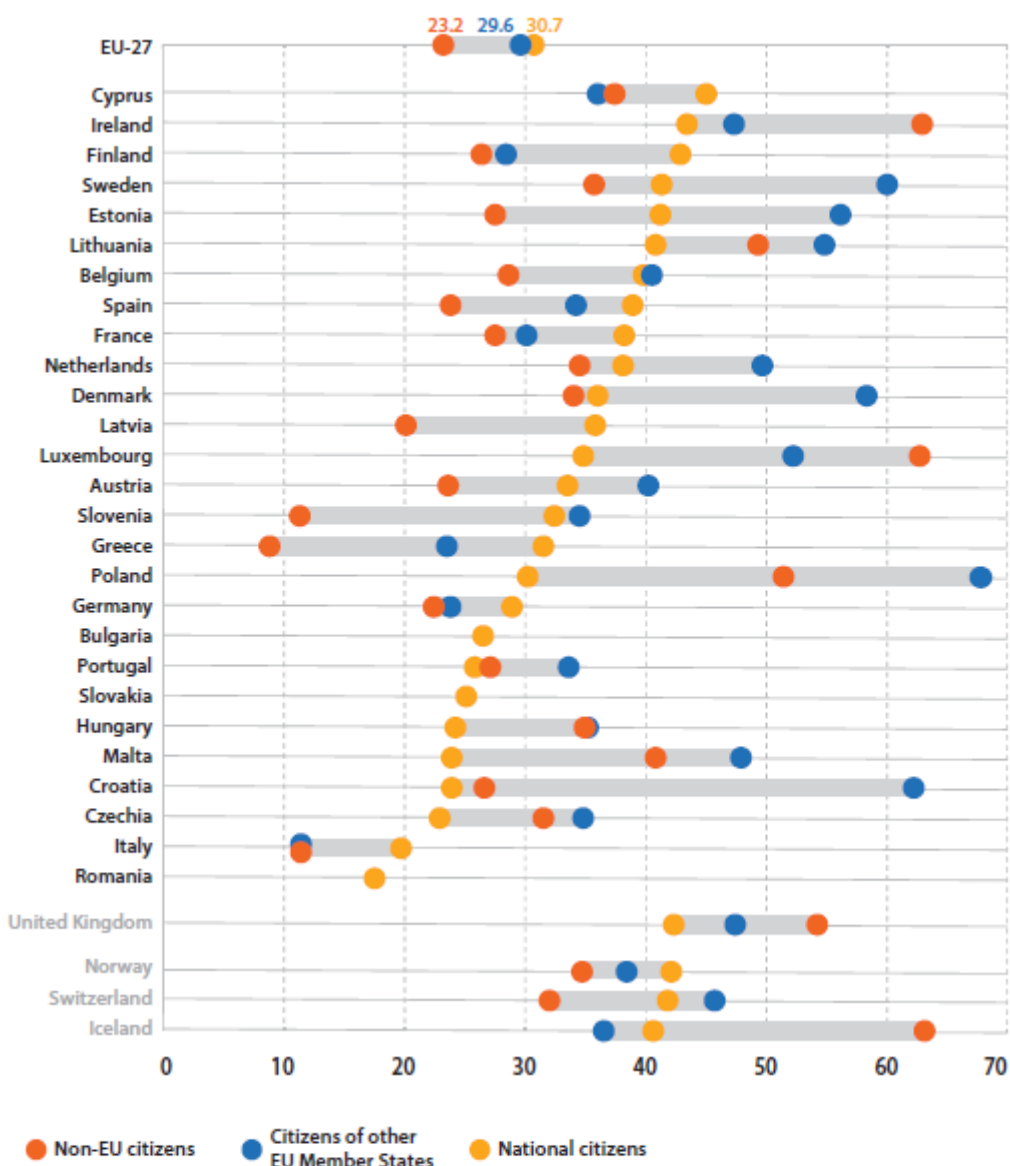


Source : graphique préparé par Eurostat, 2020

À l'autre extrême, le pourcentage de citoyens européens ayant fait des études supérieures est de 30,7 %, contre 23,2 % pour les migrants d'origine non européenne (soit quelque 7,5 points de pourcentage de moins que la moyenne des citoyens nationaux).

Le graphique ci-dessous montre que l'Italie est le pays où la part des migrants d'origine non européenne dans l'enseignement supérieur est la plus faible, avec seulement 10 %. En Espagne et en Autriche, environ 25 % des migrants d'origine non européenne sont diplômés de l'enseignement supérieur, et en Belgique, le pourcentage est proche de 30 %.

Graphique 23 : Pourcentage de la population migrante d'origine non européenne âgée de 20 à 64 ans ayant fait des études supérieures par rapport aux ressortissants européens en 2019



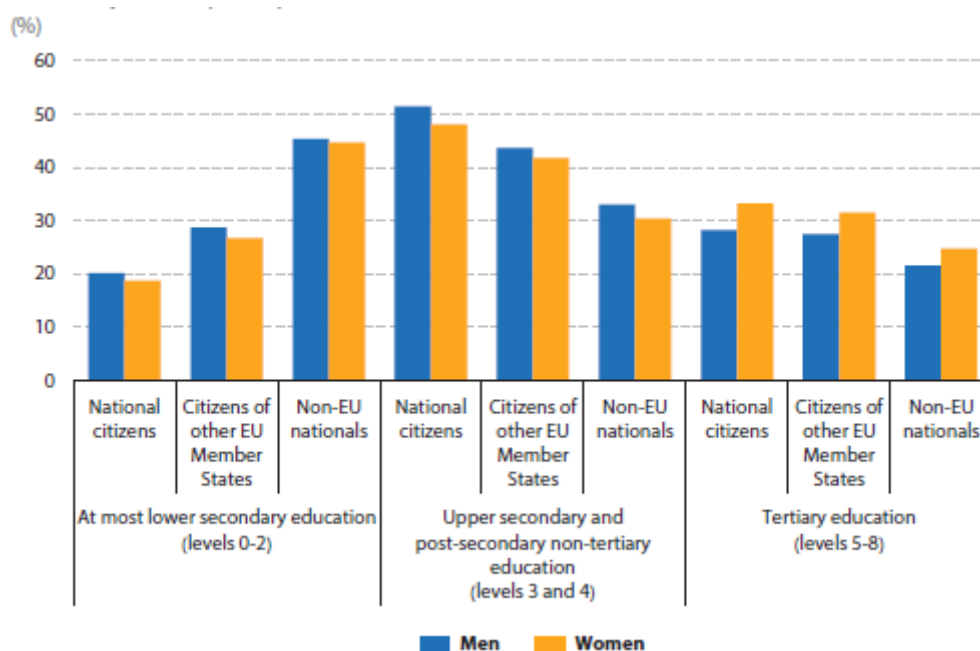
Source : graphique préparé par Eurostat, 2020

En 2019, le pourcentage de femmes en âge de travailler et diplômées de l'enseignement supérieur était plus élevé que celui des hommes, tant pour la population nationale que pour les migrants d'origine non européenne. L'écart entre les sexes dans la population migrante était de 3,4 points et de 4 points pour les ressortissants européens.

Toutefois, si l'on considère le pourcentage de personnes ayant fait des études secondaires, les hommes sont légèrement plus susceptibles d'avoir

fait des études supérieures que les femmes, tant pour les ressortissants nationaux que pour les migrants d'origine non européenne.

Graphique 24 : Niveau d'éducation des migrants d'origine non européenne en Europe, par sexe, 2019



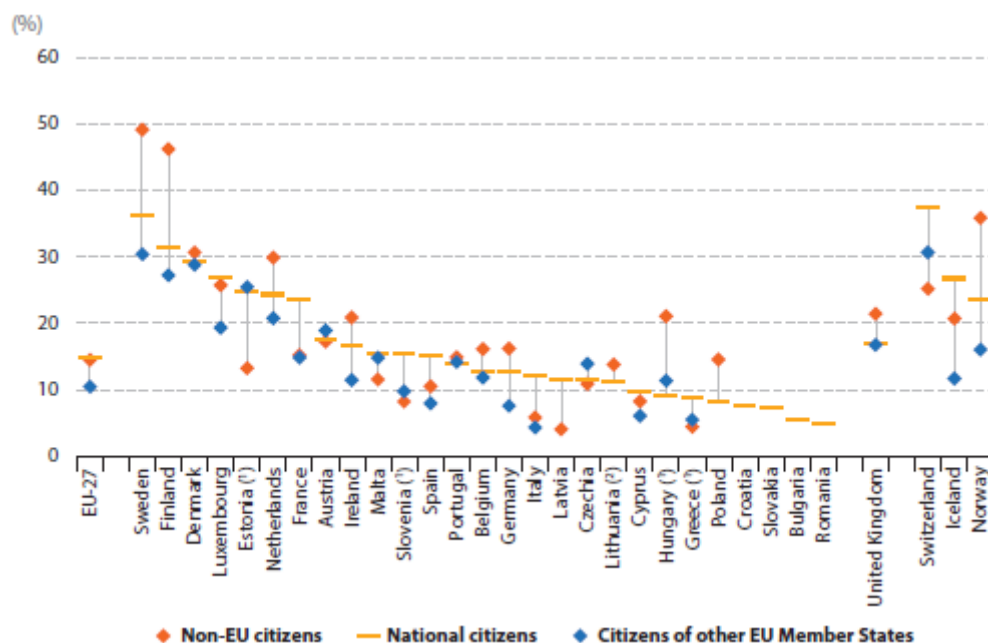
Source : graphique préparé par Eurostat, 2020

II. 16 Participation de la population adulte d'origine non européenne aux programmes d'éducation des adultes

Le taux de participation à l'éducation et à la formation des adultes est exprimé en pourcentage de personnes ayant reçu une éducation ou une formation (formelle ou non formelle) au cours des quatre semaines précédant l'enquête sur les forces de travail.

En 2019, la proportion de personnes en âge de travailler participant à des programmes d'éducation et de formation pour adultes ne diffère pratiquement pas entre les ressortissants et les non-ressortissants de l'UE (14,4 % contre 14,7).

Graphique 25 : Pourcentage de la population migrante d'origine européenne en âge de travailler participant à des programmes d'éducation des adultes



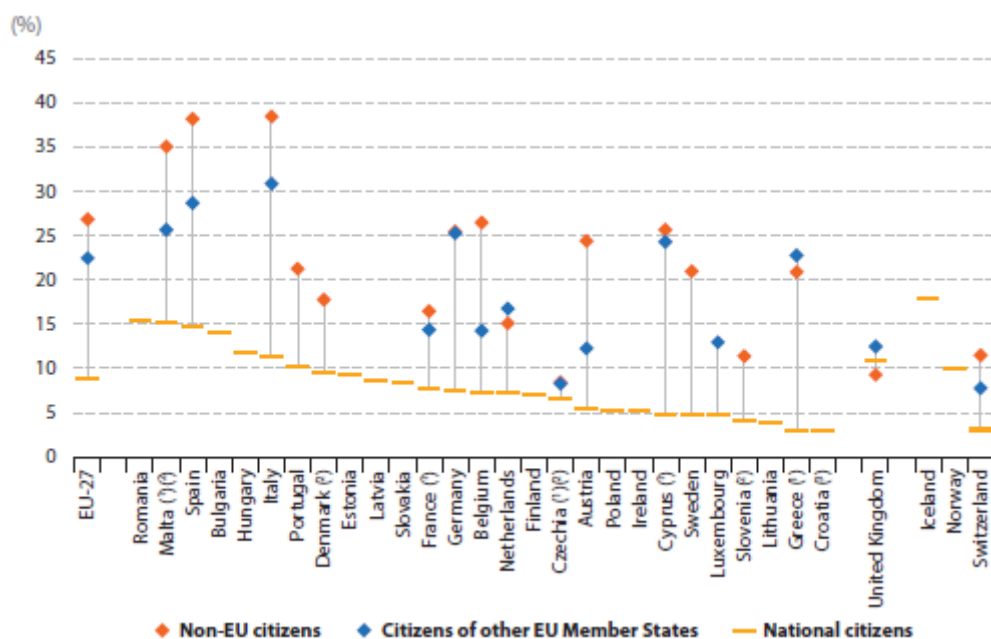
Source : graphique préparé par Eurostat, 2020

II. 17 L'abandon scolaire précoce dans la population migrante d'origine non européenne

Les sortants précoces de l'éducation et de la formation sont définis comme des personnes âgées de 18 à 24 ans ayant atteint au maximum un niveau d'éducation secondaire inférieur et qui n'ont pas participé à l'enseignement supérieur (formel ou non formel) ou à une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête sur les forces de travail.

Dans le cas des jeunes migrants d'origine non européenne, le taux d'abandon précoce était de 26,9 %, soit plus de trois fois supérieur à celui des citoyens européens (8,9 %).

Graphique 26 : Pourcentage de migrants d'origine non européenne ayant quitté prématurément l'école par rapport aux citoyens européens âgés de 18 à 24 ans en 2019



Source : graphique préparé par Eurostat, 2020

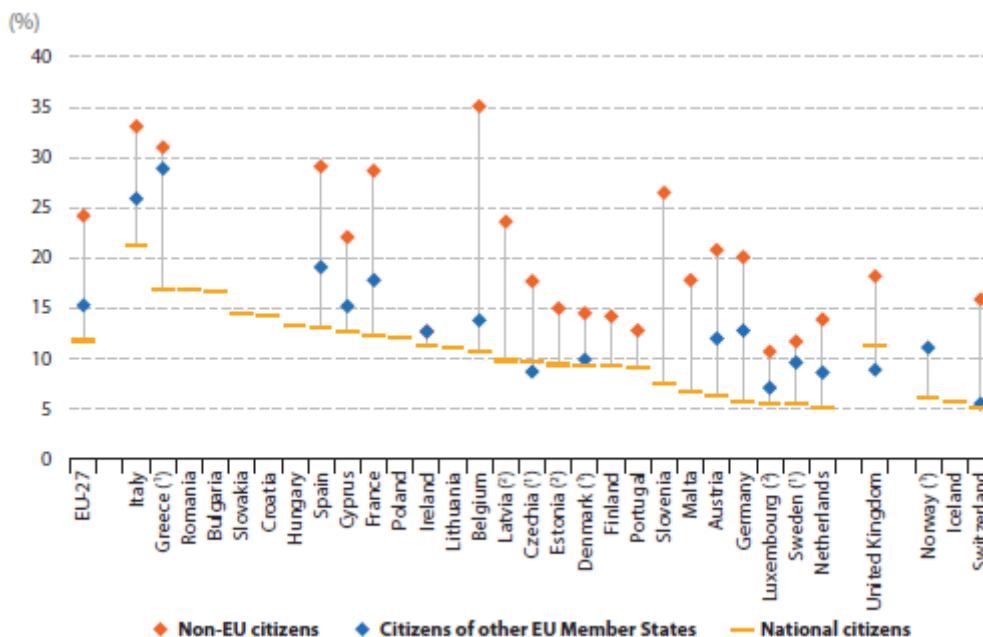
L'écart le plus important entre les taux d'abandon scolaire précoce est observé en Italie et en Espagne, avec une différence de 27,2 points de pourcentage en Italie et de 23,5 points de pourcentage en Espagne. La Belgique et l'Autriche affichent également des différences de plus de 15 points de pourcentage par rapport aux citoyens de l'UE.

II. 18 La population d'origine immigrée non européenne qui ne travaille pas et ne suit pas d'études

En 2019, un peu plus d'un ressortissant national sur dix âgé de 15 à 29 ans pouvait être décrit comme n'étudiant pas et ne travaillant pas. Cette proportion était de 11,8 % pour les citoyens nationaux et de 24,2 % pour les migrants d'origine immigrée.

Le pourcentage le plus élevé de "ninis" parmi les ressortissants nationaux a été enregistré en Italie (21,2 %), tandis que pour les migrants non européens, il était de 35,1 % en Belgique.

Graphique 27 : Pourcentage de jeunes migrants d'origine non européenne qui n'étudient pas et ne travaillent pas par rapport aux jeunes Européens en 2019



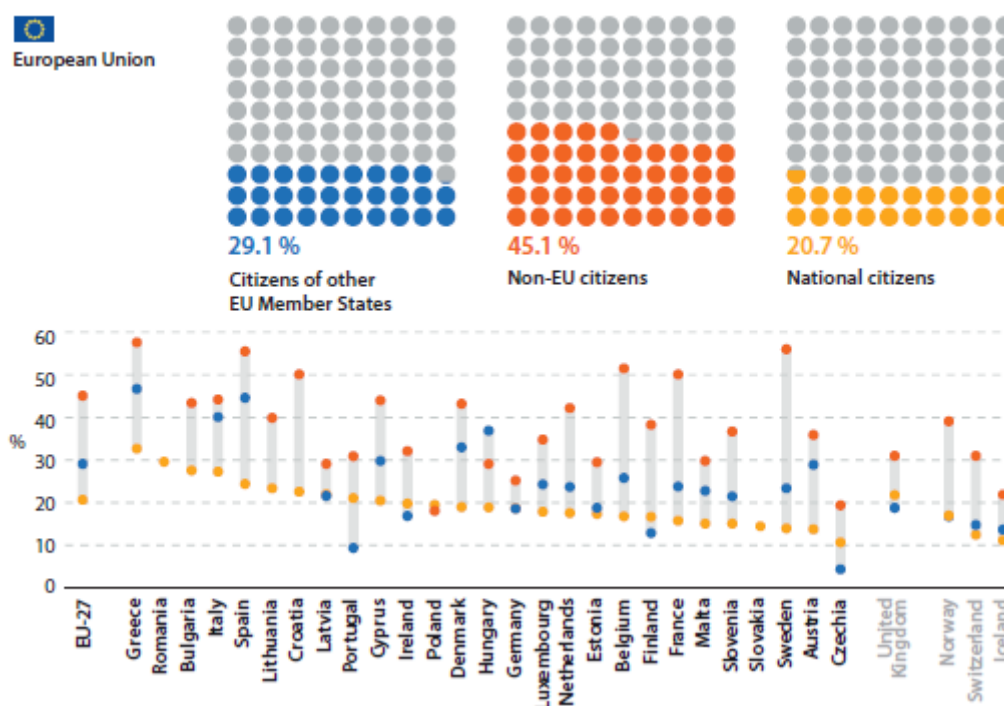
Source : graphique préparé par Eurostat, 2020

II. 19 Pauvreté ou exclusion sociale des migrants d'origine non européenne en Europe

Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, abrégé en AROPE, désigne une personne menacée de pauvreté et/ou gravement privée de ressources matérielles et/ou vivant dans un ménage à très faible intensité de travail. Les personnes ne sont comptées qu'une seule fois, même si elles sont présentes dans plus d'une des trois catégories. Le taux d'AROP, c'est-à-dire la proportion de la population totale exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, est le principal indicateur de suivi de l'objectif de pauvreté de la stratégie Europe 2020.

En 2018, 21,6 % des Européens étaient en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale (95 millions), dont 57 millions en âge de travailler. Si l'on élargit le champ, 20,7 % des nationaux étaient en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, contre 45,1 % des migrants d'origine non européenne. Ce schéma se répète dans la plupart des États membres.

Graphique 28 : Pourcentage de la population exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des migrants d'origine non européenne en 2019



Source : graphique préparé par Eurostat, 2020

Le graphique ci-dessus montre que le taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale des migrants d'origine non européenne est deux fois plus élevé que celui des citoyens de l'UE. Parmi les pays analysés dans cette étude, l'Espagne est le pays où les migrants non européens sont le plus exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale et où l'écart entre les taux de pauvreté et d'exclusion sociale est le plus élevé, suivie par la Belgique, l'Italie et l'Autriche. L'écart entre les taux de pauvreté et d'exclusion est également particulièrement important en Belgique.

II. 20 Le risque de pauvreté des migrants d'origine non européenne en Europe

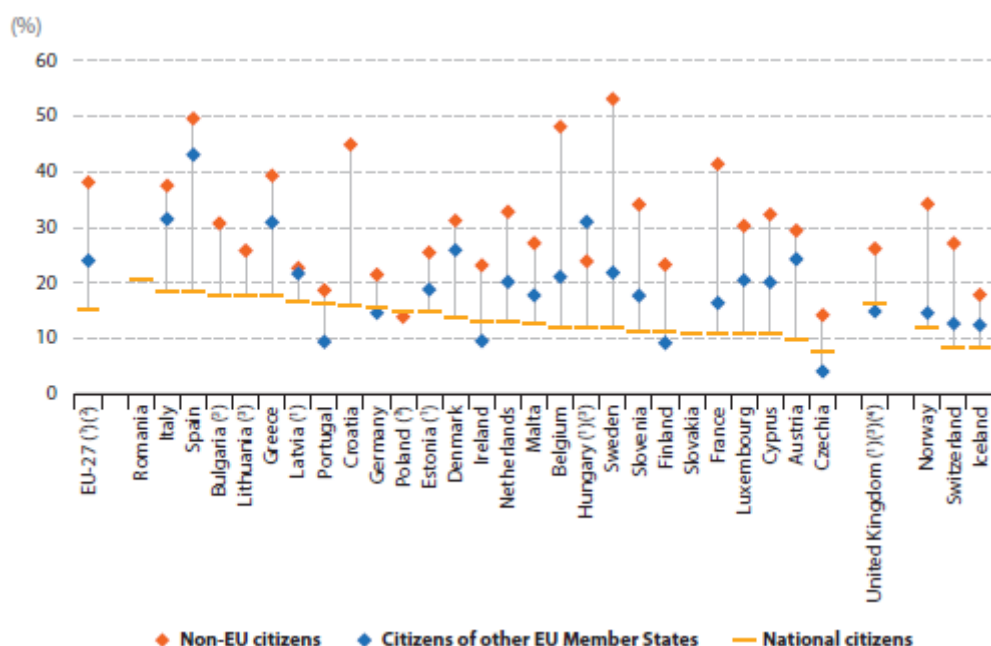
Le taux de risque de pauvreté est la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent (après transferts sociaux) est inférieur au seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national après transferts sociaux.

Cet indicateur ne mesure ni la richesse ni la pauvreté, mais un faible revenu par rapport aux autres résidents du pays, ce qui n'implique pas nécessairement un faible niveau de vie.

En 2017, 15,1 % des citoyens européens étaient menacés de pauvreté. Pour les migrants non européens, le taux de risque de pauvreté a plus que doublé pour atteindre 38,1 %.

Dans tous les pays, le risque de pauvreté des migrants d'origine non européenne est plus élevé que celui des citoyens de l'UE, et cet écart est particulièrement important en Belgique et en Espagne, dans une moindre mesure en Italie et en Autriche.

Graphique 29 : Le risque de pauvreté des migrants non européens en Europe (2019)



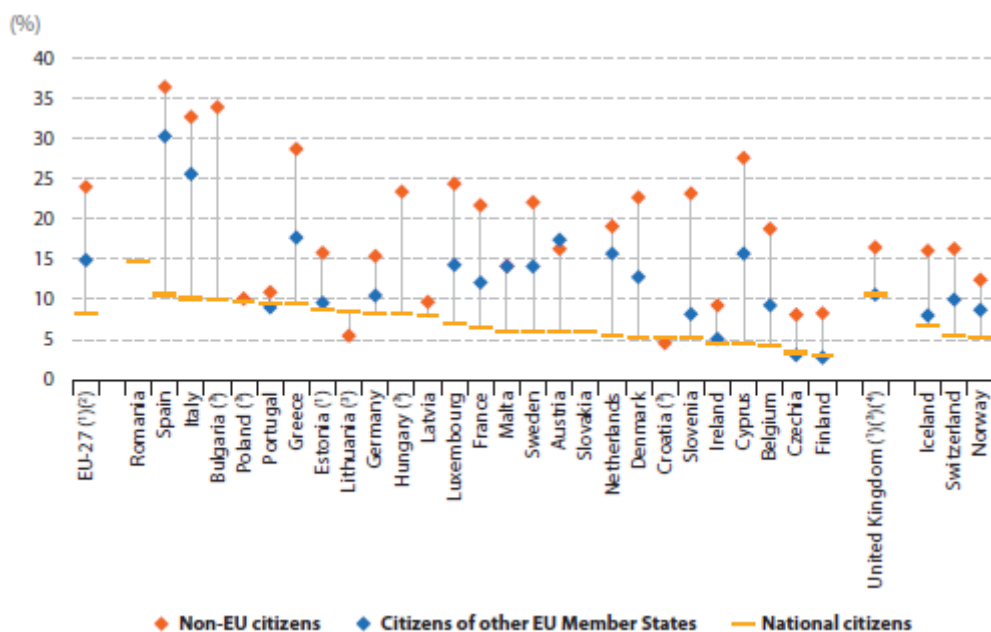
Source : graphique préparé par Eurostat, 2019.

II. 21 Risque de pauvreté en raison de la faible intensité ou de la précarité de l'emploi

Cet indicateur se réfère aux personnes qui, bien qu'ayant un emploi, ne parviennent pas à dépasser le seuil de pauvreté, qui correspond à 60 % du revenu médian.

En 2018, 24 % des migrants d'origine non européenne étaient exposés au risque de pauvreté bien qu'ils aient un emploi. En termes de pauvreté au travail, l'Espagne et l'Italie affichent les deuxièmes taux de risque de pauvreté au travail les plus élevés parmi les États membres de l'UE, après la Roumanie.

Graphique 30 : Population migrante d'origine non européenne en âge de travailler exposée au risque de pauvreté bien qu'ayant un emploi en 2018



Source : graphique préparé par Eurostat, 2019.

II. 22 Obtention de la nationalité du pays de résidence des migrants d'origine non européenne

Cette section concerne le nombre de personnes qui ont obtenu la nationalité du pays de résidence au cours de l'année sous revue (2018).

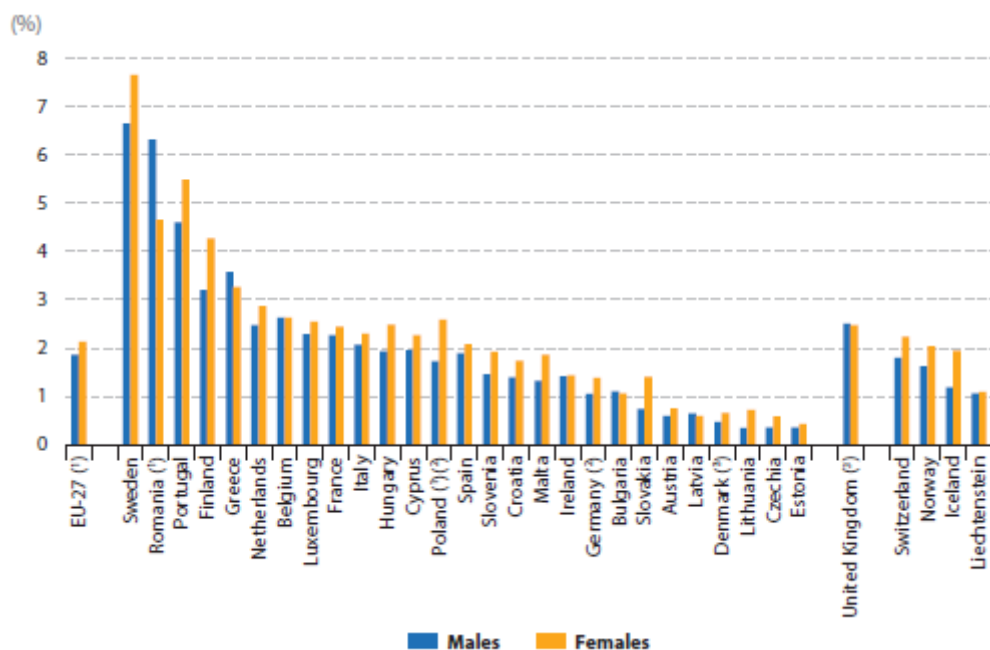
Le taux de migrants d'origine non européenne ayant obtenu la nationalité en 2018 était de 2,0 %. Il est important de noter que dans le cas de l'Espagne où l'écart entre les migrants non européens et les migrants européens qui l'ont obtenue était particulièrement élevé pour les premiers.

En outre, dans la plupart des pays membres, le taux de femmes obtenant la citoyenneté était plus élevé, sauf en Belgique où il était identique.

En chiffres absolus, 672 000 migrants d'origine non européenne ont obtenu la nationalité d'un Etat membre. Les groupes d'âge les plus importants étaient les 35-39 ans (80 000) et les 30-34 ans (74 000).

Parmi les pays analysés, c'est la Belgique qui a accordé le plus de permis, suivie de l'Italie, de l'Espagne et de la Belgique.

Graphique 31 : Obtention de la nationalité par les migrants d'origine non européenne, par sexe, en 2018



Source : graphique préparé par Eurostat, 2019.

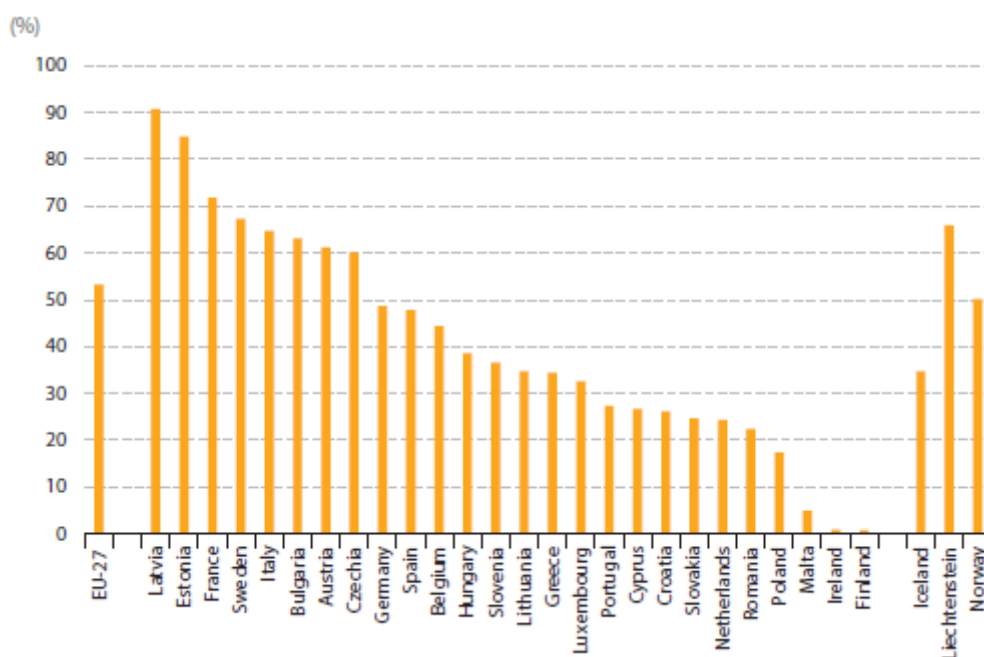
II.23 Permis de séjour de longue durée pour les migrants originaires de pays non membres de l'UE

Les titres de séjour de longue durée couvrent tous les titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers d'une durée de validité minimale de cinq ans ou plus (y compris les titres de séjour permanents).

Au niveau de l'UE, les informations présentées ici couvrent les permis de séjour délivrés en vertu de la directive européenne sur les permis de longue durée adoptée par le Conseil en 2003 (directive 2003/109/CE du Conseil), selon laquelle les permis sont délivrés par les États membres.

En 2018, 10,5 millions de migrants originaires de pays non européens disposaient d'un permis de séjour de longue durée.

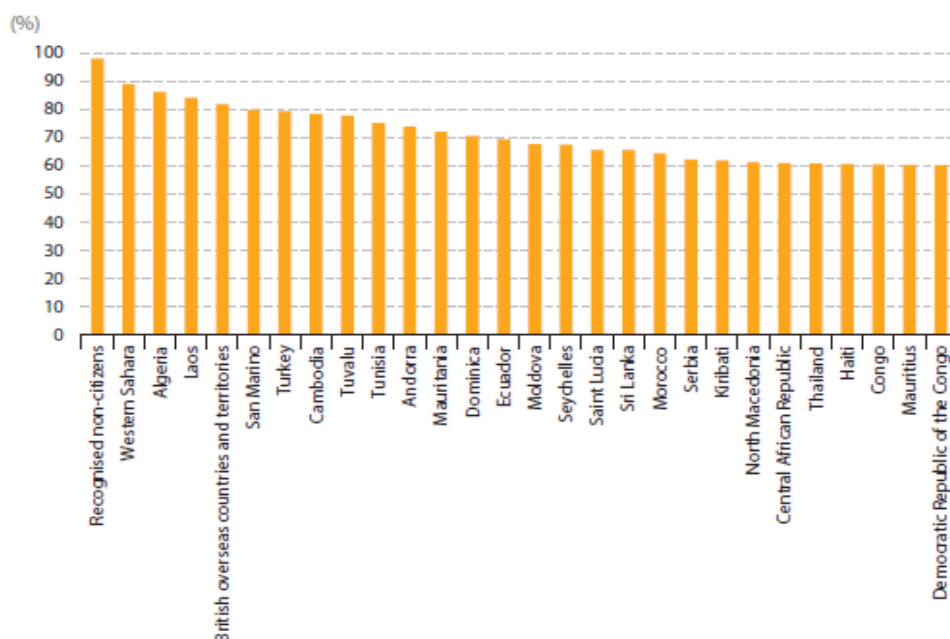
Graphique 32 : Pourcentage de migrants non européens titulaires d'un permis de séjour de longue durée en 2018



Source : graphique préparé par Eurostat, 2019.

Vous trouverez ci-dessous un graphique montrant le nombre de permis de longue durée disponibles pour les migrants originaires de pays non européens, par pays d'origine. Il convient de noter que, dans tous les cas, ces chiffres sont supérieurs à 60 %.

Graphique 33 : Migrants d'origine non européenne titulaires d'un permis de longue durée en Europe, par pays, en 2018



Source : graphique préparé par Eurostat, 2019.

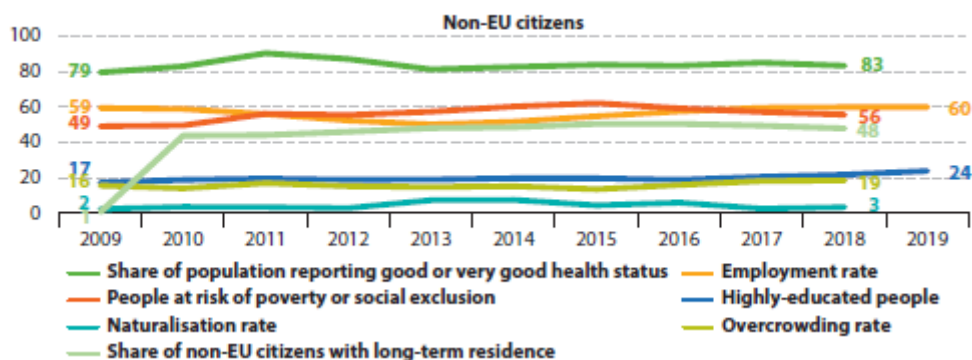
Certains indicateurs sur l'immigration en provenance de pays non européens sont présentés séparément ci-dessous, ventilés par pays : Espagne, Italie, Belgique et Autriche. Il est fait référence à la situation

II. 24 La situation des migrants originaires de pays non européens en Espagne

En Espagne, en 2018, des améliorations minimales sont observées sur la période (2009-2019) pour les indicateurs relatifs à l'état de santé (4 points de pourcentage d'amélioration en 2019 par rapport à 2009), une dégradation des indicateurs de risque de pauvreté et d'exclusion sociale (-7), d'emploi (+1) et une légère amélioration du niveau d'éducation, comme le fait d'avoir un niveau d'études supérieur (+7).

En ce qui concerne l'obtention de la nationalité, l'augmentation au cours de la période (2009-2019) n'a été que de 1 %, tandis que l'obtention de permis de séjour de longue durée a connu une augmentation significative au cours de la période (2009-2010), puis est restée constante avec une légère augmentation de 4 points de pourcentage en 2018 par rapport à 2009.

Graphique 34 : Flux de données des migrants d'origine non européenne en Espagne



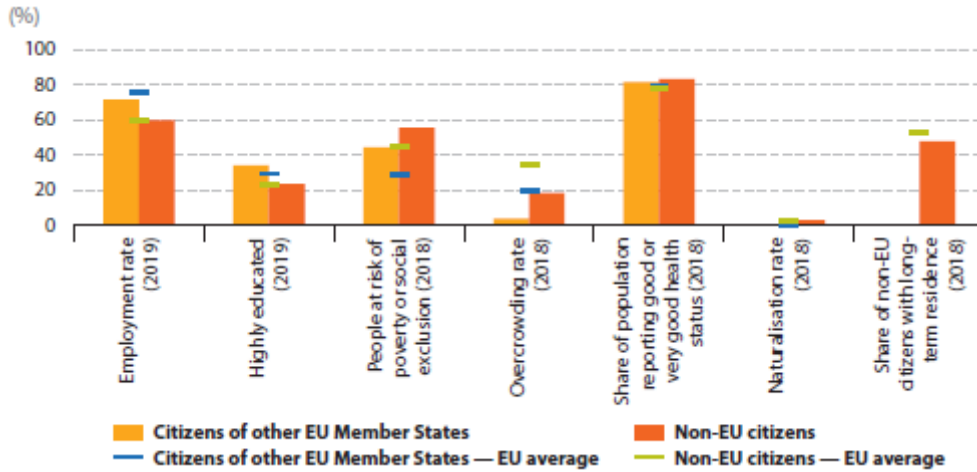
Source : graphique préparé par Eurostat, 2020

Le graphique suivant compare les indicateurs du graphique précédent sur la situation des migrants d'origine non européenne avec les résultats de l'Espagne par rapport aux résultats de la moyenne des pays de l'Union européenne.

Comme on peut le constater, le taux d'emploi est au même niveau que la moyenne européenne, tout comme le pourcentage de personnes ayant fait des études supérieures. Cependant, les migrants d'origine non européenne

en Espagne affichent des taux de pauvreté et d'exclusion sociale plus élevés que la moyenne européenne pour le même groupe. Cependant, leur état de santé est légèrement meilleur que la moyenne européenne. Le pourcentage de migrants d'origine non européenne ayant obtenu un permis de séjour de longue durée est légèrement inférieur à la moyenne européenne.

Graphique 35 : Indicateurs des migrants d'origine non européenne en Espagne par rapport à la moyenne européenne



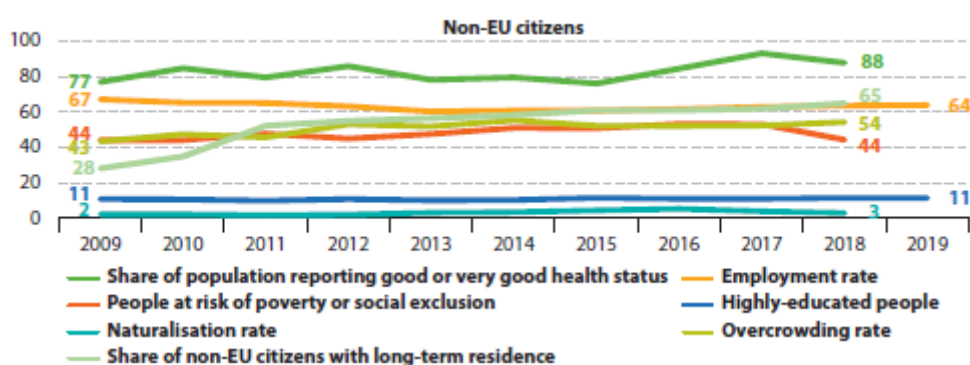
Source : graphique préparé par Eurostat, 2020

II. 25 La situation des migrants originaires de pays non européens en Italie

En Italie, des améliorations minimales sont observées pour les indicateurs suivants sur la période (2009-2019), à l'exception de l'état de santé (amélioration de 10 points de pourcentage en 2019 par rapport à 2009), mais on constate une stagnation des indicateurs de risque de pauvreté et d'exclusion sociale, une légère détérioration des taux d'emploi (-3) et, à nouveau, une stagnation du niveau d'éducation de la population ayant fait des études supérieures.

En ce qui concerne l'obtention de la nationalité, l'augmentation au cours de la période (2009-2019) n'a été que de 1 %, comme dans le cas de l'Espagne, et il y a également eu une augmentation significative de l'obtention de permis de séjour de longue durée au cours de la période (2009-2011), après quoi elle est restée constante avec une augmentation significative de 28 points de pourcentage en 2018 par rapport à 2009.

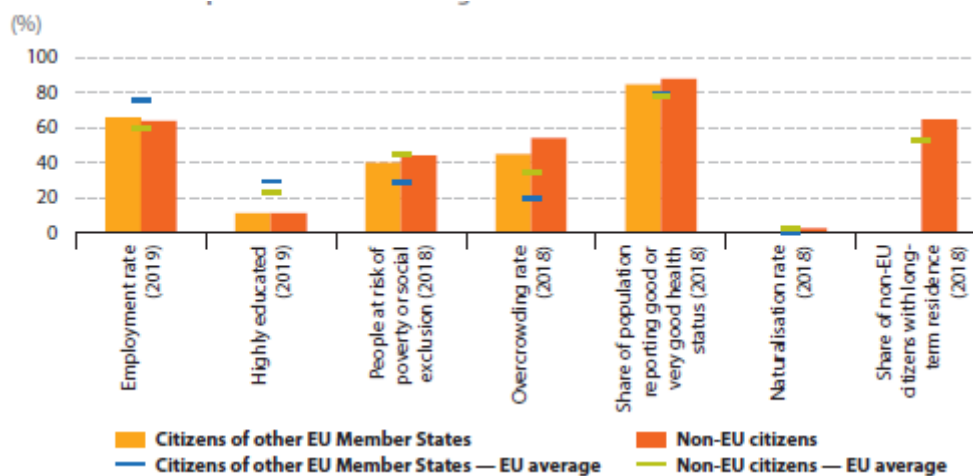
Graphique 36 : Flux de données des migrants d'origine non européenne en Italie



Source : graphique préparé par Eurostat, 2020

En ce qui concerne le graphique suivant, qui se réfère à la situation des migrants d'origine non européenne par rapport à la moyenne européenne, il convient de noter que le taux d'emploi et le pourcentage de migrants ayant fait des études supérieures en Italie sont inférieurs à la moyenne de l'UE. Le taux de pauvreté ou d'exclusion sociale est légèrement inférieur à la moyenne, tandis que, comme en Espagne, l'état de santé est légèrement supérieur à la moyenne européenne. Le pourcentage de migrants d'origine non européenne obtenant un permis de séjour de longue durée est nettement supérieur à la moyenne de l'UE.

Graphique 37 : Indicateurs des migrants d'origine non européenne en Italie par rapport à la moyenne européenne



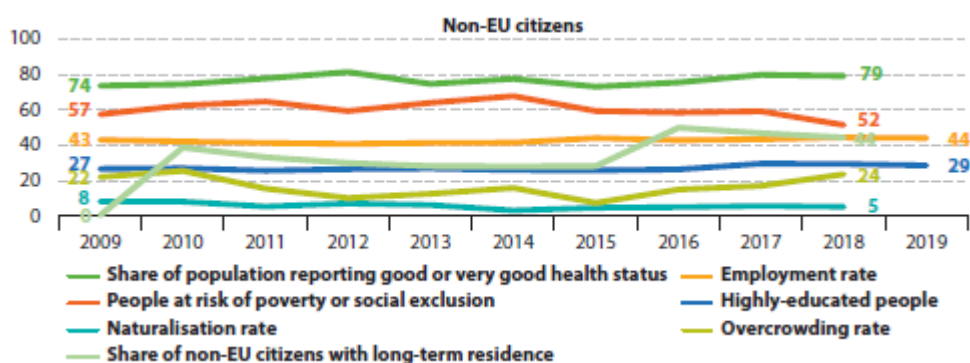
Source : graphique préparé par Eurostat, 2020

II.26 La situation des migrants originaires de pays non européens en Belgique

En Belgique, des améliorations minimales sont observées sur la période (2009-2019) pour les indicateurs relatifs à l'état de santé (amélioration de 5 points de pourcentage en 2019 par rapport à 2009), une légère diminution du taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale (-5), une légère amélioration des taux d'emploi (+1) et, à nouveau, une stagnation du niveau d'éducation de la population ayant suivi l'enseignement supérieur (+2).

En ce qui concerne l'obtention de la nationalité, contrairement à l'Espagne et à l'Italie, on observe une diminution de moins 3 points de pourcentage au cours de la période (2009-2018), ainsi qu'une augmentation à deux reprises de l'obtention de permis de séjour de longue durée au cours de la période (2009-2010 et 2015 et 2016), après quoi elle est restée constante avec une augmentation significative de 24 points de pourcentage en 2018 par rapport à 2009.

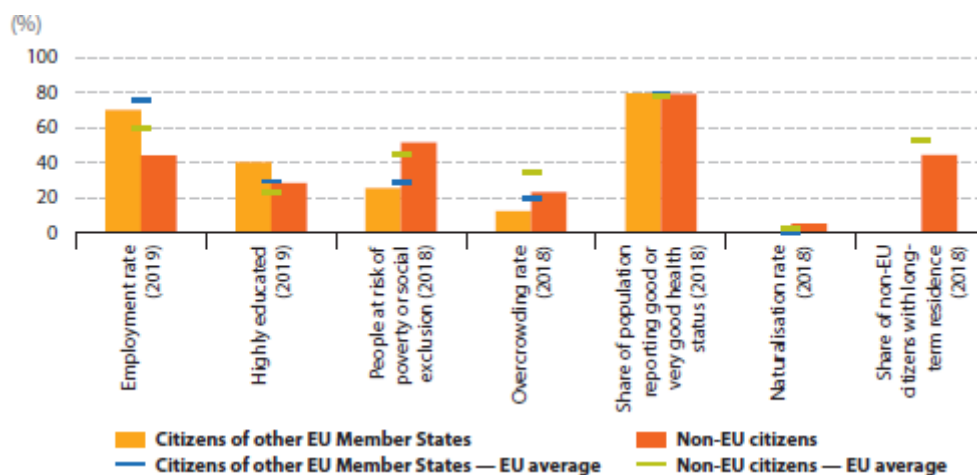
Graphique 38 : Flux de données des migrants d'origine non européenne en Belgique



Source : graphique préparé par Eurostat, 2020

En ce qui concerne le graphique suivant, qui se réfère à la situation des migrants d'origine non européenne par rapport à la moyenne européenne, il convient de noter que le taux d'emploi en Belgique est bien inférieur à la moyenne de l'UE (environ 20 points de pourcentage de différence). Le taux de pauvreté ou d'exclusion sociale est également légèrement supérieur à la moyenne, tandis que l'état de santé se situe dans la moyenne européenne. En revanche, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, la Belgique se situe au-dessus de la moyenne de l'UE. Il convient également de noter que le taux d'obtention d'un permis de séjour de longue durée en Belgique est également inférieur à la moyenne européenne.

Graphique 39 : Indicateurs des migrants d'origine non européenne en Belgique par rapport à la moyenne européenne



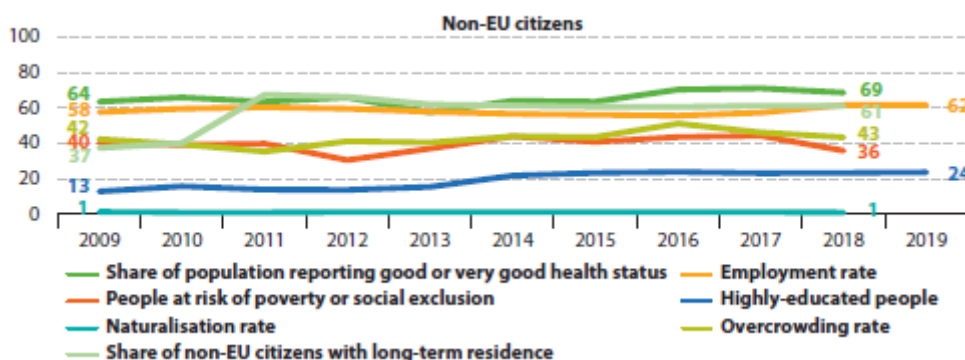
Source : graphique préparé par Eurostat, 2020

II.27 La situation des migrants originaires de pays non européens en Autriche

En Autriche, de légères améliorations sont observées au cours de la période (2009-2019) pour les indicateurs relatifs à l'état de santé (amélioration de 5 points de pourcentage en 2019 par rapport à 2009), une légère diminution du taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale (-4), une légère amélioration des taux d'emploi (+4), et une amélioration significative du niveau d'éducation de la population migrante d'origine non européenne ayant fait des études supérieures (+9).

En ce qui concerne l'obtention de la nationalité, contrairement au reste des pays analysés pour la période (2009-2018), aucune amélioration n'est observée. En ce qui concerne l'obtention de permis de séjour de longue durée, comme dans le cas de la Belgique, des augmentations ont été observées au cours de deux périodes (2009-2010 et 2015 et 2016), après quoi elles sont restées constantes avec une augmentation significative de 24 points de pourcentage en 2018 par rapport à 2009.

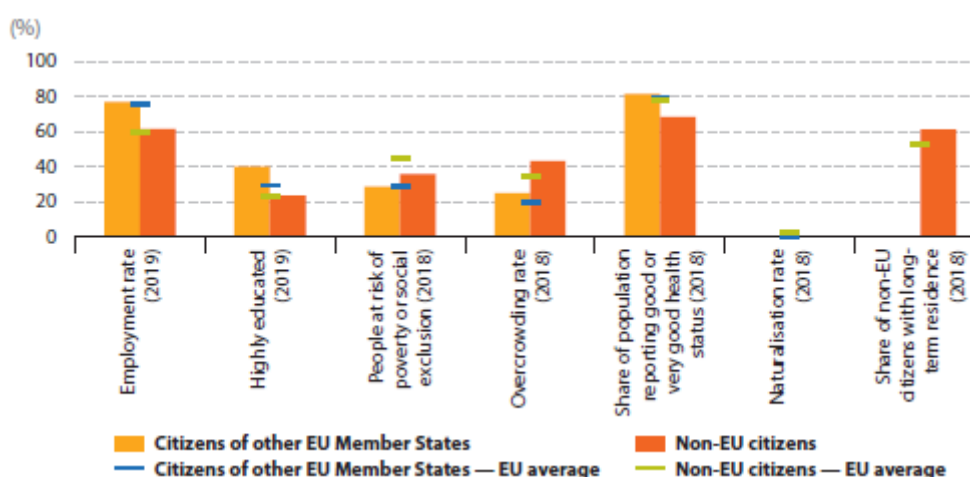
Graphique 40 : Flux de données des migrants d'origine non européenne en Autriche



Source : graphique préparé par Eurostat, 2020

Le graphique suivant, qui se réfère à la situation des migrants non européens par rapport à la moyenne européenne pour les migrants non européens, montre que le taux d'emploi en Autriche se situe dans la moyenne de l'UE, tandis que le taux de pauvreté ou d'exclusion sociale est inférieur à la moyenne. En termes d'état de santé, en revanche, l'Autriche se situe en dessous de la moyenne de l'UE. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'Autriche se situe dans la moyenne européenne. Comme en Italie, les personnes qui obtiennent un permis de séjour de longue durée en Belgique sont au-dessus de la moyenne européenne.

Graphique 41 : Indicateurs des migrants d'origine non européenne en Autriche par rapport à la moyenne européenne



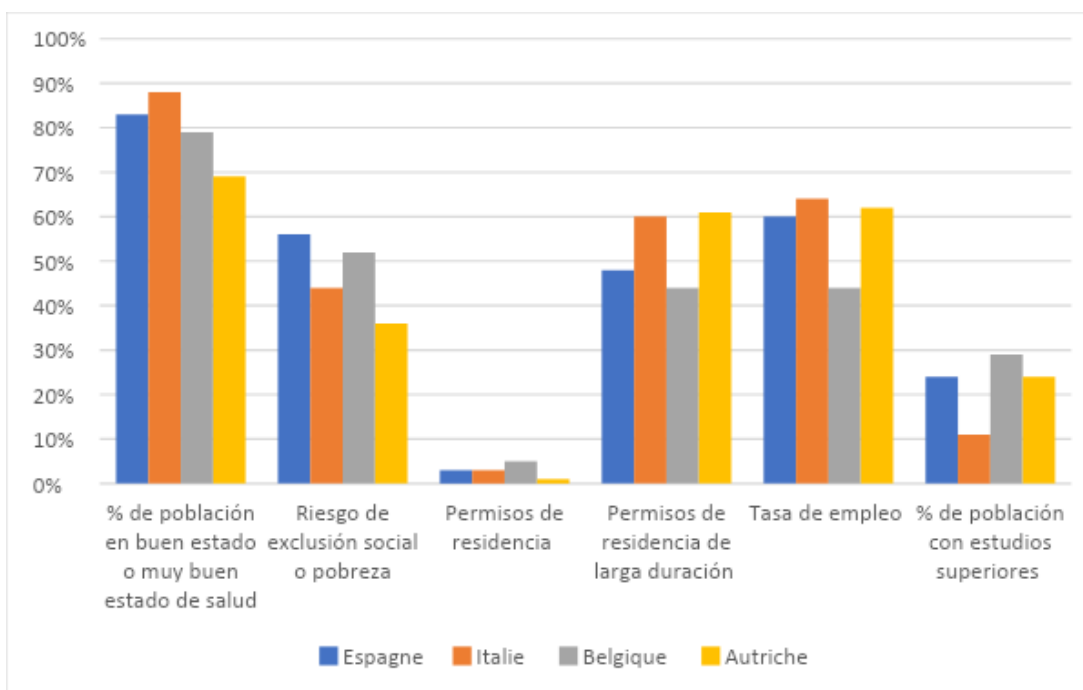
Source : graphique préparé par Eurostat, 2020

Tableau 2 : Indicateurs comparatifs de la situation des migrants d'origine non européenne en Espagne, en Italie, en Belgique et en Autriche

	Espagne	Italie	Belgique	Autriche
% de la population en bonne ou très bonne santé	83% (2018)	88,0% (2018)	79,0% (2018)	69,0% (2018)
Risque d'exclusion sociale ou de pauvreté	56,0% (2018)	44,0% (2018)	52,0% (2018)	36,0% (2018)
Permis de séjour	3,0% (2018)	3,0% (2018)	5,0% (2018)	1,0% (2018)
Permis de séjour de longue durée	48,0% (2018)	60,0% (2018)	44,0% (2018)	61,0% (2018)
Taux d'emploi	60,0% (2019)	64,0% (2019)	44% (2019)	62,0% (2019)
% de la population ayant suivi un enseignement supérieur	24,0% (2019)	11,0% (2019)	29,0% (2019)	24,0% (2019)

Source : tableau propre basé sur les données d'Eurostat, 2020.

Graphique 42 : Indicateurs de la situation des migrants d'origine non européenne en Espagne, en Italie, en Belgique et en Autriche en pourcentages en 2018 et 2019.



Source : tableau propre basé sur les données d'Eurostat, 2020.

En général, les migrants d'origine non européenne bénéficient d'un bon accès à la protection de la santé et ont donc un bon état de santé. Par pays, les données montrent que les migrants non européens en Italie et en Espagne jouissent d'un meilleur état de santé, suivis par la Belgique et l'Italie.

En ce qui concerne les taux de pauvreté et d'exclusion sociale, comme nous l'avons vu plus haut, ils sont nettement plus élevés pour les migrants d'origine non européenne que pour les migrants d'autres pays de l'UE, et l'écart est encore plus grand par rapport aux taux des citoyens européens. Dans le cas des pays analysés, l'Espagne et la Belgique sont les pays où les migrants d'origine non européenne connaissent les taux de pauvreté ou d'exclusion sociale les plus élevés, suivis par l'Italie et l'Autriche.

Le nombre de migrants obtenant la nationalité d'un pays européen est relativement faible par rapport aux données sur l'obtention d'un séjour de longue durée. En 2018, la Belgique est le pays qui a accordé le plus de nationalités aux migrants d'origine non européenne, suivie par l'Espagne, l'Italie et, dans une moindre mesure (1 %), l'Autriche. Cependant, dans le cas de la délivrance de permis de séjour de longue durée, l'Italie et l'Autriche affichaient un pourcentage plus élevé, suivies de l'Espagne et de la Belgique.

Suite à cette analyse, les taux d'emploi des migrants d'origine non européenne étaient particulièrement bas en Belgique (44%) et plus élevés en Italie (64%), suivie de l'Autriche (62%) et de l'Espagne (60%). Ces taux restent particulièrement bas par rapport au taux d'emploi moyen des citoyens européens (73,8 %).

Enfin, si l'on se réfère au pourcentage de migrants non européens ayant fait des études supérieures, la Belgique obtient les meilleurs résultats (29 %), suivie de l'Autriche et de l'Espagne (24 % respectivement) et l'Italie occupe la dernière place avec un taux moins de deux fois supérieur à celui du reste des pays analysés (11 %).

III. CADRE JURIDIQUE RELATIF AUX MIGRATIONS ET AUX REFUGIES

Dans cette section, nous examinerons brièvement le cadre réglementaire international et national de trois des pays membres du consortium IntelLAC Market (Espagne, Italie et Belgique), afin de comprendre la situation des migrants et des réfugiés et le contexte de leur intégration socioprofessionnelle. Dans le cas de l'Espagne, qui est l'un des pays où la représentation des migrants latino-américains est la plus élevée, nous avons ajouté quelques commentaires fournis par les experts interrogés concernant la nouvelle réforme de la loi sur l'immigration approuvée en 2022.

III.1 Cadre législatif international

La **Convention de Genève de 1951** est l'instrument juridique international de référence en matière de protection des réfugiés. La Convention établit les droits des réfugiés et les obligations des Etats de les protéger. L'article 1 définit un réfugié comme une personne qui se trouve hors de son pays d'origine et ne peut y retourner parce qu'elle craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Cette personne a besoin d'une protection internationale lorsque son pays d'origine n'est pas en mesure ou n'a pas la volonté d'assurer une telle protection contre les atteintes redoutées.

La convention de Genève a été rédigée dans un contexte d'après-guerre, de sorte que la formulation de la convention était liée aux conséquences de la guerre, établissant des limites temporelles et spatiales à l'examen du statut de réfugié. En ce sens, le **Protocole de New York de 1967**, dans son article I.2, supprime ces limites pour élargir le champ d'application du terme "réfugié".

En 2016, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la **Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants** (résolution 71/1), qui réaffirme l'engagement de respecter les droits des réfugiés et des migrants, s'engage à fournir un soutien plus prévisible et durable aux réfugiés et à leurs communautés d'accueil, et convient d'élargir les possibilités de solutions durables pour les réfugiés. Certains États se sont également engagés à modifier leur législation ou leurs politiques afin d'améliorer l'accès des réfugiés à l'éducation, à l'emploi légal et aux services sociaux, à accroître considérablement l'aide humanitaire et à élargir l'accès à des solutions impliquant des pays tiers. Cette déclaration jette les bases de la

création de deux pactes mondiaux sur les réfugiés et sur les migrations sûres, ordonnées et régulières, adoptés en 2018.

Le **Pacte mondial sur les réfugiés** de 2018, bien qu'il ne soit pas juridiquement contraignant comme les traités internationaux, est un document qui vise à améliorer la façon dont la communauté internationale répond aux grands mouvements de réfugiés et aux situations de réfugiés prolongées, notamment en assurant un partage plus équitable et prévisible de la charge et des responsabilités pour soutenir les pays et les communautés particulièrement touchés. À cet égard, sur les principes de la coopération internationale et du partage des responsabilités.

Le **Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières** est un instrument qui, sans être juridiquement contraignant, présente un cadre de coopération fondé sur les engagements pris dans la Déclaration de New York. Le pacte vise à *"atténuer les facteurs défavorables et structurels qui empêchent les gens de construire et de maintenir des moyens de subsistance durables dans leur pays d'origine, les obligeant à chercher un avenir ailleurs". Il vise à réduire les risques et les vulnérabilités auxquels les migrants sont confrontés au cours des différentes étapes de la migration en respectant, en protégeant et en mettant en œuvre leurs droits humains et en leur fournissant des soins et une assistance.*" ¹

Cependant, Cachón souligne quatre aspects importants du pacte :

- 1) Reconnaître qu'aucun État ne peut relever seul les défis posés par les migrations internationales ;
- 2) Un objectif : favoriser la coopération internationale en matière de migration ;
- 3) Une limite : le pacte est un cadre de coopération juridiquement non contraignant ;
- 4) Une conséquence : le Pacte respecte la souveraineté des États, même s'ils doivent se conformer à leurs engagements internationaux (Cachón, 2022:58).

Enfin,

"Bien que le Pacte mondial pour les migrations ne soit pas contraignant, son pouvoir politique est indéniable, car il représente une première tentative de gérer les flux migratoires d'une manière globale et internationale, sous la prémisses de la coopération nécessaire, afin d'améliorer l'impact positif pour tous. L'adoption officielle du document a été signée par 156 pays, bien que certains aient décidé de rester en dehors, comme les États-Unis et d'autres pays européens tels que

¹ Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (A/RES/73/195), Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2018. Récupéré de :

<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N18/452/03/PDF/N1845203.pdf?OpenElement>

l'Autriche, la Bulgarie, la Croatie, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la République tchèque". (Conseil économique et social Espagne, 2019 : 25)

III.2 Cadre législatif européen

En ce qui concerne le cadre réglementaire européen, depuis 2008, la communauté européenne cherche à unifier ses politiques en matière d'immigration et d'asile. À cet égard, l'adoption du **régime d'asile européen commun (RAEC)**, qui établit des règles communes pour garantir que les demandeurs d'asile sont traités de manière égale et équitable dans tous les pays de l'Union européenne (UE), a constitué une avancée significative.

Une autre réalisation importante a été l'approbation du **Pacte européen sur l'immigration et l'asile** en 2008, qui vise à jeter les bases de la politique d'immigration et d'asile de l'UE. Le Pacte souligne l'importance de promouvoir l'intégration et s'articule autour de cinq objectifs spécifiques : l'organisation de l'immigration légale en fonction du marché du travail, la lutte contre l'immigration irrégulière, le renforcement des contrôles aux frontières et la création de bases communes pour les politiques d'asile, ainsi que la coopération entre les pays d'origine et de transit de l'immigration. C'est pourquoi,

"La Conférence ministérielle européenne sur l'intégration qui s'est tenue en 2010 a permis d'élaborer les principes de base communs pour les politiques d'intégration des immigrants dans l'Union européenne, connus sous le nom de Déclaration de Saragosse, dont les principes sont les suivants : l'emploi en tant qu'élément fondamental du processus d'intégration et essentiel à la participation des étrangers à la société d'accueil ; l'éducation en tant qu'élément essentiel de la lutte contre la discrimination et l'exclusion sociale ; le dialogue interculturel en tant qu'outil important pour promouvoir l'intégration de personnes d'autres origines, cultures et religions ; et l'importance d'intégrer les questions d'intégration dans tous les domaines politiques pertinents, avec la coopération et la coordination des différentes administrations impliquées." (Conseil économique et social Espagne, 2019 : 29-30)

Dans ce sens, et depuis la récente crise économique, l'Europe a offert des facilités d'entrée aux étrangers non communautaires sur la base de deux critères : les étrangers hautement qualifiés et les étudiants et le personnel de recherche, sur la base de l'enrichissement réciproque que ces entrées impliqueraient pour les pays d'origine et les pays d'accueil (Consejo Económico y Social España, 2019 : 31).

Enfin, parmi les normes européennes à souligner dans ce domaine figure le **Règlement de Dublin**, approuvé en 2013, qui établit les critères et les mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États

membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride. En ce sens, il établit les orientations générales de la Communauté européenne pour les demandes de protection internationale en matière d'asile.

III.3 Cadre législatif espagnol

En ce qui concerne le cadre étatique espagnol, selon l'article 10.2 de la **Constitution**, les normes relatives aux droits et libertés fondamentaux sont interprétées conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la lumière des traités internationaux ratifiés par l'État. De même, selon l'article 96 de la Magna Carta, les traités internationaux conclus par l'Espagne font partie de l'ordre juridique interne, de sorte que les traités internationaux, tels que la Convention de Genève, font partie du cadre réglementaire espagnol.

L'article 13.1 de la Constitution espagnole stipule que les étrangers jouissent des libertés publiques énoncées dans le titre I, qui fait référence aux droits fondamentaux, conformément aux dispositions des lois et des traités internationaux. À cet égard, l'Espagne dispose de lois spécifiques sur l'asile et les étrangers, qui sont détaillées ci-dessous.

En ce qui concerne l'asile et les réfugiés, la **Loi 12/2009 régissant le droit d'asile et la protection subsidiaire** constitue le cadre normatif de référence. L'article 3 de la loi 12/2009 établit que le statut de réfugié est reconnu aux personnes qui *"craignant avec raison d'être persécutées du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leurs opinions politiques, de leur appartenance à un certain groupe social, de leur sexe ou de leur orientation sexuelle, se trouvent en dehors du pays dont elles ont la nationalité et ne peuvent ou, du fait de cette crainte, ne veulent se prévaloir d'un droit de recours", se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays, ou un apatride qui, n'ayant pas de nationalité et se trouvant hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut y retourner pour les mêmes raisons."*

Selon cette loi, les demandeurs de protection internationale peuvent bénéficier de ce que l'on appelle la protection subsidiaire ou l'asile dans les cas où les autorités considèrent qu'il y a des motifs raisonnables de croire que s'ils retournaient dans leur pays d'origine, ils courraient un risque réel de subir l'une des atteintes graves prévues par la loi, même s'ils ne remplissent pas les conditions requises pour être considérés comme des réfugiés au sens de la convention de Genève de 1951. À cet égard, nous avons interrogé quelques experts universitaires sur le sujet afin de connaître leur opinion sur les politiques migratoires et la situation du groupe qui fait l'objet de cette étude. L'un d'entre eux souligne que le rejet des demandes d'asile pour non respect des conditions est souvent un obstacle,

car il laisse les demandeurs dans une situation irrégulière où ils ont tendance à occuper des emplois précaires. De plus, dans le contexte actuel de la guerre en Ukraine, le rejet des demandeurs d'asile originaires d'Amérique latine, comme les Vénézuéliens et les Colombiens, a augmenté.

Ainsi, il stipule que,

"Nous pourrions parler non seulement des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes en situation irrégulière qui ne demandent pas l'asile parce qu'ils n'ont pas assez de preuves pour convaincre les autorités. Je ne sais pas si le simple fait d'avoir peur et de croire que votre vie pourrait être en danger est suffisant, mais vous devez avoir cette preuve, donc nous avons la même chose que toujours avec les travailleurs qui occupent des emplois précaires, les emplois les plus précaires dans la structure professionnelle, en situation irrégulière et donc dans des conditions de travail très précaires, en dessous de la loi ". (A1)

Un autre expert en la matière partage cet avis et ajoute que,

Le principal handicap en Catalogne et en Espagne, en général, pour les personnes qui ont demandé l'asile, ce qui n'est pas le cas de toutes, est le rejet de ces demandes et combien de ces personnes retombent dans une situation d'irrégularité, et là les principales voies possibles pour trouver un emploi et régulariser leur situation sont la figure de l'"arraigo" (A2).

Les demandeurs d'asile ont droit à une assistance juridique gratuite et à des interprètes, ainsi qu'à des soins de santé ou à des prestations sociales spécifiques. Ils seront également suspendus de toute procédure de retour, d'expulsion ou d'extradition jusqu'à ce que leur demande soit résolue. Ils auront également accès aux services sociaux et d'accueil nécessaires pour garantir la couverture de leurs besoins fondamentaux dans des conditions de dignité, à condition qu'ils manquent de ressources économiques, et ils pourront travailler en Espagne une fois que les six premiers mois se seront écoulés depuis l'introduction de la demande d'asile.

En ce qui concerne le régime des migrants, l'Espagne dispose de la **Loi organique 4/2000 sur les droits et libertés des étrangers en Espagne et leur intégration sociale**, qui a récemment fait l'objet d'une réforme de sa réglementation par le biais du **Décret royal 629/2022**, qui apporte quelques modifications substantielles que nous décrivons brièvement, en termes d'impact qu'elles peuvent avoir sur le groupe étudié.

La LO 4/2000 établit les droits et libertés des étrangers en Espagne, y compris l'accès des immigrants au marché du travail. Bien que la modification du règlement ne couvre pas tous les cas qui se présentent au quotidien et qu'une période de deux ans soit toujours nécessaire pour demander un "arraigo", la réforme assouplit certaines exigences et envisage certaines modifications qui facilitent l'obtention de permis de travail, d'autorisations de séjour en Espagne et l'intégration des immigrants sur le marché du travail. En ce sens, il ressort clairement des dispositions

générales du **Décret royal 629/2002** que la réforme vise à encourager l'arrivée d'étrangers et leur intégration sur le marché du travail espagnol.

Ainsi,

"L'accès effectif au travail sous la protection de la loi reste une clé fondamentale de l'intégration et de l'inclusion sociale des étrangers en Espagne, quel que soit leur moyen d'entrée. Le cadre réglementaire de l'accès au travail des étrangers est donc un instrument fondamental dans le cadre de la politique d'immigration (...). Les étrangers qui résident légalement ont le droit d'exercer une activité rémunérée en tant qu'indépendants ou salariés, ainsi que d'accéder au système de sécurité sociale". (Conseil économique et social d'Espagne, 2019 : 92).

La réforme prévoit une série de petites modifications techniques qui assouplissent certaines des conditions requises pour la création d'une entreprise, comme, par exemple, la réduction des moyens financiers nécessaires à l'entretien. De même, l'embauche d'étrangers dans leur pays d'origine sera facilitée, en offrant à ces travailleurs un permis de travail de quatre ans, à l'issue duquel ils pourront obtenir un permis de séjour en Espagne, et ils pourront travailler en tant que salariés et travailleurs indépendants. D'autre part, le visa étudiant leur permettra de travailler jusqu'à 30 heures, ainsi que la possibilité de demander la résidence une fois qu'ils auront terminé leurs études, sans avoir à rester en Espagne pendant 3 ans, comme le prévoyait la réglementation précédente.

La réforme vise également à faciliter le regroupement familial et, en assouplissant certaines des exigences des chiffres de l'arraigo (emploi, situation sociale et familiale), à contribuer à la régularisation de la situation des étrangers. En ce sens, un nouveau chiffre est incorporé afin que les immigrants qui se trouvent en situation irrégulière en Espagne depuis au moins deux ans aient la possibilité d'obtenir leurs papiers. Il s'agit de "racines dues à la formation", qui offrira un permis de séjour pour la formation à des métiers où la main-d'œuvre est nécessaire, et qui permettra ensuite aux étrangers de régulariser leur situation au moyen d'un contrat de travail.

Néanmoins, la réforme implique une amélioration pour un secteur important de migrants, tels que les migrants qualifiés, en termes d'assouplissement des exigences et de rationalisation des procédures bureaucratiques. Il est vrai qu'il reste encore beaucoup à faire pour traiter la situation des migrants en situation irrégulière qui ne peuvent pas accéder au chiffre de l'"arraigo" pour la formation parce qu'ils n'ont pas les moyens économiques de le couvrir, et qui font partie de l'économie souterraine par le biais d'emplois précaires. Il sera nécessaire d'évaluer l'impact de la réforme sur ce groupe et de remédier à ces lacunes par le biais de services ou de programmes publics nationaux et locaux susceptibles d'offrir une alternative à ces personnes.

À cet égard, l'un des experts que nous avons interrogés a fait le commentaire suivant,

"La modification de la loi sur les étrangers n'est pas destinée aux plus vulnérables, elle est destinée à ceux qui viennent étudier et qui ont de l'argent pour payer leurs études en attendant (...) Elle est destinée à ceux qui ont demandé l'asile et qui ont eu l'occasion de travailler pendant les six mois précédents alors qu'ils avaient un permis de travail.) Il est destiné aux personnes qui ont demandé l'asile et qui ont eu la possibilité de travailler pendant les six mois précédents alors qu'elles disposaient d'un permis de travail. Elles ont ensuite la possibilité de prendre un emploi à condition d'avoir une offre d'emploi, comme un contrat, ce qui dépend de la volonté de votre entreprise, ce n'est pas automatique, cela dépend de l'employeur, de l'homme d'affaires, ce qui signifie que des personnes sont laissées sur le carreau. Il faudrait être très qualifié pour que l'entreprise le veuille... et la question de l'accréditation, cela dépend aussi de la profession parce que tous les diplômés ne peuvent pas être accrédités, donc vous ne pouvez pas le faire si facilement, cela coûte de l'argent, cela coûte de la paperasserie... alors que vous venez d'arriver, la première chose dont vous avez besoin est de survivre, donc cela prend des années, les premières années d'arrivée sont des années de travail précaire et informel". (A1)

Dans ce sens, un autre expert ajoute que le modèle sur lequel repose l'État espagnol favorise l'irrégularité et que c'est cela qu'il faut changer. Elle souligne que le modèle exige,

"Dans cet aspect, le chiffre de l'arraigo est positif en soi, il a une valeur comparative parce que dans d'autres pays, ce chiffre n'existe pas en tant que tel, mais bien sûr, en ayant un modèle dans lequel l'entrée est irrégulière, même pour les demandeurs d'asile et les réfugiés... le message est de venir en Espagne et une fois que vous êtes ici, faites une demande et alors les trajectoires commencent". (A2)

En outre, en ce qui concerne la modification des règlements en matière d'immigration, les améliorations et la critique selon laquelle ils ne s'adressent qu'aux migrants disposant de moyens financiers, il souligne que le règlement

"Cela peut générer une certaine distinction, car même pour pouvoir se consacrer aux heures de formation requises, tous les profils peuvent ne pas avoir le temps de suivre cette formation. C'est incontestablement un pas en avant, c'est une réforme spécifique du règlement qui facilitera l'accès à l'emploi pour certaines personnes qui, sans cette réforme, auraient eu comme alternative des offres d'emploi à temps plein de 12 mois, et c'était vraiment très compliqué. Je ne peux pas parler d'un équilibre de ce que sera l'impact, je pense que pour certaines personnes ce ne sera pas suffisant, pour d'autres ce sera peut-être le levier, de sorte qu'une fois régularisés, ils pourront vraiment accéder au marché du travail général, ce qui rend difficile pour beaucoup de personnes qualifiées de développer des trajectoires en accord avec leur niveau d'éducation ". (A2)

Enfin, il est également important de noter que, outre le cadre réglementaire, la création d'organismes et d'institutions visant à protéger ce groupe est également importante. D'une part, l'importance des politiques migratoires en Espagne est telle que le ministère de l'inclusion, de la sécurité sociale et des migrations a créé un secrétariat d'État aux migrations spécialisé dans l'élaboration, la gestion et la mise en œuvre des réglementations et des politiques publiques dans ce domaine. D'autre part, nous avons également l'Observatoire contre le racisme et la xénophobie, ou le Forum pour l'intégration sociale des immigrés.

III.4 Cadre législatif italien²

L'Italie gère le phénomène des flux migratoires en provenance de pays non membres de l'UE, tels que les pays de l'ALC, grâce à des politiques qui combinent l'accueil et l'intégration avec la lutte contre l'immigration irrégulière. L'entrée sur le territoire italien est autorisée aux personnes en possession d'un passeport ou d'un document équivalent et d'un visa. Les citoyens étrangers peuvent entrer en Italie s'ils sont en mesure de prouver le motif et les conditions de leur séjour, ainsi que la disponibilité de moyens pour subvenir à leurs besoins pendant leur séjour et pour retourner dans leur pays d'origine, sauf dans les cas d'entrée à des fins de travail. L'État n'admet pas les personnes qui ne remplissent pas ces conditions ou qui sont considérées comme une menace pour la sécurité nationale ou celle des pays avec lesquels il a signé des accords pour la libre circulation des personnes à travers les frontières intérieures.

L'État fixe périodiquement, par décret du président du Conseil des ministres (le "décret-flux" introduit par la **Loi n° 40/1998**), les quotas maximaux d'étrangers à admettre sur le territoire italien pour le travail subordonné et indépendant. La législation prévoit également l'entrée à des fins de travail dans des cas particuliers, à l'article 27 du **Texte Unique sur l'Immigration**.

L'État, les régions et les autorités locales, en collaboration avec les associations du secteur et les autorités des pays d'origine, favorisent l'intégration des immigrés et des réfugiés qui se trouvent légalement en Italie (article 42 du texte consolidé sur l'immigration) par le biais de programmes qui : a) fournissent des informations sur les droits et les possibilités d'intégration ou de réintégration dans les pays d'origine ; b) favorisent la formation linguistique, civique et professionnelle ; c) favorisent l'entrée sur le marché du travail.

² Source : <https://www.openpolis.it/parole/come-funziona-laccoglienza-dei-migranti-in-italia/>

Les **Conseils territoriaux de l'immigration**, créés dans chaque préfecture (décret du Premier ministre du 18 décembre 1999), surveillent la présence des étrangers sur le territoire et le niveau d'intégration socioprofessionnelle, afin de promouvoir des politiques locales d'intégration spécifiques, en coopération avec d'autres institutions et organismes sociaux privés. Elles sont présidées par le préfet de la province et composées de représentants des administrations publiques, des autorités locales, des chambres de commerce, des associations/organisations travaillant dans le domaine de l'assistance et de l'intégration, et des organisations d'employeurs et de travailleurs extracommunautaires. Ces organismes représentent le lien entre le gouvernement central et les réalités locales pour tout ce qui concerne l'immigration et les questions connexes, en garantissant l'homogénéité des politiques de gestion du phénomène sur l'ensemble du territoire.

Le statut de réfugié ou le statut de protection subsidiaire sera accordé à la personne demandant une protection internationale en fonction de son statut spécifique. Cela dépend d'un certain nombre de paramètres objectifs et subjectifs liés à l'histoire personnelle du demandeur, aux motifs de la demande et au pays d'origine. Les ressortissants étrangers déjà assistés par une agence des Nations unies (et non par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés) sont exclus de la protection. Le statut de réfugié et la protection subsidiaire sont reconnus après une enquête préliminaire menée par les commissions territoriales pour la reconnaissance de la protection internationale.

La Loi 173/2020 régularise le système de double accueil mis en place en Italie. Le premier accueil implique que les étrangers entrés irrégulièrement en Italie et qui demandent une protection internationale sont accueillis pendant le temps nécessaire aux procédures de vérification des conditions requises. Ces structures sont divisées en deux catégories :

- a) Les installations de premier accueil et d'assistance, appelées *hotspots*, définies comme points de crise par l'article 10b du décret législatif n° 286/98. Il s'agit de zones désignées, généralement à proximité d'un site de débarquement, où, dans les plus brefs délais et d'une manière compatible avec le cadre réglementaire italien, les arrivants débarquent en toute sécurité, subissent des examens médicaux, reçoivent une assistance initiale et des informations sur la législation en matière d'immigration et d'asile, sont contrôlés, pré-identifiés et, après avoir été informés de leur situation actuelle en tant que personnes en situation irrégulière et des possibilités de demander une protection internationale, sont photographiés.
- b) Une fois les procédures d'identification terminées, les demandeurs de protection internationale en Italie sont transférés dans des centres

d'accueil de premier niveau, répartis sur l'ensemble du territoire, où ils restent en attendant que la demande de protection internationale soit définie : *Centri di Prima Accoglienza* (CPA - Centres de *premier* accueil) ou *Centri Accoglienza Straordinaria* (CAS - Centres d'accueil *extraordinaires*). Les CAS sont fondés par les préfets à la suite d'appels spéciaux et sont conçus comme des installations temporaires ouvertes en cas "d'arrivées régulières et rapprochées de demandeurs d'asile".

D'autre part, le deuxième accueil est assuré par le biais de conseils personnels et de projets d'intégration sur le territoire mis en œuvre par les autorités locales appartenant au Système de protection des demandeurs d'asile et des réfugiés (SPRAR) et des mineurs étrangers non accompagnés (SIPROIMI). À cette fin, les autorités locales peuvent utiliser les ressources financières mises à leur disposition par le ministère de l'Intérieur par l'intermédiaire du Fonds Asile, Migration et Intégration (AMIF).

Le système de protection se caractérise par la participation volontaire des autorités locales au réseau de projets d'accueil et de politiques de synergie sur le territoire avec les acteurs du secteur tertiaire qui apportent une contribution essentielle à la mise en œuvre des interventions.

Les projets d'accueil, présentés sur la base d'appels à propositions spécifiques, sont examinés par une commission d'évaluation composée de représentants du ministère de l'intérieur, d'un représentant de l'Association nationale des municipalités italiennes (ANCI) et d'un représentant de l'Union des provinces italiennes (UPI). Un représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et un représentant des Régions font également partie de la Commission. Le ministère de l'intérieur fournit des lignes directrices spécifiques, en mettant l'accent sur les critères et les procédures permettant aux autorités locales de présenter des demandes d'accès à la dotation annuelle du Fonds national pour les politiques et les services d'asile.

La réforme 2020 et la division du système d'accueil italien en deux niveaux empêchent les demandeurs d'asile d'accéder à certains services axés sur l'intégration. Le deuxième accueil est axé sur la poursuite de l'intégration et l'inclusion sociale. Cependant, le deuxième accueil est sous-utilisé par rapport aux besoins. Les demandeurs d'asile qui sont hébergés dans les *Centri Accoglienza Straordinaria* (CAS - Centres d'accueil *extraordinaires*) lorsqu'il n'y a pas de places disponibles dans les *Centri di Prima Accoglienza* (CPA - Centres de premier accueil) peuvent ne pas recevoir les mêmes services que les demandeurs hébergés dans les CPA.

III.5 Cadre législatif belge

Selon le cadre juridique belge, le processus d'accueil commence au centre d'arrivée, l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (FEDASIL). Elle procède à un premier examen social et médical des demandeurs et vérifie s'ils sont éligibles à l'accueil. Si c'est le cas, ils sont hébergés dans le centre d'arrivée jusqu'à ce qu'une place d'accueil adéquate leur soit trouvée. FEDASIL informe les demandeurs de protection internationale de leurs droits et responsabilités pendant la période d'accueil. Il les affecte ensuite à une place d'accueil, où le demandeur d'asile bénéficiera d'une aide matérielle. L'accueil proposé est facultatif. Si les personnes décident de ne pas être accueillies, car elles peuvent être hébergées par des amis ou des parents, elles perdent le bénéfice de l'assistance matérielle, à l'exception de l'assistance médicale. Elles ne reçoivent aucune aide financière.

La Belgique compte plus de 28 000 places d'accueil au total. Le réseau est composé d'abris collectifs et individuels. Les structures collectives sont des centres d'accueil gérés par FEDASIL, la Croix-Rouge de Belgique ou d'autres partenaires. Les structures individuelles sont des centres d'hébergement gérés par le CPAS ("initiatives locales d'hébergement") ou par des ONG. Les centres d'hébergement sont "ouverts", ce qui signifie que les résidents sont libres d'aller et venir. Ils reçoivent le gîte et le couvert, des vêtements ainsi qu'un soutien social, médical et psychologique, une allocation journalière (argent de poche), ainsi qu'un accès à l'aide juridique et à des services tels que l'interprétation et la formation.

Le droit à l'accueil prend fin lorsque la procédure de protection internationale est terminée et que tous les recours possibles ont échoué. En cas de décision positive, les réfugiés (ou les bénéficiaires de la protection subsidiaire) reçoivent un permis de séjour et peuvent commencer à chercher leur propre logement. Ils ont le droit de rester dans la structure d'accueil pendant deux mois supplémentaires afin de trouver un logement convenable. Ils peuvent s'adresser à un centre public d'aide sociale pour obtenir de l'aide. Suite à une décision négative, le demandeur de protection internationale "débouté" reçoit un ordre de quitter le territoire. Les personnes dont la décision négative a été confirmée par le Conseil des étrangers sont invitées à se rendre dans l'un des quatre centres FEDASIL qui organisent des "places de retour ouvertes". La priorité est de convaincre les résidents des avantages du retour volontaire par rapport au retour forcé. Le caractère "ouvert" des centres d'accueil est garanti, puisqu'aucun résident ne sera expulsé dans l'attente de l'ordre de quitter le territoire (généralement 30 jours) et que pendant leur séjour dans le centre, les résidents sont libres d'aller et venir.

En ce qui concerne les permis de séjour dans le contexte belge, le tableau suivant résume les informations pertinentes :

MAIN PERMITS IN THE BELGIAN CONTEXT	Legal Basis	Residence Permit Issued	Benefits	Travel abroad	Impact of staying abroad
REFUGEE PROTECTION	Loi sur les étrangers (Aliens Act)	<p>A Refugee is at first entitled to a residence permit in Belgium for a period of five years. After this period of five years, they will be given a permanent residence permit.</p> <p>They have to register in their municipal office to receive an electronic A-card (temporary residence). After a period of five years, an electronic B-card is issued (unlimited residence)</p>	The recognised refugee is subject to Belgian law and must respect the same laws as Belgian citizens	Yes: Refugees must inquire at destination embassy or consulate before departure whether they need a visa or not for their trip. A short stay is for a maximum period of time. They must inform the municipality. They have the right to return to Belgium within one year; after that, a return is not guaranteed.	<p>No information specific to Belgium could be found. The European legislation should therefore apply:</p> <p>You have generally the right to travel visa free within the Schengen area up for a period of 90 consecutive days. Whether you move without the required visa or recognised residence permit for further periods, then you could lose the rights in Germany</p>
SUBSIDIARY PROTECTION	Loi sur les étrangers (Aliens Act)	The Subsidiary Protection status gives right to an initial limited stay in Belgium; the electronic Aliens card (A). The electronic A card is valid for one year and can be renewed for a period of two years. After these two years, it is again possible to request a renewal for two years. After five years, the refugee is entitled to stay for an unlimited period of time.	In order to work in Belgium, the subsidiary protected has to apply for an employee work permit or self employed work permit.	During the first years of residency, every journey to the country of origin must be reported to the municipality where the person was given subsidiary protection from. A passport can be requested at the Embassy or consulate of the country of origin. Travelling to the country of origin may question the status of the person enjoying the subsidiary protection.	

IV. POLITIQUES D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE POUR LES MIGRANTS ET LES RÉFUGIÉS

Dans cette section, nous examinerons les principales politiques d'intégration professionnelle en Espagne, en Italie et en Belgique, en gardant à l'esprit que l'accès au marché du travail est un élément clé de l'intégration sociale des migrants et des réfugiés dans les pays de destination. En ce sens, pour pouvoir entrer sur le marché du travail, les étrangers doivent disposer d'un permis de travail, qui est accordé conformément à la réglementation sur les étrangers de chaque pays, que nous avons décrite dans la section précédente. De même, certains pays disposent d'un ensemble de politiques et de programmes visant à promouvoir l'intégration sur le marché du travail, en particulier dans le cas des groupes vulnérables, tels que les immigrés et les réfugiés et, dans le cas qui nous intéresse, les Latino-Américains. Dans le cas de l'Espagne, qui est l'un des pays où la représentation des migrants latino-américains est la plus élevée, nous avons ajouté quelques commentaires fournis par les experts interrogés concernant les programmes et services publics mis à la disposition des étrangers pour l'intégration sur le marché du travail dans le pays.

IV.1 Politiques d'insertion professionnelle des migrants en Espagne

Le décret législatif royal 3/ 2015 de la loi sur l'emploi est le règlement de référence qui établit les politiques de l'emploi au niveau de l'État. Il définit ainsi le système national de l'emploi, qui désigne *l'ensemble des structures, mesures et actions visant à promouvoir et à développer les politiques de l'emploi et qui se compose* du système public de l'emploi de l'État (SEPE) et des services qui peuvent être offerts par les communautés autonomes. Parmi les compétences du Service public de l'emploi de l'État figure la gestion des services, des programmes d'intermédiation et des politiques actives d'intégration professionnelle des migrants. À cet égard, l'article 30 de cette loi stipule que le groupe prioritaire ciblé par les politiques de l'emploi comprendra les immigrants et les personnes en situation d'exclusion sociale. Pour cette raison, différents cadres d'action, politiques et programmes ont été développés en Espagne, qui peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Plan annuel pour la politique de l'emploi (PAPE)	Elle constitue le cadre étatique de référence des services publics de l'emploi pour concevoir et gérer leurs politiques et pour déterminer le cadre conceptuel et organisationnel auquel doivent se référer toutes les actions menées au sein du système national de l'emploi dans le domaine des politiques actives et de la formation professionnelle pour l'emploi.
Stratégie d'activation de l'emploi en Espagne	Il contient des services (actions) et des programmes (mesures) de politiques actives de l'emploi qu'il est proposé de mettre en œuvre dans les Communautés autonomes, tels que ceux financés par des fonds publics, répartis selon les critères objectifs convenus par la Conférence des présidents.
Système d'information sur les services publics de l'emploi (PES)	Il met en place un système d'information commun à organiser avec une structure informatique intégrée. Gestion des politiques actives de l'emploi.
Visas pour demandeurs d'emploi	
Procédure de la Carte Bleue	Procédure pour les migrants ayant des qualifications techniques élevées
Procédure de Carte Rouge	Procédure à partir de laquelle, six mois après la reconnaissance de la protection internationale, le réfugié a le droit d'accéder au marché du travail et de s'inscrire comme demandeur d'emploi.
Programme EmpleaIN	Programme qui cherche à promouvoir des actions visant à l'intégration professionnelle des immigrés en situation ou en risque d'exclusion sociale à travers le développement d'itinéraires intégrés d'intégration professionnelle individualisée. Dans les différentes phases, les aspects personnels et professionnels des personnes ciblées sont pris en compte, en essayant d'identifier et de valoriser le potentiel de chaque participant, afin d'améliorer leur employabilité à partir d'une approche individualisée qui permet leur intégration sur le marché du travail. Les phases de ces itinéraires comprennent un diagnostic et une évaluation individualisée, des actions de formation dans différents domaines, une orientation professionnelle, un accompagnement pour l'accès à la formation professionnelle, ainsi que pour la mise en œuvre d'un dispositif interactif d'évaluation et d'identification de l'activité professionnelle et de l'insertion sur le marché du travail ; elles comprendront également des actions de sensibilisation des différents agents socio-économiques, ainsi que des actions transversales et la participation à des réseaux locaux.

À titre d'exemple des politiques et services d'emploi mis en œuvre par certaines communautés autonomes, en Andalousie, dans le cadre du **Plan de récupération, de transformation et de résilience**, une série de mesures ont également été testées cette année pour favoriser l'intégration sur le marché du travail et l'attention personnalisée aux groupes vulnérables, y compris les immigrants, grâce à l'élaboration de projets intégrés d'intégration sur le marché du travail, qui devraient inclure des actions d'orientation et de formation.

Les mesures à développer seront les suivantes

- Actions d'orientation professionnelle et de facilitation de la recherche d'emploi (préparation de CV, atelier d'entretien d'embauche, informations générales sur le marché du travail, sur les tendances, les opportunités de carrière et les possibilités d'emploi alternatives liées au territoire, etc...).
- Actions de formation pour la qualification et la requalification professionnelle, permettant l'acquisition de connaissances techniques et de compétences adéquates et suffisantes pour l'exercice d'un emploi.
- Accompagnement lors de l'élaboration de l'itinéraire personnalisé réalisé par les participants dans le but de promouvoir et de suivre l'amélioration de leur employabilité, ainsi qu'accompagnement au début de leur incorporation sur le marché du travail.
- Prospection du marché du travail sur le territoire où le programme est développé, ce qui permet d'obtenir des informations actualisées sur la situation économique et professionnelle de l'environnement.

Le Service andalou de l'emploi (SAE) a également lancé 127 projets d'intégration de personnes en situation de vulnérabilité, notamment des immigrants et des personnes appartenant à des minorités ethniques. Le programme s'intitule "Nouveaux projets territoriaux pour le rééquilibrage et l'équité". Les groupes vulnérables sont censés participer à des projets intégrés d'insertion professionnelle d'une durée maximale de 9 mois, au cours desquels ils peuvent bénéficier d'une aide pour concilier leur participation au projet, pour la prise en charge de membres de la famille, la formation, le transport ou l'hébergement. Ces projets sont développés par des organismes de formation, des organisations à but non lucratif, des entreprises d'insertion et des organisations du troisième secteur.

Par ailleurs, la Catalogne offre un autre exemple de politiques et de services dans les communautés autonomes. La **Loi 10/2010** sur l'accueil des immigrants et des rapatriés en Catalogne établit des programmes d'accueil et d'adaptation des migrants à la culture et aux compétences de base de la langue catalane, entre autres aspects. Étant donné que, selon les données, la plupart des migrants latino-américains travaillent dans le secteur des

services et des services à la clientèle, la connaissance de la langue catalane est très importante pour leur inclusion sociale et professionnelle.

En termes de politiques de l'emploi, la communauté autonome dispose du service catalan de l'emploi, qui désigne l'ensemble des services, entités et programmes qui promeuvent et développent la politique publique de l'emploi. En ce sens, le **Service public de l'emploi de Catalogne (SOC)** est fondamental pour atteindre les objectifs d'intégration professionnelle des personnes en risque d'exclusion sociale. Ses fonctions sont, entre autres, l'orientation professionnelle, la formation et l'intermédiation en matière d'emploi.

Elle dispose également d'un large éventail de programmes, dont certains sont axés sur le groupe qui nous intéresse, parmi lesquels on peut citer le **Service d'aide à la reconnaissance universitaire (SARU)** et le **programme ACOL**, qui vise à aider les immigrants en situation irrégulière par le biais de contrats de travail.

Le **Service d'Appui à la Reconnaissance Universitaire (SARU)** du Gouvernement de Catalogne est chargé d'informer et d'accompagner les personnes, souvent immigrées, dans le processus de reconnaissance des diplômes étrangers afin qu'ils puissent prendre effet dans le pays. Étant donné que, comme nous l'avons déjà mentionné et comme nous le verrons plus en détail ci-dessous, les procédures de reconnaissance et de validation des qualifications constituent une barrière bureaucratique pour de nombreux immigrants et entravent leur intégration sur le marché du travail, nous pensons qu'un service visant à faciliter ce processus est très positif.

Un autre groupe d'immigrés nécessitant une protection accrue est celui des personnes en situation irrégulière. Pour cette raison, le **Programme de travail et de formation - ligne ACOL** de la Generalitat de Catalunya mérite d'être souligné. En ce sens, le programme cherche à régulariser la situation administrative des sans-papiers, qui constituent le groupe le moins protégé, en subventionnant des contrats d'un an avec des entités collaboratrices, ce qui facilite leur insertion sur le marché du travail par le biais de l'expérience et de la formation. En ce qui concerne ce programme, l'expert en migration que nous avons interrogé a mentionné que,

"C'est une politique qui donne de bons résultats et qui bénéficie, non pas à un grand nombre de personnes, mais à des personnes qui sont embauchées par des organisations sociales à but non lucratif et par certaines municipalités. Ce programme ACOL est apprécié positivement car il permet non seulement de régulariser la situation grâce à un contrat décent, mais une fois le contrat d'un an terminé, les personnes conservent leurs papiers, c'est-à-dire qu'elles peuvent accéder au marché du travail formel avec des documents en règle, ce qui donne un coup de pouce à ces personnes, qui peuvent être des Latinos ou d'autres nationalités. (A1)

Bien que le programme ACOL ne soit pas spécifiquement destiné aux migrants latino-américains, un projet a été réalisé en 2020 à l'intention du personnel soignant, un groupe très féminisé dont la majorité est originaire d'Amérique latine. À cet égard, un autre des universitaires interrogés nous a dit que..,

"Il y a eu des programmes spécifiques, par exemple, pour la régularisation des travailleuses domestiques, mais bien sûr, cela ne concerne plus les personnes hautement qualifiées, mais d'une certaine manière, cette aide, ces subventions pour les femmes qui travaillent en tant que travailleuses domestiques irrégulières, les aident à formaliser leur contrat par l'intermédiaire de leur famille. Cela a été promu en 2020, et c'est au moins un levier pour que cette femme puisse accéder au marché du travail général plus tard, puisqu'elle ne peut pas être en situation irrégulière. Ce programme n'existe plus, il n'a été mis en œuvre qu'en 2020 et nous avons réalisé le rapport d'impact. Il s'agissait d'un essai pilote, très peu de femmes ont été régularisées, mais la plupart d'entre elles étaient des Latino-Américaines, en particulier des Centraméricaines, qui travaillaient dans le secteur de manière submergée. Bien sûr, la régularisation dans le secteur du service domestique peut sembler un pas, un petit pas, mais c'est sans aucun doute un moyen pour ces femmes qui auraient pu demander des racines et ne l'ont pas pu, grâce à la subvention, d'obtenir ces racines, d'obtenir cette offre d'emploi de 12 mois. (A2)

Au niveau municipal, Barcelone dispose du **Service pour les Immigrants, les Émigrants et les Réfugiés (SAIER)** qui fournit des informations et des conseils sur l'immigration, le refuge, l'émigration et le retour volontaire, en abordant différentes questions telles que l'accueil et les informations générales sur la ville, l'assistance sociale, les procédures légales pour les étrangers, la reconnaissance des diplômes, l'orientation en matière d'emploi et de formation, entre autres.

Enfin, une bonne pratique locale à souligner est la **Stratégie Anti-rumeur de Barcelone** établie dans le cadre du plan d'interculturalité de la BCN, qui vise à sensibiliser et à former la population pour éviter les stéréotypes sur la population migrante. En ce sens, étant donné que l'un des obstacles à l'inclusion sociale peut être la discrimination, il est important qu'au niveau local et national, des stratégies soient proposées pour démanteler les préjugés et valoriser la diversité culturelle.

IV.2 Politiques d'intégration professionnelle des migrants en Italie

La direction générale des politiques d'immigration et d'intégration (au sein du ministère du travail et des politiques sociales) gère à la fois les quotas d'immigration et les politiques d'intégration. En particulier, elle surveille le

marché du travail, planifie les quotas, met en œuvre les accords de coopération bilatérale avec les pays d'origine des migrants et promeut les interventions financées par des fonds nationaux et européens. L'Agenda pluriannuel pour l'intégration professionnelle et l'inclusion sociale 2021-2027 identifie les principales priorités de la direction générale pour la prochaine période de programmation.

Les interventions suivantes ont été identifiées :

- Actions visant à soutenir l'amélioration de la gouvernance à plusieurs niveaux pour l'intégration des migrants parmi les différents acteurs impliqués, dans une perspective de subsidiarité verticale (administrations centrales, régions et autorités locales) et horizontale (partenaires sociaux, troisième secteur, sujets représentant les citoyens migrants, etc ;)
- Prévention et lutte contre le travail non déclaré et le phénomène du "caporalato", promotion du travail décent et de la culture de la légalité ; ("Caporalato" est le terme italien désignant l'intermédiation illicite de travailleurs ; il s'agit d'un phénomène criminel consistant à embaucher des travailleurs, généralement sélectionnés quotidiennement par un contremaître, pour effectuer différents types de travaux).
- Intégration sociale et professionnelle des groupes d'immigrants vulnérables grâce au modèle d'attention personnalisée (demandeurs/détenteurs d'une protection internationale, mineurs étrangers non accompagnés, femmes accompagnées de mineurs, etc ;)
- L'autonomisation, la transparence et le développement des compétences, également par le biais d'actions visant à éviter les retards et la dispersion scolaires et à relier l'éducation, la formation et le monde du travail ;
- Promouvoir la participation et l'inclusion des femmes migrantes dans la société et sur le marché du travail ;
- Promotion de la participation active des citoyens migrants à la vie économique, sociale et culturelle, et actions visant à prévenir toutes les formes de discrimination, notamment par le biais de services d'information qualifiés.
- Promotion des voies légales d'entrée en Italie à des fins professionnelles.

Les principales activités de projet dans le domaine de l'intégration socioprofessionnelle des immigrants promues et financées par la direction générale des politiques d'immigration et d'intégration sont détaillées ci-dessous.

Accord de programme entre la Direction Générale des Politiques d'Immigration et d'Intégration et l'Institut National d'Analyse des Politiques Publiques (INAPP - il s'agit d'un organisme public de recherche supervisé par le Ministère du Travail et des Politiques Sociales) pour les activités d'analyse, de suivi et d'évaluation en référence au système des politiques d'intégration abordées en Italie. Cet accord vise en particulier la mise en œuvre d'interventions d'intérêt commun sur le territoire national, avec l'objectif d'obtenir un cadre d'information représentatif de la situation réelle des personnes les plus vulnérables et/ou à risque de discrimination.

- Accord de programme entre le ministère du travail et des politiques sociales et le ministère de la jeunesse et des politiques sportives pour la définition d'un plan pluriannuel d'interventions pour la promotion du sport comme outil de dialogue, d'inclusion sociale et de lutte contre la discrimination.
- Projet Sport et Intégration #IOVENGODALLOSPORT - Promouvoir les politiques d'inclusion par le sport
- INCAS - Plan d'action pour soutenir les autorités locales dans le cadre des processus d'inclusion des ressortissants étrangers et des interventions visant à lutter contre l'exploitation du travail dans l'agriculture et le "caporalato".
- Inclusion dans les zones urbaines présentant une plus grande vulnérabilité sociale
- PUOI - Objectif Protection Unie pour l'Intégration
- Futurae - Programme d'entrepreneuriat pour les immigrants
- IMPACT - Intégration des migrants grâce à des politiques et des actions co-conçues sur le territoire
- PRIMA - Projet d'intégration des travailleurs migrants (Proyecto de Integración Laboral de MigrAntes)
- Portail sur l'intégration des migrants - Vivre et travailler en Italie

Plus précisément, les projets d'intégration des immigrés dans le monde du travail sont analysés ci-dessous : InCaS ; PUOI ; Futurae ; et PRIMA.

InCaS (INcreasing impaCt in internAtional work placementS) résulte d'un accord signé entre le Ministère du Travail et l'ANCI, qui met en œuvre les actions en collaboration avec Cittalia. Les objectifs généraux du projet sont les suivants i) soutenir les autorités locales dans la définition, la gestion, le suivi et la diffusion des résultats des projets territoriaux pour l'inclusion sociale des immigrés promus par le ministère du travail et des politiques sociales ; et, ii) développer un programme national pour soutenir les autorités locales dans les territoires présentant des phénomènes d'exploitation et/ou de pénibilité liés au travail agricole, et les aider à développer des politiques et des outils efficaces pour mettre en œuvre, au niveau local, le "Plan triennal de lutte contre l'exploitation du travail dans

l'agriculture et le "caporalato" (c'est-à-dire une forme illégale d'embauche et d'organisation du travail)".

Le PUOI - Protezione Unita a Obiettivo Integrazione (Protection unie avec objectif d'intégration) est un plan axé sur les parcours d'intégration sociale et professionnelle destinés à des catégories spécifiques d'immigrés vulnérables, dans le but de promouvoir leur intégration dans le monde du travail. Les groupes cibles de ce projet sont les étrangers bénéficiant d'une protection internationale et humanitaire, les étrangers titulaires d'un permis de séjour délivré dans des cas particuliers permettant l'exercice d'activités professionnelles, et les étrangers qui sont entrés en Italie en tant que mineurs non accompagnés et qui sont régulièrement présents en Italie. L'initiative, promue par le Ministère du travail et des politiques sociales - Direction générale des politiques d'immigration et d'intégration, offre, d'une part, l'accès à une série de services intégrés d'intégration socioprofessionnelle, visant à améliorer et à développer les compétences individuelles (services de tutorat, orientation professionnelle et assistance à la recherche d'emploi, évaluation et certification des compétences, etc.) et, d'autre part, des services visant l'intégration socioprofessionnelle et le soutien à l'autonomie, par le biais d'une période de stage extrascolaire de six mois.

Le programme **Futurae** vise à soutenir le développement et la consolidation de l'esprit d'entreprise des immigrants. Les groupes cibles de ce projet sont les immigrés de première et de deuxième génération motivés par l'esprit d'entreprise et le travail indépendant. Le projet comporte deux volets principaux. Le premier prévoit la création d'un observatoire pour mener des activités de recherche sur l'inclusion socio-économique et financière des entreprises dirigées par des immigrés, également en tant que facteurs de développement territorial et de dynamisme international. Le second implique 18 chambres de commerce actives dans 25 provinces italiennes et prévoit des actions d'information, d'orientation professionnelle, de formation, d'assistance personnalisée, d'aide à la création d'une nouvelle entreprise par le biais d'un accompagnement et d'un accès au crédit, de mentorat dans la phase de démarrage, de promotion et de communication.

Enfin, avec le projet **PRIMA**, la Direction Générale des Politiques d'Immigration et d'intégration encourage la mise en œuvre de plans visant à renforcer l'intégration professionnelle des immigrants. Les actions proposées s'articulent principalement autour de neuf lignes d'activité qui comprennent

- Faciliter l'accès aux services
- La validation des compétences
- Renforcer la gouvernance à plusieurs niveaux
- Promouvoir la traçabilité des politiques/actions

- L'activation et l'amélioration des outils ad hoc
- Améliorer les canaux de sensibilisation
- Actions innovantes dans les secteurs émergents
- La systématisation des modèles et des méthodologies avec des ressources régionales et communautaires.
- Validation des qualifications obtenues dans les pays d'origine.

Cette intervention vise à promouvoir l'activation d'itinéraires intégrés individualisés pour soutenir l'autonomie et l'intégration socio-économique, sur la base d'une synergie et d'une connexion entre les politiques d'emploi, d'intégration et d'accueil.

IV.3 Politiques d'intégration professionnelle des migrants en Belgique

L'accès des demandeurs d'asile au marché du travail est réglementé par **la Loi du 9 mai 2018** et le **Décret royal du 2 septembre 2018**. Les demandeurs d'asile qui n'ont pas encore reçu de décision en première instance sur leur dossier d'asile dans les 4 mois suivant l'introduction de leur demande d'asile sont autorisés à travailler. Le droit au travail est mentionné directement sur leur permis de séjour temporaire (carte orange), de sorte qu'un permis de travail supplémentaire n'est plus nécessaire. Ces personnes peuvent travailler dans le domaine de leur choix et ont le droit de travailler jusqu'à ce que l'État prenne une décision ou, en cas de recours, jusqu'à ce qu'une décision négative soit notifiée.

Les demandeurs d'asile qui ont accès au marché du travail peuvent s'inscrire comme demandeurs d'emploi auprès des agences régionales pour l'emploi et ont alors droit à un programme d'assistance gratuit et à une formation professionnelle. Dans la pratique, cependant, il est très difficile de trouver un emploi pendant la procédure d'asile en raison du statut de résidence temporaire et précaire, de la connaissance très limitée des langues nationales, du fait que de nombreux diplômes étrangers ne sont pas considérés comme équivalents aux diplômes nationaux et de la discrimination sur le marché du travail.

En ce qui concerne les lois régissant l'employabilité des migrants en Belgique, pour travailler en Belgique, les travailleurs étrangers doivent disposer d'une autorisation de travail. Jusqu'au 31 décembre 2018, cette autorisation de travail était attestée par un permis de travail. Depuis le 1er janvier 2019, le permis unique est en vigueur. Le document de séjour indique donc si vous disposez d'un permis de travail. Il faut également noter que chaque région a une réglementation différente. Le permis de travail peut être de deux types :

- Pour une activité salariée : permis unique ou permis de travail.

En règle générale, un ressortissant étranger qui souhaite travailler en Belgique pendant plus de 90 jours doit demander un permis de travail à la Région compétente par l'intermédiaire de l'entité qui l'emploie. Cette demande de permis de travail équivaut à une demande de permis de séjour (demande unique).

- Pour l'activité indépendante : carte professionnelle

Depuis le 3 janvier 2019, tous les titres de séjour délivrés par la Belgique comportent une mention relative à l'accès au marché du travail : " Marché du travail : limité ", ou " Marché du travail : illimité ", ou " Marché du travail : non ". Cela signifie que la possession d'un permis de séjour ne rend pas obligatoire la possession d'un permis de travail.

Depuis avril 2017, la Région de Bruxelles-Capitale dispose d'une stratégie d'intégration des migrants. Cette stratégie a été élaborée par la Commission communautaire et doit être mise en œuvre par les bureaux d'accueil. Cette stratégie prévoit un programme d'intégration obligatoire, qui comprend les priorités suivantes : formation à la citoyenneté, français ou néerlandais comme deuxième langue, et participation sociale et économique.

En termes de programmes ou de politiques visant à améliorer l'intégration des migrants et des réfugiés sur le marché du travail, l'État a deux bonnes pratiques. Tout d'abord, des cours de français à Bruxelles pour les nouveaux arrivants. La Commission de la Communauté française de Bruxelles (COCOF) a fait une déclaration de politique générale le 29 octobre 2021, qui fait référence à l'avenir des Bruxellois, en particulier dans le contexte de l'intégration et du soutien à la cohésion sociale. L'un des changements notables est l'augmentation de l'offre de cours de français à Bruxelles pour les nouveaux arrivants.

Deuxièmement, les autorités flamandes souhaitent renforcer l'efficacité de la politique d'intégration (civique) afin d'accroître l'autonomie économique, la participation sociale active et rapide, l'acquisition de la langue et la connaissance des valeurs et de la société flamandes. À cette fin, le gouvernement flamand a modifié le programme d'intégration civique.

Le programme d'intégration comporte deux nouveaux aspects, en plus de la composante linguistique et de la composante d'orientation sociale (normes et valeurs). Le troisième pilier du programme vise à rendre les nouveaux arrivants économiquement indépendants dès que possible, par le biais d'une inscription obligatoire auprès de l'agence pour l'emploi compétente. En outre, le quatrième pilier engage les nouveaux arrivants dans un programme de participation ou de mise en réseau de 40 heures. Cela peut se faire de différentes manières : sous la forme d'un projet de jumelage, d'un stage d'introduction dans une entreprise, une association, une organisation ou une administration locale, d'une initiation au bénévolat, etc.

En revanche, le programme d'intégration civique ne sera plus accessible aux demandeurs de protection internationale. Le programme ne sera pas non plus gratuit : chaque candidat devra s'acquitter d'une redevance de 360 euros. Pour obtenir le certificat obligatoire, les intégrants devront passer un test standardisé d'orientation sociale et un test standardisé de néerlandais deuxième langue. Ils devront s'inscrire auprès d'une agence pour l'emploi et suivre le parcours en réseau de 40 heures. Enfin, les intégrants qui ne travaillent pas ou n'étudient pas deux ans après l'obtention de leur certificat d'intégration civique devront obtenir le niveau B1 en néerlandais parlé.

V. BONNES PRATIQUES D'INCLUSION DANS LE MONDE DU TRAVAIL POUR LES MIGRANTS ET LES RÉFUGIÉS D'AMÉRIQUE LATINE

Tout comme les programmes et services publics destinés aux migrants et aux réfugiés ont été mis en œuvre au niveau de l'État, les entités du secteur privé et du tiers secteur travaillent à l'inclusion sociale des groupes menacés d'exclusion et en situation de vulnérabilité, y compris les migrants et les réfugiés. Dans le cadre de leur inclusion sociale, l'accès à l'emploi est crucial. Dans la section suivante, nous décrivons quelques-unes des organisations au niveau national en Espagne, avec des exemples de certaines communautés autonomes telles que la Catalogne et l'Andalousie, ainsi que la Belgique.

Dans le cas de l'Espagne, qui est l'un des pays où la représentation des migrants latino-américains est la plus élevée, nous avons ajouté quelques commentaires fournis par les experts interrogés concernant les programmes mis en œuvre par certaines entités et organisations privées.

V.1 Espagne

L'ACCEM travaille au niveau national et vise à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de vulnérabilité en défendant leurs droits, indépendamment de leur genre, de leur sexe, de leur origine, de leur classe sociale, de leur âge, etc. L'un de ses domaines d'action est le travail avec les migrants et leur inclusion sociale et professionnelle, par le biais de programmes de soins directs, d'accueil, de conseils juridiques, de soins psychologiques, de formation et d'intégration sur le marché du travail. L'ACCEM tient compte des particularités des migrants, en prenant en considération la perspective de genre dans ses programmes, en tenant compte du fait que les femmes migrantes sont confrontées à diverses inégalités, non seulement en raison de leur sexe, mais aussi de leur nature intersectionnelle. Ainsi, la campagne MujeresIN, qui donne de la visibilité à

diverses femmes migrantes et à leurs trajectoires, est l'une des campagnes qu'elle mène en faveur d'une intégration sociale égale, sans discrimination ni préjugé.

L'organisation **Acción Laboral**, qui possède des bureaux dans plusieurs communautés autonomes, mène des activités de formation et de conseil pour ce groupe. Bien qu'elle ne se concentre pas sur les migrants latino-américains en particulier, elle a trois programmes qui peuvent être considérés comme de bonnes pratiques. Les actions OPEA sont des services d'orientation professionnelle pour l'emploi et d'aide à l'auto-emploi, articulés en itinéraires personnalisés visant à améliorer les possibilités d'insertion des chômeurs. Le programme PIOME vise à développer des itinéraires d'orientation professionnelle destinés à améliorer les possibilités d'emploi des personnes inscrites comme demandeurs d'emploi auprès du service public de l'emploi de la Principauté des Asturies et le programme ACTIVA, qui se réfère à l'aide à l'emploi, vise à développer des plans complets qui combinent des actions telles que l'information, l'orientation et le conseil, la formation, l'expérience professionnelle et la mobilité géographique, dans le but de parvenir à l'intégration sur le marché du travail des chômeurs participants au programme.

Les **Communautés de Travailleurs de Catalogne (CCOO) sont** une organisation syndicale qui cherche à promouvoir la stabilité de l'emploi et à défendre les droits du travail de toutes les personnes, sans discrimination. Bien qu'elle ne s'adresse pas spécifiquement aux migrants et aux réfugiés, l'une de ses lignes d'action consiste à aider les travailleurs étrangers en leur fournissant des informations et des conseils sur leurs droits en matière de travail et sur la loi relative aux étrangers. Il existe ainsi le **programme CITE**, qui, comme le souligne l'expert universitaire en matière de migration, provient du Centre d'information pour les travailleurs étrangers,

"Il y a eu plusieurs initiatives promues par la CITE, en particulier pour renforcer les capacités et fournir des outils pour défendre les droits des travailleuses domestiques, et cela coïncide avec le fait que la plupart d'entre elles sont latino-américaines, parce que le secteur est latino-américain". (A1)

L'organisation **Mujeres Pa'lante** a pour mission de soutenir les femmes, en particulier les femmes migrantes, par le biais de conseils socio-professionnels, juridiques, psychologiques et de formation. En ce sens, elle offre des conseils pour l'élaboration de curriculum vitae, l'inscription à des offres d'emploi, la formation professionnelle, entre autres.

La **Fondation Surt** œuvre pour l'autonomisation des femmes à travers différents axes tels que l'économique, le personnel, la communauté, le sociopolitique et le culturel. Elle cherche à promouvoir l'autonomisation et l'inclusion socioprofessionnelle des femmes, en particulier des groupes

vulnérables, tels que les femmes migrantes. En ce sens, l'une de ses lignes d'action consiste à proposer des itinéraires d'insertion professionnelle, d'entrepreneuriat et de formation.

L'association **CATNOVA** œuvre pour le développement intégral des personnes en situation de vulnérabilité, en particulier les immigrés, y compris ceux en situation irrégulière. Elle a ainsi mis en place des programmes spécifiques d'inclusion sociale et professionnelle pour les migrants d'Amérique latine, comme le projet Inclusión Vital-Mujeres cuidadoras, qui vise à améliorer l'employabilité des femmes migrantes sans papiers qui travaillent comme aides-soignantes, en renforçant leurs compétences techniques, numériques et transversales afin d'accéder à l'emploi et de régulariser leur situation administrative.

La **Fédération Andalucía Acoge** a été fondée en 1991 pour apporter une réponse plus efficace et plus complète au phénomène de l'immigration, alors naissant. Elle s'est fixé comme objectif fondamental de construire une société plurielle et inclusive qui garantisse l'égalité des droits et des chances à toutes les personnes vivant en Espagne. Elle est actuellement composée de 9 associations qui travaillent dans 21 centres en Andalousie et à Melilla.

L'objectif général d'Andalucía Acoge est de favoriser l'intégration des immigrés dans la société d'accueil et la promotion de l'interculturalité, entendue comme la relation positive de communication entre des personnes de cultures différentes vivant ensemble dans le même cadre géographique. Parmi ses lignes de travail figure la défense des droits du travail des immigrés, dans une perspective égalitaire, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur condition sociale, culturelle ou religieuse.

À titre d'exemple, nous pouvons mentionner son projet "GLOBALemplea", un programme qui promeut l'accès, la permanence et la promotion sur le marché du travail, ainsi que le développement socioprofessionnel de qualité des ressortissants de pays tiers ayant des difficultés particulières, en développant des processus d'apprentissage qui renforcent les capacités des bénéficiaires du projet. De cette manière, le projet œuvre à la reconstruction du marché du travail et à la revalorisation des droits du travail en tant que principes, valeurs et exigences inaliénables.

Les services proposés comprennent l'information, l'orientation et l'accompagnement socioprofessionnel, la formation professionnelle pour l'emploi, des sessions de groupe informatives sur les aspects clés du marché du travail, des stages en entreprise, l'intermédiation professionnelle, la diversification professionnelle, l'information sur le travail indépendant, la validation et l'homologation des études, la reconnaissance de l'expérience professionnelle et l'accréditation des compétences.

Don Bosco est une ONG salésienne qui, par le biais de l'éducation et avec une option préférentielle pour les jeunes, mène une série d'activités à la recherche d'un monde plus juste, plus équitable et plus durable. Ses lignes d'action comprennent des propositions d'éducation au développement dans les domaines formel, non formel et informel, le tissage de réseaux de participation avec des entités citoyennes et l'étude de mécanismes d'intervention, de réflexion et de positionnement par rapport aux migrations, au genre et aux inégalités, entre autres domaines.

L'intervention de la **Croix-Rouge Andalousie** est complète, couvrant tout le parcours de l'immigrant pour atteindre son intégration ou les objectifs fixés dans le cadre du processus de migration, intervenant, dans de nombreux cas, dès l'entrée sur les côtes andalouses. La Croix-Rouge dispose d'un réseau de centres d'accueil humanitaires, où les besoins en matière d'hygiène et d'hébergement sont couverts et où l'on progresse dans l'intégration.

D'autre part, la Croix-Rouge Andalousie collabore avec des campements occupés par des immigrants qui attendent de pouvoir accéder à un emploi temporaire. Grâce à son projet d'intégration, l'institution couvre leurs besoins de base en matière d'alimentation, d'hygiène et d'habillement, en leur apportant un soutien continu, en détectant de nouvelles implantations et en les orientant vers des ressources spécifiques, le cas échéant. De même, ces derniers temps, l'intervention auprès des demandeurs de protection internationale a également gagné en importance. Il convient également de souligner les actions de sensibilisation destinées à la population en général, la formation continue des personnes qui travaillent avec les immigrés, ainsi que des bénévoles qui participent activement au développement des projets.

Nous avons interrogé un technicien de l'emploi de la Croix-Rouge qui nous a parlé de leurs programmes d'inclusion sociale. A cet égard, il a souligné

Nous avons plusieurs projets d'insertion professionnelle pour les personnes en situation de vulnérabilité, comme le projet "Interlabora", qui se concentre sur la population immigrée dans une perspective de genre, en combinant l'information, l'orientation, l'utilisation des nouvelles technologies et des compétences numériques... Le programme comprend des stages non professionnels dans des environnements réels qui les aident à améliorer leurs compétences et à enrichir leur expérience. Finalement, près de la moitié des personnes qui participent à ce projet finissent par trouver un emploi. Nous avons également le programme "Poises", qui propose des actions de formation liées au commerce ou au secteur des services en général. Par la suite, le soutien des entreprises est très important, de sorte qu'après les cours, ces personnes puissent avoir une chance de prouver leurs compétences. Nous cherchons généralement des

accords avec les entreprises pour qu'elles puissent effectuer des stages qui se terminent parfois par des contrats de travail". (T3)

En ce qui concerne sa méthodologie de travail, il a précisé que

"Lorsqu'une personne arrive pour améliorer sa situation professionnelle, nous effectuons un diagnostic personnalisé pour voir ce dont elle a besoin, qu'il s'agisse d'une orientation professionnelle, de faire des études ou d'améliorer ses compétences professionnelles. Ensuite, on l'oriente vers différents projets pour augmenter ses chances de trouver un emploi ou de l'améliorer". (T3)

Le **Centro de Iniciativas para la Cooperación Batá** (CIC Batá) a été fondé à Cordoue en 1994, dans le but de lutter pour l'inclusion et la justice sociale, le développement durable, la promotion et la défense des droits de l'homme et la solidarité internationale. C'est pourquoi elle travaille dans les domaines de la formation, de l'emploi, de la coopération, de la communication et de l'éducation au développement, des droits de l'homme et de l'inclusion numérique, entre autres.

Dans le domaine de l'emploi, il mène une série d'actions qui comprennent l'orientation, la formation et l'intermédiation avec les entreprises, la gestion de différents programmes et la facilitation de l'intégration socioprofessionnelle des personnes en situation de vulnérabilité sociale. Batá dispose de plusieurs unités d'orientation professionnelle, de salles d'auto-orientation et d'inclusion numérique, avec formation et accès gratuit à Internet, et de programmes d'intermédiation et d'auto-emploi pour faciliter l'amélioration de l'employabilité des utilisateurs, ainsi que la gestion des offres d'emploi par l'intermédiaire de son agence pour l'emploi.

V.2 Belgique

Les organisations belges qui ont mis en œuvre de bonnes pratiques pour l'intégration des migrants sur le marché du travail sont les suivantes :

Myria est l'un des partenaires du Point de Contact National belge (PCN) du Réseau Européen des Migrations (REM). Myria est donc membre du Conseil d'administration du Point de contact et participe activement à son fonctionnement quotidien. Le REM belge est un Point de Contact mixte, composé de quatre institutions publiques : Myria, le Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides (CGVS-CGRA), l'Agence Fédérale pour l'Accueil des Demandeurs d'Asile (Fedasil) et l'Office de l'Immigration (DVZ-OE), qui est également responsable de la coordination.

La **Plateforme citoyenne - BELRéfugiés** a pour objectif de mobiliser et de fédérer les énergies des citoyens et des associations afin de transformer

les représentations sociales et les attitudes à l'égard des migrants et de contribuer à apporter une réponse à leurs besoins fondamentalement humains et qualitatifs en développant, si nécessaire, de nouvelles solutions. Face à la mauvaise gestion de l'accueil en Belgique, la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés est née en septembre 2015 et s'est définie comme un espace de rencontre et de coordination des initiatives individuelles et collectives concernées par les questions migratoires. Depuis, la Plateforme citoyenne offre, dans la mesure de ses possibilités, un accueil inconditionnel, une réponse aux demandes d'information, de formation et d'assistance aux exilés, migrants, demandeurs d'asile, primo-arrivants et sans-papiers, dans le respect de la personne et de ses choix. Elle œuvre à l'intégration de ces personnes dans leur nouvel environnement.

Fair Work Belgium est une organisation basée à Bruxelles qui défend les droits des travailleurs les plus vulnérables. Elle soutient notamment les migrants qui viennent en Belgique avec l'intention de rejoindre le marché du travail, en les conseillant sur des questions telles que le permis de travail requis pour travailler en Belgique.

VI. ANALYSE QUANTITATIVE DES FLUX MIGRATOIRES ET DE RÉFUGIÉS EN PROVENANCE DES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (LAC)

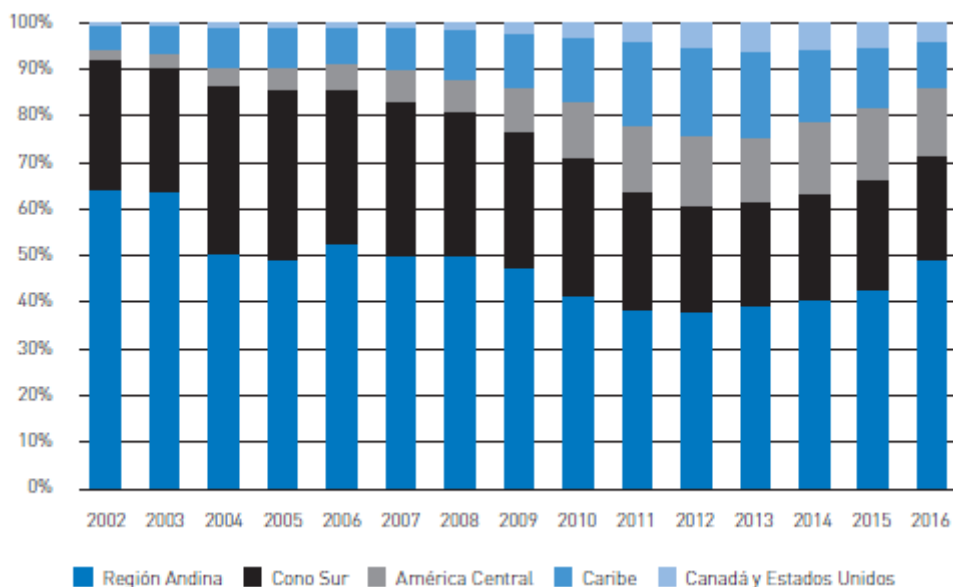
VI. 1 Analyse de la situation des migrants d'Amérique latine et des Caraïbes en Espagne

L'Espagne est l'une des principales destinations des émigrants d'Amérique latine après les États-Unis. Entre 2002 et 2016, plus de trois millions de migrants originaires des Amériques sont entrés en Espagne. En 2004, avant la crise économique, à peine 1 % des migrants des Amériques en Espagne quittaient le pays chaque année. Lorsque l'économie espagnole est entrée dans une profonde récession, le taux de chômage global a triplé, passant de 8 % en 2007 à 26 % en 2013. Entre 2002 et 2016, un tiers des immigrants originaires des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (ci-après ALC) avaient quitté le pays en 2015.

Les différences dans les schémas de mobilité ont évolué parmi les immigrants de différentes nationalités des pays de l'ALC, avec une forte diminution dans la région andine (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela) et le cône sud (Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay). Depuis 2013, l'immigration des pays de l'ALC vers l'Espagne s'est diversifiée avec une augmentation des immigrants d'autres régions, en particulier d'Amérique centrale (Honduras, Mexique et Nicaragua). En 2014, les niveaux d'immigration ont augmenté avec une prédominance des pays de la

région andine et du cône sud, tandis que l'immigration en provenance d'Amérique centrale est restée stable.

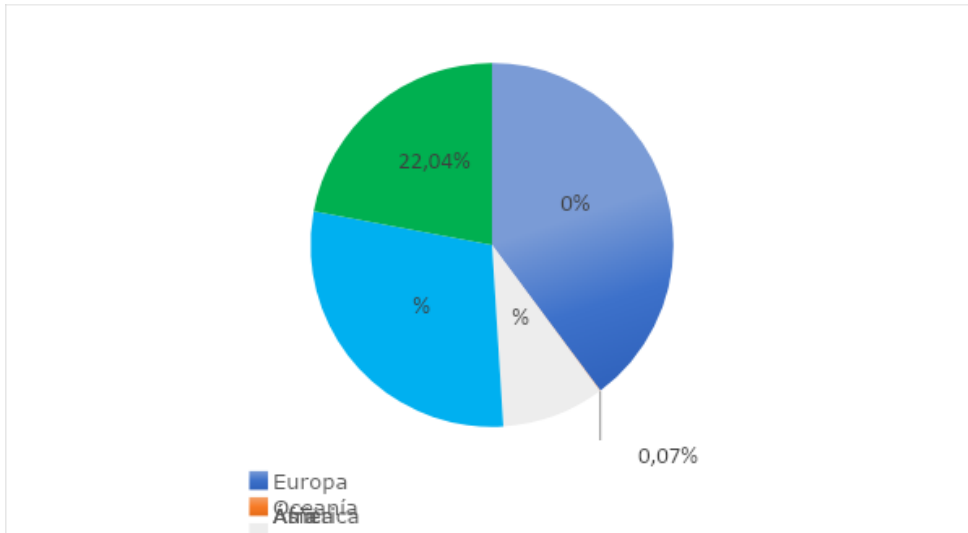
Graphique 43 : Migration des Amériques vers l'Espagne, par région d'origine, 2002-2015



VI. 2 La population migrante des pays de l'ALC en Espagne

Les nationalités de la population étrangère en Espagne sont très diverses et proviennent de tous les continents. Les principaux pays d'origine par continent sont, depuis l'Europe (39,80 %) : les ressortissants roumains, suivis des ressortissants italiens et bulgares. Du continent africain (9,13 %) : le Maroc, le Sénégal et l'Algérie. Des Amériques (28,95%) : Colombie, Venezuela, Équateur et Pérou, pays appartenant à l'Amérique du Sud. Les pays d'Asie (22,04 %) comprennent la Chine et le Pakistan. Enfin, en Océanie (0,07%), l'Australie se distingue. Si ces tendances se poursuivent, on assistera à un changement dans la structure des origines des flux migratoires, avec un poids relatif moindre des Africains et des Européens et un poids plus important des pays de l'ALC.

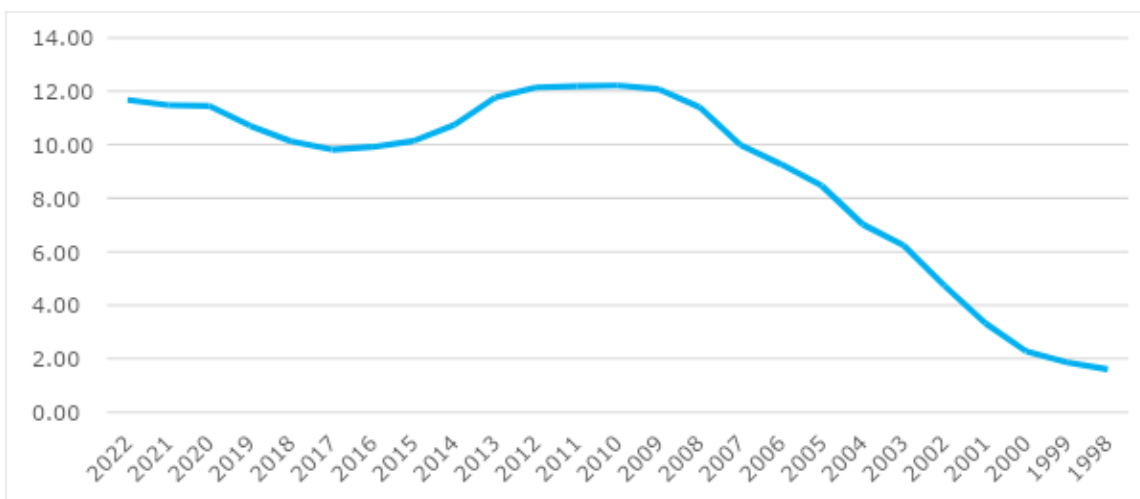
Graphique 44 : Pourcentage de résidents étrangers en Espagne par continent de résidence, 2022



Graphique basé sur les données INE 2023.

Selon l'Institut national espagnol des statistiques (2022) (ci-après INE), l'Espagne comptait 47.475.420 millions d'habitants en 2022, dont **5.542.932 (11,68 %)** étaient d'origine étrangère. Le graphique suivant montre la forte augmentation de la population migrante au début de l'année 2000. Il y a également eu un tournant en 2008, lorsque le pourcentage de la population migrante a commencé à diminuer en raison de la grande récession économique du pays.

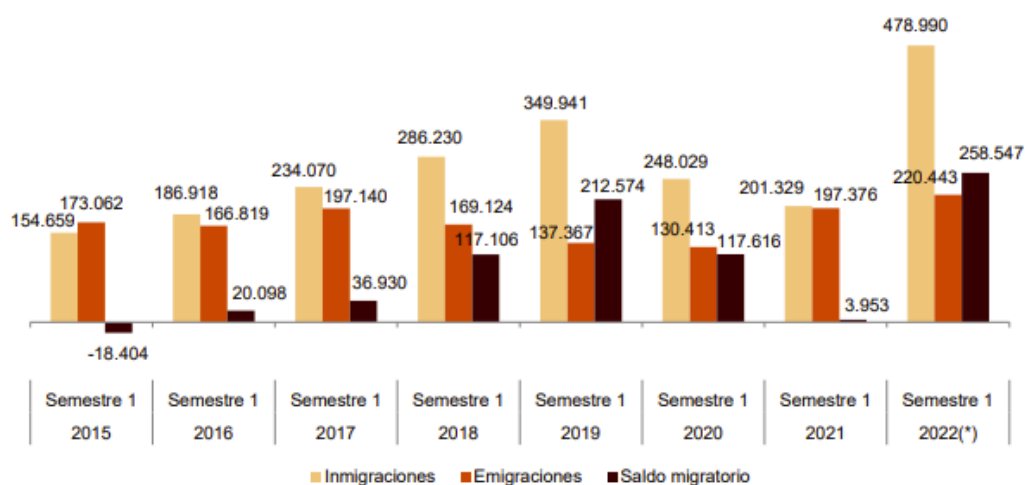
Graphique 45 : Flux de population étrangère en pourcentage, période Espagne (2022-1998)



Graphique basé sur les données INE 2022.

En ce qui concerne l'évolution du solde migratoire, l'Espagne se caractérise par des soldes migratoires positifs, bien que la crise économique ait provoqué un départ important d'Espagnols à l'étranger. Actuellement, le solde migratoire est de 258.547 personnes (il y a eu 478.990 immigrations depuis l'étranger et 220.443 émigrations vers l'étranger).

Graphique 46 : Evolution du solde migratoire en Espagne, 2015-2022



Source : CP - 1er juillet 2022 et MS - premier semestre 2022 CP - 1er juillet 2022 et MS - Premier semestre 2022

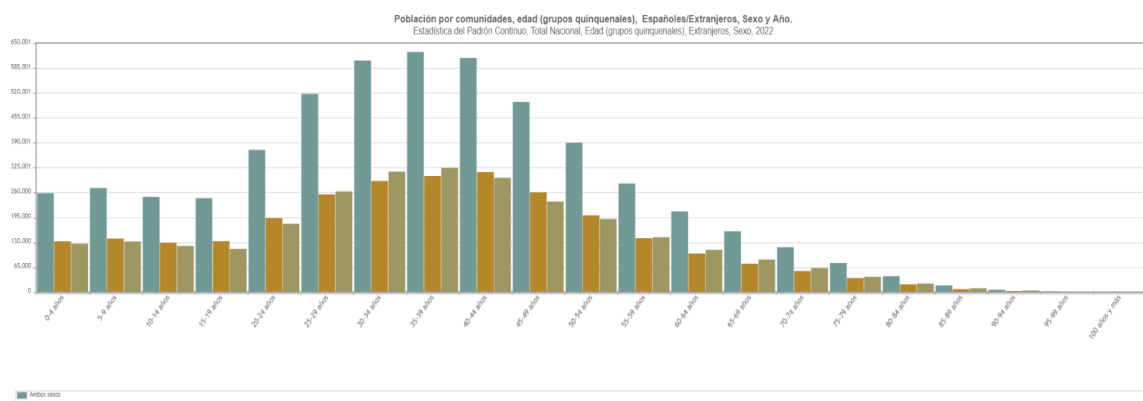
Comme le montre le graphique ci-dessus, le solde migratoire connaît une tendance à la hausse depuis 2016, année où les entrées se sont élevées à plus d'un demi-million de personnes, soit 200.000 de plus (en chiffres ronds) qu'en 2019, mais on est encore loin des 920.000 entrées enregistrées en 2007.

En termes de composition de la migration, les plus grandes communautés de migrants en Espagne au cours de la période étudiée ont été celles des

pays de l'ALC. Une augmentation extraordinaire a été observée entre 2016 et 2017, les flux entrants en 2017 dépassant déjà le chiffre atteint en 2008.

Il est important de noter que la plus grande partie de la population étrangère est en âge de travailler : 20-24 (370.612), 25-29 (516.804), 30-34 (603.708), 35-39 (626.186), 40-44 (610.628), 45-49 (496.033), 50-54 (389.311).

Graphique 47 : Population étrangère par groupe d'âge et par sexe en Espagne (2022).



Graphique basé sur les données INE 2023

Vous trouverez ci-dessous un graphique des flux migratoires en provenance de l'ALC en Espagne en 2022. Selon l'Institut national des statistiques, l'Espagne a enregistré 463.944 migrants originaires de l'ALC en 2021.

Tableau 3 : Poids des nationalités par pays d'origine en Espagne, année 2022 (INE, 2022)

Principales nacionalidades

Nacionalidad	Población residente		Crecimiento semestre	
	1 enero 2022	1 julio 2022	Absoluto	Relativo (%)
TOTAL	5.407.491	5.579.947	172.456	3,2
Marruecos	775.159	770.610	-4.549	-0,6
Rumanía	631.585	619.833	-11.751	-1,9
Colombia	315.386	375.528	60.142	19,1
Reino Unido	315.824	307.443	-8.381	-2,7
Italia	298.170	306.621	8.452	2,8
Venezuela	220.258	251.961	31.703	14,4
China	193.046	187.988	-5.058	-2,6
Ucrania	105.667	154.063	48.396	45,8
Alemania	142.632	144.386	1.755	1,2
Perú	117.949	141.705	23.756	20,1
Honduras	125.199	135.214	10.015	8,0
Francia	127.732	127.668	-64	-0,1
Ecuador	120.801	117.431	-3.370	-2,8
Bulgaria	116.843	114.616	-2.227	-1,9
Argentina	104.076	113.558	9.483	9,1

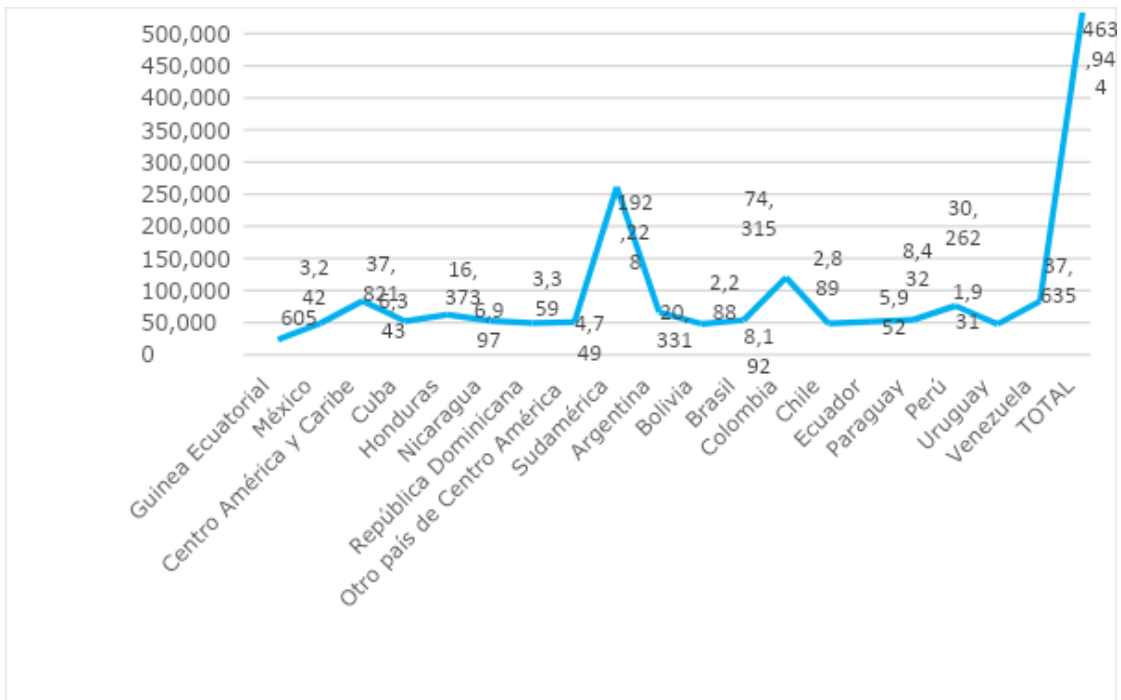
Datos provisionales, excepto la población residente al inicio del periodo, que es definitiva.

Tableau élaboré par l'INE, données 2020 (INE, 2023)

Parmi les principales nationalités, les plus fortes augmentations au cours du premier semestre de l'année 2022 concernent la population colombienne (60.142 personnes de plus), ukrainienne (48 396 personnes de plus) et vénézuélienne (31.703 personnes de plus). Les baisses les plus importantes concernent la Roumanie (11.751 personnes en moins), le Royaume-Uni (-8.381) et la Chine (-5.058).

En termes relatifs, les taux de croissance les plus élevés ont été enregistrés par les Ukrainiens (45,8 %), les Péruviens (20,1 %) et les Colombiens (19,1 %).

Graphique 48 : Flux d'immigration en provenance de l'étranger par nationalité en Espagne, année 2021



Graphique basé sur les données INE 2014.

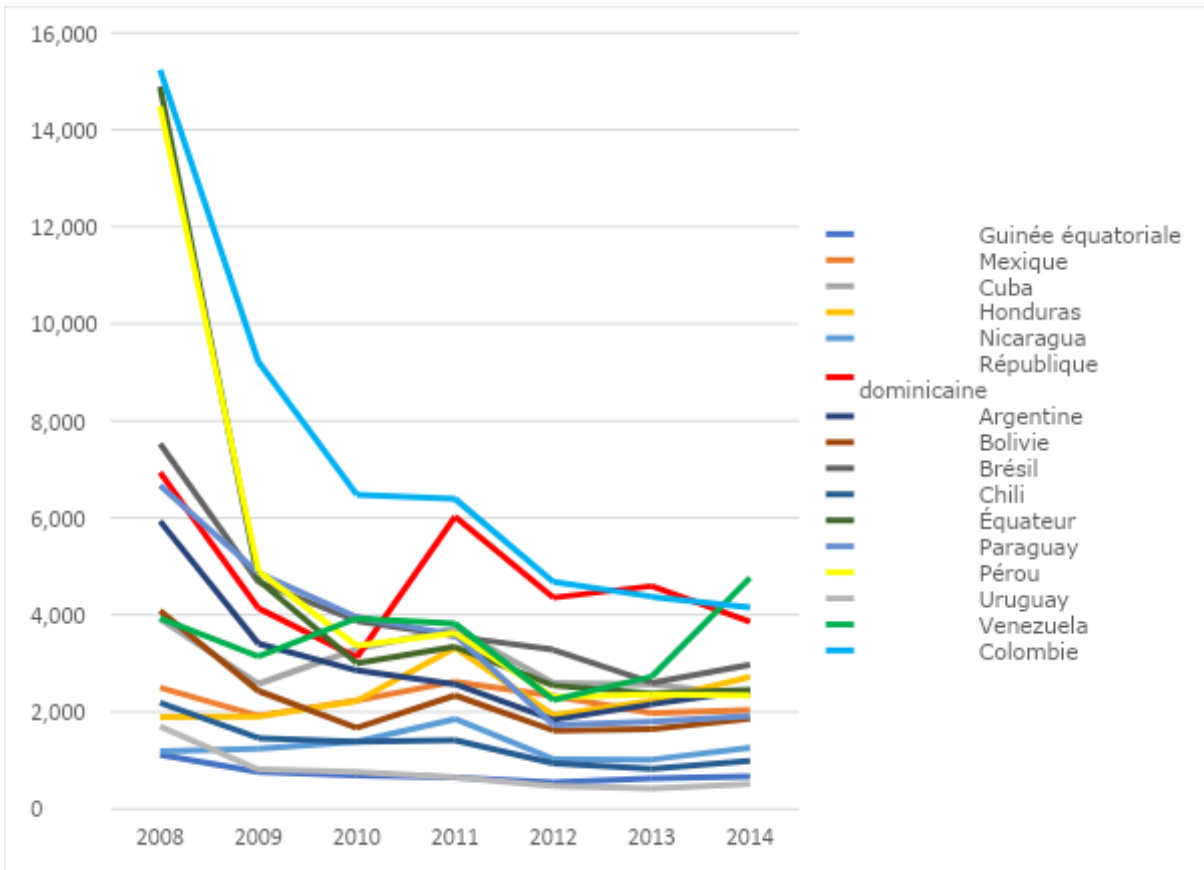
Le tableau ci-dessous, accompagné du graphique correspondant, montre la tendance du flux de migrants ALC en Espagne. Comme on peut le voir, en 2008, les arrivées de migrants ont connu un boom, mais les années suivantes, le flux d'arrivées a commencé à diminuer, coïncidant avec la crise économique du pays. Plus précisément, il convient de souligner l'arrivée de 15.237 migrants en provenance de Colombie, de 14.888 migrants en provenance d'Équateur et de 14.488 migrants en provenance du Pérou. Dans une moindre mesure, un total de 7.529 personnes sont arrivées du Brésil, 6.941 de la République dominicaine, 6.672 du Paraguay, 5.932 d'Argentine et 4.090 de Bolivie.

Tableau 4 : Flux d'immigration en provenance de l'étranger selon la nationalité en Espagne, 2008-2014

Pays d'origine	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Guinée équatoriale	1.114	766	692	652	546	633	675
Mexique	2.503	1.920	2.236	2.624	2.331	1.974	2.042
Cuba	3.913	2.578	3.293	3.716	2.595	2.570	2.350
Honduras	1.893	1.903	2.225	3.321	1.932	2.227	2.725
Nicaragua	1.194	1.241	1.385	1.855	1.026	1.018	1.260
République dominicaine	6.941	4.138	3.119	6.023	4.356	4.594	3.858
Argentine	5.932	3.408	2.854	2.571	1.838	2.159	2.440
Bolivie	4.090	2.434	1.674	2.341	1.618	1.647	1.858
Brésil	7.529	4.680	3.877	3.558	3.279	2.601	2.972
Colombie	15.237	9.214	6.477	6.393	4.680	4.376	4.152
Chili	2.191	1.461	1.382	1.419	942	827	996
Équateur	14.888	4.720	3.006	3.344	2.542	2.384	2.454
Paraguay	6.672	4.867	3.957	3.589	1.731	1.796	1.919
Pérou	14.488	4.901	3.366	3.624	2.308	2.365	2.335
Uruguay	1.704	812	767	651	471	427	520
Venezuela	3.929	3.142	3.929	3.821	2.245	2.727	4.766
Autre pays d'Amérique centrale et des Caraïbes	1.299	1.014	1.179	1.402	1.071	1.058	1.306
Amérique centrale et Caraïbes	15.240	10.875	11.200	16.317	10.980	11.466	11.499
Amérique du Sud	76.664	39.643	31.290	31.312	21.659	21.312	24.414
TOTAL	187.421	103.717	87.908	98.533	68.150	68.161	74.541

Tableau élaboré par les auteurs sur la base des données INE 2023.

Graphique 49 : Flux d'immigration en provenance de l'étranger selon la nationalité en Espagne, 2008-2014



Graphique basé sur les données INE 2023.

Comme indiqué ci-dessus, l'arrivée de migrants en provenance des pays de l'ALC a été particulièrement importante en 2008. En 2013, coïncidant avec des périodes de reprise de l'économie espagnole, la réactivation de la migration vers l'Espagne en provenance des pays de l'ALC a de nouveau été observée, bien que de manière moins marquée.

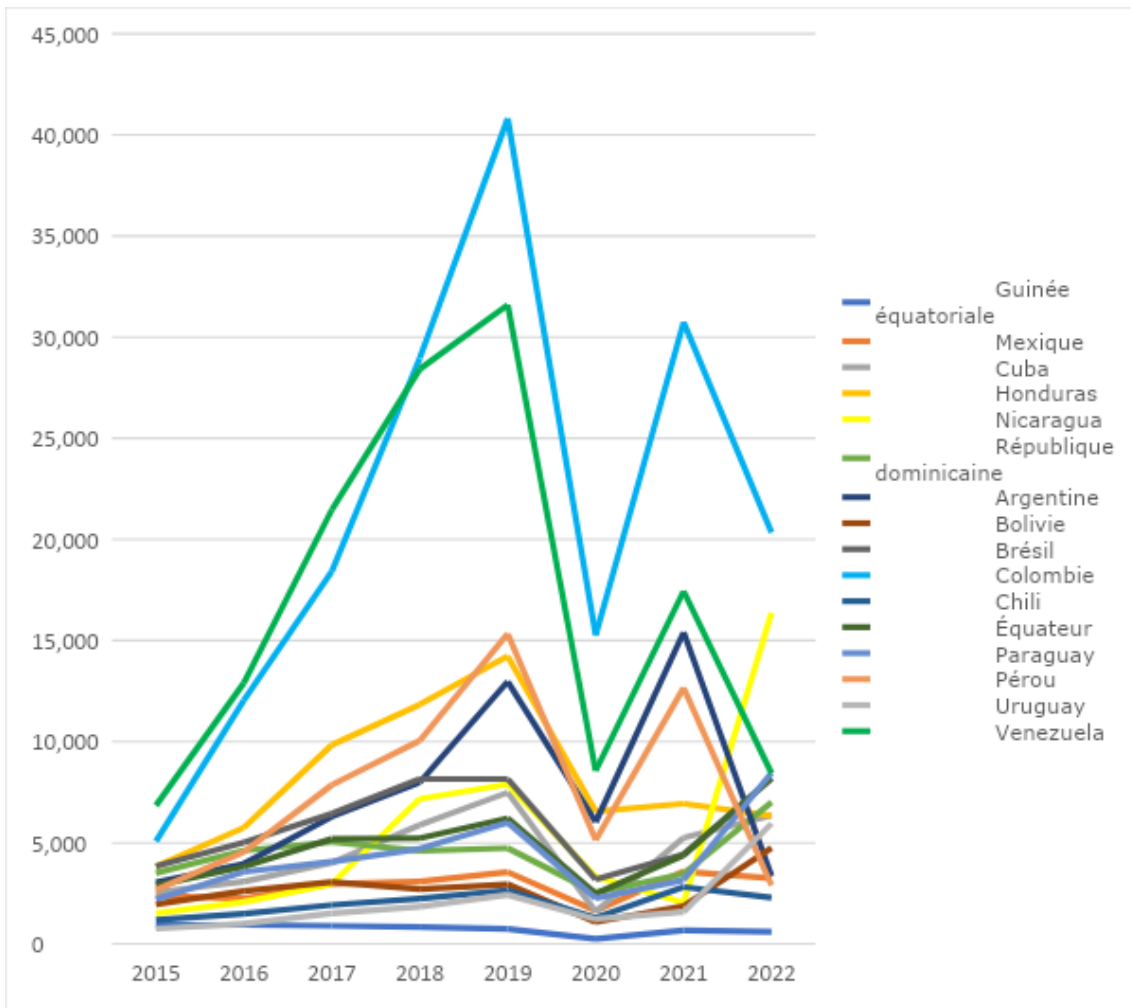
Le tableau ci-dessous présente les flux d'arrivées de migrants en provenance des pays de l'ALC pour la période 2015-2022. Dans ce tableau, il est important de souligner l'augmentation de la migration qui s'est produite à nouveau entre 2015 et 2019, en particulier la migration en provenance de certains pays comme la Colombie et le Venezuela. La population migrante de Colombie est passée de 5.073 migrants en 2015 à 20.331 en 2022. Dans le cas du Venezuela, d'importantes vagues d'arrivées de réfugiés et de migrants ont eu lieu entre 2017 et 2019 sous le régime de Maduro.

Tableau 5 : Flux d'immigration en provenance de l'étranger selon la nationalité en Espagne (2015-2022) (INE, 2023)

Pays d'origine	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Guinée équatoriale	936	938	891	832	740	251	671	605
Mexique	2.377	2.238	2.971	3.081	3.553	1.647	3.581	3.242
Cuba	2.555	3.082	4.011	5.883	7.485	1.599	5.250	5.860
Honduras	3.825	5.750	9.841	11.832	14.220	6.551	6.933	6.343
Nicaragua	1.511	2.072	2.956	7.173	7.890	3.325	2.039	16.373
République dominicaine	3.504	4.614	5.041	4.612	4.737	2.531	3.473	6.997
Argentine	3.036	3.960	6.298	7.990	12.969	6.025	15.406	3.359
Bolivie	1.957	2.621	3.059	2.702	2.949	1.076	1.873	4.749
Brésil	3.851	5.010	6.443	8.150	8.156	3.181	4.425	8.192
Colombie	5.073	12.047	18.421	28.966	40.808	15.265	30.737	20.331
Chili	1.194	1.492	1.923	2.234	2.650	1.294	2.813	2.288
Équateur	2.896	3.816	5.191	5.225	6.202	2.485	4.389	8.192
Paraguay	2.198	3.562	4.069	4.701	5.995	2.249	3.156	8.462
Pérou	2.675	4.541	7.860	10.052	15.334	5.137	12.664	2.889
Uruguay	752	995	1.519	1.837	2.427	1.230	1.580	5.952
Venezuela	6.839	12.908	21.466	28.422	31.596	8.558	17.433	8.432
Autre pays d'Amérique centrale et des Caraïbes	1.593	2.252	3.019	3.884	5.493	2.364	3.242	30.262
Amérique centrale et Caraïbes	12.988	17.770	24.868	33.384	39.825	16.370	20.937	1.931
Amérique du Sud	30.472	50.953	76.250	100.283	129.091	46.501	94.482	37.635
TOTAL	90.232	140.621	206.097	271.243	342.120	127.639	235.084	463.944

Tableau élaboré par les auteurs sur la base des données INE 2023.

Graphique 50 : Flux d'immigration en provenance de l'étranger par nationalité en Espagne, 2015-2022



Graphique basé sur les données INE 2023.

Graphique 51 : Carte de la répartition de la population étrangère par communauté autonome en Espagne, 2019



Source : INE 2021 à travers les statistiques du recensement continu.

En ce qui concerne la répartition spatiale des migrants, elle est assez concentrée dans la Communauté de Madrid (0,82% - 53.698), les Îles Baléares (0,68% - 7.904), la Catalogne (33.453), la Communauté de Valence (0,66% - 24.121) et l'Andalousie (19.054). Il convient de noter qu'il y a eu un mouvement de dispersion au sein de l'Espagne, ce qui indique que certaines communautés qui réussissent normalement à accueillir des migrants perdent de la population au profit d'autres provinces. La carte interactive peut être consultée sur le lien suivant : [Immigrants par communauté autonome, par continent d'origine de la migration vers l'Espagne](#)

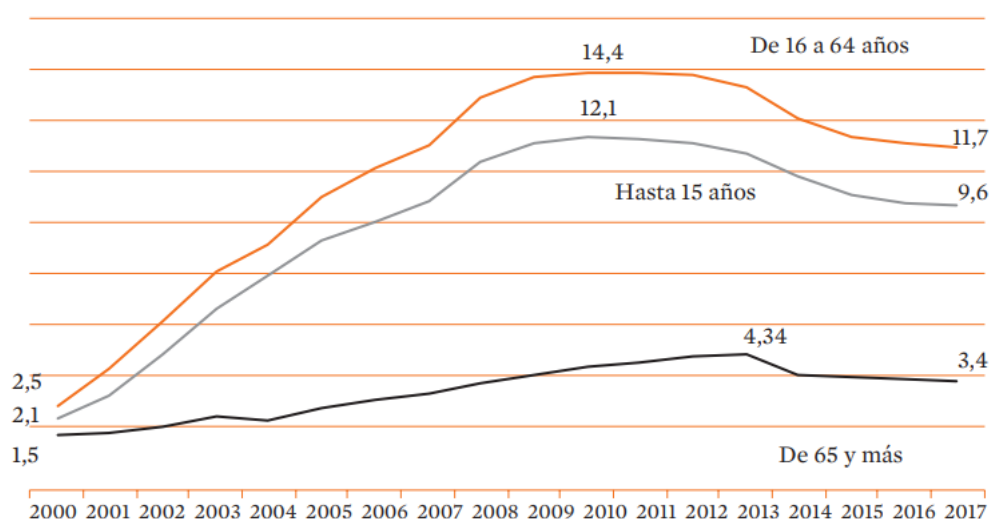
VI.3 Caractéristiques sociodémographiques des migrants de l'ALC en Espagne

Une première observation est que la composition par âge et par sexe des flux migratoires semble changer progressivement, comme le montre une comparaison des profils d'âge détaillés des migrants entre le début et la fin de la dernière décennie (figure 53).

Sur l'ensemble de la série historique, la fréquence la plus élevée de l'âge des migrants correspond à ceux qui ont entre 20 et 30 ans, la majeure partie du nombre total d'entrées s'accumulent entre 18 et 40 ans.

Mais, contrairement à cette époque, le groupe d'âge le plus jeune est moins représentatif, en particulier dans le groupe des 10-15 ans, et l'entrée a augmenté dans tous les groupes d'âge plus élevés, à partir de 45 ans.

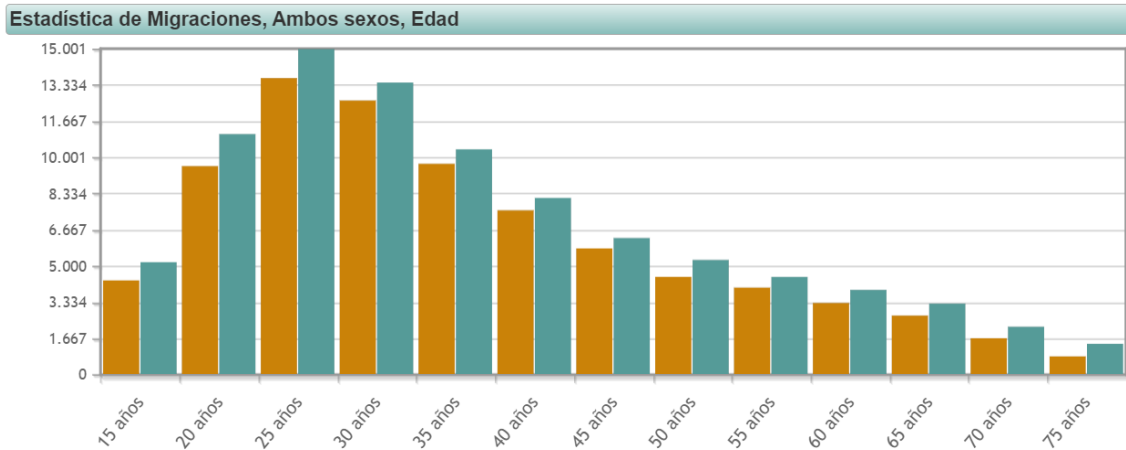
Graphique 52 : Évolution des migrants en Espagne par groupe d'âge, 2002-2017



Source : *Statísticas du recensement continu, 2018*

On remarque, par ailleurs, la plus grande reprise du flux d'immigration féminine, ce qui est moins perceptible, en revanche, cette évolution vers un poids plus faible des flux d'entrée des jeunes, entre 20 et 35 ans. Dans le graphique suivant par sexe, les hommes correspondent à la colonne de gauche en marron et les femmes à la colonne de droite en vert.

Graphique 53 : Population migrante en Espagne par sexe, 2019

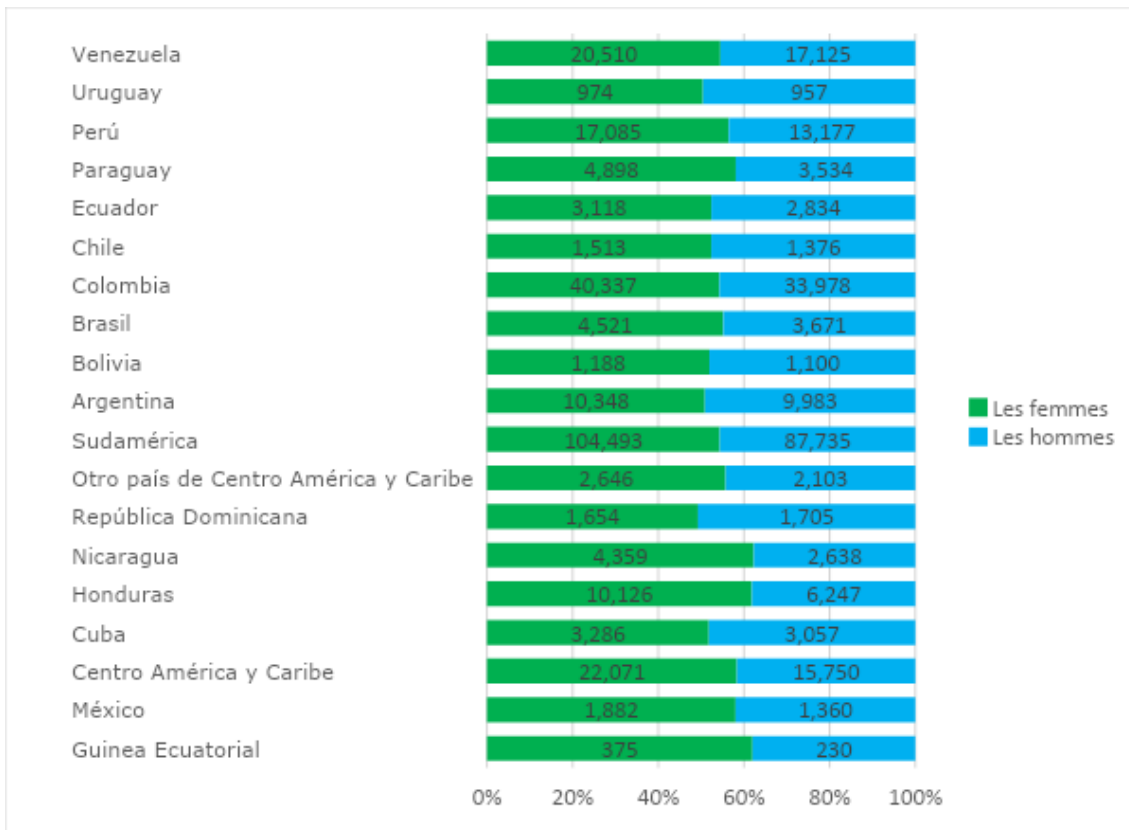


Source : graphique produit par l'INE - *Statísticas migratorias por âge pour les années 2020-21.*

VI.4 La féminisation de l'immigration des pays de l'ALC vers l'Espagne

Comme le montre le graphique suivant, lorsqu'il est question de l'immigration en provenance d'Amérique latine et des Caraïbes, le genre est particulièrement important, les femmes émigrant davantage que les hommes. Ce fait a d'importantes implications en termes de concentration sur les emplois qu'elles occupent, qui sont principalement liés aux soins, et sur les conditions de travail, puisqu'elles sont surreprésentées dans le travail informel, les contrats temporaires et le travail à temps partiel.

Graphique 54 : Immigration des pays de l'ALC vers l'Espagne par sexe, 2022

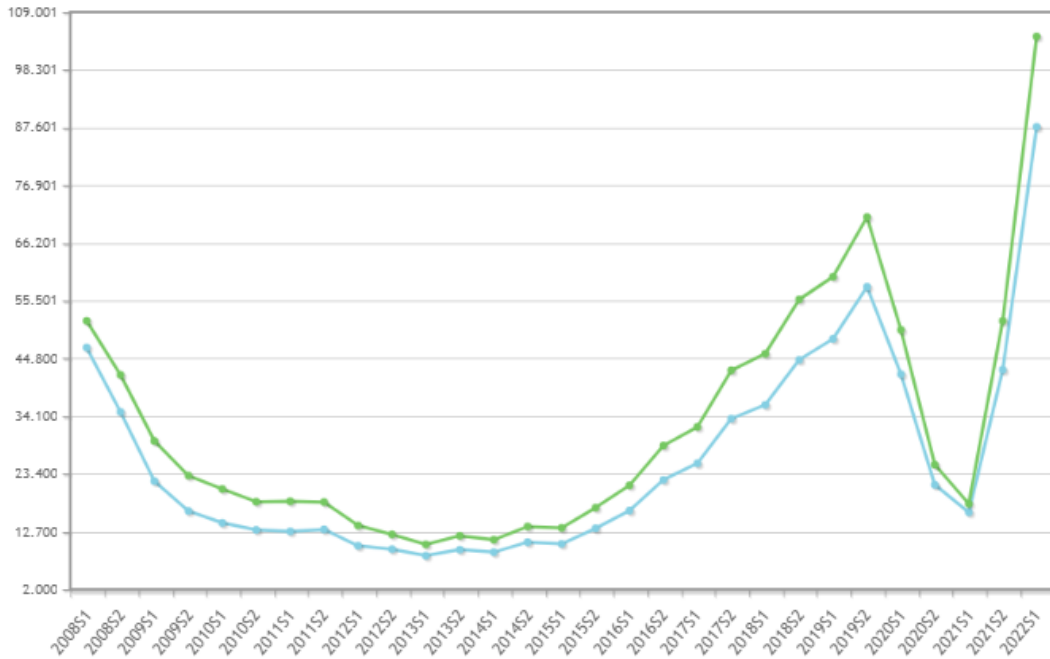


Graphique basé sur les données INE 2023.

Comme le montre le tableau ci-dessus, les **femmes** occupent une place de plus en plus importante dans les flux migratoires les plus récents. En 2008, l'immigration féminine représentait 48,2 % du total, contre 51,1 % en 2017 ; on observe également une féminisation de l'immigration en ALC. Dans les flux en provenance des Amériques, les données montrent un nombre toujours plus important de femmes et une plus grande représentation des femmes dans les flux migratoires depuis la crise de 2008, avec 53-55% des années 1990 à 2008, et entre 58,0% et 60,0% depuis lors.

Graphique 55 : Flux d'immigration par sexe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes vers l'Espagne (2008-2022) (INE, 2023)

Estadística de Migraciones, Sexo, Total, El mismo país, Extranjera, Sudamérica

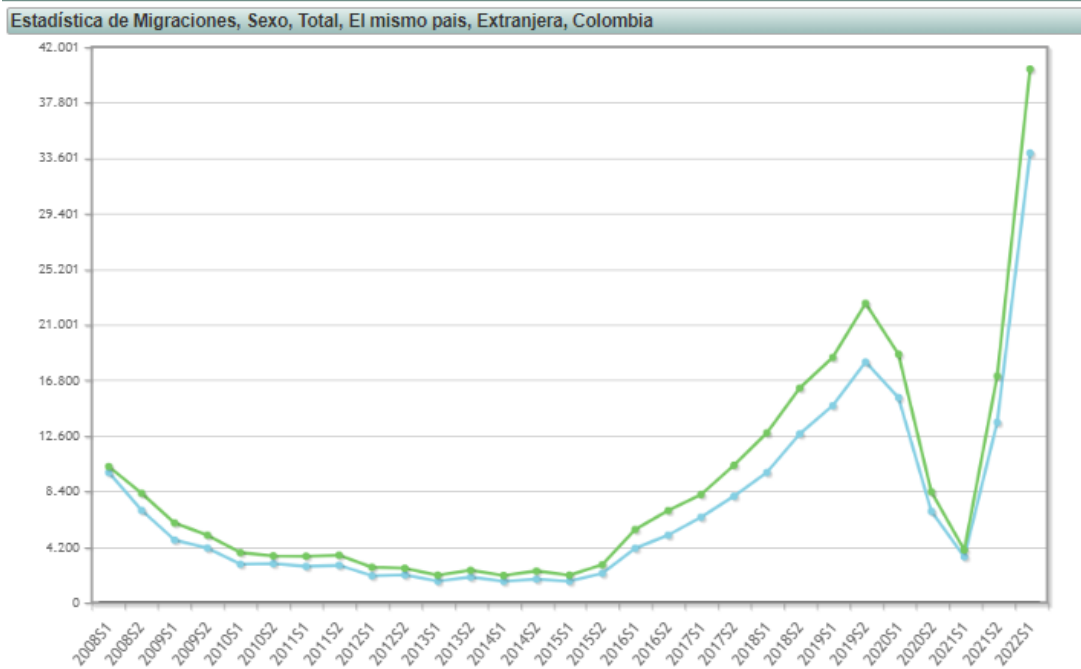


Note : Les femmes sont représentées en vert et les hommes en bleu.

Graphique via les données INE 2023

Vous trouverez ci-dessous deux graphiques illustrant la féminisation de l'immigration en provenance des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ayant enregistré le plus grand nombre d'arrivées ces dernières années, par sexe, entre 2008 et 2021.

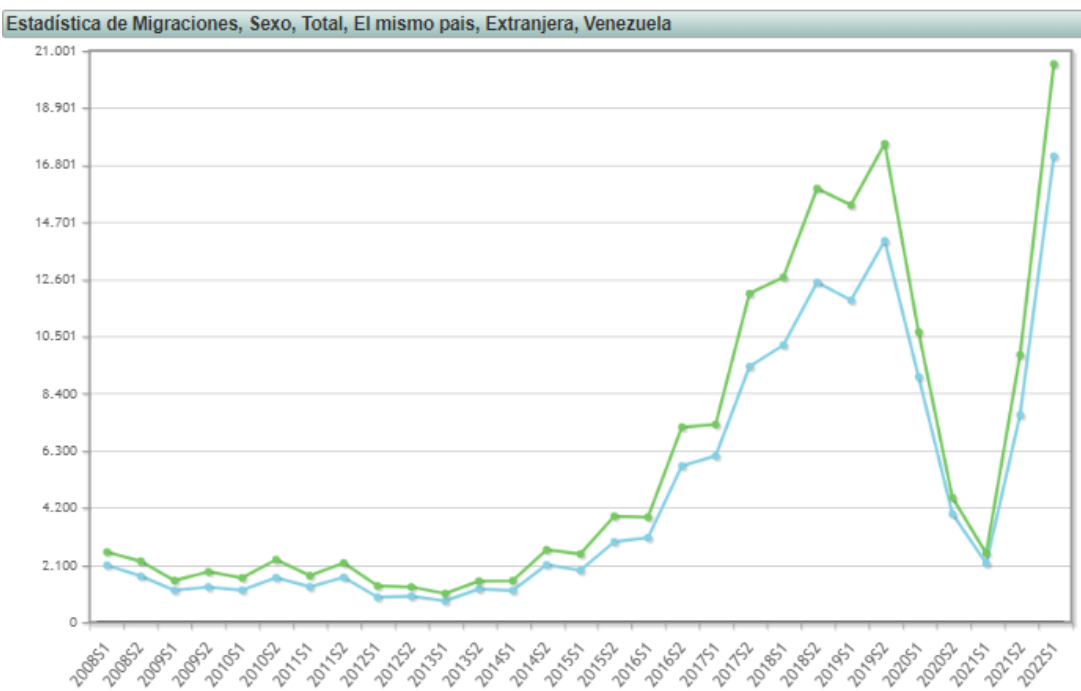
Graphique 56 : Flux d'immigration par sexe en provenance de Colombie, 2008-2022



Note : Les femmes sont représentées en vert et les hommes en bleu.

Graphique via les données INE 2023

Graphique 57 : Flux d'immigration par sexe en provenance du Venezuela, 2008-2022



Note : Les femmes sont représentées en vert et les hommes en bleu.

Graphique via les données INE 2023

VI. 5 Données sur la situation des migrants de l'ALC sur le marché du travail en Espagne

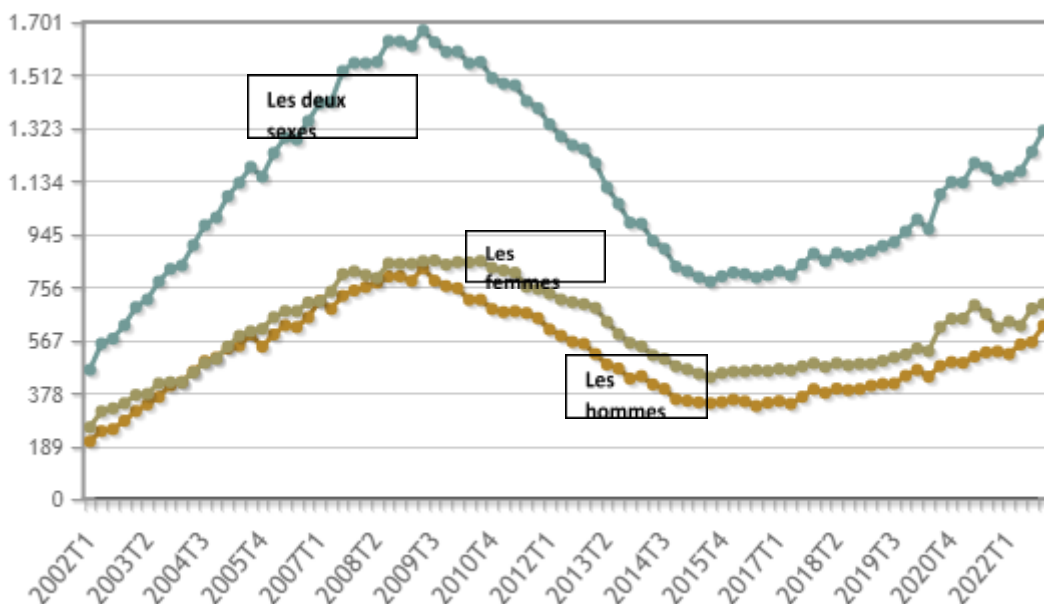
En 2010-2011, trois personnes sur quatre ayant migré des Amériques vers l'Europe se sont rendues en Espagne et aux États-Unis. En 2015, le nombre de migrants de l'ALC s'élevait à plus de 2,4 millions en Espagne, soit 6,2 % de la population en âge de travailler.

Dans l'ensemble, au cours de la période 2014-2015, l'Union européenne a connu des taux de croissance du produit intérieur brut (PIB), l'économie espagnole a montré des signes clairs de reprise, avec une croissance annuelle du PIB en 2015 équivalente à 3,2 %. Bien que l'économie espagnole ait connu une période de reprise, la situation des migrants originaires des pays de l'ALC sur le marché du travail est restée à la traîne, avec un taux d'emploi de 58 % et un taux de chômage allant jusqu'à 29 %.

En ce qui concerne l'emploi, le poids de la population migrante sur le marché du travail espagnol ne montre aucun signe de déclin. En 2013, le poids des ressortissants étrangers dans la population active s'élevait à 15,2 % et en 2018, sous l'effet de la plus grande présence de personnes ayant une double nationalité dans la population active, il s'élevait à 15,6 %. Chez les hommes, ce poids est de 14,7 % en 2018 et chez les femmes, de 16,6 %, avec une importance encore plus grande dans les groupes les plus jeunes. Le taux d'activité des étrangers est plus élevé que celui des Espagnols, surtout dans certains groupes d'âge comme les moins de 25 ans et les plus de 55 ans.

Le taux d'activité des migrants originaires des pays d'Amérique latine était de 1.313,4.

Graphique 58 : Population active en Espagne en provenance d'Amérique latine par sexe, 2021

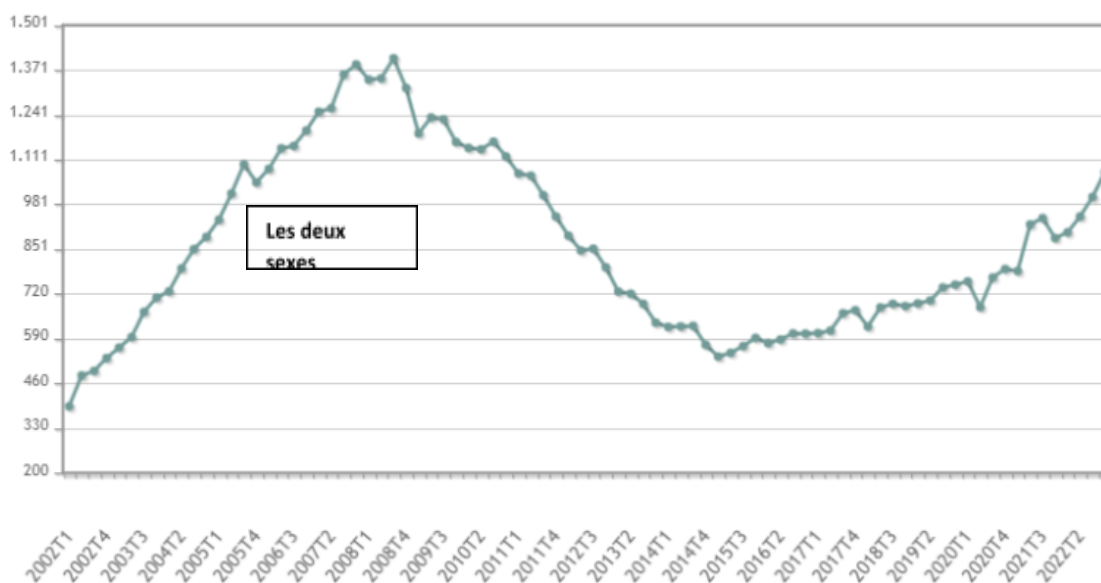


Source : graphique basé sur les données de l'enquête INE EPA, 2023 Graphique basé sur les données de l'enquête INE EPA, 2023.

Le taux d'emploi des migrants dans les pays européens de l'OCDE a augmenté en moyenne de 1,6 point de pourcentage. L'augmentation a été plus importante pour les hommes (2 points de pourcentage) que pour les femmes (1,4 point de pourcentage). Cela peut s'expliquer par le fait que les hommes sont employés dans des secteurs plus sensibles au cycle économique, tels que la construction et les services hôteliers. Les hommes migrants en Espagne ont particulièrement bénéficié de la reprise de l'emploi, leur taux d'emploi ayant augmenté de 3,6 points de pourcentage entre 2012-2013 et 2014-2015.

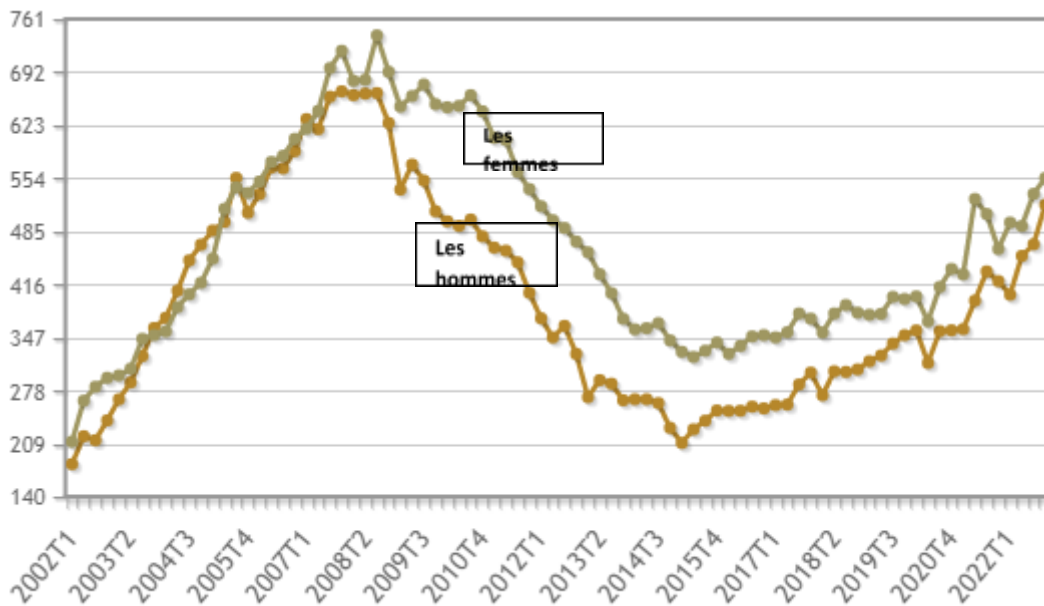
Le graphique suivant montre l'évolution du taux d'emploi des migrants originaires des pays d'Amérique latine en Espagne entre 2002 et 2022. Comme on peut le voir, 2008 est l'année où la population active est la plus élevée. En 2022, 1.073,9 personnes d'origine latino-américaine travailleront en Espagne. Sur les 1.073,9 personnes d'Amérique latine ayant un emploi, 519,5 étaient des hommes et 554,3 des femmes.

Graphique 59 : Population active en Espagne en provenance d'Amérique latine, 2021



Source : graphique basé sur les données de l'enquête INE EPA, 2023 Graphique basé sur les données de l'enquête INE EPA, 2023.

Graphique 60 : Population active en Espagne en provenance d'Amérique latine, par sexe, 2021

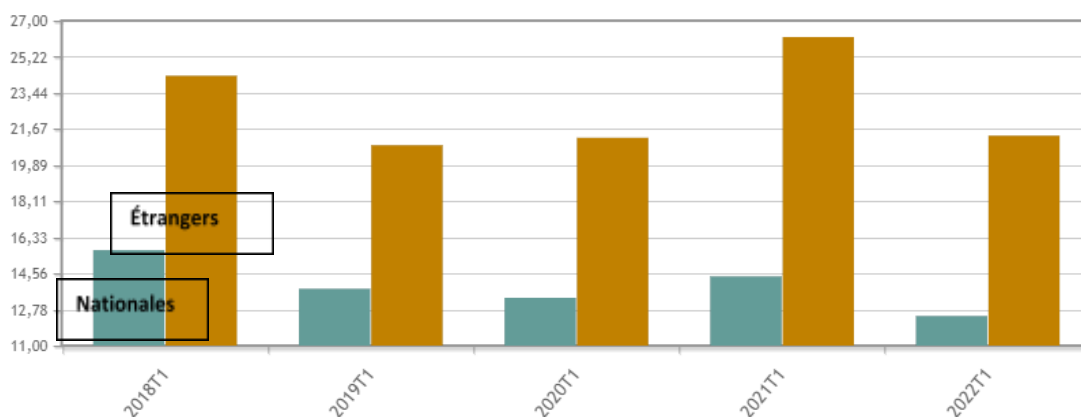


Source : Graphique basé sur les données de l'enquête INE EPA, 2023 Graphique basé sur les données de l'enquête INE EPA, 2023.

L'Espagne est le principal pays de destination en Europe pour les migrants originaires des pays de l'ALC. Les hommes et les femmes sont plus exposés au risque de chômage que les personnes nées en Espagne, mais moins que les autres migrants.

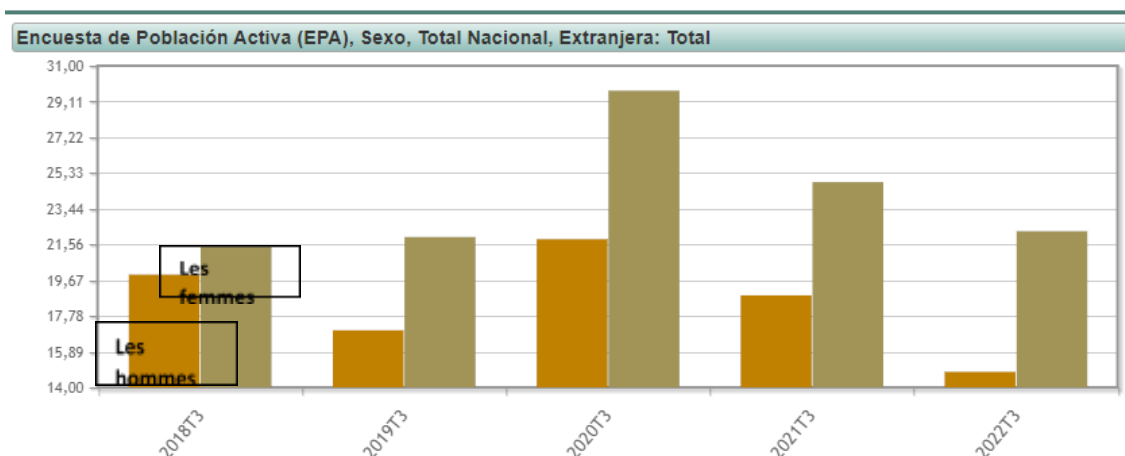
Une caractéristique importante est que la population migrante est désavantagée par rapport à la population nationale, ce qui a été observé sur une période assez longue, avec un élargissement considérable de l'écart pendant la crise qui n'a pas encore été réduit. En 2018, le taux de chômage total des ressortissants étrangers était de 21,5 %, contre 14,1 % pour les seuls Espagnols. Actuellement, pour l'année 2022, le taux de chômage des migrants en Espagne est de 21,33 % contre 12,5 % pour les nationaux.

Graphique 61 : Evolution du taux de chômage national et étranger en Espagne, 2008 - 2022



Source : Enquête sur les forces de travail : Enquête sur les forces de travail. Taux de chômage de la population étrangère en Espagne (INE, 2023).

Graphique 62 : Evolution du taux de chômage des étrangers en Espagne par sexe, 2018-2022



Source : Enquête sur les forces de travail : Enquête sur les forces de travail. Taux de chômage de la population étrangère en Espagne (INE, 2023).

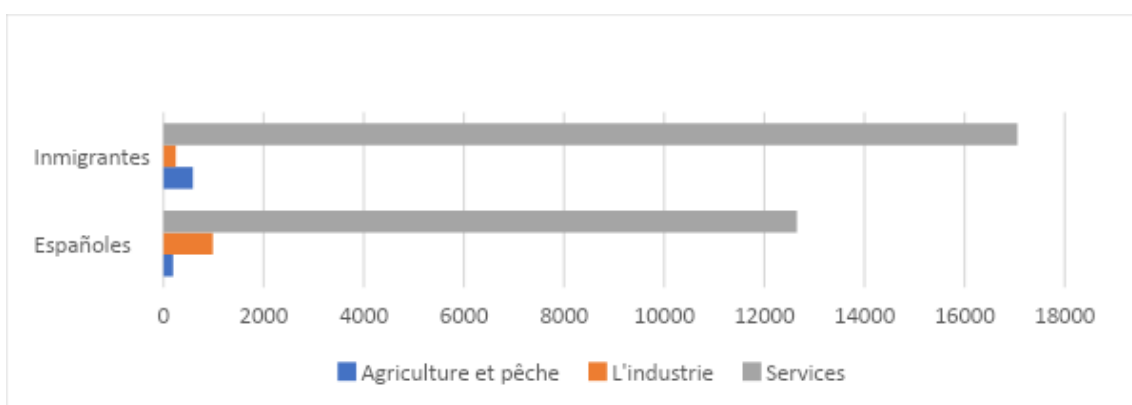
Les différences de taux de chômage ne sont pas uniquement liées à la situation économique, ce qui pourrait indiquer des problèmes d'insertion ou - surtout - une relation plus instable avec l'emploi.

Une approximation du volume de tous les recrutements à l'origine serait donnée par les visas de travail accordés entre 2010 et 2017, qui ont augmenté, qu'il s'agisse de visas de travail à long terme ou à court terme, en particulier avec l'entrée en vigueur de ce que l'on appelle la "carte bleue".

Si nous **analysons par secteur**, "l'agriculture et les services" sont les secteurs les plus favorables à l'emploi étranger. Dans le secteur industriel, la population étrangère perd son avantage comparatif et est plus présente que

la population espagnole. La population étrangère trouve davantage d'opportunités d'emploi dans les secteurs où les conditions de travail sont plus précaires en termes de temporalité, de travail à temps partiel et de conditions de travail. Elle est clairement désavantagée dans le secteur industriel, caractérisé par une plus grande présence syndicale, avec de meilleures garanties et une plus grande stabilité de l'emploi et, en général, de meilleures conditions de travail, qui sont principalement occupées par la population espagnole.

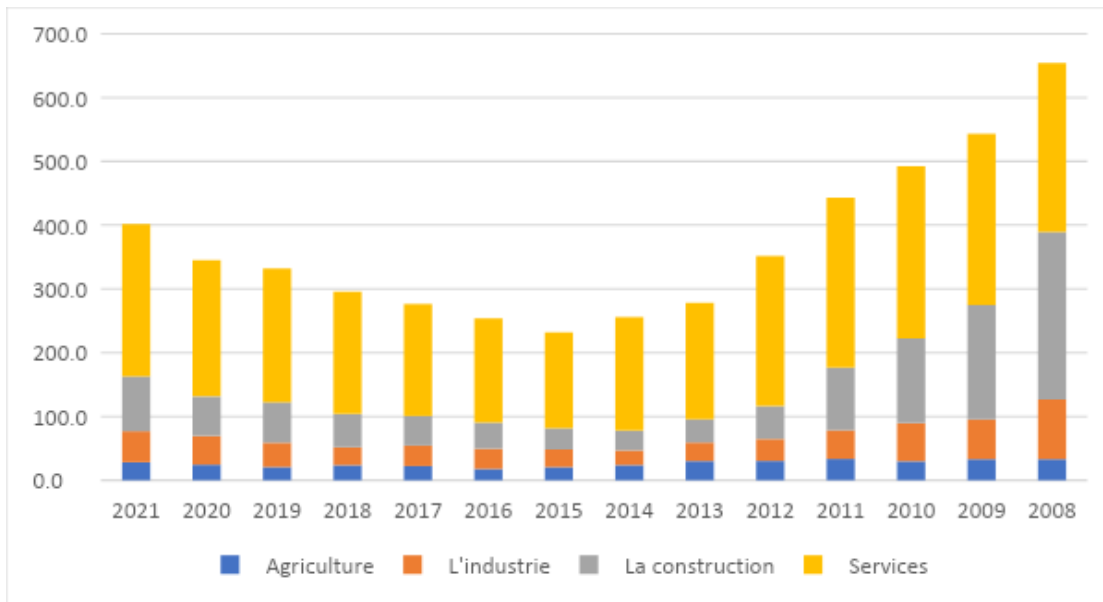
Graphique 63 : Répartition de la population active par secteur et par nationalité, données 2021



Source : tableau établi à partir de l'enquête sur les forces de travail (2022)

Le graphique suivant montre dans quels secteurs les migrants masculins des pays de l'ALC sont employés. Comme on peut le voir, ils sont principalement employés dans le secteur des services, suivi de la construction, de l'industrie et de l'agriculture.

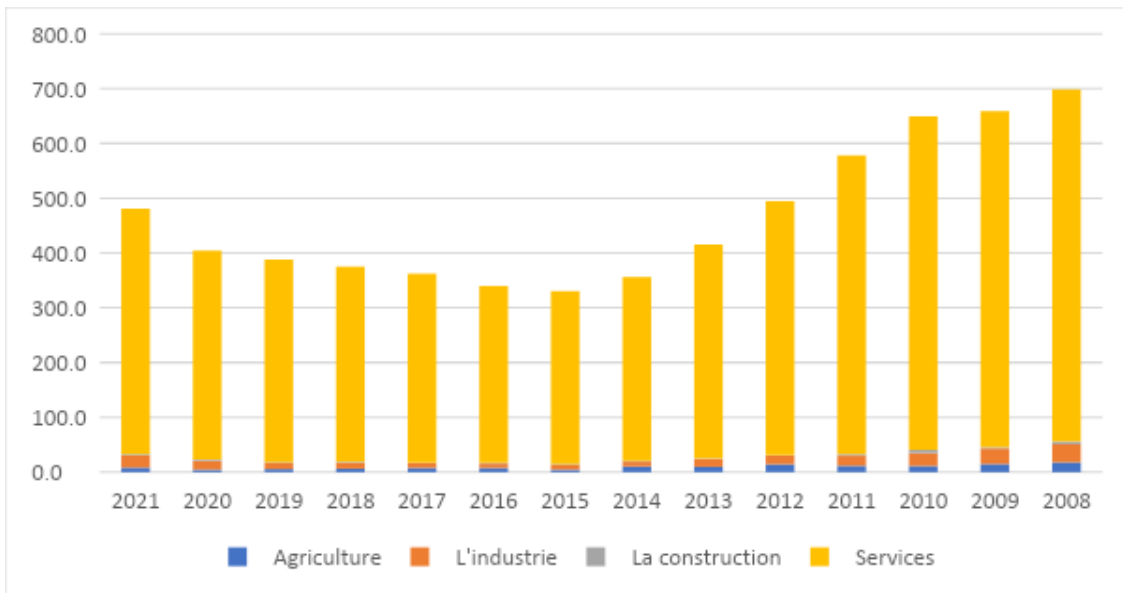
Graphique 64 : Hommes actifs des pays de l'ALC par secteur d'activité



Source : Graphique basé sur les données de l'enquête INE EPA, 2023

En Espagne, les femmes originaires des Amériques ont des taux d'activité et d'emploi plus élevés (79% et 57%, respectivement) que les migrantes originaires d'autres pays. Les femmes migrantes originaires des Amériques qui travaillent en Espagne sont surreprésentées dans les professions du secteur tertiaire de base ; en fait, 38 % d'entre elles sont employées directement par les ménages.

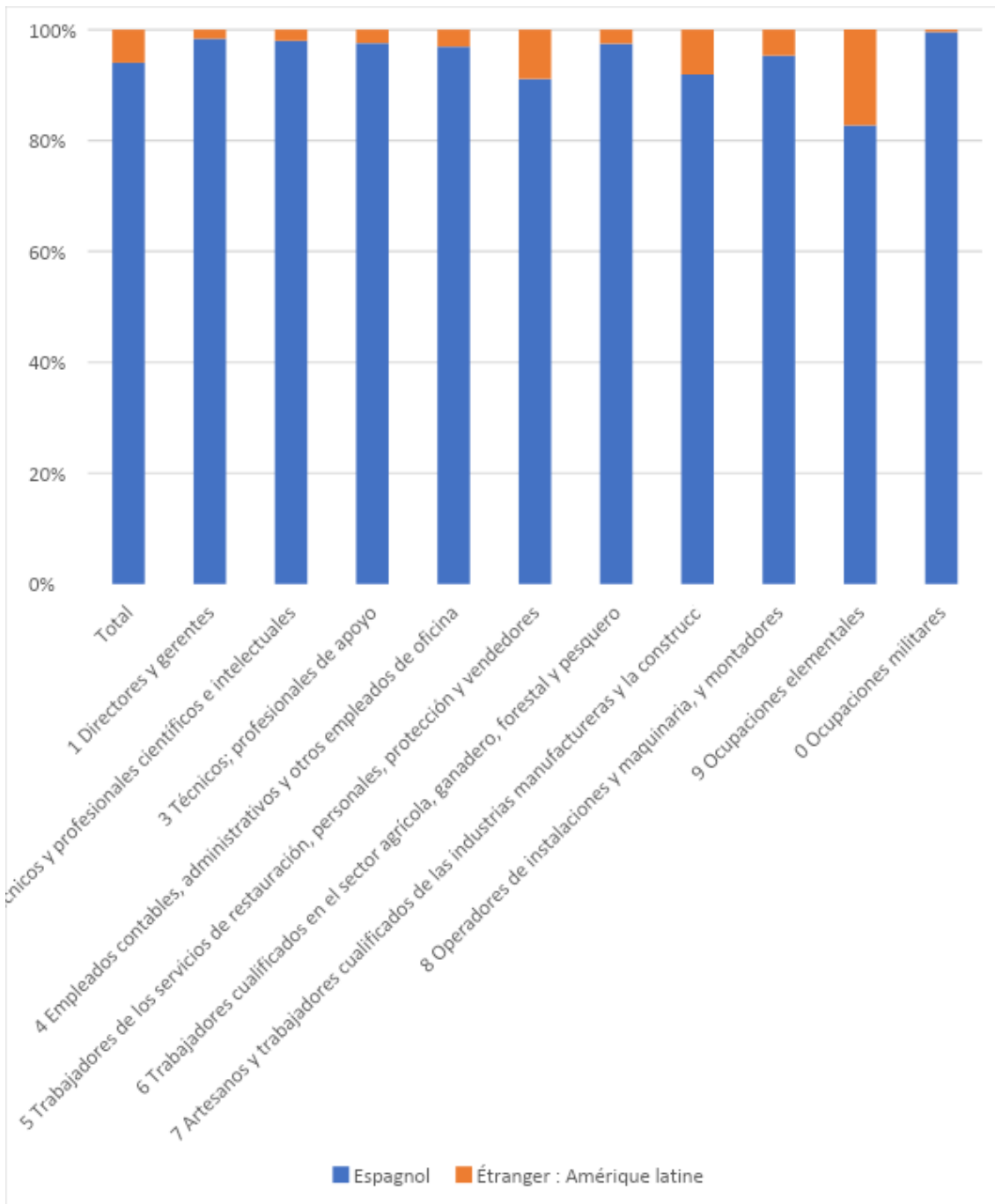
Graphique 65 : Femmes actives des pays de l'ALC par secteur d'activité, 2008-2021



Source : Graphique basé sur les données de l'enquête INE EPA, 2023

Le graphique suivant montre qu'une grande partie des migrants originaires des pays de l'ALC occupent des emplois élémentaires, qui sont les moins bien rémunérés et offrent les pires conditions de travail. Conformément au graphique précédent, on constate également qu'ils sont davantage représentés dans le secteur des services et dans l'industrie.

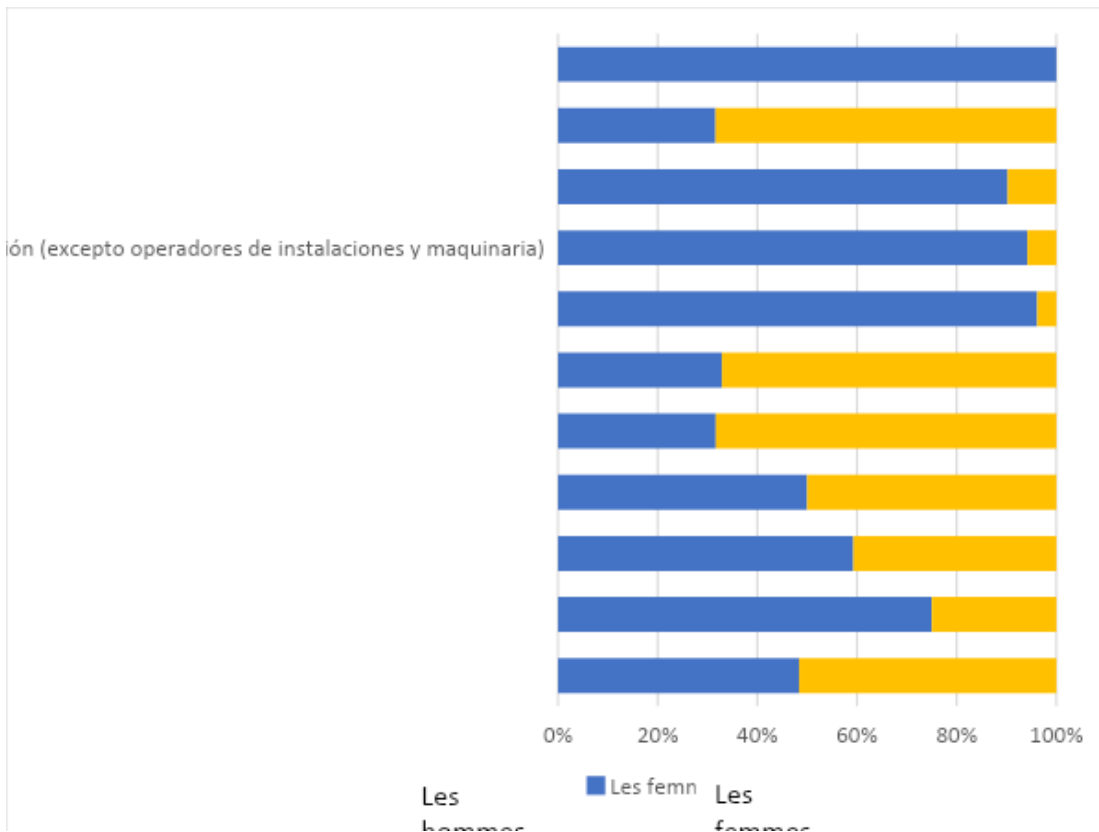
Graphique 66 : Types de professions occupées par les migrants des pays de l'ALC en Espagne par rapport à la population nationale en 2022



Source : graphique basé sur les données de l'enquête INE EPA, 2023

L'examen du type d'emploi occupé par les migrants de l'ALC en Espagne en fonction du sexe montre que les femmes sont surreprésentées dans les emplois élémentaires, dans le secteur des services (restauration, services personnels, protection sociale et vente) et dans les professions liées à l'administration (employés de bureau).

Graphique 67 : Types de professions occupées par les migrants des pays de l'ALC en Espagne, par sexe, en 2021



Source : graphique basé sur les données de l'enquête INE EPA, 2023

D'autre part, alors que 36 % de la population espagnole occupe des postes de direction et des postes techniques, seuls 18 % de la population étrangère parviennent à atteindre de tels postes. D'autre part, la population étrangère devance la population espagnole de 28 points dans les professions élémentaires et dans les emplois des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la sylviculture et de la pêche.

Graphique 68 : Répartition de la population active occupée par emploi et par nationalité

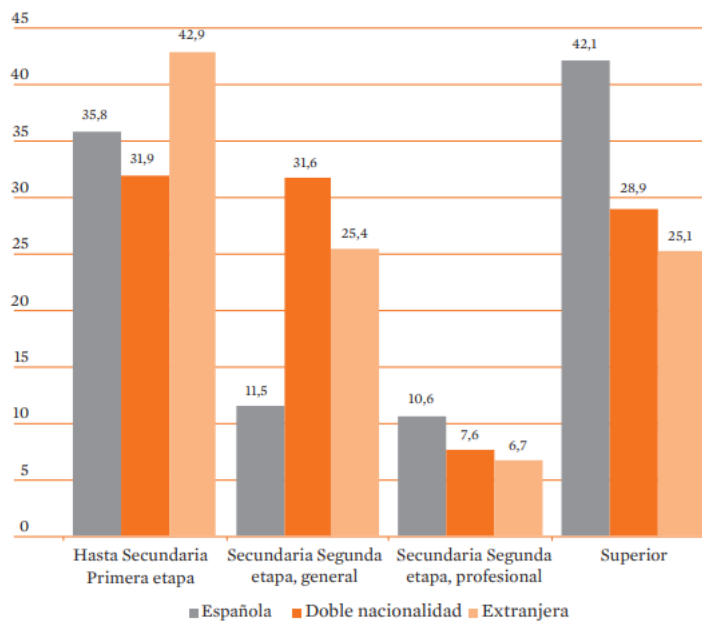
	Total	Española	Doble nacionalidad	Extranjera: Total	Diferencia porcentaje ocupación
Directores, gerentes y técnicos	33%	36%	17%	17%	-19%
Contables, administrativos y oficina	10%	11%	7%	5%	-6%
Restauración, personales, protección y vendedores	23%	21%	31%	30%	9%
Sector agrícola, ganadero, forestal y pesquero	2%	2%	1%	2%	0%
Ind. Manufactureras y de construcción	11%	11%	10%	12%	1%
Operadores de Instalaciones, maquinaria y montadores	8%	8%	6%	7%	0%
Ocupaciones elementales	12%	10%	27%	27%	17%

Source : Tableau compilé à partir de l'enquête sur les forces de travail (2019)

VI. 6 La situation éducative de la population migrante en Espagne

D'autre part, il existe une différence entre la structure des compétences de la main-d'œuvre d'origine immigrée et celle de la population autochtone.

Graphique 69 : Population active par nationalité et niveau d'éducation en Espagne (2018)



Source : Rapport du Conseil économique et social, 2019

D'après les données fournies par l'OPI, ainsi que le rapport du Conseil économique et social espagnol, la **structure éducative** des migrants en Espagne montre que celle des Européens est similaire (sauf encore une fois pour le poids de l'enseignement supérieur) à celle des Espagnols, avec 37 %

de personnes ayant suivi un enseignement secondaire (10 % professionnel) et 35 % ayant fait des études universitaires.

Il n'est pas non plus très éloigné de celui de la population active latino-américaine, avec respectivement 39% et 23% pour les deux mêmes niveaux d'éducation. Cependant, si les Européens ont des taux de chômage plus proches de ceux des Espagnols, ces derniers ont des taux nettement plus élevés. Cela montre que, malgré son importance, l'éducation n'est pas le seul facteur qui détermine actuellement la situation de l'emploi des migrants sur le marché du travail espagnol.

VI. 7 Les migrants originaires des Amériques et titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ont tendance à être surqualifiés pour les emplois qu'ils occupent.

Les migrants originaires des pays d'Amérique latine et des Caraïbes représentent 10 % des migrants employés ayant fait des études supérieures en Europe, avec un pourcentage nettement plus élevé en Espagne (39 %).

Les migrants ayant fait des études supérieures comprennent ceux qui ont émigré lorsqu'ils étaient enfants ou qui sont restés dans le pays pour des raisons d'études, ainsi que ceux qui ont obtenu leur diplôme le plus élevé dans leur pays d'origine et qui ont émigré à l'âge adulte avec un permis de travail ou - plus souvent - pour des raisons humanitaires ou familiales (OEA/OCDE, 2015). Malgré leur niveau d'éducation, ces personnes peuvent occuper des emplois nécessitant des compétences moyennes ou faibles, auquel cas elles sont "surqualifiées" pour leur emploi. Cette définition de la surqualification repose sur la classification du niveau de compétences des professions en fonction du niveau d'éducation normalement requis pour obtenir l'emploi correspondant. En Europe, 36 % des actifs occupés originaires des Amériques et diplômés de l'enseignement supérieur sont surqualifiés pour leur emploi, ce qui est comparable à la situation des natifs en Espagne, où résident 46 % des migrants originaires des Amériques.

VI. 8 Migrants par continents et pays les plus représentés, selon les raisons de leur installation en Espagne

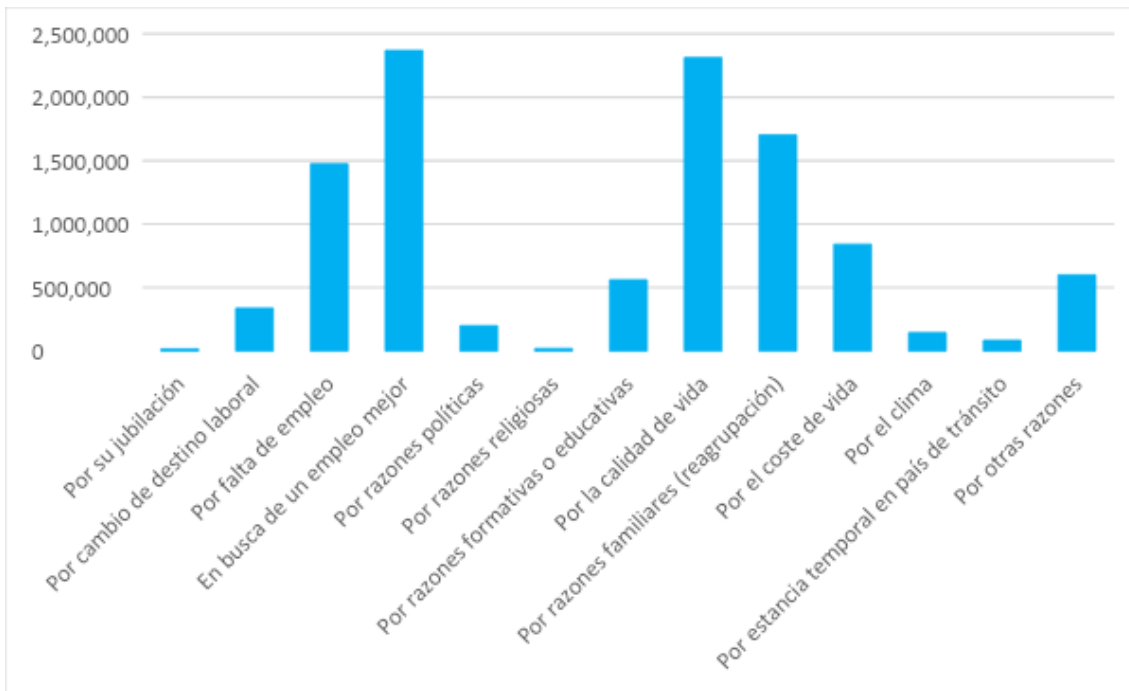
Vous trouverez ci-dessous un tableau avec un graphique correspondant indiquant les raisons pour lesquelles le processus de migration a commencé. Comme le montrent les graphiques suivants, les principales raisons pour lesquelles les citoyens des pays de l'ALC émigrent vers l'Espagne sont liées au manque d'emploi dans leur pays d'origine ou à la recherche d'un meilleur emploi. L'amélioration de la qualité de vie ou le regroupement familial sont également des motifs importants. Dans une moindre mesure, les personnes originaires des pays de l'ALC l'ont fait pour des raisons politiques ou autres.

Tableau 6 : Migration vers l'Espagne par motif de relocalisation selon le pays d'origine, 2019

	Retraite	Change ment d'affec tation	Manqu e d'empl oi	Un meilleu r emploi	Politique	Religieux	Formative
PAYS AMÉRICAINS	5.961	116.416	492.594	789.990	67.533	7.231	190.804
PAYS D'AMÉRIQUE SANS LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA	5.666	111.112	491.511	789.364	66.425	6.655	185.416
Équateur	0	16.726	133.676	206.541	6.984	142	28.358
Colombie	1.135	15.897	98.097	138.349	10.030	275	30.703
Bolivie	0	10.276	72.746	96.120	1.663	229	11.501
Argentine	2.511	18.599	41.249	76.578	11.408	1.202	19.212
Reste des pays d'Amérique, à l'exception des États-Unis et du Canada	2.019	49.614	145.743	271.775	36.340	4.808	95.642

Source : Tableau préparé par les auteurs sur la base des données de l'enquête INE EPA, 2023

Graphique 70 : Migration vers l'Espagne par motif de déménagement, 2019



Source : Graphique personnel basé sur les données de l'enquête INE EPA, 2023.

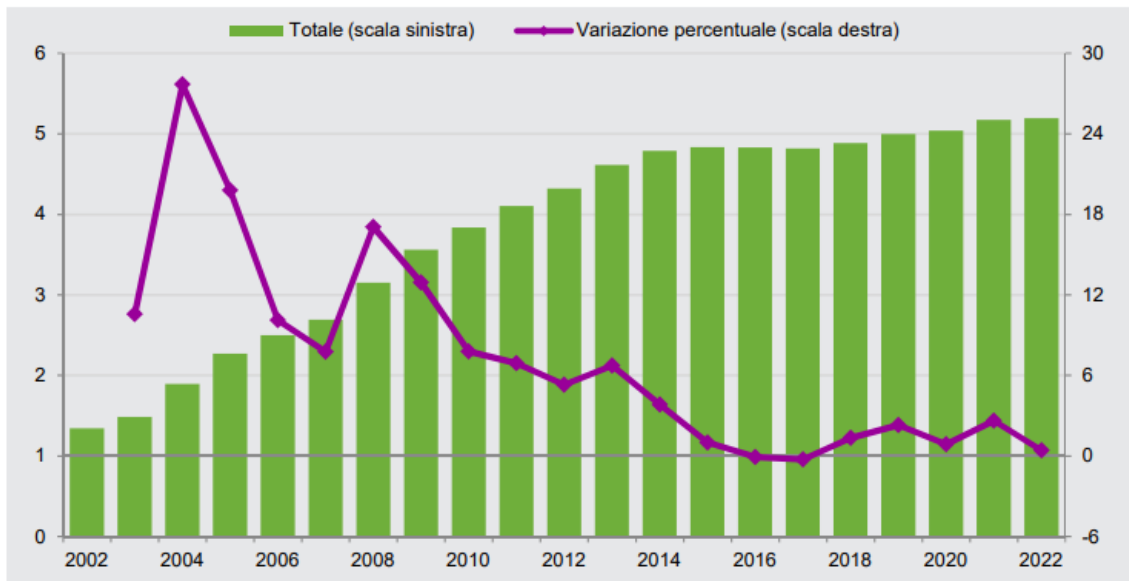
VI. 9 La situation de la population migrante des pays de l'ALC en Italie et en Belgique

Le cas italien

Les données suivantes sont extraites de l'ISTAT (Institut statistique italien), en particulier du rapport annuel pour l'année 2022 et du XIIe rapport annuel sur la situation des migrants sur le marché du travail en Italie, publié par la direction générale des politiques d'immigration et d'inclusion du ministère du travail et des politiques sociales.

En 2022, la population migrante en Italie était de 5 194 000 personnes. Il convient de noter qu'au cours des quatre dernières années, le nombre d'arrivées de la population migrante a été réduit de moins de 200 000 par an. Le graphique suivant montre que l'immigration a considérablement diminué au cours de la période 2015-2017.

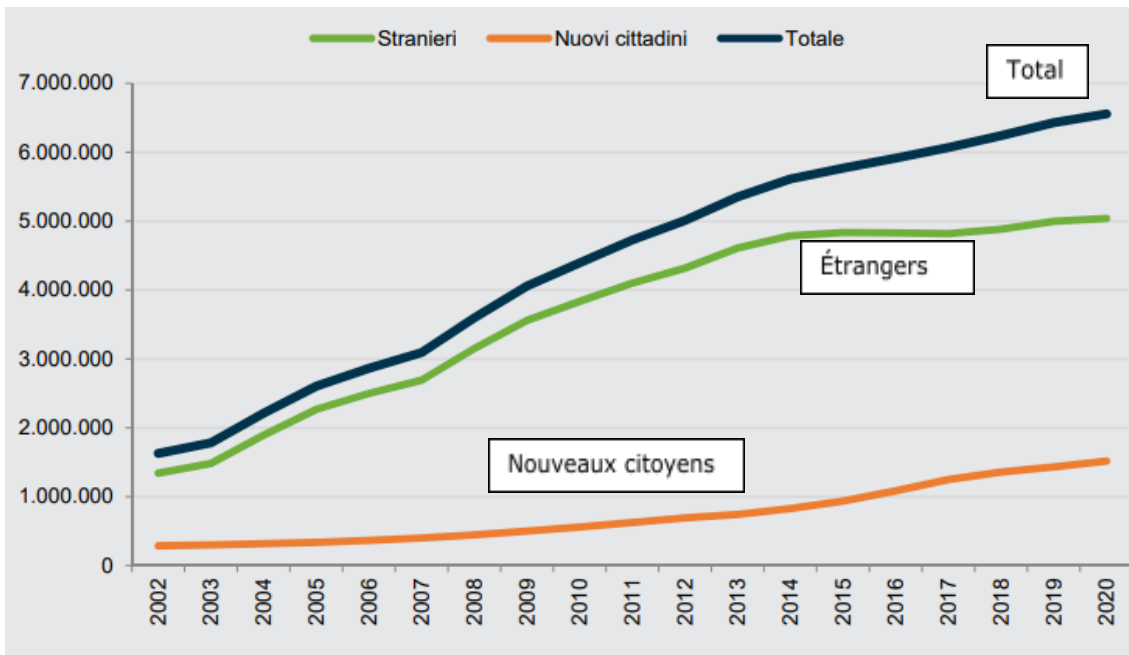
Graphique 71 : Flux de la population résidente d'origine immigrée en Italie au cours de la période 2002-2022 (valeurs absolues en millions d'habitants)



Source : ISTAT : ISTAT, 2022

Ce ralentissement a été favorisé à la fois par la réduction des flux migratoires entrants et par l'absence prolongée de mesures de régularisation qui, par le passé, avaient entraîné des pics dans l'enregistrement des arrivées de migrants. Pour bien comprendre la dynamique réelle de ces dernières années, il faut tenir compte du fait que l'acquisition de la nationalité a pris de l'importance en Italie, comme c'était déjà le cas dans d'autres pays ayant une plus longue histoire d'immigration, tels que l'Espagne. Entre 2011 et 2020, plus de 1,25 million de personnes ont obtenu la résidence italienne, et on peut estimer qu'au 1er janvier 2021, les nouveaux citoyens par l'acquisition de la résidence en Italie s'élèveront à environ 1,6 million. La population issue de l'immigration a continué à croître, même si ce n'est pas au même rythme que par le passé, pour atteindre près de 6,8 millions de résidents en 2021.

Graphique 72 : Nombre de migrants et de nouveaux citoyens résidant en Italie au cours de la période 2002-2020



Source : ISTAT : ISTAT, 2022

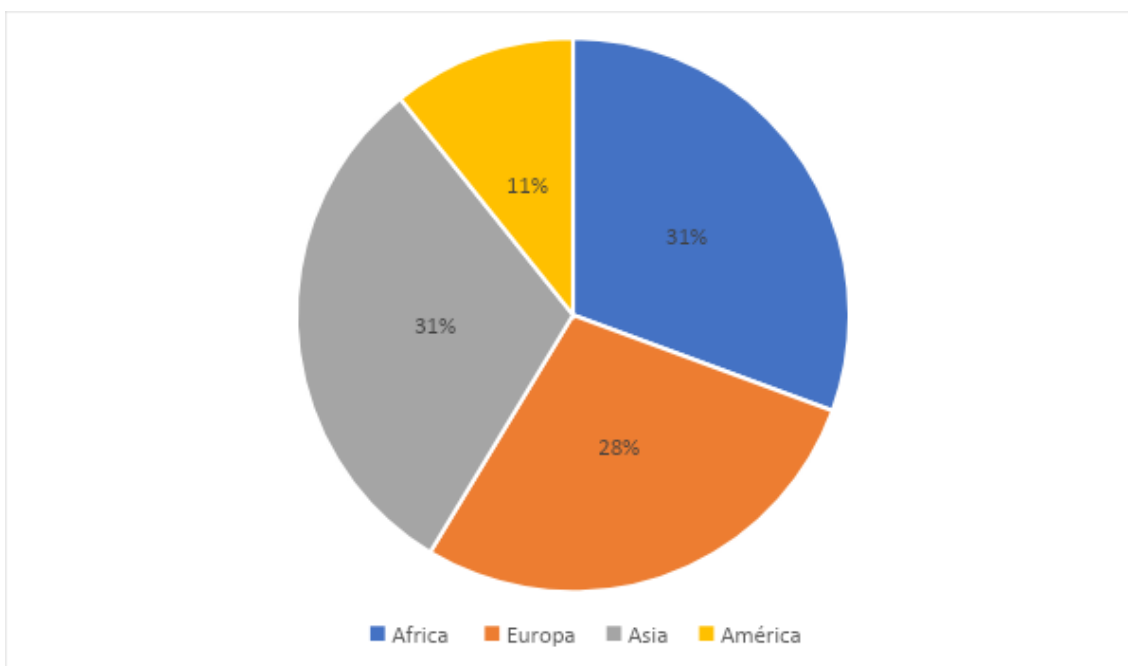
La dernière décennie a été marquée à la fois par l'enracinement sur le territoire des migrants arrivés au cours des dernières décennies et par un changement significatif des flux migratoires arrivant en Italie. Non seulement l'afflux de migrants a diminué, mais les caractéristiques et les schémas migratoires ont aussi profondément changé.

En ce qui concerne les migrants non européens, on observe une contraction sans précédent des flux de main-d'œuvre, une stabilité substantielle des flux de regroupement familial (liée aux processus de stabilisation sur le territoire) et une augmentation soudaine des arrivées de personnes en quête d'une protection internationale.

Selon le XIIe rapport annuel "Les étrangers sur le marché du travail en Italie" (2022), en 2021, 27,9 % des ressortissants de pays tiers étaient originaires d'un pays européen. 30,5 % venaient d'un pays africain. Un peu plus de trois citoyens non européens sur dix (30,9 %) viennent d'un pays asiatique. Les citoyens originaires des Amériques (Amérique du Nord : 1,1 % ; Amérique du Sud : 9,6 %) et de l'Océanie (0,1 %) sont nettement moins nombreux.

En ce qui concerne les migrants des pays de l'ALC, en 2021, ils ne représentaient que 0,54 % de la population italienne. Par rapport au nombre total de migrants en dehors de l'UE, les migrants des pays de l'ALC représentent 9,6 % des étrangers présents sur le territoire italien.

Graphique 73 : Origine de la population migrante en % en Italie, 2021



Graphique basé sur les données de l'ISTAT, 2021.

Comme indiqué ci-dessus, la communauté ALC en Italie représente une minorité, soit 9,6 % de la population étrangère totale. En ce qui concerne les autres nationalités, bien que la communauté roumaine en Italie ait diminué de 6,0 % entre 2020 et 2021, elle était la communauté de migrants la plus représentée en Italie (1,76 million de résidents). Elle est suivie par la communauté albanaise (421.000) et la communauté marocaine (414.000) qui, contrairement à la communauté roumaine, a enregistré une augmentation au cours de la période 2020-2021 (communauté albanaise +2,7 % ; communauté marocaine +3,5 %). En ce qui concerne les communautés ayant un poids démographique plus faible, entre 2020 et 2021, la présence des citoyens espagnols a augmenté de 25,7 %. Des augmentations significatives ont également été enregistrées pour les communautés chinoise (14,4 %) et bangladaise (13,8 %). En revanche, une réduction significative a été observée dans la présence des citoyens polonais (-10,3 %) et bulgares (-11,1 %).

Tableau 7 : Population migrante non européenne résidente de longue durée en Italie, 2021

Zone géographique	Valeurs absolues	%
L'Europe	940.022	27.9
Afrique du Nord	654.294	19.4
Afrique du Sud	22.441	0.7
Afrique de l'Est	35.425	1.0
Afrique de l'Ouest	315.759	9.4
Asie de l'Est	454.501	13.5
Asie occidentale	53.385	1.6
Asie centrale et orientale	534.906	15.9
Amérique du Nord	35.841	1.1
Amérique centrale et du Sud	324.625	9.6
Océanie	2.125	0.1
Apatrides	552	0.0
Total	3.373.876	100

Tableau élaboré par les auteurs sur la base des données ISTAT, 2021.

Selon les données de l'ISTAT (2023), en 2022, en ce qui concerne le sexe de la population immigrée en provenance des pays de l'ALC, la prévalence des femmes était plus élevée en Italie (138.203 hommes et 213.375 femmes). Le tableau ci-dessous montre la répartition par sexe et par zone géographique. Plus précisément, certaines nationalités latino-américaines étaient déséquilibrées en termes de femmes, comme les nationalités brésilienne, équatorienne, cubaine et ivoirienne, où la composante féminine dépassait 60 % de la présence totale. Pour d'autres communautés, comme la République dominicaine, grâce à un modèle de migration de type familial, la structure de genre observée est plus équilibrée.

Selon l'ISTAT (2022), en ce qui concerne les principales nationalités du pays et de ses régions, 324.625 migrants des pays de l'ALC résidant en Italie ont été recensés, la communauté péruvienne arrivant en tête avec 85.000 citoyens, suivie de la communauté équatorienne avec 66.477 citoyens et de la communauté brésilienne avec 41.614 citoyens. Les communautés de la République dominicaine, de la Côte d'Ivoire, de Cuba et de la Colombie sont également importantes.

Tableau 8. Citoyens d'origine latino-américaine résidant légalement en Italie, par sexe et par zone géographique, 2022

	Les hommes		Les femmes		Total
	Fréquence	%	F	%	
Antigua-et-Barbuda	6	50,00	6	50,00	12
Argentine	4797	45,59	5725	54,41	10522
Bahamas	7	43,75	9	56,25	16
Barbade	7	41,18	10	58,82	17
Belize	6	54,55	5	45,45	11
Bolivie	5071	39,24	7853	60,76	12924
Brésil	14274	30,17	33044	69,83	47318
Chili	1303	43,25	1710	56,75	3013
Colombie	7487	39,35	11538	60,65	19025
Costa Rica	169	32,31	354	67,69	523
Cuba	6405	29,79	15094	70,21	21499
Dominique	410	38,10	666	61,90	1076
Dominicaine, Rep.	11444	39,72	17368	60,28	28812
Équateur	29424	44,19	37166	55,81	66590
El Salvador	8661	42,03	11947	57,97	20608
Jamaïque	59	46,09	69	53,91	128
Grenade	5	55,56	4	44,44	9
Guatemala	315	34,81	590	65,19	905
Guyane	8	44,44	10	55,56	18
Haïti	149	44,35	187	55,65	336
Honduras	1042	33,37	2081	66,63	3123
Mexique	1579	33,12	3188	66,88	4767
Nicaragua	252	32,52	523	67,48	775

Panama	94	28,14	240	71,86	334
Paraguay	503	27,73	1311	72,27	1814
Pérou	39899	42,39	54232	57,61	94131
Saint-Kitts-et-Nevis	4	57,14	3	42,86	7
Sainte-Lucie	4	36,36	7	63,64	11
Saint-Vincent-et-le s-Grenadines	2	40,00	3	60,00	5
Suriname		28,57	5	71,43	7
Trinité-et-Tobago	10	25,64	29	74,36	39
Uruguay	458	39,15	712	60,85	1170
Venezuela	4347	36,13	7686	63,87	12033
Total	138203	39,31	213375	60,69	351578

Tableau élaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT, 2023

Selon l'ISTAT (2022), en ce qui concerne le facteur âge, en 2021, 54,8% des citoyens non européens présents en Italie avaient entre 25 et 54 ans ; 30,0% étaient représentés par des jeunes jusqu'à 24 ans, tandis que l'incidence dans la population de plus de 55 ans était de 15,2%. À l'exception de l'Amérique du Nord (42,8 %), dans toutes les macro-zones d'origine, la majorité des citoyens étaient âgés de 25 à 54 ans.

En 2021, pour les pays de l'ALC, le groupe d'âge le plus représenté est celui des moins de 17 ans (50 226), suivi des 40-44 ans (38 570), des 35-39 ans (35.339), les plus de 60 ans (34 341), les 45-49 ans (33 920), les 30-34 ans (30 821), les 50-54 ans (27 810), les 25-29 ans (27 000), les 18-24 ans (25 543) et les 55-59 ans (21 055).

En ce qui concerne le niveau d'instruction, selon les données de l'ISTAT (2022), les qualifications des parents des élèves migrants sont généralement inférieures à celles des Italiens. Pour les migrants, la proportion de pères sans qualification ou ayant seulement un certificat de fin d'études (enseignement primaire) est de (8,2%), alors que pour les Italiens, elle est de (2,4%) ; une situation similaire a été constatée pour les mères. La proportion de diplômés est beaucoup plus faible chez les migrants que chez les Italiens.

Tableau 9 : Niveau d'éducation des migrants d'origine non européenne par rapport aux migrants européens, en %, 2021

	Jusqu'à l'enseignement secondaire	Enseignement secondaire	Étudiants de l'université
Migrants d'origine non européenne	61,2%	29,7%	9,1%
Migrants européens	37,3%	50,9%	11,7%

Tableau élaboré par les auteurs sur la base des données ISTAT, 2023.

En ce qui concerne les migrants des pays de l'ALC, bien qu'aucune information spécifique n'ait été trouvée sur leur niveau d'éducation, les données nationales ont souligné que, pendant l'année scolaire 2018-2019, 860 000 étudiants des pays de l'ALC étudiaient en Italie, soit environ 10 % du nombre total d'étudiants en Italie. Parmi eux, les communautés les plus représentées étaient péruvienne (19.000), équatorienne (15.000) et brésilienne (7.000). Il s'agit principalement d'enfants nés en Italie de parents étrangers. Les étudiants inscrits dans les universités italiennes étaient également nombreux (environ 9.000) pour l'année académique 2019-2020, grâce aux nombreux accords d'échange et de coopération signés avec des universités italiennes et internationales.

La situation des migrants sur le marché du travail en Italie

Bien qu'aucune information spécifique n'ait été trouvée sur les migrants des pays de l'ALC, des informations ont été obtenues à partir du 12e rapport annuel "Les étrangers sur le marché du travail en Italie" (2022).

Selon le 12e rapport annuel "Les étrangers sur le marché du travail en Italie" (2022), il y avait en 2021 un peu plus de 3,8 millions de migrants en âge de travailler, c'est-à-dire âgés de 15 à 64 ans. Parmi eux, 2.257.000 étaient employés, 379.000 étaient à la recherche d'un emploi et 1.238.000 étaient inactifs. Globalement, l'incidence des migrants employés sur le total était de 10%, l'incidence des chômeurs de 16,0% et l'incidence des migrants inactifs de 9,3%.

Le graphique suivant montre l'incidence des migrants employés en 2021 par secteur d'activité économique et par nationalité. Dans le cas de l'agriculture, la main-d'œuvre migrante représentait 18,0 % du total, dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration 15,3 % et dans la construction 15,5 %. Dans les autres services collectifs et personnels, la présence de travailleurs migrants était élevée (34,3 %), avec une prépondérance de travailleurs non ressortissants de l'UE.

En 2021, en ce qui concerne la répartition des sexes, le pourcentage d'hommes et de femmes dans l'emploi est lié à l'activité économique. Les

secteurs de la construction (98 %), de l'agriculture (79,4 %) et de l'industrie (76,8 %) sont presque exclusivement occupés par des hommes, tandis que la présence est particulièrement représentative dans les autres activités du secteur des services (53,2 %) et du commerce et de la réparation (35,3 %).

En ce qui concerne la population étrangère d'origine non européenne la plus présente en Italie, nous constatons un taux d'activité plus élevé (2021), dans la population de : Équateur (+16,5%), Bangladesh (+26,0%), Pakistan (+15,8%), Égypte (+14,5%), Tunisie (+12,7%) et Ghana (+11,7%). À l'inverse, les nationalités pour lesquelles une baisse du recrutement a été observée sont : le Pérou (-3,8 %), la Moldavie (-2,7 %) et l'Ukraine (-6,8 %).

En ce qui concerne les secteurs d'emploi spécifiques, les données montrent que la population étrangère en 2021 était employée dans les secteurs suivants :

Industrie : Péruviens (+48,0%) et Équatoriens (+40,4%), ainsi que Philippins (+51,0%).

Construction : Péruviens (+68,7%), Pakistanais (+99,4%), Tunisiens (+69,5%) et Ghanéens (+66,2%) ;

Commerce et restauration : Équatoriens (+35,5 %), Péruviens (+26,5 %), mais aussi Philippins (+36,9 %) et Bangladais (+25,3 %).

Autres activités de services : des contractions du nombre de contrats ont été observées pour les Péruviens (-7,1%), ainsi que pour les Égyptiens (-10,3%), les Ukrainiens (-10,1%) et les Moldaves (-6,5%).

Selon le XIIe rapport annuel "Les étrangers sur le marché du travail en Italie" (2022), en 2021, les migrants sont surtout embauchés dans le cadre de contrats de travail temporaires, avec une diminution des contrats permanents de -13,0 % dans le cas des étrangers non ressortissants de l'UE.

En général, comme le montre la carte ci-dessous, les migrants, y compris ceux des pays de l'ALC, ont tendance à vivre dans des zones métropolitaines particulièrement grandes, surtout dans le centre et le nord de l'Italie. Quelques taches peuvent également être observées dans le sud, en particulier près de certains centres urbains siciliens et dans la région d'Olbia (nord-est de la Sardaigne). Le reste du sud est entièrement blanc, ce qui indique une dualité spatiale importante dans le contexte italien, qui apparaît également dans la répartition spatiale des citoyens migrants.

La situation des migrants originaires des pays de l'ALC en Belgique

La Belgique est l'un des pays les plus diversifiés de l'UE en termes de population. Aujourd'hui, la population d'origine immigrée représente environ 12 % de la population totale (environ 10 millions de personnes). Contrairement à certains États voisins, les migrants originaires d'autres pays de l'UE représentent plus de 60 % de la population totale d'origine immigrée. Parmi les ressortissants de pays tiers, les Marocains (plus de 120.000) et les Turcs (environ 70.000) sont les groupes les plus importants, mais presque toutes les nationalités du monde sont représentées. La population d'origine immigrée est inégalement répartie sur le territoire.

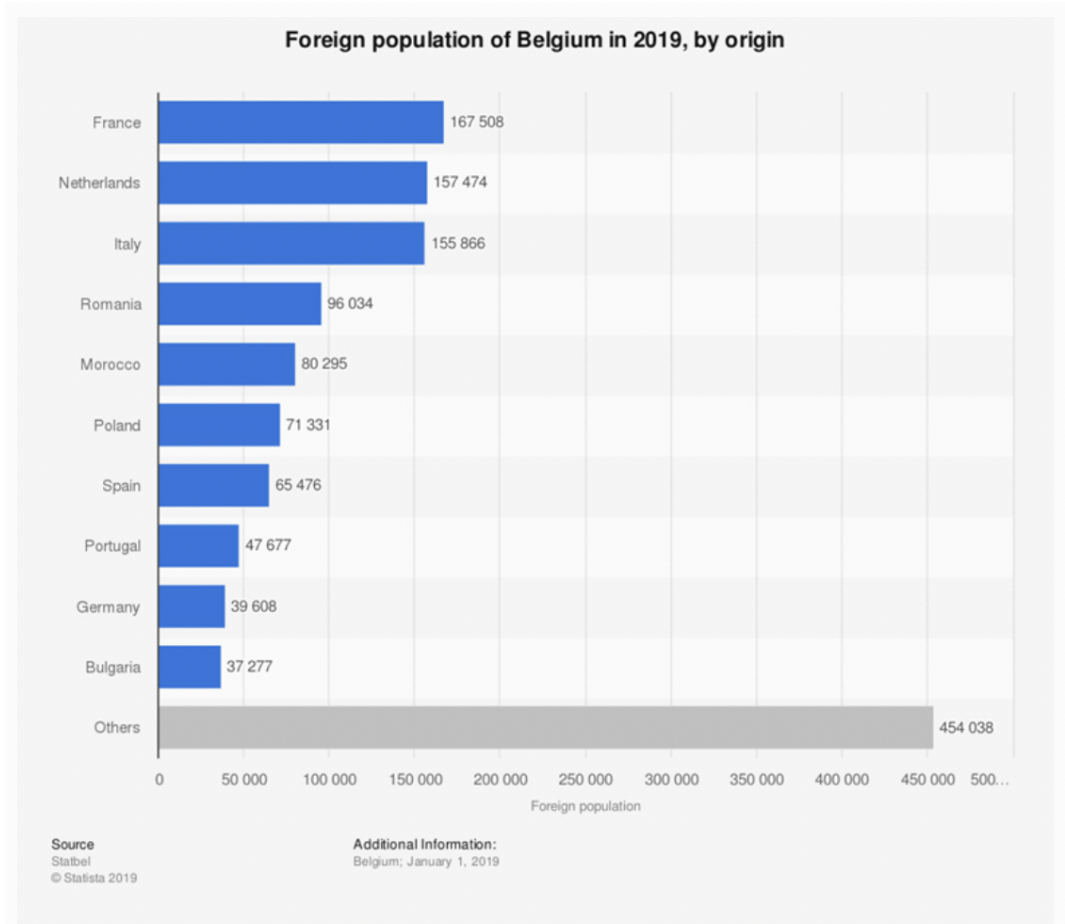
Il est difficile de quantifier le nombre réel de personnes issues de l'immigration en Belgique en raison des taux élevés d'obtention de la résidence au cours des dernières décennies. En outre, aucune information n'est collectée sur la nationalité ou le lieu de naissance des parents, ce qui rend difficile de connaître la taille exacte des migrants de deuxième et troisième génération.

La migration pour regroupement familial est généralement considérée comme représentant la majorité des permis de séjour délivrés, mais les estimations varient entre 30 et 50 % de l'ensemble des permis délivrés chaque année. Les études et le travail rémunéré représentent souvent environ 5 à 15 % de l'ensemble des permis délivrés. Les données relatives à ces deux catégories sont incomplètes, car elles ne prennent en compte que les personnes qui se sont officiellement inscrites pour obtenir un diplôme en Belgique (ce qui exclut les étudiants participant à un programme d'échange) ou pour exercer un travail rémunéré. Les données sur la main-d'œuvre ne donnent donc qu'une indication de la population migrante active présente en Belgique et de sa proportion de personnes employées et de chômeurs.

Selon les données de l'Institut statistique belge, Statbel (2019), la Belgique comptait 1.391.425 ressortissants étrangers en 2019, soit 12,2 % de la population totale du pays, alors qu'en 2009, les ressortissants étrangers représentaient 9,4 % de la population totale, soit 1.013.260 personnes.

En 2019, 66,5 % des migrants en Belgique étaient originaires de l'UE. Les Français, les Néerlandais, les Italiens, les Roumains et les Marocains étaient les nationalités les plus représentées. Ils constituent près de la moitié de la population étrangère de Belgique (47,2 %).

Graphique 74 : Population de nationalité étrangère en Belgique selon le pays d'origine, 2019



Source : graphique élaboré par Stabel, 2018

En 2019, le nombre de ressortissants étrangers en Région de Bruxelles-Capitale (34,9 %) était nettement plus élevé que le chiffre correspondant pour la Région wallonne (10,3 %) et la Région flamande (9,0 %).

Les groupes de population d'origine non européenne sont surreprésentés dans le chômage et sous-représentés dans l'emploi. Les groupes les plus touchés par le chômage sont la population d'origine "autre africaine" (41,3%), celle d'origine congolaise/burundaise/rwandaise (39,3%) et les populations d'origine maghrébine (34,0%) ou turque (30,5%). Le taux de chômage de cette population est entre 3 et 3,5 fois plus élevé que celui des personnes d'origine belge (11,8%).

En général, les femmes sont moins présentes que les hommes sur le marché du travail, quelle que soit leur origine. C'est particulièrement vrai pour les quatre groupes de population suivants : la Turquie (34,8%), les pays du Maghreb (38,4%), les autres pays africains (44,3%) et le Congo-Kinshasa, le Burundi et le Rwanda (38,9%). Leur taux de chômage est jusqu'à quatre fois plus élevé que celui des femmes d'origine belge (11,2%).

Une grande partie des demandeurs d'emploi d'origine étrangère ont suivi des études à l'étranger qui ne sont pas reconnues en Belgique. En moyenne, 1 demandeur d'emploi d'origine étrangère sur 2 a un emploi (51,4% des demandeurs d'emploi d'origine non européenne et 50,8% des demandeurs d'emploi d'autres pays de l'UE).

En ce qui concerne la migration en provenance d'Amérique latine et des Caraïbes, il convient de noter que la migration en provenance de l'ensemble du continent américain ne représente que 4,2 % de la migration reçue par la Belgique.

Tableau 10 : Population migrante des pays de l'ALC en Belgique par pays, 2011

Immigration par pays d'origine	Belgique
Argentine	2036
Bolivie	2031
Brésil	10441
Chili	4085
Colombie	5270
Costa Rica	256
Cuba	1496
République dominicaine	2125
Équateur	5180
El Salvador	417
Guatemala	775
Honduras	195
Mexique	1994
Nicaragua	268
Panama	158
Paraguay	397
Pérou	3272
Total	41049

Source : tableau préparé par les auteurs sur la base des données Statbel, 2010.

Si l'on examine les pays d'origine des migrants de l'ALC, on constate que le pays d'où la plupart des migrants arrivent en Belgique est le Brésil

(10.441), suivi de l'Équateur (5.180) et de la République dominicaine (2.125).

La population latino-américaine en Belgique est relativement jeune, entre 20 et 35 ans, majoritairement féminine, avec au moins un niveau d'éducation secondaire. La plupart des femmes travaillent dans les services domestiques et les hommes dans la construction, la peinture et le jardinage. Toutefois, ces dernières années, les hommes latino-américains travaillent de plus en plus dans le nettoyage et les services domestiques, des professions fortement féminisées.

En se concentrant uniquement sur le cas de la région bruxelloise, on peut confirmer que cette communauté est une niche forte dans le travail domestique à Bruxelles, le plus souvent sur le marché du travail informel, par exemple pour s'occuper de personnes âgées, d'enfants ou de malades. En ce qui concerne leur localisation dans les communes bruxelloises, pour 2017, Saint-Gilles était la commune avec le plus grand nombre de Latino-américains officiellement enregistrés (2,50%), suivie de près par la commune d'Elsene (1,45%) et la commune de Forest (1,29%).

VI. 10 La situation des réfugiés en Europe : Espagne, Italie et Belgique

Le cas de l'Espagne

Cette analyse quantitative est basée sur des données fournies par l'INE, l'OPI, ainsi que par Eurostat et la CEAR (Commission espagnole d'aide aux réfugiés).

Alors que les évolutions politiques, économiques et sociales de ces dernières années ont entraîné d'importants flux de réfugiés en Europe, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a provoqué l'exode forcé de population le plus important depuis la Seconde Guerre mondiale.

Au niveau mondial, à la mi-2021, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), 85,8 millions de personnes avaient fui leur foyer en raison de persécutions, de violations des droits de l'homme et de guerres, sous l'impulsion d'événements tels que la guerre en Syrie, la montée en puissance des talibans en Afghanistan et, enfin, à nouveau, la guerre en Ukraine. En outre, ces dernières années ont également été marquées par un phénomène de déplacement forcé dû au changement climatique et à ses conséquences, ce qui a conduit les Nations unies à approuver une nouvelle catégorie de réfugiés : les réfugiés climatiques.

Au total, il y a **89,3 millions** de réfugiés dans le monde, leur nombre ayant augmenté de 8 % au cours des dernières années (HCR, 2022).

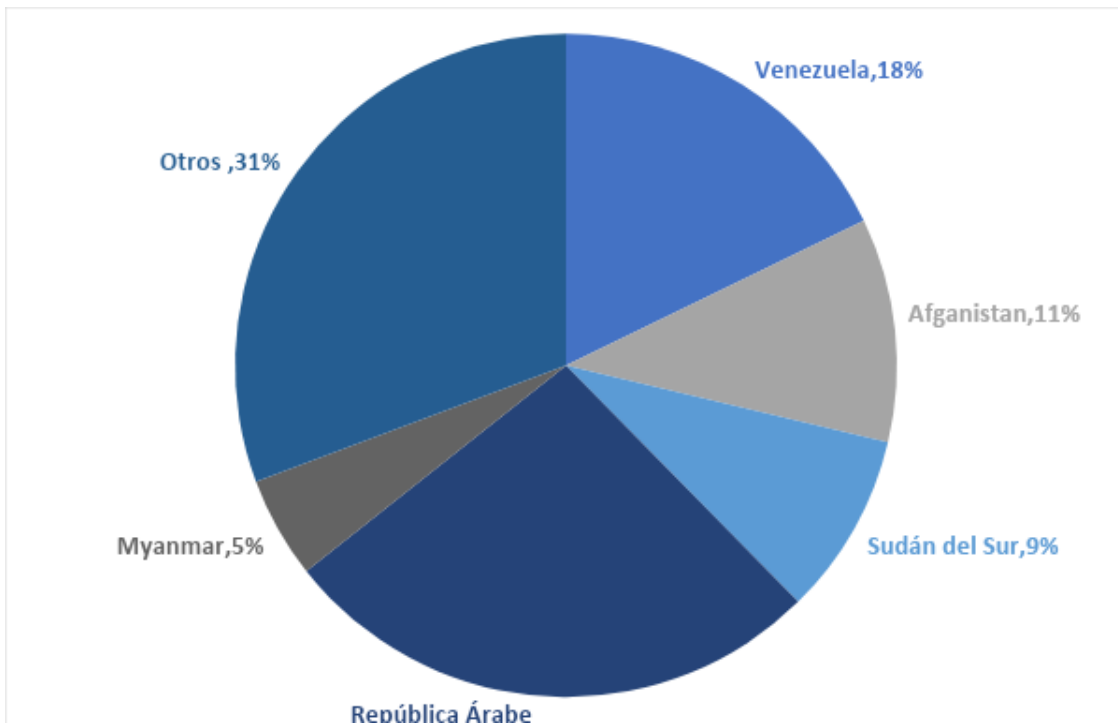
À la mi-2021, 82 % des personnes contraintes de franchir une frontière **étaient originaires de dix pays** : la Syrie (6,8 millions), le Venezuela (4,1

millions), l'Afghanistan (2,6 millions), le Soudan du Sud (2,3 millions), le Myanmar (1,1 million), la République démocratique du Congo (865.000), le Soudan (806 000), la Somalie (792.000), la République centrafricaine (713.000) et l'Érythrée (490.000). Ces chiffres sont presque identiques à ceux de la fin de l'année 2020. Il convient également de noter le cas de l'Afghanistan qui, avec une situation de plus en plus précaire au premier semestre 2021, a enregistré 25.200 nouveaux réfugiés au premier semestre.

Plus des deux tiers (69 %) de tous les réfugiés et personnes déplacées vénézuéliens à l'étranger provenaient de cinq pays seulement.

Les réfugiés sont des personnes reconnues comme telles en vertu de la convention de 1951 relative au statut des réfugiés ou de son protocole de 1967, de la convention de 1969 de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects spécifiques des problèmes des réfugiés en Afrique, des personnes reconnues comme réfugiées conformément au statut du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). les personnes bénéficiant du statut de réfugié humanitaire et d'une protection temporaire. Sont exclus les demandeurs d'asile, les personnes qui ont demandé l'asile ou le statut de réfugié et qui n'ont pas encore reçu de décision ou qui sont enregistrées comme demandeurs d'asile. Les réfugiés palestiniens sont des personnes (et leurs descendants) qui ont résidé en Palestine entre juin 1946 et mai 1948 et qui ont perdu leur maison et leurs moyens de subsistance à la suite du conflit israélo-arabe de 1948. Le pays d'asile est le pays où une demande d'asile a été déposée et accordée.

Graphique 75 : Pourcentage de réfugiés par pays d'origine, 2021

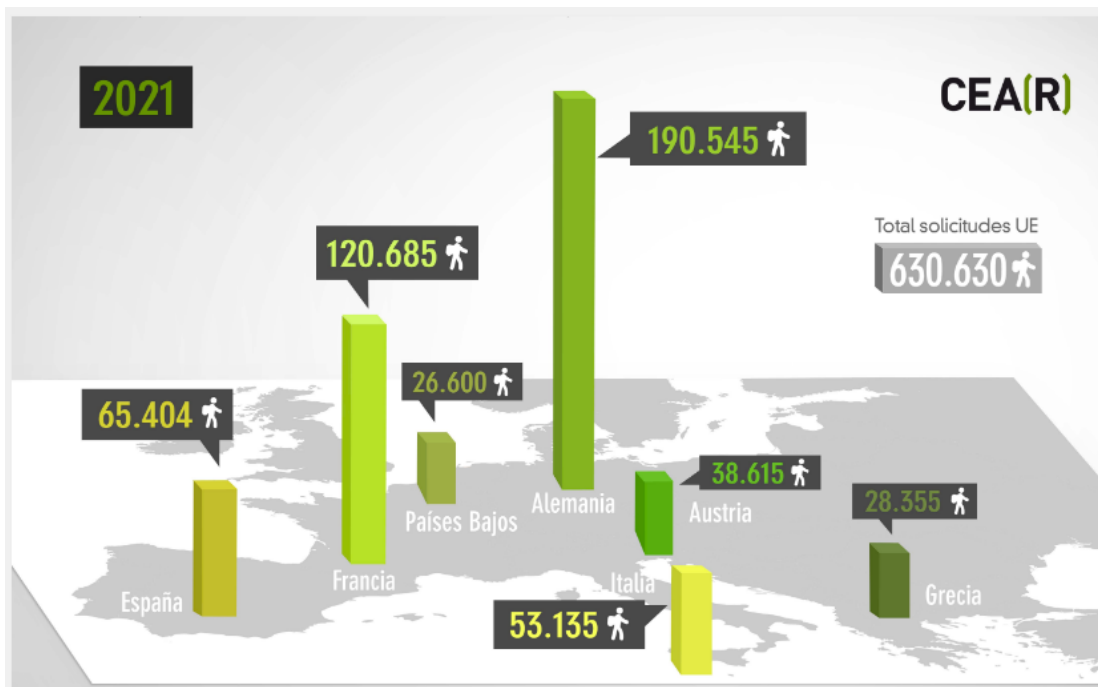


Source : graphique préparé par le HCR, 2022

Selon le HCR (2022), les principaux pays d'accueil sont la Turquie (3,8 millions) et, au niveau européen, l'Allemagne (1,3 million). En termes de nombre d'arrivées, il y a eu une augmentation de 52% du nombre d'arrivées irrégulières en Europe en 2021.

Selon les données de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la majorité des arrivées ont eu lieu en Allemagne, suivie de la France, de l'Espagne (34 %) et de l'Italie.

Graphique 76 : Nombre de demandes d'asile par pays, 2021

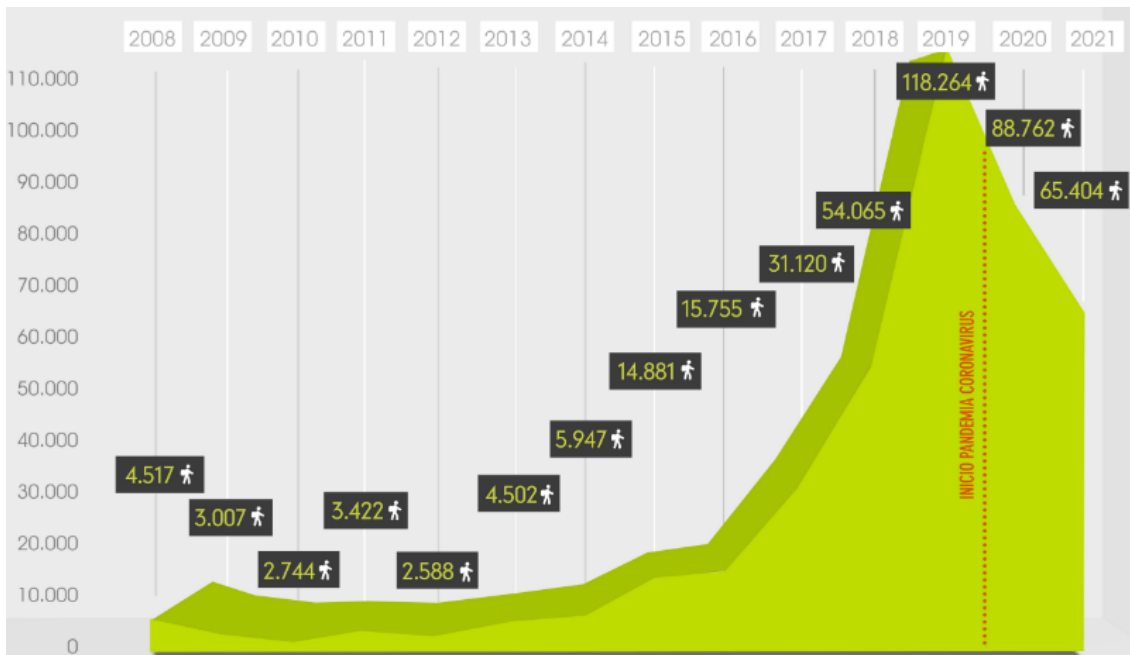


Source : CEAR, 2022

D'autre part, et en troisième position selon le CEAR (2021), 630.630 personnes ont demandé l'asile dans l'UE, ce qui représente une augmentation notable par rapport aux 472.395 de l'année précédente. La Syrie a de nouveau été le principal pays d'origine des demandeurs d'asile dans l'UE, avec 115.470 personnes, soit 18 % du total, dont plus de la moitié en Allemagne. Pour la troisième année consécutive, l'Afghanistan, avec 98.685 demandeurs d'asile, a été le deuxième pays à enregistrer une augmentation notable. En troisième position, l'Irak a dépassé le Venezuela avec 29.850 demandes, soit près de 5 % du total. Ces trois nationalités représentent à elles seules près d'un tiers de l'ensemble des demandes dans l'UE. Les quatrième et cinquième places sont occupées par le Pakistan, qui détrône la Colombie (24.820) et la Turquie (22.190). Il convient également de noter qu'en 2021, la moitié des demandes introduites par des mineurs non accompagnés provenaient d'Afghanistan.

L'Espagne a également connu une augmentation du nombre de demandes ces dernières années, comme le montre le graphique ci-dessous. En 2021, 65.404 demandes de protection internationale ont été présentées, ce qui représente une baisse de plus de 26 % par rapport à l'année précédente, un chiffre qui confirme la tendance à la baisse amorcée avec le début de la pandémie en mars 2020. Au cours des deux années de cette pandémie mondiale causée par le COVID-19, les demandes d'asile en Espagne ont chuté de plus de 55 %.

Graphique 77 : Evolution du nombre de demandes d'asile par les réfugiés en Espagne sur la période 2008-2021

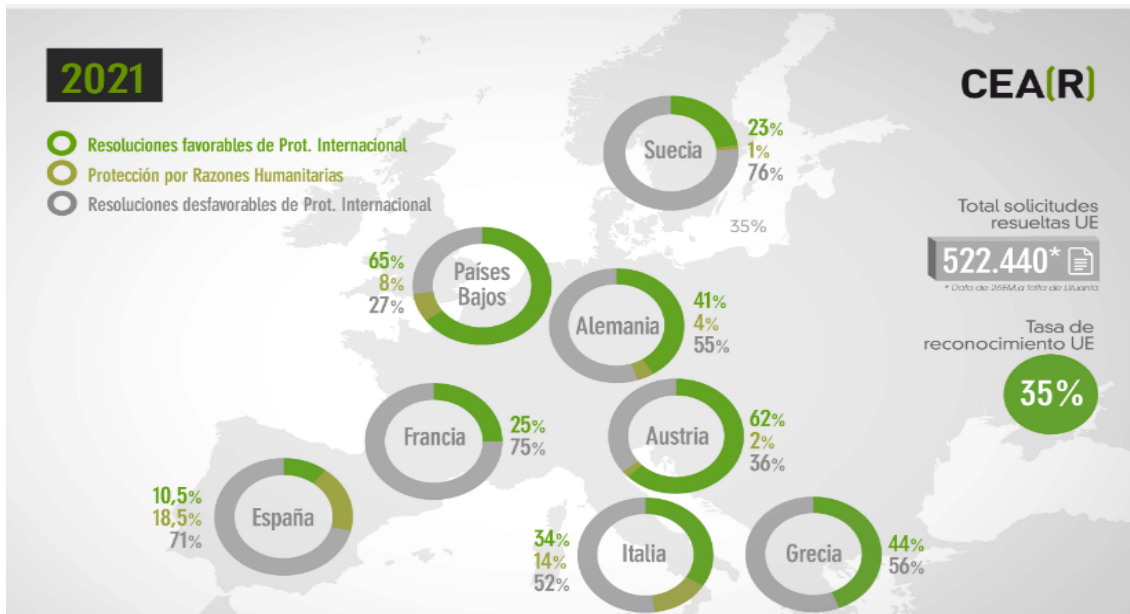


Source : CEAR, 2022

Quatrièmement, il est positif que le taux de reconnaissance de la protection internationale (obtention de l'asile) ait augmenté ces dernières années, passant de 25 % à 35 %. En Espagne, le taux de reconnaissance a dépassé les 10 %, atteignant 10,55 %. S'il est vrai qu'il a doublé par rapport à l'année 2020, il est encore loin du taux de reconnaissance de l'asile de l'Union européenne.

Le graphique ci-dessous montre le pourcentage de demandes de protection internationale, ainsi que la proportion de décisions d'asile favorables par rapport aux décisions défavorables. Comme le montre le graphique élaboré par le CEAR (2022), en Espagne, 71% des décisions étaient défavorables contre 10,5% favorables ; sur le nombre total de demandes d'asile, 18,5% étaient motivées par des raisons humanitaires. Dans le cas de l'Italie, 52% des demandes ont été rejetées contre 34% de décisions favorables, tandis que 14% des demandes étaient motivées par des raisons humanitaires. Dans le cas de l'Autriche, 36% des demandes d'asile ont été rejetées contre 62% de demandes favorables, dont 2% pour des raisons humanitaires.

Graphique 78 : Part des demandes d'asile des réfugiés en Europe, 2021



Source : CEAR, 2022

En termes de pays d'origine, le Venezuela, avec 15.836 demandes, et la Colombie, avec 11.526 demandes, restent, comme les années précédentes, en tête de la liste des pays d'origine des demandeurs de protection internationale. Le Maroc, avec 6.558 demandes, le Mali, avec 4.661 demandes, et le Sénégal, avec 3.202 demandes, viennent ensuite, à une distance considérable des deux premiers.

Entre les cinq nationalités, ils représentent 41.783 demandes, soit 63,80 % du total. De même, sur les 65 482 demandes reçues en 2021, 27.362 correspondent à des Vénézuéliens et des Colombiens, soit 41,78 % du total. Parmi les autres nations, huit comptent plus de 1 000 demandeurs, les trois premières étant : le Pérou, avec 2.354 demandes, le Honduras, avec 2.264 demandes, et l'Afghanistan, avec 1.716 demandes.

Cette augmentation significative des demandes est due au fait que l'Espagne a lancé une opération d'évacuation militaire du 16 au 27 août 2021, qui s'est terminée avec un total de 2 206 rapatriés. Parallèlement, l'opération "Antigone-Afghanistan", un plan élaboré par le ministère de l'inclusion, de la sécurité sociale et des migrations pour régler l'accueil des personnes arrivées d'Afghanistan au cours de cette période, a été lancée.

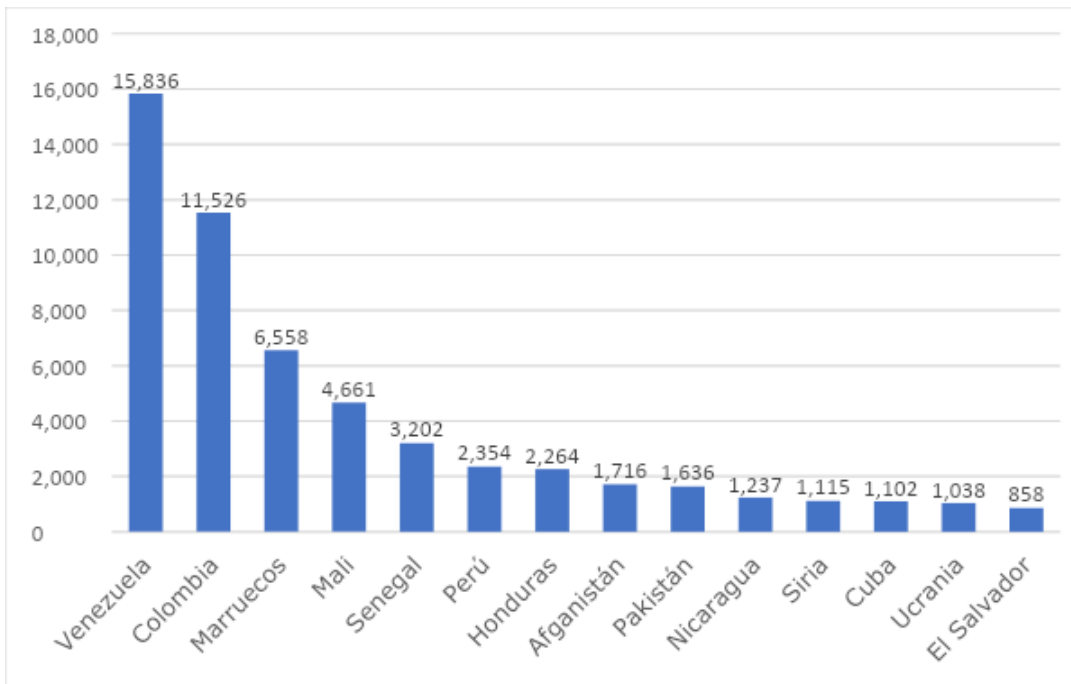
Les demandes émanant de ressortissants syriens doivent également être mentionnées étant donné qu'avec plus de la moitié de sa population déplacée de force, elle représente de loin la plus grande population déplacée au monde, soit 13,2 millions de personnes. Au cours de l'année 2021, la tendance à la baisse de cette nationalité depuis 2017 s'est inversée, passant de 400 demandes en 2020 à 1075 en 2021.

Tableau 11 : Nombre de demandeurs de protection internationale en Espagne par pays d'origine, 2022

Demandeurs d'asile	
Venezuela	15.836
Colombie	11.526
Maroc	6.558
Mali	4.661
Sénégal	3.202
Pérou	2.354
Honduras	2.264
Afghanistan	1.716
Pakistan	1.636
Nicaragua	1.237
Syrie	1.115
Cuba	1.102
Ukraine	1.038
El Salvador	858

Source : élaboration propre sur la base des données du ministère de l'Intérieur, 2022.

Graphique 79 : Nombre de demandeurs de protection internationale en Espagne par pays d'origine, 2022



Source : élaboration propre sur la base des données du ministère de l'Intérieur, 2022.

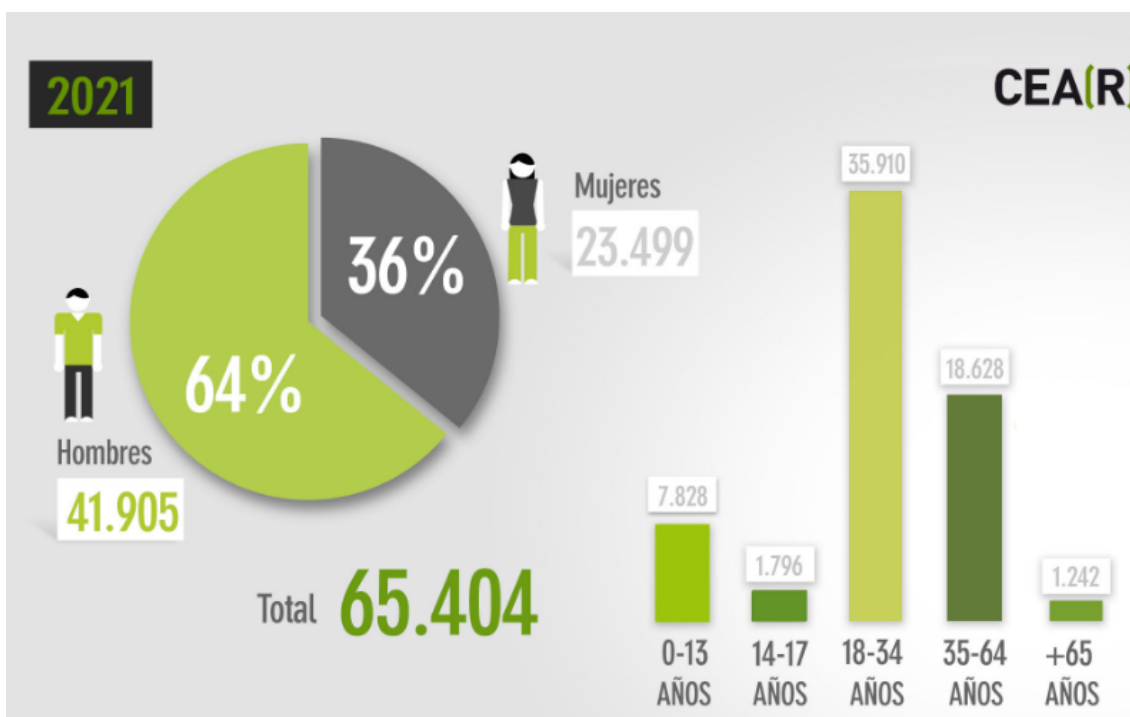
Si nous analysons le profil des demandeurs d'asile, ces dernières années, le profil majoritaire était celui de personnes latino-américaines avec de grands groupes familiaux, mais en 2021, le profil principal était celui de jeunes hommes d'origine africaine, avec des parcours migratoires solitaires.

En 2020, les cinq premières nationalités de demandeurs d'asile, représentant 80 % du total, étaient originaires d'Amérique latine, tandis qu'en 2021, on observe une diminution de ces demandes et une augmentation des demandes émanant de personnes d'origine africaine.

En ce qui concerne le changement de profil lié au sexe, depuis 2015, la différence de pourcentage moyen entre les hommes et les femmes qui formalisent leur demande d'asile en Espagne s'est maintenue autour de 10 %, alors qu'au cours de l'année 2021, il y a eu une augmentation significative de cette différence, qui a atteint 28 %. En 2021, 64,07 % des demandeurs étaient des hommes et 35,93 % des femmes.

En termes d'âge, on constate une augmentation du nombre de demandeurs de protection internationale âgés de 18 à 34 ans, 54,90 % en 2021 contre 48,66 % en 2020 (soit une augmentation de plus de 6 points de pourcentage), tandis que l'on observe une diminution du groupe des mineurs en 2021, 14,72 % en 2021 contre 11,23 % en 2020. Ces données confirment le changement de profil dû à l'augmentation du nombre de jeunes demandant seuls, au détriment des demandes émanant de groupes familiaux.

Graphique 80 : Pourcentage de réfugiés par groupe d'âge et par sexe, 2021

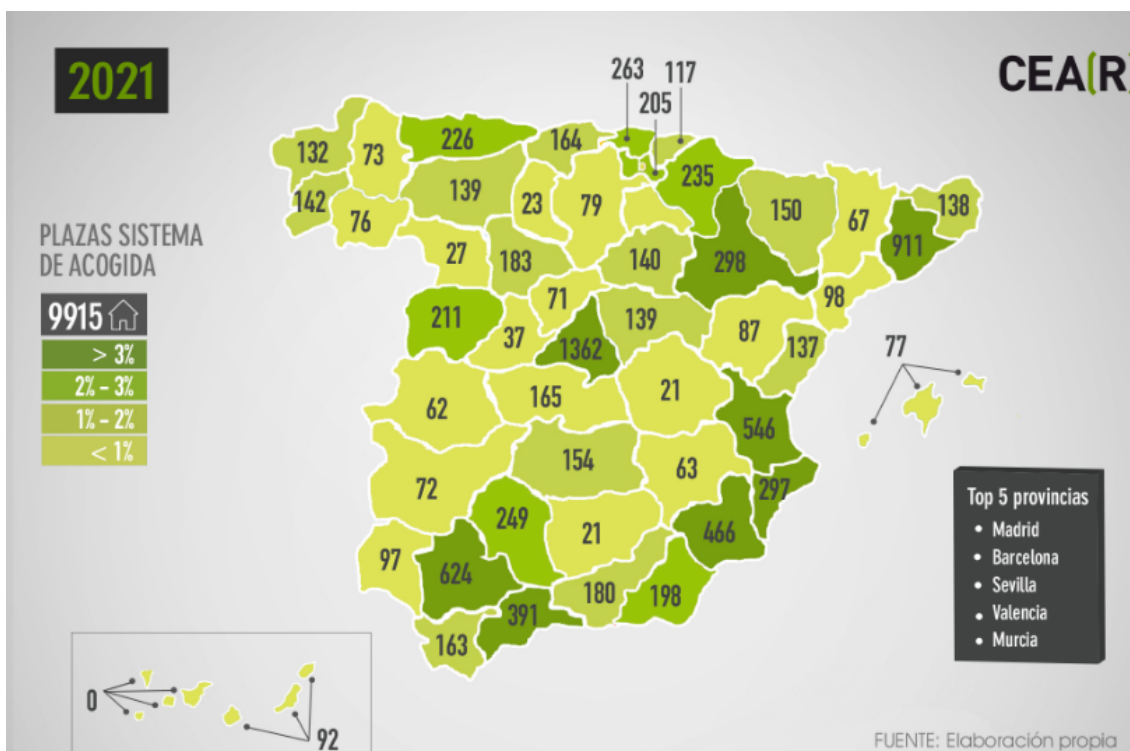


Source : graphiques préparés par le CEAR, 2022

En ce qui concerne les flux migratoires, en Espagne, la tendance migratoire vers les îles Canaries (56%) s'est consolidée en septembre 2019, soit 4,1% de moins que l'année précédente, tandis que 17.341 sont arrivés par la frontière sud de la péninsule, dans ce cas, une augmentation de 4,7% par rapport à l'année précédente.

Comme le montre le graphique suivant, en termes de répartition par communauté autonome, les communautés autonomes ayant reçu le plus grand nombre de demandes sont, par ordre décroissant, la communauté de Madrid (18.295), la Catalogne (8.519), l'Andalousie (6.902) et la communauté de Valence (4.259).

Graphique 81 : Nombre de places offertes en Espagne par le système national d'accueil, par communauté autonome, **2021**

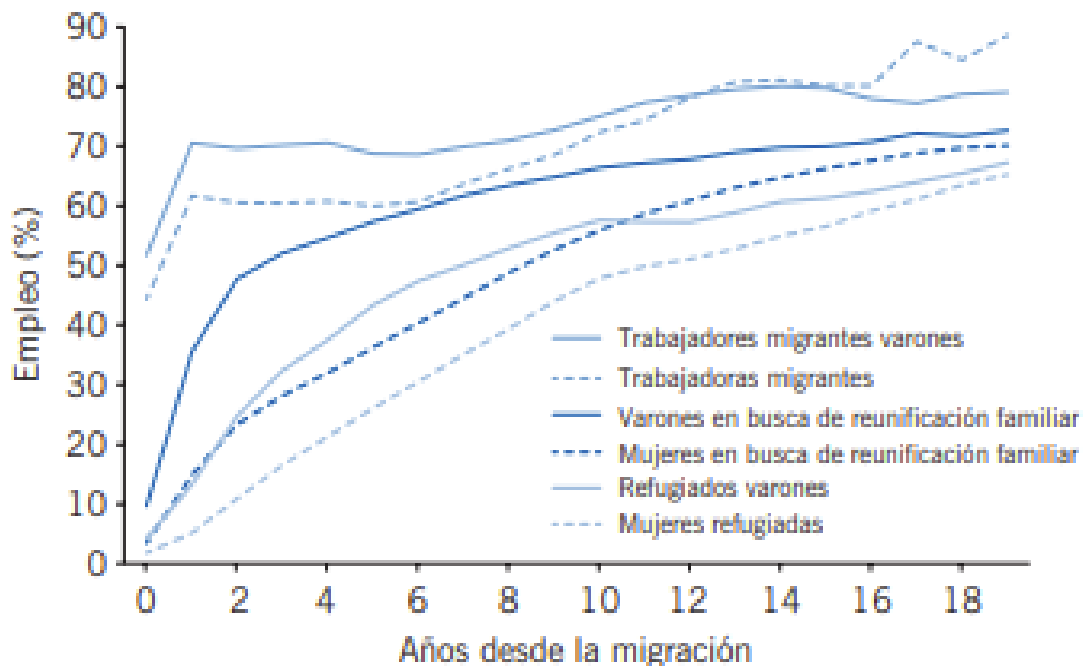


Source : graphiques préparés par le CEAR, 2022

En ce qui concerne les données relatives à l'emploi, les réfugiés ont eu des difficultés à s'intégrer dans le marché du travail tout au long de la série historique, avec des taux de chômage plus élevés que ceux des nationaux. Toutefois, comme le montre le graphique ci-dessous, les taux d'emploi s'améliorent au fur et à mesure que les réfugiés s'installent dans le pays d'accueil.

Graphique 82 : Taux d'emploi des réfugiés et des migrants en fonction du nombre d'années écoulées depuis la migration, 2021

Integración laboral de migrantes y refugiados



Source : *The World of labour*, 2021

L'étude réalisée par *The World of Labour* (2021) permet de tirer les conclusions suivantes :

Les réfugiés mettent plus de temps à s'intégrer sur les marchés du travail des pays d'accueil que les travailleurs migrants, car ils ne sont pas sélectionnés en priorité pour les marchés du travail du pays d'accueil. Les résultats sur le marché du travail (par exemple, les niveaux d'emploi et de revenu) sont similaires pour les hommes et les femmes réfugiés dans différents pays européens, avec une légère différence en Espagne.

Le cas de l'Italie

Selon l'ISTAT (2022), entre 2011 et 2021, un total d'environ 516.000 permis ont été délivrés pour des raisons liées à l'asile en Italie. Après une croissance rapide depuis 2013, les permis délivrés pour ces motifs ont atteint un pic en 2016 et 2017 et représentaient plus de 30 % des nouvelles délivrances. Par la suite, cependant, à partir de 2018, il y a eu une baisse constante des nouveaux permis délivrés pour des raisons de protection internationale, à la fois en termes absolus et en pourcentage du nombre total de permis délivrés.

En 2020, en raison des mesures prises pour freiner la propagation du COVID-19 (principalement de longues fermetures de frontières), le nombre de nouveaux permis délivrés a atteint son niveau le plus bas des dix dernières années : environ 106.500, avec une variation négative en pourcentage par rapport à l'année précédente de 40 %. La baisse a été encore plus marquée pour les permis d'asile et de protection : -51,1%. En 2021, le nombre de nouveaux permis délivrés s'est redressé - près de 242.000 au total (+127 % par rapport à 2020) - et les nouveaux documents d'asile ont également augmenté à nouveau : près de 31.000 ont été délivrés (+129 % par rapport à 2020). Toutefois, en termes relatifs, les permis d'asile et les autres formes de protection ont une incidence plus faible qu'en 2019 (12,8 % contre 15,6 %, respectivement) en raison du fait que, suite à la mesure de régularisation émise en 2020 (art. 103 du décret-loi n° 34 de 2020), les permis de travail ont augmenté.

Les flux migratoires de personnes en quête de protection ont également entraîné des changements dans le classement des principales nationalités, qui a évolué de manière significative en fonction des crises politiques et des conflits qui ont éclaté dans différentes parties du monde.

Comme le montre le tableau suivant, la majorité des nouveaux permis ont été délivrés à des ressortissants pakistanais, suivis de loin par les ressortissants bangladais et nigériens.

En 2021, les flux de personnes en quête de protection en provenance d'Afrique (Égypte, Mali et Côte d'Ivoire) sont redevenus plus importants, tandis que les flux en provenance des pays d'Amérique latine (en particulier du Venezuela et de la Colombie), qui avaient joué un rôle majeur en 2020, ont diminué. Aujourd'hui, les arrivées en provenance du sous-continent indien se poursuivent et celles en provenance d'Afghanistan sont en augmentation.

Tableau 12 : Nombre de demandeurs d'asile réfugiés en Italie dans les années 2020-2021, en valeurs absolues et en pourcentages

Pays	2020	2021	%
Total	26.963	53.609	99%
Pakistan	5.315	7.514	41%
Bangladesh	2.745	6.899	151%
Tunisie	1.024	6.443	529%
Afghanistan	645	5.250	714%
Nigéria	3.199	5.016	60%
Égypte	382	2.711	610%
Maroc	492	1.634	232%
Géorgie	500	1.361	172%
Côte d'Ivoire	629	1.232	96%
Mali	600	1.210	102%
Somalie	764	1.193	56%
Sénégal	696	1.095	57%
Gambie	699	1.087	56%
Ghana	414	797	93%
Albanie	455	792	74%
El Salvador	1.068	639	-40%
Pérou	739	610	-17%
Ukraine	407	609	50%
Guinée	317	591	86%
Venezuela	834	464	-44%
L'Irak	472	454	-2%
Colombie	550	393	-17%
Cameron	202	374	95%
Turquie	224	357	67%
Kosovo	165	302	116%
Autre	3.426	4.492	31%

Source : tableau propre basé sur les données de l'ISTAT, 2021.

Comme le montre le tableau ci-dessous, les demandes de protection internationale sont généralement déposées par des hommes, bien que la présence de mineurs non accompagnés ait augmenté ces dernières années. Si l'on se concentre sur 2021, avec le retour à la croissance des flux en provenance d'Afrique, la proportion d'hommes dans le nombre total de nouvelles entrées au titre de l'asile augmente également : en 2020, elle était de 76,2 % et, en 2021, de 80,2 %. Parmi les dix premières communautés en nombre d'entrées pour ce motif, seule la Géorgie connaît une nette prédominance des femmes (82,3 %). Les femmes représentaient environ 40 % des demandeurs d'asile originaires du Nigeria et 31,3 % de ceux arrivant de Côte d'Ivoire. Cependant, la prédominance masculine était évidente : pour trois des dix premières communautés, elle était d'environ 99% et pour le Mali, elle dépassait 97%.

La part des mineurs demandeurs d'asile non accompagnés a également augmenté de manière significative par rapport au passé : ils dépassaient à peine 3 % des flux en 2016 alors qu'en 2021, ils représentaient en moyenne 9,5 % des entrées pour des raisons liées à la protection internationale (avec une légère baisse par rapport à 2020). Pour certaines communautés, la présence de mineurs est particulièrement importante : au Salvador, au Pérou, au Nigeria et en Afghanistan, la part des personnes non accompagnées âgées de moins de 18 ans dans le total des flux entrants en 2021 dépassait 23 %.

Tableau 13 : Demandeurs d'asile en Italie selon le sexe période 2020-2021

Pays	2020	2021	%
Total	26.963	53.609	99%
Hommes	21.238	44.163	108%
Femmes	5.725	9.446	65%
Mineurs accompagnés	3.385	5.677	68%
Mineurs non accompagnés	519	1.499	189%

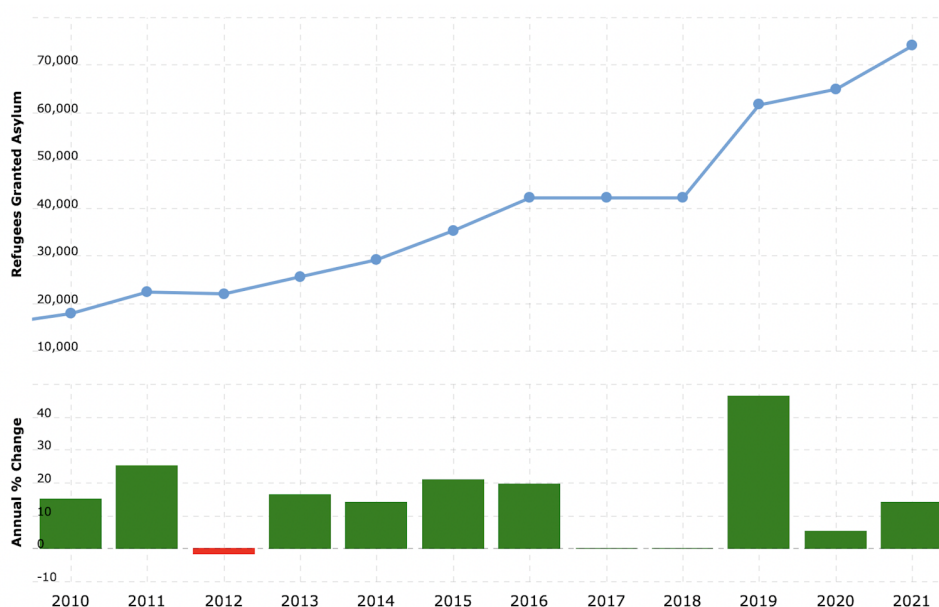
Source : tableau propre basé sur les données de l'ISTAT, 2021.

Le cas de la Belgique

Selon Statbel (2020), en 2021, la Belgique a enregistré 74.063 réfugiés, ce qui représente une augmentation de 13,99 % par rapport aux données enregistrées en 2020.

Comme on peut le voir dans le graphique ci-dessous, par rapport aux années précédentes, les statistiques de réfugiés de la Belgique pour 2020 étaient de 64.973, soit une augmentation de 5,37 % par rapport à 2019. En 2019, il y avait 61.662 demandeurs d'asile, soit une augmentation de 46,26 % par rapport à 2018. En 2018, le nombre de demandeurs d'asile s'élevait à 42.158, soit une augmentation de 0 % par rapport à 2017.

Graphique 83 : Flux des demandes d'asile en Belgique pour la période 2010-2021



Source : graphique préparé par Statbel, 2022

Si l'on considère les régions de naissance des personnes ayant bénéficié d'une protection internationale au cours de la période 2001-2014 dans le tableau ci-dessous, on constate que le groupe majoritaire (38 %) est né en Asie de l'Ouest. Viennent ensuite les personnes nées en Afrique subsaharienne (32 %). Le troisième groupe est constitué de personnes originaires de pays non membres de l'UE (26 %, dont une part importante de personnes originaires de l'ex-URSS). Pour la cohorte 2001-2006, le groupe des demandeurs d'asile non ressortissants de l'UE était le plus important (51 %). Pour les cohortes 2007-2009 et 2010-2014, les personnes originaires d'Asie occidentale constituaient le groupe le plus important, suivies par les personnes arrivant d'Afrique subsaharienne.

Tableau 14 : Pourcentage de la population de demandeurs d'asile au cours de différentes périodes

Table 7a: Distribution of the region of birth for people granted an international protection status by cohort²⁵

International protection*	2001–2014	2001–2006	2007–2009	2010–2014
Region of birth	%	%	%	%
Western Asia	37.5	10.4	34.7	37.5
Sub-Saharan Africa	31.2	34.0	34.3	31.2
Europe (non-EU)	25.5	50.9	24.5	25.5
Eastern Asia	3.8	2.1	4.6	3.8
Northern Africa	1.5	1.5	1.5	1.5
Latin America & Caribbean	0.3	0.6	0.2	0.3
Stateless and unknown	0.1	0.0	0.0	0.1
13 new EU-member states	0.1	0.3	0.0	0.1
EU-15	0.1	0.2	0.1	0.1
North America	0.0	0.0	0.0	0.0
Total	100	100	100	100

*: since 10 October 2006

Source: National Register, calculations by authors

Source : tableau compilé par Statbel, 2015.

Comme le montre le tableau ci-dessous, dans la cohorte 2001-2006, 51 % des réfugiés et 62 % des personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire sont nés dans des pays tiers. Leur part a considérablement diminué dans la cohorte 2007-2009 et s'est encore réduite dans la cohorte 2010-2014.

Pour la cohorte 2010-2014, l'Asie occidentale est la principale région d'origine des réfugiés (39 %), suivie de près par l'Afrique subsaharienne (37 %). Ces régions constituent également les deux principales régions d'origine des personnes bénéficiant de la protection subsidiaire au cours de la période 2010-2014. Toutefois, il convient de noter que plus de 90 % des personnes ayant obtenu le statut de protection subsidiaire au cours de la période 2010-2014 étaient originaires d'Asie occidentale.

Tableau 15 : Répartition des demandeurs d'asile en Belgique par pays au cours de différentes périodes

Table 7b: Distribution of the region of birth for people granted an international protection status by international-protection status and by cohort²⁶

Region of birth	2001–2006		2007–2009		2010–2014	
	Refugee (%)	Subsidiary protection* (%)	Refugee (%)	Subsidiary protection (%)	Refugee (%)	Subsidiary protection (%)
Western Asia	10.3	22.8	26.2	72.4	38.6	90.7
Sub-Saharan Africa	34.3	13.0	38.3	17	36.9	6.3
Europe (non-EU)	50.8	61.8	28.0	8.7	16.5	1.5
Eastern Asia	2.1	0.0	5.6	0.0	6.0	0.0
Northern Africa	1.5	1.6	1.5	1.8	1.6	0.9
Latin America & Caribbean	0.6	0.0	0.3	0.0	0.2	0.4
Stateless & unknown	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2
13 new EU-member states	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
EU-15	0.2	0.8	0.2	0.0	0.1	0.0
North America	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	100	100	100	100	100	100

*: since 10 October 2006

Source: National Register, calculations by authors

Source : tableau compilé par Statbel, 2015.

Si l'on se concentre sur le cas des réfugiés demandant l'asile en Belgique, vous trouverez ci-dessous un tableau indiquant le nombre de demandes d'asile reçues par la Belgique, par pays du demandeur, en 2021.

Tableau 16 : Répartition des demandeurs d'asile en Belgique par pays, 2021

Origine	Applications	Accepté
El Salvador	205	50
Colombie	160	30
Venezuela	120	70
Pérou	55	30
Brésil	30	5
Guatemala	15	0
Honduras	10	0
Nicaragua	10	10

Total	605	195
--------------	-----	-----

Source : tableau propre basé sur les données de Statbel, 2022.

Le tableau ci-dessus présente les données des pays de l'ALC qui demandent l'asile en Belgique. Parmi eux, le Salvador se distingue, suivi de la Colombie et du Venezuela. Ces trois pays sont clairement ceux qui comptent le plus de demandeurs d'asile en Belgique.

Si l'on considère que le nombre de demandeurs d'asile en 2021 était de 19.265 et que le nombre de demandes acceptées était de 8.235, on peut affirmer que le pourcentage de réfugiés latino-américains en Belgique est relativement insignifiant. Si l'on compare en termes de pourcentage avec les demandeurs d'asile d'autres pays, les réfugiés latino-américains ne représentent qu'environ 3% de tous les réfugiés demandant l'asile en Belgique.

Le tableau suivant présente le profil sociodémographique des personnes âgées de 18 ans et plus qui ont obtenu un statut de protection internationale en Belgique au cours des périodes 2001-2006, 2007-2009 et 2010-2014 et au cours de la période totale 2001-2014.

Tableau 17 : Total des demandes d'asile par sexe et par âge en Belgique au cours de différentes périodes

Table 5a: Gender and age at the moment when granted a status of international protection by cohort

	2001–2014	2001–2006	2007–2009	2010–2014
	International protection	International protection	International protection	International protection
N	36,540	10,333	6,757	19,450
<i>Gender</i>				
Males	61.5	53.5	62.3	65.4
Females	38.5	46.5	37.7	34.6
<i>Age at recognition</i>				
18–24	21.6	16.3	22.5	24.1
25–34	42.5	40.1	43.9	43.3
35–44	22.5	26.7	21.5	20.7
45–54	8.8	11.8	7.9	7.4
55 and over	4.6	5.2	4.2	4.4
<i>Mean age at recognition</i>	33.0	34.7	32.5	32.3

*: since 10 October 2006

Source: National Register, calculations by authors

Source : tableau compilé par Statbel, 2015.

Ce tableau est similaire au précédent, mais l'âge et le sexe sont indiqués séparément pour chaque cohorte de réfugiés et de personnes bénéficiant d'un statut de protection subsidiaire. Les caractéristiques identifiées au cours de l'année ou de la période d'octroi du statut de protection internationale sont calculées pour le premier statut de protection internationale obtenu. Certaines personnes peuvent, par exemple, obtenir d'abord le statut de protection subsidiaire, puis le statut de réfugié.

Si l'on considère l'ensemble des bénéficiaires d'une protection internationale au cours de la période 2001-2014, près de deux sur trois sont des hommes. Les cohortes 2007-2009 et 2010-2014 comptaient plus d'hommes que la cohorte 2001-2006, 62 % et 65 % contre 54 %, respectivement. Les cohortes 2007-2009 et 2010-2014 étaient également composées des plus jeunes par rapport à la cohorte 2001-2006. En termes d'âge, les jeunes sont fortement représentés parmi les personnes ayant obtenu un statut de protection internationale au cours de la période 2001-2014. L'âge moyen est de 33 ans. En ce qui concerne la répartition par âge, 22 % des demandeurs d'asile ont moins de 25 ans. Le groupe des 25-34 ans représente 43 % et le groupe des 35-44 ans est presque aussi important que celui des 18-24 ans. Seuls 5 % des demandeurs d'asile ont 55 ans ou plus.

Enfin, comme le montre le tableau ci-dessous, pour les personnes ayant obtenu un statut de protection internationale entre 2001 et 2014, le premier pays de naissance était l'ex-URSS (16 %), suivi de l'Iraq (12 %) et de l'Afghanistan (10 %). En particulier, la cohorte 2001-2006 comprenait un groupe très important de personnes originaires de l'ex-URSS (36 %). Les personnes originaires du Rwanda et de l'ex-Yougoslavie constituaient également des groupes importants parmi les personnes ayant bénéficié d'une protection internationale au cours de la période 2001-2006. Dans la cohorte 2007-2009, le pays d'origine le plus important était l'Iraq (21 %), suivi de l'ex-URSS. La cohorte 2010-2014 comptait 16 % de personnes originaires d'Afghanistan et de Syrie.

Tableau 18 : Total des demandes d'asile par pays d'origine en Belgique au cours de différentes périodes

2001–2014 cohort		2001–2006 cohort		2007–2009 cohort		2010–2014 cohort	
International protection*	%	International protection*	%	International protection	%	International protection	%
Former USSR	15.8	Former USSR	35.5	Iraq	20.7	Afghanistan	15.9
Iraq	11.6	Rwanda	13.9	Former USSR	13.5	Syria	15.5
Afghanistan	10.2	Form. Yugoslavia	12.4	Form. Yugoslavia	7.3	Iraq	13.2
Syria	8.9	DR Congo	7.6	Rwanda	7.0	Guinea	8.1
Rwanda	6.5	Afghanistan	3.1	Guinea	5.9	Former USSR	6.2
Form. Yugoslavia	6.5	Iran	2.6	DR Congo	4.7	China	4.0
Guinea	5.8	Iraq	2.6	Afghanistan	4.6	DR Congo	3.5
DR Congo	4.9	Burundi	2.5	China	4.3	Form. Yugoslavia	3.1
China	3.4	Ivory Coast	2.0	Cameroon	2.7	Iran	2.8
Iran	2.7	China	1.8	Iran	2.6	Rwanda	2.4
Others	23.7	Others	15.9	Others	26.7	Others	25.5
	100		100		100		100

*: since 10 October 2006

Source: National Register, calculations by authors

Source : tableau compilé par Statbel, 2015.

VII. ANALYSE QUALITATIVE DE LA MIGRATION DES PERSONNES ORIGINAIRES DES PAYS D'AMERIQUE LATINE VERS L'ESPAGNE

Dans cette section, nous effectuerons une analyse complémentaire de la situation des migrants latino-américains en Espagne par le biais d'une analyse qualitative utilisant des entretiens avec des experts du travail et des conseillers pour comprendre certains des aspects clés du profil migratoire, ainsi que des groupes de discussion de migrants d'Amérique latine et des Caraïbes vivant en Espagne.

En ce sens, il est important de prendre en compte le point de vue des migrants concernant leur situation dans le pays, les raisons de leur mobilité, les principaux obstacles qu'ils ont rencontrés et les améliorations qui pourraient être mises en œuvre en fonction de leurs besoins. C'est pourquoi nous avons voulu connaître l'expérience migratoire de certaines des personnes sur lesquelles porte cette étude. Nous avons donc organisé deux groupes de discussion dans les Asturies et en Andalousie. Vous trouverez ci-dessous les résultats de ces analyses répartis par axes thématiques.

VII.1 Trajectoires migratoires et raisons de la mobilité

En ce qui concerne les tendances migratoires, à partir des années 1990, la migration latino-américaine a connu un boom, dont les raisons sont diverses. Ainsi, l'une des expertes interrogées, qui a concentré ses recherches sur les migrations latino-américaines et le genre, a commenté les migrations de la fin des années 1990 et de la décennie actuelle en considérant qu'il y a différentes générations de migrants, étant donné qu'il y a une migration latino-américaine plus consolidée, arrivée il y a plus de vingt ans, qui a pu conduire à d'autres vagues de migration, par exemple par le biais de regroupements familiaux. Ainsi, en ce qui concerne les migrants des années 1990, il a souligné que,

"Nous nous trouvons actuellement à un moment migratoire légèrement différent en Espagne, parce que nous sommes dans une phase d'installation de la population mobile et de la citoyenneté qui est arrivée d'autres pays d'origine, et nous sommes déjà dans une phase où beaucoup de ces personnes ont déjà obtenu la nationalité. Par conséquent, la population latino-américaine, en particulier, se trouve à un stade beaucoup plus consolidé de sa trajectoire migratoire, elle est déjà citoyenne espagnole et a donc déjà eu une expérience dans le pays, et elle s'est installée, et j'aimerais penser qu'elle s'est installée avec succès en ce sens, en raison de la proximité linguistique et culturelle. Dans les années 2000, le processus des flux migratoires en provenance d'Amérique latine ne faisait que commencer. L'Espagne était le premier point de convergence de la population latino-américaine". (A3)

L'une des caractéristiques du profil démographique des migrants latino-américains est la féminisation croissante du groupe et, sur cette base,

diverses situations peuvent être analysées, comme, par exemple, les causes de leur trajectoire migratoire et les secteurs d'emploi dans lesquels elles s'insèrent. Ainsi, l'un des universitaires interrogés a commenté la féminisation des flux migratoires en Espagne, qui se reflète surtout dans des villes comme Madrid et Barcelone, et a compris que l'Espagne est une destination attrayante pour les migrants et une alternative aux États-Unis, une destination plus dangereuse en termes de franchissement de la frontière avec le Mexique et où arrivent davantage d'hommes. En ce qui concerne les raisons de la mobilité, le même expert souligne que les femmes migrantes et/ou réfugiées

"Ils arrivent à cause de la violence et les Vénézuéliens et Vénézuéliennes, dans ce cas, si les données sont plus ou moins les mêmes. Ce qu'ils ont en commun, c'est la violence. L'expulsion due à la violence, au-delà de la pauvreté que nous avons connue au cours des dernières décennies, qui était principalement due à des raisons économiques, est maintenant principalement due à des expulsions causées par la violence, la perte de l'habitat, les menaces. (A1)

Pour sa part, une autre experte interrogée suggère que les raisons, bien que très diverses et dépendant de chaque pays d'origine, peuvent résider dans les crises systémiques mondiales et l'insécurité vécue dans de nombreux pays d'origine des migrants. Ce facteur, associé à d'éventuelles violences fondées sur le genre, peut être un élément déterminant de la mobilité (A3).

En ce sens, les raisons de la mobilité sont hétérogènes, comme l'ont exprimé les experts, et nous ne pouvons pas considérer l'ensemble du groupe des migrants latino-américains comme une entité monolithique. En ce sens, les groupes de discussion que nous avons menés ont révélé qu'il existe parfois une idée généralisée selon laquelle les migrants entament ce processus pour améliorer leur situation économique ou en raison de la situation précaire dans le pays. Cependant, l'une des personnes interrogées a fait le commentaire suivant :

"C'était plus un problème social, plus un problème de violence, et je m'ennuyais déjà avec ce problème. Et nous sommes venus ici pour chercher une amélioration dans ce sens. Les gens pensent que nous émignons parce que nous sommes pauvres, et oui, nous sommes peut-être humbles, mais nous avons des connaissances et nous avons fait des études, et je ne sais pas si c'est de la colère ou de la frustration qu'un Latino vienne, qu'il ait des connaissances très similaires et qu'il soit mieux loti qu'une personne qui est déjà ici. (CC, homme, 32 ans, Colombien, conseiller commercial, 3 ans en Espagne)

D'autre part, la féminisation de la migration latino-américaine a conduit à la convergence de différentes difficultés d'inclusion sociale. En ce sens, l'une des techniciennes de l'emploi interrogées a fait part de son appréciation des femmes migrantes et des obstacles auxquels elles sont confrontées, comme le fait de souffrir d'une plus grande discrimination parce qu'elles sont des

femmes et, dans le cas des femmes latino-américaines, d'autres variables telles que leur origine :

"Dans le cas des femmes, tous les problèmes que nous pouvons rencontrer se rejoignent, qu'il s'agisse de réfugiés ou de personnes ayant échappé à des situations politiques ou familiales, qui sont également très traumatisantes. Le fait d'être une femme, d'être racisée, et le fait qu'elles ont également un plafond de verre dans tout emploi supplémentaire qu'elles auraient pu obtenir dans leur propre pays, en raison de leur formation, de l'homologation de leurs études. Elle n'a pas ou ne prend pas en compte le fait que c'est elle qui doit faire reconnaître ses études pour élever sa famille, parce qu'elle se met au second plan pour l'éducation de ses enfants ou des membres de sa famille, et la charge émotionnelle et physique que cela implique pour le rôle de la femme en tant que réfugiée est brutale. Ces personnes sont orientées par les services publics de l'emploi et c'est un profil que nous devons travailler avec elles, non seulement en termes d'orientation professionnelle, mais aussi en termes d'autonomisation des femmes et d'une série de circonstances sur lesquelles nous devons travailler". (T1)

VII.2 Migration et inclusion dans le marché du travail

L'accès à l'emploi est fondamental pour l'inclusion sociale des migrants. En ce sens, il est essentiel de régulariser la situation administrative des migrants et des réfugiés afin de pouvoir accéder à un emploi avec des conditions de travail décentes. Le contrat de travail est un moyen de régulariser la situation administrative, mais il est très difficile pour les entreprises d'assumer ce type de procédure, ce qui explique que les migrants en situation irrégulière finissent souvent par rejoindre l'économie souterraine et travailler dans des secteurs où les conditions sont précaires. C'est ainsi,

"Le type de relation avec l'emploi ne détermine pas seulement les conditions de vie des travailleurs d'origine étrangère, mais marque aussi de manière décisive les possibilités et les caractéristiques de l'accès aux principaux mécanismes de l'État-providence et aux droits de citoyenneté" (Consejo Económico y Social de España-CES, 2019 : 89).

Le Conseil économique et social d'Espagne, dans son rapport 2019, a déjà présenté certaines caractéristiques de la population immigrée en Espagne et sa relation avec le marché du travail, qui, nous pouvons le confirmer, ne sont pas très différentes des données actuelles. Premièrement, les taux de chômage de la population immigrée sont plus élevés que ceux de la population autochtone, et des facteurs tels que l'absence de permis de travail et les difficultés d'obtention d'un diplôme universitaire font qu'il est difficile pour eux de trouver un emploi. Deuxièmement, les migrants latino-américains et d'autres origines non européennes ont un poids plus important dans les emplois non qualifiés, les migrants latino-américains

étant concentrés dans des secteurs tels que l'industrie, la construction et les services. Troisièmement, les femmes immigrées sont concentrées dans des secteurs moins qualifiés, tels que les soins. Quatrièmement, et en conséquence des points précédents, les revenus annuels moyens des migrants latino-américains par rapport à la population autochtone représentent 62 % de leurs revenus, les femmes latino-américaines et les femmes d'autres origines non européennes obtenant les revenus salariaux les plus bas et l'écart salarial le plus important (CES Espagne, 2019). En ce sens, on peut conclure que la situation de l'emploi des immigrés est révélatrice,

"(...) une position défavorable sur le marché du travail, se concentrant dans des emplois non qualifiés, au-delà même de ce qui résulterait de leur moindre qualification relative, et avec une plus grande fréquence de situations de temporalité excessive et de travail à temps partiel involontaire, voire de sous-emploi. (...) la lecture de ces indicateurs en fonction de certaines variables, comme la durée de résidence en Espagne et la zone géographique d'origine (reflétant largement, à son tour, un niveau moyen de qualification et de compétences de base différent), montre également que ces positions s'améliorent au fil du temps " (CES, 2019 : 117).

Par conséquent, l'emploi est un axe clé de l'inclusion sociale des migrants et il est important de prêter attention aux difficultés d'accès à l'emploi et aux conditions de travail disponibles pour ce groupe. À cet égard, l'un des conseillers en matière d'emploi interrogés a fait le commentaire suivant,

"Pour les immigrés, être au chômage signifie perdre le principal capital social pour lequel ils sont venus dans ce pays. Si le chômage se prolonge dans le temps, il peut les amener à envisager de retourner dans leur pays, ce qui est souvent vécu comme un échec. De plus, après avoir vécu en Espagne pendant un certain temps, l'éventualité d'un retour affecte leur propre identité, car beaucoup me disent "nous ne sommes ni d'ici ni d'ailleurs" (T3).

Dans les sections suivantes, nous aborderons brièvement l'un des principaux secteurs dans lesquels la migration latino-américaine s'est concentrée, comme le travail de soins et sa féminisation, l'imaginaire social du migrant latino-américain et les stéréotypes et préjugés qui le sous-tendent, ainsi que la migration qualifiée.

a) Principaux secteurs d'emploi : la féminisation du travail de soins et la travail de soins

Comme nous l'avons souligné dans la section précédente et comme le confirment les chiffres, les principaux secteurs d'emploi auxquels les immigrés d'origine latino-américaine accèdent tendent à être les moins qualifiés, en particulier le service à la clientèle dans le secteur des services

et le travail de soins. Cette concentration de secteurs ne s'explique pas nécessairement par l'existence d'une correspondance entre les faibles qualifications éducatives et l'emploi, mais plutôt, comme nous le verrons dans la section suivante et comme nous l'avons déjà mentionné, par la bureaucratie et les coûts de l'homologation ou de la validation des qualifications académiques, qui constituent un obstacle dans le système. Une autre cause est la situation irrégulière de nombreux immigrants qui, tant qu'ils n'ont pas de papiers pour accéder à un emploi formel, doivent s'adapter à des emplois précaires qui n'offrent pas de conditions équitables. À cet égard, les experts consultés affirment qu'il existe actuellement deux secteurs clés dans lesquels se concentrent les migrants, souvent latino-américains : les travailleurs domestiques et les *cavalliers*, qui travaillent dans les applications numériques.

En ce qui concerne le travail de soins, l'une des universitaires interrogées nous a fait part de ses recherches sur ce sujet et sur les causes de ce besoin de main-d'œuvre :

"Les familles espagnoles sont de moins en moins capables de s'occuper des personnes dépendantes parce que le double salaire dans les ménages s'est généralisé, les femmes ont quitté le foyer il y a des années pour rejoindre le marché du travail et bien, cela continue à retomber sur les familles parce que nous sommes dans un État-providence "familialiste" et que les familles externalisent en quelque sorte ces soins aux femmes immigrées parce que c'est moins cher". (A1)

Les experts soulignent également que le travail de soins est féminisé et que la majorité des travailleurs sont d'origine migrante et latino-américaine, ce qui s'explique par le fait que souvent, en raison de leur situation irrégulière, de nombreuses femmes migrantes font du service domestique leur seul moyen de subsistance. Ainsi, l'un des experts mentionne qu'il existe un dilemme car, à leur tour, de nombreuses organisations qui cherchent à promouvoir l'insertion professionnelle des femmes migrantes alimentent ces perceptions des migrants latino-américains en tant qu'aides familiaux en leur offrant une formation dans ces secteurs. En ce sens, elle souligne que,

"Le dilemme est un peu complexe parce que si vous formez parfois des femmes pour d'autres secteurs si elles sont en situation irrégulière, elles ne trouveront probablement pas d'emploi tant qu'elles sont en situation irrégulière, alors que dans le service domestique, elles ont la garantie que ce type de formation ou d'initiative leur apportera un soutien économique immédiat, et bien sûr, il est compliqué de briser ce préjugé. Je pense qu'il s'agit évidemment d'une question de stéréotypes et de préjugés, mais aussi que le secteur du service domestique en Espagne n'a pas résolu la question de l'emploi digne dans ces tâches au point qu'elles sont si précaires et invisibles que ce sont les femmes migrantes qui occupent ces segments, parce que le secteur existe (...) on suppose que seules les

femmes migrantes, en particulier les femmes latino-américaines, accepteront et auront accès à ces types de conditions, en raison de leur projet migratoire, également en raison des stéréotypes et, bien sûr, pour rompre avec cela... créer d'autres types de figures pour le service domestique en Espagne....créer d'autres types de figures qui peuvent être attrayantes pour d'autres segments de la population, sinon c'est toujours le groupe le plus vulnérable : les migrants, les étrangers, les migrants irréguliers, les femmes, dans ce cas, elles occuperont ces segments et on assistera à un processus de substitution, d'où le fait que l'on parle beaucoup aujourd'hui des femmes d'Amérique centrale, alors qu'il y a quelques années, d'autres groupes étaient présents, les femmes boliviennes et équatoriennes, elles tournent et le secteur est toujours là.(A2)

Cela est corroboré dans la pratique, lorsque l'un des techniciens des programmes d'insertion professionnelle ajoute que les flux migratoires sont surtout marqués par une majorité de femmes qui sont à l'origine de leur processus de migration et qui sont liées aux chaînes de soins mondiales,

"C'est-à-dire qu'ils laissent des personnes qui ne sont plus prises en charge dans leur pays d'origine, et la plupart d'entre elles, en particulier les femmes, finissent par travailler ou s'occuper d'autres personnes en Espagne" (P1). (P1)

Le travail de soins est l'un des secteurs dans lesquels se concentre la majeure partie de la population migrante, généralement des femmes latino-américaines. En ce sens, l'un des experts interrogés, qui a effectué des recherches approfondies sur le sujet, a expliqué que le travail dans le secteur des soins était devenu la voie d'entrée sur le marché espagnol pour la population latino-américaine. En ce sens, ce secteur est configuré comme une niche de travail qui enferme les immigrantes latino-américaines et génère un espace dans lequel il est possible de développer un emploi, même s'il n'offre pas les meilleures conditions. L'experte souligne qu'il existe de nombreuses raisons à cela, notamment la proximité culturelle et linguistique, la religion, la langue et ce qu'elle considère comme très important :

"Le processus colonial vécu avec l'Amérique latine est très fort, ce qui signifie que l'imaginaire des familles espagnoles trouve également chez les femmes d'Amérique latine des traits de personnalité spécifiques qui les rendent plus aptes à travailler dans cette activité, l'émigration également des zones appauvries d'Amérique latine vers les environnements urbains et que de nombreuses femmes sont très habituées à avoir eu des expériences antérieures liées aux soins, voire très socialisées pour être des corps dociles pour certains emplois dans la précarité" (A3). (A3)

Le même expert indique que les causes de cette concentration de migrantes latines dans le secteur sont diverses. L'une d'entre elles est la précarité du secteur, ce qui signifie que ce sont les personnes les plus vulnérables qui

acceptent de commencer à travailler dans un secteur totalement irrégulier avec de très mauvaises conditions de travail, comme c'est le cas du travail domestique en Espagne. Deuxièmement, la population espagnole connaît un processus de vieillissement et d'allongement de l'espérance de vie, ainsi qu'un changement dans l'organisation des soins au sein des ménages, les femmes étant entrées sur le marché du travail et n'étant plus en mesure d'assumer le rôle d'aidant central. D'autre part, ces changements sociaux et culturels, qui ont influencé l'insertion professionnelle des migrants latino-américains dans cette activité, n'ont pas été accompagnés de politiques publiques qui encouragent la coresponsabilité ; au contraire, elles sont encore basées sur la division sexuelle du travail. Ainsi, la personne interrogée ajoute que,

"Il existe une situation de crise des soins où une main-d'œuvre flexible et bon marché est nécessaire pour faire face à ces processus de dépendance au sein de la population âgée, car en réalité, les soignants sont le plus souvent embauchés pour s'occuper des personnes âgées". (A3)

b) L'imaginaire social du migrant LAC

Toutefois, d'après ce qui a été discuté avec certains experts, on peut déduire qu'une partie de la latino-américanisation du travail de soins réside dans l'imaginaire social qui a été construit sur les femmes migrantes latino-américaines. En ce sens, il est intéressant de se pencher sur les stéréotypes et les préjugés auxquels ce groupe est confronté et sur la discrimination dont il peut faire l'objet, sur le marché du travail, par exemple. Nous avons donc interrogé à ce sujet les différentes personnes interrogées, qu'il s'agisse d'experts ou de conseillers en matière d'emploi, ainsi que les migrants participant au groupe de discussion.

Un premier problème est le préjugé qui existe autour des faibles qualifications des migrants latino-américains, en particulier des femmes, dans la mesure où c'est en raison de leur manque d'éducation qu'elles ne peuvent pas accéder à de meilleures opportunités et qu'elles doivent prendre en charge des tâches de soins. Sur ce point, l'un des experts consultés affirme :

"Je ne pense pas que cela soit lié à l'éducation qu'ils ont reçue dans leur pays d'origine. Même si vous venez d'une région pauvre, vous pouvez avoir un niveau d'éducation élevé. Je pense qu'il faut commencer à dissocier les deux aspects. La population latino-américaine ou les femmes qui entrent dans ce travail ne le font pas en raison de leur éducation personnelle, mais parce que c'est le travail qui existe pour elles, il y a une construction sociale sur qui doit effectuer ces tâches en Espagne et qui sont les personnes les plus aptes à le faire. Je pense que dans cet imaginaire collectif des soins, ils ont un profil stéréotypé et stigmatisé en raison des

liens coloniaux avec les tâches qu'ils doivent accomplir pour l'assistance personnelle". (A3) (c'est moi qui souligne).

Une autre personne interrogée abonde dans le même sens :

"Dans l'imaginaire espagnol, les Latino-Américains, surtout s'ils sont des femmes, présentent certaines caractéristiques qui les rendent plus susceptibles de s'occuper des gens. Entre le fait que ce sont des femmes, qu'elles sont latino-américaines, qu'elles viennent sans papiers, il est très difficile pour elles de ne pas entrer sur le marché, à moins que ce ne soit par le biais d'un travail de soins, avec toutes les difficultés et toutes les complications que cela implique". (P1)

Ces préjugés et associations de femmes latino-américaines en tant qu'aidantes, profondément ancrés dans la société, sont également présents chez les conseillers en matière d'emploi eux-mêmes. L'un d'entre eux nous a raconté ce qui suit à propos des femmes latino-américaines qui sollicitent les services de l'association :

"Un autre problème que je considère également comme culturel : les femmes latino-américaines ne semblent pas beaucoup penser au travail, surtout lorsqu'elles ont des enfants et ainsi de suite, c'est comme si elles assumaient le rôle de mère, mais ne pensaient pas à travailler. Il y a même eu des cas où elles ont dit "eh bien, je travaillerais...". "Non, parce que je ne connais pas la cuisine espagnole", mais elles ne semblent pas vouloir le faire non plus. (T2) (souligné).

Un autre conseiller du travail s'est exprimé sur les communautés de migrants :

"Ils ont tendance à créer leurs propres groupes, leurs propres communautés, afin de créer quelque chose d'un peu plus... où il y a une rencontre, parce qu'il y a aussi un choc culturel. Et ces communautés encouragent souvent l'économie informelle. Elles encouragent davantage la recherche d'allocations que la recherche active d'un emploi. Quand ils savent quel est le salaire social, il y a des gens qui stagnent là et dans l'économie souterraine. (T2)

D'autre part, un autre facteur clé est la classe sociale dans laquelle ils sont catalogués. Ainsi,

"De nombreuses personnes se retrouvent dans ce secteur parce qu'elles n'ont pas de papiers, mais aussi parce que, même si elles en ont, c'est l'emploi auquel elles peuvent accéder. Il n'y a pas non plus beaucoup d'autres possibilités que de travailler dans l'hôtellerie et les services de restauration ou de nettoyage, car il existe déjà des niches d'emploi et des niches ethniques. Même s'ils ont une autre formation, ils ne peuvent accéder à d'autres emplois plus valorisés et mieux rémunérés parce qu'ils n'ont pas le capital social ou les réseaux nécessaires pour pouvoir assumer ces activités, de sorte qu'il y a une délégation absolue de ces tâches à certains secteurs de la population. Des secteurs précaires, non seulement

parce qu'ils appartiennent ou non à l'Amérique latine, mais aussi parce qu'ils sont déterminés par leur classe sociale, quel que soit leur niveau d'éducation. La classe sociale est très importante pour être catalogué dans ce secteur. Il est clair qu'il y a des migrants qualifiés ou même des médecins ou des personnes qui ont une très haute qualification et qui peuvent même travailler dans cette activité, mais disons qu'ils ont plus de possibilités de partir à l'avenir et d'atteindre d'autres secteurs d'activité".
(A3)

De leur côté, tout comme les experts se sont accordés sur la construction d'un imaginaire social stéréotypé et sur les préjugés à l'égard de la population latino, en particulier à l'égard des femmes travaillant dans le secteur des soins, les migrants interrogés ont commenté des situations de discrimination dans ce domaine. En ce sens, ils ont convenu qu'il existe des préjugés à l'égard de la population latino qui rendent difficile leur entrée sur le marché du travail. Ainsi, ils ont indiqué s'être sentis insultés ou discriminés en raison de leur race dans leur carrière professionnelle, bien qu'il s'agisse davantage d'un type de préjugé "passif" ou indirect que d'une forme plus agressive ou directe ; par exemple, en sous-estimant leurs efforts ou leur forme dialectale d'espagnol. Ces préjugés ont été vécus personnellement ou par des connaissances. Ainsi, l'un des participants au groupe de discussion a fait le commentaire suivant :

"Comme j'ai toujours travaillé dans l'hôtellerie et la restauration, on s'est toujours moqué de moi parce que j'étais étrangère. Une fois, alors que je travaillais, un homme s'est approché de moi et m'a demandé si j'avais déjà fait la pute dans ma vie, et je lui ai dit pourquoi, parce que j'étais étrangère ? Ils pensent toujours que nous sommes comme ça parce que nous venons d'Amérique latine". (EC, femme, 37 ans, brésilienne, propriétaire de son entreprise, 16 ans en Espagne).

c) Migration des travailleurs qualifiés

Bien que nous ne disposions pas de données sur l'immigration qualifiée, les experts s'accordent à dire qu'en raison de la situation d'irrégularité et des difficultés bureaucratiques, un certain pourcentage de personnes qualifiées travaillent dans l'économie souterraine, par exemple en effectuant des soins à domicile sans conditions légales. Dans ce sens, l'un d'entre eux souligne que,

"Le fait d'être en situation irrégulière vous place dans une situation de vulnérabilité absolue parce que vous n'avez pas de permis de travail et que, par conséquent, vos chances d'entrer sur le marché du travail sont réduites, non seulement sur le marché formel, mais aussi dans les secteurs qui ont trait à ce que vous savez faire. Vous savez qu'il y a des gens qui ont fait des études dans leur pays d'origine, qui faisaient autre chose, mais tout se résume au fait qu'ils ne peuvent pas être embauchés et qu'ils vont sur le marché du travail informel, et ce marché du travail informel est celui des travailleurs domestiques, des ménages et de peu d'autres choses".
(A1) (c'est nous qui soulignons)

Cependant, une autre partie du groupe a eu les moyens de venir ici régulièrement, grâce à un visa d'études, et souhaite ensuite entrer sur le marché du travail, mais a des difficultés à faire reconnaître ses qualifications, comme nous l'avons mentionné plus haut. En ce sens, cette population est privilégiée et fait partie des personnes les plus favorisées par la réforme de la réglementation sur les étrangers ; cependant, elle souffre toujours des préjugés mentionnés dans la section précédente. Ainsi, le même expert souligne que,

"Ce dont ils se plaignent le plus, ce sont justement les stéréotypes. Pas de la précarité, mais des stéréotypes. Je me fiche que vous soyez le meilleur, que vous ayez des milliers de diplômes et d'études supérieures, que vous parliez je ne sais combien de langues, que vous soyez latino et que vous soyez bon pour faire le ménage, c'est ça qui existe. Et tant que vous n'avez pas de diplôme reconnu ici, vous êtes une personne sans éducation, quoi que vous fassiez. Une autre chose est que ceux qui ont la possibilité d'avoir suffisamment de capital social pour établir des contacts et des recommandations avec des entreprises et des cercles où ils peuvent travailler, mais si vous n'avez pas ces réseaux sociaux, vous serez victime du stéréotype de la femme latino-américaine qui n'est faite que pour certains secteurs, ce n'est pas facile". (A1)

VII.3 Obstacles et besoins des migrants de l'ALC

Comme indiqué précédemment, les migrants sont confrontés à divers obstacles à leur intégration sur le marché du travail, notamment des difficultés d'accès à un travail dans des conditions décentes en raison de leur situation irrégulière, des obstacles bureaucratiques à la régularisation de leur situation administrative, le problème de l'homologation des qualifications étrangères et la discrimination qu'ils subissent dans la société, entre autres.

Ainsi, selon le conseiller en emploi de la Croix-Rouge que nous avons interrogé, l'un des principaux obstacles qu'ils doivent surmonter pour entrer sur le marché du travail est celui de la **régularisation**. Lorsqu'un immigrant ou un demandeur d'asile arrive dans le pays, il doit, dans la plupart des cas, entamer un processus bureaucratique long et fastidieux pour obtenir un permis de travail qui lui permette de commencer sa recherche, en se limitant à des cours de formation, ce qui peut finir par le conduire à un état d'impatience et de démotivation. En ce sens, le travail devient particulièrement important dans les cas où l'immigrant doit prouver sa situation au fil du temps afin de continuer à obtenir un permis de séjour. Dans de nombreux cas, ils deviennent irréguliers parce qu'ils n'ont pas

d'emploi à un moment donné, ou parce qu'ils n'ont pas cotisé pendant suffisamment longtemps, bien qu'ils aient de la famille en Espagne et/ou qu'ils se soient pleinement adaptés à la communauté locale. Ces conséquences peuvent aggraver le stress et l'anxiété dont souffrent déjà les migrants lors de leur arrivée et de leur acclimatation au pays.

Deuxièmement, un autre obstacle important, selon les conseillers d'orientation professionnelle interrogés, est le problème de l'**homologation des études** et le manque de protection dont elles souffrent en termes de formation. Passer par un processus de validation long, fastidieux et coûteux est une chose que tout le monde n'est pas prêt à faire (ou n'a pas la connaissance des processus administratifs, ou les ressources financières), ce qui peut les amener à occuper des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés ou à entrer dans l'économie souterraine. Ces procédures peuvent durer jusqu'à cinq ans, en fonction des politiques du pays d'origine.

Un autre aspect, qui n'affecte d'ailleurs pas autant les migrants latino-américains, est la **langue**. Même si, à première vue, l'aspect linguistique ne semble pas poser de problème, il peut devenir un facteur limitant dans la recherche d'un emploi. L'utilisation de mots différents en espagnol en Espagne et dans chacun des pays d'Amérique latine peut rendre difficile la recherche d'un emploi sur les portails en ligne à l'aide de mots-clés, par exemple.

De même, un autre obstacle important est le manque d'assistance à l'arrivée dans le pays, en ce qui concerne les réseaux communautaires nécessaires ou le **manque de connaissance des services d'accueil et de conseil**. Ainsi, lorsque cette population arrive en Espagne, elle ne dispose souvent pas d'un réseau de soutien pour l'aider dans ses démarches. Cela contribue à une méconnaissance des services disponibles (tels que les programmes d'emploi), ce qui les pousse à se tourner directement vers les services de soins aux personnes âgées (en particulier les femmes) ou vers le travail dans le secteur de la construction (en particulier les hommes).

Du point de vue du genre, les femmes sont confrontées à tous les problèmes mentionnés ci-dessus, en plus du fait qu'elles sont des femmes, qu'elles sont racialisées et qu'elles sont confrontées à un plafond de verre supplémentaire pour tout poste de travail en raison de la question de la validation des études. La composante de genre est cruciale, car ce sont surtout les femmes qui se mettent au second plan (en abandonnant des processus tels que la validation des études) afin de pouvoir s'occuper des enfants ou des membres de la famille, avec la charge physique et émotionnelle que cela implique.

En ce qui concerne les obstacles mentionnés par les migrants, ils sont liés à ceux exprimés précédemment dans les entretiens par les experts et les conseillers en matière d'emploi. Il s'agit principalement de barrières bureaucratiques pour valider les qualifications, réglementer le statut migratoire et les stéréotypes et préjugés qui persistent sur la population latino, ce qui génère de la discrimination et rend difficile leur entrée sur le marché du travail. De même, les difficultés de validation des qualifications et le manque d'expérience dans le pays obligent souvent les migrants à occuper des emplois moins qualifiés et moins conformes à leurs études. Ainsi, en ce qui concerne les conditions et l'accès à l'emploi, ils soulignent :

"Les conditions varient parfois beaucoup dans le type d'embauche pour nous, les Latinos, et nous avons de l'expérience, nous avons des connaissances, et ce qui est important, c'est que nous les certifions et les démontrons. C'est donc très différent, et ce n'est pas aussi simple que de dire "il y a du travail et vous ne voulez pas travailler", non, nous arrivons avec des études, nous les faisons approuver, nous arrivons bien préparés pour faire un travail, mais parfois ils n'aiment pas ça, ou ils nous offrent quelque chose, mais parce qu'ils nous voient comme des Latinos, ils changent directement les conditions. En d'autres termes, même si nous achevons le processus de validation de nos études, des obstacles subsistent. J'ai obtenu la reconnaissance de mon baccalauréat et je suis en train de faire reconnaître mes études universitaires, mais le processus a été très long". (CC, homme, 32 ans, colombien, conseiller commercial, 3 ans en Espagne)

"J'exerce ma profession depuis 13 ans, j'ai travaillé très dur, je suis reconnue dans mon pays... Et vous arrivez ici, vous frappez aux portes, vous passez 2500 CV par jour, et ils ne savent pas s'ils les voient, s'ils les reçoivent, vous ne savez pas s'ils atteignent la personne chargée des ressources humaines, et la recherche d'emploi est très fastidieuse, et vous devez recourir à des alternatives pour survivre et ne pas vous laisser mourir, surtout dans notre cas qui est un sujet artistique, le domaine de la communication, que si vous ne vous mettez pas à jour, vous mourez". (C, femme, 37 ans, colombienne, publiciste, 3 ans en Espagne)

"Il n'est pas difficile de trouver du travail en Espagne dans le secteur public, en gagnant toujours le salaire minimum, mais dans les domaines professionnels, bien que j'aie fait des études techniques (ou comme on dit ici, une formation professionnelle), dans les domaines de l'administration, ils ne les valident pas, donc là où ils vous appellent le plus rapidement, c'est dans les domaines du service à la clientèle : dans les magasins de vêtements, dans les hôtels, en allant chercher les touristes pour leurs destinations respectives en bus,... J'ai eu beaucoup d'emplois, mais presque toujours concentrés sur ce domaine. En ce moment, je travaille comme réceptionniste dans une académie de langues, car mon profil ne me permettait pas d'enseigner avant d'avoir obtenu mon diplôme et d'avoir certifié mon niveau. (K, femme, 29 ans, colombienne, linguiste, 5 ans en Espagne)

Cependant, en ce qui concerne l'accès à l'emploi, le principal obstacle sur lequel les migrants interrogés sont d'accord, et l'un des plus grands obstacles lorsqu'ils essaient de trouver un emploi en Espagne, est celui de la validation ou de la reconnaissance des qualifications obtenues dans leur pays d'origine. Dans la plupart des cas, il n'existe pas de programme de validation directe des études universitaires entre l'Espagne et les pays d'Amérique latine, et le processus existant peut prendre deux ans. Par conséquent, les personnes très instruites et hautement qualifiées doivent chercher du travail dans des secteurs ou à des postes peu qualifiés, souvent moins bien rémunérés et dans de moins bonnes conditions de travail. Cela crée un certain sentiment d'anxiété et de déception, car les efforts mentaux et financiers consentis au fil des ans ne sont pas récompensés et il faut repartir de zéro.

D'autre part, le fonctionnement des services publics liés à l'emploi n'est pas satisfaisant et des améliorations sont nécessaires dans ce domaine. En ce sens, les personnes interrogées reconnaissent également qu'elles n'ont reçu que peu ou pas de soutien de la part des organismes publics lors de leur arrivée et du processus d'adaptation qui s'en est suivi, et que l'aide qu'elles ont reçue est venue de leurs connaissances ou, dans certains cas, de professionnels qu'elles ont engagés elles-mêmes. C'est ainsi que l'une des personnes interrogées a souligné :

"Ils vous envoient à l'agence pour l'emploi, vous vous inscrivez pour générer votre demande. Vous vous asseyez, vous racontez toute votre vie, le fonctionnaire ne s'occupe pas de vous, à la fin ils ne vous appellent jamais d'une agence pour l'emploi, et ils travaillent de 10 à 14 heures et partent, et ils ne vous regardent pas". (C, femme, 37 ans, colombienne, publiciste, 3 ans en Espagne)

Dans la plupart des cas des personnes interrogées en Andalousie, la principale raison pour laquelle ces personnes ont réussi à régulariser leur situation est le regroupement familial, de sorte qu'elles n'ont pas été confrontées à des problèmes particulièrement compliqués, au-delà de l'attente qu'impliquent généralement les processus bureaucratiques de ce type.

En résumé, sur la base des discussions avec les migrants et en référence à toutes les informations présentées précédemment, les points clés et communs qui peuvent être soulignés sont les suivants :

- Des processus longs, coûteux et fastidieux, non seulement pour l'homologation des études, mais aussi pour recevoir des documents tels que le NIE (Numéro d'identité des étrangers). De plus, ces personnes ont dû faire face à ces démarches en pleine pandémie, ce qui les a encore ralenties. Cependant, même si leurs papiers sont à

jour, elles continuent à rencontrer des obstacles. Le retard dans ces procédures a un impact considérable sur l'accès à l'emploi et, plus particulièrement, aux postes qualifiés. Si ces démarches sont compliquées pour les personnes qualifiées, elles le sont encore plus pour celles qui manquent d'informations et de formations de toutes sortes.

- L'utilisation d'une autre langue espagnole est souvent mal perçue par les entreprises.
- Discrimination et stéréotypes. La discrimination raciale est un élément déterminant auquel elles ont été confrontées plus d'une fois, de même que la conviction qu'elles sont moins qualifiées parce qu'elles sont latines. Cela se traduit aussi parfois par une modification de leurs conditions de travail. Leurs études et leur expérience ne sont pas valorisées de la même manière et il n'y a pas d'ouverture à d'autres façons de faire.
- Dans certains cas, ils sont surqualifiés pour les emplois auxquels ils postulent.
- L'absence de réseau de soutien à l'arrivée en Espagne peut être un autre facteur, car dans certains cas, ils n'ont pas de réseau de contacts.
- Le soutien du service public de l'emploi est déficient. Les procédures sont longues et inefficaces, car aucune aide réelle n'est apportée, adaptée aux besoins spécifiques de la personne.
- Ce qui les aide vraiment, ce sont les communautés (avec d'autres Latinos) qu'ils forment lorsqu'ils arrivent en Espagne. C'est grâce à ces contacts qu'ils finissent par entrer sur le marché du travail.
- Des mesures plus concrètes sont nécessaires pour faciliter l'intégration sur le marché du travail, et davantage de formation pour ceux qui ne sont pas encore en mesure de travailler. Les obstacles imposés contribuent à l'économie souterraine, qui est souvent la seule option de survie. Il faut des protocoles concrets en termes de temps et, en ce qui concerne les entreprises, il faut qu'elles puissent travailler pendant que les procédures administratives sont en cours.
- Il est nécessaire de mettre en place des cours de formation qui offrent une introduction au marché du travail réel. Des formations longues qui permettent réellement d'exercer un métier et qui soient certifiées, ce qui motive les gens à chercher d'autres voies d'emploi. Des formations qui ne nécessitent pas nécessairement l'homologation des études, car dans ce cas, c'est un obstacle, et on ne peut accéder ni à l'emploi ni à la formation.

Parmi les besoins de la population migrante pour surmonter les barrières mentionnées précédemment, nous trouvons la nécessité d'améliorer le traitement de la reconnaissance des diplômes universitaires, d'améliorer les changements qui accélèrent la régularisation des migrants, d'améliorer la

communication avec les services publics de l'emploi et d'accroître l'accompagnement et la formation.

En premier lieu, la bureaucratie dans le traitement de la validation et de l'homologation des études est l'un des obstacles rencontrés par les migrants qualifiés pour trouver un emploi. C'est ce que nous a dit l'un des conseillers du travail interrogés :

"En ce qui concerne la reconnaissance des études, précisément à cause des politiques du pays d'origine lui-même, c'est ce qui fait que la reconnaissance ou la certification de leurs études dans leur pays d'origine prend des années, nous ne parlons pas de 2 ans, mais peut-être de 5 ans, ce sont des gens qui sont très bien préparés. J'ai plusieurs cas. Par exemple, une femme qui était médecin dans son pays, à Cuba je crois, lorsqu'elle est arrivée en Espagne, elle a essayé d'accélérer cette certification autant que possible, mais elle n'avait pas d'argent et n'a donc pas pu le faire. Et pendant qu'elle travaillait en Espagne, c'était principalement dans le domaine des services de soins aux personnes âgées. Lorsqu'ils arrivent en Espagne, soit par manque de connaissances, soit parce qu'ils ne connaissent pas les ressources disponibles en termes de formation. Il y a beaucoup de personnes originaires d'Amérique latine qui finissent par s'occuper des services de soins aux personnes âgées, surtout des femmes. Et pour les hommes, c'est la construction, surtout en ce qui concerne les charges plus physiques". (T1)

Toutefois, la réforme de la réglementation du droit des étrangers devrait améliorer cet aspect, mais son impact devra encore être évalué.

Deuxièmement, une meilleure communication avec le service public de l'emploi. Dans ce sens, l'une des techniques indique que,

"Une meilleure communication avec le service public de l'emploi serait essentielle. Parce que ce n'est pas la première, la deuxième ou la troisième fois que nous rencontrons des cas de femmes ou d'hommes qui sont au chômage depuis longtemps. Vous vous rendez compte que lorsqu'ils arrivent ici, il y a une première phase pendant laquelle ils sont sans papiers, je ne peux pas dire 100%, mais ceux que j'ai rencontrés, il y a un grand pourcentage qui sont dans le pays illégalement. Tant qu'ils ne sont pas en situation régulière, ils n'ont pas accès à l'aide que peuvent leur apporter les services publics de l'emploi. Par ailleurs, de nombreuses personnes que je connais et qui participent au programme m'ont dit que si elles avaient eu connaissance de la question de la validation de leurs études il y a cinq ans, elles auraient déjà obtenu cette qualification. Bien sûr, ce n'est pas la même chose si vous arrivez dans un pays et que l'on vous donne tout l'accès à l'information sur le sujet des études, que vous avez tout l'accès aux compétences numériques, que vous avez, ce qui est aussi une lacune très importante, la culture numérique, et que vous n'avez pas accès à la langue du pays de destination, ce sont des limitations brutales, ce sont de très grands défis ". (T1)

Elle propose donc que le SEPE (Service public de l'emploi) soit plus souple en termes d'orientation vers les programmes d'emploi et de fourniture aux utilisateurs nouvellement arrivés des informations nécessaires pour les procédures quotidiennes.

Troisièmement, offrir davantage de services d'accompagnement. Ce travail est généralement effectué par les services sociaux ou les ONG, mais il serait intéressant d'incorporer des mécanismes spécifiques à la disposition des travailleurs des entités privées, afin de pouvoir accompagner les personnes arrivant en Espagne dans une perspective plus globale. En d'autres termes, de meilleurs mécanismes pour aider à régulariser la situation de ces personnes, en fournissant un bouclier de protection pour éviter les situations extrêmes de vulnérabilité (violence sexuelle, toxicomanie, etc.).

Améliorer également la promotion des programmes d'orientation et d'emploi. De nombreux usagers se présentent dans les agences du SEPE (Service public de l'emploi) sans avoir eu connaissance de l'existence de ces programmes, qui sont des initiatives totalement gratuites mises à la disposition du public. Malgré cela, de nombreuses personnes viennent par obligation pour ne pas perdre le bénéfice qu'elles reçoivent, ignorant la valeur réelle qu'elles peuvent en retirer. Il serait également intéressant d'intégrer un soutien psychologique dans ces programmes, soit par le biais d'un expert supplémentaire, soit en fournissant différentes ressources et outils aux conseillers, qui ne disposent pas toujours des connaissances nécessaires pour faire face à la diversité des situations qu'ils rencontrent.

Enfin, il convient de répondre aux besoins de formation de la population migrante. À cet égard, l'un des conseillers interrogés a souligné que ces besoins devraient être pris en compte,

"Les compétences numériques, les principales, et puis ça dépend du secteur pour lequel chaque personne cherche un emploi. Par exemple, quelqu'un qui travaille dans le nettoyage, la bureautique ne va pas lui convenir, ou les langues, ça dépend un peu, mais je pense que les formations aux compétences numériques, aux compétences clés, aux certificats professionnels... qu'on essaie de former un peu plus loin, d'ouvrir un peu le champ ". (T2).

Un autre conseiller en emploi interrogé ajoute

"En plus des compétences transversales, qu'il serait important que tout le monde connaisse, le sujet des langues, le sujet des compétences numériques, le sujet de la motivation psychologique et ainsi de suite, car ce sont des domaines importants. (T1)

En ce qui concerne l'éducation, les migrants interrogés en Andalousie ont été interrogés sur leurs études, et trois d'entre eux avaient étudié dans le pays, et un autre avait l'intention de le faire ; cependant, seul l'un d'entre eux avait terminé ses études. Les principales difficultés sont d'ordre économique, car ils ne peuvent pas toujours combiner leurs études avec un

emploi et, sans cette source de revenus, il devient difficile de maintenir cette situation pendant une longue période.

Selon eux, il existe un large éventail de domaines sur lesquels se concentrer lorsqu'il s'agit de fournir du matériel éducatif pour l'inclusion dans le marché du travail. D'une part, il existe une demande de cours sur les informations financières, comme l'ouverture d'un compte bancaire, car la procédure peut être différente dans le pays d'origine et nécessiter davantage de documents. Ils demandent également du matériel physique leur permettant d'accéder à Internet, où ils peuvent trouver une plus grande quantité d'informations qui leur sont utiles dans leur processus d'adaptation et de recherche d'emploi. Enfin, ils considèrent également qu'il est nécessaire de former les entreprises, qui sont celles qui finissent par embaucher, afin qu'elles puissent comprendre les besoins de ce groupe cible et les guider dans le processus, ainsi que les éduquer pour éliminer d'éventuels préjugés.

Enfin, le grand défi pour améliorer une grande partie du secteur du travail dans lequel la population migrante latino-américaine est immergée réside dans la valorisation et la dignité du travail d'assistance, une tâche que le mouvement féministe a encouragée, ainsi que les activistes migrants qui se sont organisés en diverses associations et communautés. Ainsi, l'un des experts consultés conclut que,

"Une grande partie de la situation vécue par le personnel soignant d'origine latino-américaine est liée à la manière dont les soins sont soutenus et valorisés politiquement et publiquement (...) en dehors de la politique migratoire, elle est également due à la manière dont les soins convergent et sont valorisés socialement, parce qu'en fin de compte, la manière dont le travail de soins est construit dans les politiques, tant du travail que sociales, influence la forme des conditions de travail que ces femmes auront dans leur travail quotidien et dans l'activité qu'elles mènent à bien. Il serait donc important de valoriser socialement les soins pour pouvoir accéder à la dignité de leurs conditions de travail". (A3)

Un autre expert ajoute,

"Tant que l'État ne reconnaîtra pas le travail de soins, la société ne le reconnaîtra pas non plus. Aujourd'hui, ce sont des Latinas, mais demain, elles seront peut-être avant d'être philippines. Les sociétés profitent du travail des femmes qui ont été appauvries et qui ont dû fuir leur pays d'origine. Je pense qu'il faut sensibiliser les gens, mais il faut surtout que l'État s'implique et que nous socialisons les soins, car une fois que les soins seront moins à la charge des familles, celles-ci seront en mesure d'envisager le travail de soins à distance. Par ailleurs, l'une des conclusions auxquelles je suis parvenue est que nous devons professionnaliser le travail de soins, mais que nous devons donner aux migrants le droit de l'exercer, car il ne sert à rien de le professionnaliser si vous avez besoin de papiers pour accéder à cette professionnalisation. C'est là que le bât

blesse, c'est comme un cercle vicieux, la question des papiers est l'axe..."
(A1)

VIII. CONCLUSIONS

4,9 % (21,8 millions de personnes) de la population européenne totale (446,8 millions de personnes) sont des migrants d'origine non européenne en 2019.

Parmi les pays analysés, l'**Espagne**, l'Italie, la Belgique et l'Autriche, c'est l'**Espagne qui compte le** plus grand nombre de migrants. Sur une population espagnole totale de 47.475.420 millions d'habitants, 11,68 %, soit **5.542.932** millions, sont des personnes d'origine étrangère. Vient ensuite l'**Italie**, avec une population totale de 60.640.893 millions d'habitants, dont 6,8 %, soit **5.194.000**, sont d'origine étrangère. En **Belgique**, la population totale est de **11.409.077** habitants, dont 17,2 %, soit 1.981.919, sont d'origine étrangère. Enfin, l'**Autriche** a une population de 9.082.934 millions d'habitants dont 9,8 %, soit **814.800** personnes, sont d'origine étrangère.

Les arrivées de populations migrantes dans les différents pays n'ont pas suivi une évolution uniforme, en ce qui concerne l'Espagne, il convient de souligner les **vagues de flux migratoires en période de croissance économique** (2000-2007) et, par la suite, une diminution considérable dans les années de **crise** (2008-2014), à nouveau une augmentation des arrivées dans la période suivante (2015-2020), en soulignant particulièrement l'arrivée de la **population vénézuélienne sous le régime de Maduro** (2017-2019). Le nombre d'arrivées a considérablement chuté au moment de la **crise du covid-19**. En général, on observe une diminution progressive de l'arrivée de la population immigrée en Espagne.

Certaines **nationalités** des pays d'**Amérique latine et des Caraïbes (ALC)** ont été identifiées comme ayant une **présence plus importante** dans les pays analysés. Les origines des migrants les plus représentés des pays de l'ALC sont les suivantes : **Colombie, Venezuela, Équateur, Pérou, Brésil, République Dominicaine, Paraguay, Argentine et Bolivie**. En outre, la migration de la population en provenance des pays de l'ALC est fortement **féminisée**, avec 60 % en Espagne et en Italie.

Le pays d'origine du migrant a un impact direct sur ses chances sur le marché du travail. Les personnes issues de l'immigration non européenne ont des taux d'activité et d'emploi inférieurs à ceux des personnes ayant la citoyenneté européenne ou même des migrants d'origine européenne.

En 2019, le **taux d'activité** de la population active européenne s'élevait à 78,6 %, tandis qu'il tombait à 70,3 % pour les migrants non européens. En Italie et en Espagne, les migrants non européens ont des taux d'activité plus faibles qu'en Belgique et en Autriche, cependant, l'écart du taux d'activité entre les deux groupes est significativement élevé en Belgique.

Le **taux d'emploi** des citoyens de l'UE était de 73,8%, tandis que celui des migrants d'origine non européenne était **inférieur à 60,0%**. Parmi les pays analysés, la Belgique est celui où le taux d'emploi des migrants d'origine non européenne est le plus faible (44,0%). Les taux d'emploi des migrants d'origine non européenne étaient particulièrement bas en Belgique (44%) et les plus élevés en Italie (64%), suivie de l'Autriche (62%) et de l'Espagne (60%).

En 2019, le taux de chômage des migrants non européens était plus de deux fois plus élevé (14,7 %) que celui des citoyens européens (6,1 %). L'Espagne affichait le taux de chômage le plus élevé pour les migrants non européens (22,3 %), suivie de l'Italie, de la Belgique et de l'Autriche, ces trois pays affichant des taux de chômage inférieurs à 15,0 % pour les migrants d'origine non européenne. Toutefois, c'est en Belgique que l'écart entre les taux de chômage des Européens et des non-Européens est le plus important (14,1 %).

Le chômage est particulièrement élevé chez les jeunes, tant chez les migrants d'origine non européenne (23,4 %) que chez les Européens (14,4 %), surtout en Espagne et en Italie. De même, la Belgique et l'Autriche affichent un écart plus important entre les taux de chômage des jeunes migrants non européens et des jeunes Européens.

L'un des principaux **obstacles à l'emploi** des immigrés est sans aucun doute l'**absence de réglementation administrative et/ou de permis de séjour et de travail**. En 2018, seuls 2 % de la population issue de l'immigration non européenne ont obtenu la citoyenneté d'un pays européen. Il est important de noter que dans le cas de l'Espagne, où l'écart entre les migrants non européens et les migrants européens qui l'ont obtenue était particulièrement élevé pour les premiers. Parmi les pays analysés, celui qui a **accordé le plus de permis de séjour est la Belgique, suivie de l'Italie, de l'Espagne et de l'Autriche**.

Les migrants d'origine non européenne, lorsqu'ils ont un permis de travail, **travaillent davantage à titre temporaire et à temps partiel**, ont des **emplois moins qualifiés**, des **salaires moins élevés et des conditions de travail plus précaires**. En outre, la proportion de la population travaillant dans le **secteur informel** est plus élevée dans la population immigrée.

En 2019, **un migrant non européen en âge de travailler sur quatre travaille à temps partiel** (25,4 %), contre 17,2 % pour les nationaux. Le temps partiel est particulièrement élevé en Autriche (27,7 %), suivie de l'Italie, de la Belgique et de l'Espagne.

Le taux d'**emploi temporaire** était de 13,1% pour les Européens et de 26,8% pour les migrants d'origine non européenne. Parmi les pays analysés, l'Espagne (plus de 40 %) et l'Italie (plus de 30 %) sont les pays où les **taux d'emploi temporaire** sont les **plus élevés**, tant pour les citoyens européens que pour les **migrants d'origine non européenne**, dans une moindre mesure (taux inférieurs à 30 %), ainsi qu'en Belgique et en Autriche.

En outre, il est important de noter que le travail temporaire et à temps partiel est particulièrement **élevé chez les jeunes et les femmes**. Il convient également de noter que le travail à temps partiel est **involontaire** dans les deux cas et que, dans le cas des femmes, il se situe en grande partie sur le **marché du travail informel**.

En ce sens, il existe une **différence entre les secteurs occupés** par les **migrants hommes et femmes** dans tous les pays analysés. Dans le cas des hommes, ils sont principalement employés dans la **construction** et l'industrie, tandis que dans le cas des **femmes, elles sont** très présentes dans les **secteurs féminisés tels que les soins et le secteur des services** (nettoyage, services domestiques et restauration). En ce sens, en Espagne, la **crise de 2008** dans le secteur de la construction a eu un impact sans précédent sur l'expulsion des hommes immigrés du marché du travail. Dans le même ordre d'idées, la crise générée par le **covid-19** a une fois de plus mis en évidence le fait que les personnes occupant des **emplois moins sûrs (économie informelle)**, comme les femmes immigrées, sont les **premières à être exclues du marché du travail**. En outre, les personnes travaillant dans le secteur informel n'ont droit à aucune prestation du système public et, par conséquent, leur exposition au risque de pauvreté et d'exclusion sociale devient particulièrement importante.

En termes de **niveau d'éducation**, les migrants d'origine non européenne ont une **proportion plus élevée d'éducation secondaire** que les citoyens européens. Les pays où la proportion de migrants d'origine non européenne ayant le niveau d'éducation le plus bas est la plus importante sont l'Italie (60,1 %) et l'Espagne (48,5 %). L'**écart** entre le pourcentage de personnes ayant un niveau d'éducation primaire parmi la population d'origine migrante et les citoyens européens **est particulièrement élevé** dans tous les pays. Par ailleurs, lorsque les migrants non européens ont un **niveau d'éducation tertiaire** ou supérieur, **ils occupent 36,0 % des emplois surqualifiés** en Europe.

Les migrants européens sont les **plus exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale**. En 2018, 21,6 % des Européens étaient exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (95 millions), dont 57 millions avaient un emploi. 20,7 % des nationaux étaient exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, contre 45,1 % des migrants d'origine non européenne. Ce schéma se répète dans la plupart des États membres. **Le risque de pauvreté de la population migrante était particulièrement élevé en Espagne (56,0%), suivie de la Belgique (52,0%), de l'Italie (44,0%) et de l'Autriche (36,0%).** De même, l'écart entre les taux de pauvreté et d'exclusion au sein de la population migrante d'origine non européenne et européenne est particulièrement élevé en Belgique. Il est également important de noter que **24 % des migrants d'origine non européenne étaient exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale bien qu'ils aient un emploi.**

En ce qui concerne la population de réfugiés demandeurs d'asile, il y a un total de **89,3 millions de** réfugiés dans le monde, dont le nombre a **augmenté de 8 %** au cours des dernières années. Selon les données de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la majorité des arrivées en Europe ont eu lieu en **Allemagne, suivie de la France, de l'Espagne (34 %) et de l'Italie.**

En 2021, 82 % des personnes ayant été contraintes de franchir une frontière **étaient originaires de dix pays** : Syrie (6,8 millions), Venezuela (4,1 millions), Afghanistan (2,6 millions), Sud-Soudan (2,3 millions), Myanmar (1,1 million), République démocratique du Congo (865.000), Soudan (806.000), Somalie (792.000), République centrafricaine (713.000) et Érythrée (490.000).

Les réfugiés ont plus de difficultés à s'intégrer dans les marchés du travail des pays d'accueil. Les résultats sur le marché du travail (par exemple, les niveaux d'emploi et de revenu) sont similaires pour les hommes et les femmes réfugiés dans les différents pays européens, avec une légère différence en Espagne.

La proportion de mineurs non accompagnés arrivant au titre de l'asile a également augmenté de manière significative : ils dépassaient à peine 3 % des flux en 2016 alors qu'en 2021, ils représentaient en moyenne 9,5 % des entrées pour des raisons liées à la protection internationale.

Le cadre réglementaire régissant la situation des migrants et des réfugiés varie d'un pays à l'autre et tous les États ne disposent pas d'une loi spécifique en la matière. Cependant, au niveau international et européen, il existe des instruments communs. Ainsi, au niveau international, il y a la Convention de Genève de 1951, qui est le document de référence sur la

protection des réfugiés, la Déclaration de New York de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui réaffirme l'engagement à respecter les droits des migrants et des réfugiés, ainsi que deux Pactes mondiaux sur les réfugiés et les migrations. Bien que ces derniers ne soient pas juridiquement contraignants, ils sont symboliquement importants. D'autre part, au niveau européen, il existe le Pacte européen sur les migrations et l'asile de 2008, qui souligne l'importance de promouvoir l'intégration et s'articule autour de cinq objectifs concrets : l'organisation de l'immigration légale en fonction du marché du travail, la lutte contre l'immigration irrégulière, le renforcement des contrôles aux frontières et la création de bases communes pour les politiques d'asile, ainsi que la coopération entre les pays d'origine et de transit de l'immigration.

Les politiques d'intégration sur le marché du travail ne visent pas exclusivement les migrants ou les réfugiés, mais une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables, dont font partie les personnes qui font l'objet de cette étude. À cet égard, chaque pays dispose de programmes et de services publics qui peuvent promouvoir diverses actions en faveur de l'intégration sur le marché du travail, notamment des services de conseil, d'accueil, d'aide à la recherche d'emploi, de formation, etc. De même, les organisations du secteur tertiaire qui travaillent avec des groupes de migrants et de réfugiés disposent de diverses bonnes pratiques pour favoriser l'inclusion socioprofessionnelle de ce groupe, en se concentrant dans certains cas sur les femmes.

L'une des caractéristiques du profil démographique migratoire de l'Amérique latine est la féminisation de la migration, en particulier en Espagne. Les raisons de la mobilité varient en fonction du pays d'origine, mais nous pouvons en citer quelques-unes : le besoin d'un meilleur emploi, la migration due à la violence politique ou sexiste, le regroupement familial, entre autres.

La féminisation de la migration latino-américaine implique la convergence de différentes difficultés dans leur inclusion sociale, y compris l'insertion sur le marché du travail, qui dans de nombreux cas est observée lorsque les femmes migrantes latino-américaines occupent des postes dans des secteurs moins qualifiés et avec de moins bonnes conditions de travail. En ce sens, les femmes migrantes sont confrontées à des obstacles plus importants, tels que la discrimination parce qu'elles sont des femmes et aussi en raison de leur origine, raison pour laquelle il est important que les politiques de l'emploi tiennent compte de la dimension de genre.

L'accès à l'emploi est fondamental pour l'inclusion sociale des migrants. En ce sens, il est essentiel de régulariser la situation administrative des migrants et des réfugiés afin de pouvoir accéder à un emploi avec des conditions de travail décentes. Le contrat de travail est un moyen de régulariser la situation administrative, mais il est très difficile pour les

entreprises d'assumer ce type de procédure, ce qui explique que les migrants en situation irrégulière finissent souvent par rejoindre l'économie souterraine et travailler dans des secteurs où les conditions sont précaires. L'un de ces secteurs est celui des soins, un secteur très féminisé et peu réglementé.

Les entretiens réalisés coïncident avec l'existence d'un imaginaire social selon lequel les migrants latino-américains, en particulier les femmes, sont les principaux pourvoyeurs de soins. De même, il existe des préjugés concernant les faibles qualifications des migrants latino-américains, dans la mesure où leur manque d'éducation les empêche d'accéder à de meilleures opportunités et qu'ils doivent assumer des tâches d'assistance.

Tout comme les experts se sont accordés sur la construction d'un imaginaire social stéréotypé et sur les préjugés à l'égard de la population latino, en particulier à l'égard des femmes travaillant dans le secteur des soins, les migrants interrogés ont fait part de situations de discrimination à ce sujet. En ce sens, ils s'accordent à dire qu'il existe des préjugés à l'égard de la population latino qui rendent difficile leur entrée sur le marché du travail. Ainsi, ils ont déclaré s'être sentis insultés ou discriminés en raison de leur race dans leur carrière professionnelle, bien qu'il s'agisse davantage d'un type de préjugé "passif" ou indirect que d'un préjugé plus agressif ou direct ; par exemple, en sous-estimant leurs efforts ou leur forme dialectale de l'espagnol. Ces expériences ont été vécues personnellement ou par des connaissances.

Le groupe des migrants latino-américains est hétérogène. Il y a une partie du groupe qui a eu les moyens économiques de venir ici régulièrement, grâce à un visa d'études, et qui souhaite ensuite entrer sur le marché du travail, mais qui a des difficultés à faire reconnaître ses qualifications. En ce sens, cette population est privilégiée et est l'une des plus favorisées par la réforme de la réglementation sur les étrangers, mais elle peut encore souffrir de préjugés et de stéréotypes en raison de son sexe et de son origine.

Parmi les principaux obstacles auxquels les migrants sont confrontés et qui ont été identifiés lors des entretiens et des groupes de discussion, on peut citer : la régularisation de l'autorisation de séjour en raison des racines de l'emploi, les difficultés bureaucratiques liées à l'homologation des qualifications, la méconnaissance des services gratuits d'accueil, de conseil et de formation, ainsi que la discrimination et les préjugés qui persistent dans la société à l'égard de l'immigration.

En ce sens, les experts et les migrants s'accordent à dire que les services publics devraient être améliorés pour faciliter les procédures d'homologation et accélérer les procédures de régularisation, ainsi que pour établir une meilleure communication avec les services publics afin qu'ils soient au

courant des programmes offerts et qu'ils proposent à leur tour un accompagnement pour les personnes en situation irrégulière.

Enfin, les experts conviennent qu'il est important de garder à l'esprit qu'une grande partie de la population migrante latino-américaine est impliquée dans un secteur de travail précaire, tel que le travail de soins, et que celui-ci doit être professionnalisé et valorisé socialement. En ce sens, ils soulignent que le grand défi que représente l'amélioration de l'insertion professionnelle des femmes migrantes latino-américaines, en particulier, consiste également à rendre le travail de soins digne et à le valoriser au sein de la société.

IX. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Un nouveau départ en matière d'immigration : renforcer la confiance et trouver un nouvel équilibre entre responsabilité et solidarité. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_1706
- Andalucía Acoge (2022) *Qui sommes-nous ?* <https://acoge.org/quienes-somos/>
- Baglioni, Simone et Calò, Francesca (2023). Migrants et réfugiés en Europe. Work integration in comparative perspective. Bristol University Press. Grande-Bretagne. [Migrants et réfugiés en Europe - Work Integration in Comparative Perspective | Bristol University Press \(bristoluniversitypressdigital.com\)](https://www.bristoluniversitypressdigital.com/)
- Bayona-i-Carrasco, Jordi ; Pujadas, Isabel et Avila-Tàpies, Rosalía (2018). L'Europe comme nouvelle destination des migrations latino-américaines et caribéennes. Revue bibliographique de géographie et de sciences sociales ([PDF](https://www.researchgate.net/publication/328111111)) [EUROPA COMO NUEVO DESTINO DE LAS MIGRACIONES LATINOAMERICANAS Y CARIBEÑAS \(researchgate.net\)](https://www.researchgate.net/publication/328111111)
- Office statistique de Belgique (2022). Population. [Statbel, l'office statistique belge | Statbel \(fgov.be\)](https://www.statbel.fgov.be/)
- Cachón, Lorenzo (2022). *Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières : un instrument pour un contrat social international dans le domaine de la migration*. Revue DIECISIETE, n° 6, Madrid.
- CEAR (2022). Rapport annuel sur les réfugiés, 2022. <https://www.cear.es/wp-content/uploads/2022/06/Informe-Anual-2022.pdf>
- CIC Batá (2020). *Plan stratégique CIC Batá* CIC Batá CIC Batá <https://cicbata.org/sites/default/files/PlanEstrategicoBata.pdf>
- Commission espagnole d'aide aux réfugiés (2022). *Rapport 2022 : Réfugiés en Espagne et en Europe*. CEAR. <https://www.cear.es/wp-content/uploads/2022/06/Informe-Anual-2022.pdf>
- Département de l'inclusion sociale, de la jeunesse, des familles et de l'égalité (2022). *Mouvements migratoires. Législation*. Junta de Andalucía. <https://www.juntadeandalucia.es/organismos/inclusion-social-juventud-familiaseigualdad/areas/inclusion/migraciones/paginas/legislacion-ext-ranjeria.html#toc-normativa-auton-mica>
- Conseil économique et social Espagne (2019). Rapport : L'immigration en Espagne : effets et opportunités. Madrid. [eae2d5b3-dc20-5683-2763-1b24bb5c0173 \(ces.es\)](https://www.ces.es/publicaciones/2019/06/20190601-01)
- Médiateur, Acogida e Integración de Migrantes y Refugiados en España,

<https://www.defensordelpueblo.es/jornada-refugiados/conclusiones-y-propuestas-globales/>

- Direzione Generale dell'Immigrazione e delle Politiche di Integrazione (2022). XII Rapporto Annuale Gli Stranieri nel mercato del lavoro in Italia. Italie. [XII Rapporto MdL Stranieri 0.2 REV Direz.Studi \(lavoro.gov.it\)](#)
- EUROSTAT (2021). Statistiques sur l'intégration des migrants - édition 2020. Bruxelles. Statistiques sur l'intégration des [migrants - édition 2020 - Produits Livres statistiques - Eurostat \(europa.eu\)](#)
- Eurostat, Statistiques sur les migrations et la population migrante, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Migration_and_migrant_population_statistics/es&oldid=494224
- Federico, Veronica et Baglioni, Simone (2021). Intégration des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile sur les marchés du travail européens. Une approche comparative des obstacles juridiques et des facilitateurs. Springer. Suisse. [Intégration des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile sur les marchés du travail européens \(springer.com\)](#).
- Fiori, Nicolás et Joolhaas, Martín (2012). Insertion sur le marché du travail des immigrants qualifiés latino-américains en Espagne et aux États-Unis. [\(PDF\) Inserción laboral de los inmigrantes calificados latinoamericanos en España y en los Estados Unidos \(researchgate.net\)](#).
- Grande, Rafael ; Paniagua, Tania et del Rey, Alberto (2016). Immigration et marché du travail en Espagne : du boom à la grande récession. Panorama Social (23) 125-139. [023art09.pdf \(funcas.es\)](#)
- INE (2009). Enquête nationale sur les immigrants 2007 : une monographie. Madrid. [01-09 Inmigrantes 2007.cdr \(ine.es\)](#)
- INE, enquête [continue](#) de recensement https://www.ine.es/dyngs/INEbase/es/operacion.htm?c=Estadistica_C&cid=1254736177012&menu=ultiDatos&idp=1254734710990
- INE, L'Espagne en chiffres 2022, https://www.ine.es/ss/Satellite?blobcol=urldata&blobheader=application%2Fpdf&blobheadername1=Content-Disposition&blobheadervalue1=attachment%3B+filename%3DDEEC_2022_WEB_completo.pdf&blobkey=urldata&blobtable=MungoBlobs&blobwhere=184%2F172%2FEEC_2022_WEB+completo%2C0.pdf&ssbinary=true
- Institut de statistique et de cartographie d'Andalousie (2022). *Statistiques sur la population étrangère*. Junta de Andalucía. https://www.juntadeandalucia.es/institutodeestadisticaycartografia/badea/informe/anual?CodOper=b3_1334&idNode=10018
- Institut national des statistiques (2022). *Population étrangère par nationalité, communautés, sexe et année*. INE.

- <https://www.ine.es/jaxi/Tabla.htm?path=/t20/e245/p08/l0/&file=02005.px&L=0>
- Institut national des statistiques (2022, 21 juin). *Cifras de Población (CP) a 1 de enero de 2022*. [Communiqué de presse]. https://www.ine.es/prensa/cp_e2022_p.pdf
 - Istituto Nazionale di Statistica (2022). Popolazione e Famiglie. [Istat](https://www.istat.it).it
 - Kudwa, Rapport : L'insertion professionnelle des migrants en Espagne, <https://baynana.es/wp-content/uploads/2022/08/Informe-De-Politica-ESP.pdf>
 - Cadre réglementaire italien consulté à l'adresse [suivante](https://www.openpolis.it/parole/come-funziona-laccoglienza-dei-migranti-in-italia/) : <https://www.openpolis.it/parole/come-funziona-laccoglienza-dei-migranti-in-italia/>
 - Martín, M. (2022). *Le gouvernement approuve la réforme visant à intégrer les étrangers au marché du travail*. El País. <https://elpais.com/espana/2022-07-26/el-gobierno-aprueba-el-plan-para-incorporar-extranjeros-al-mercado-de-trabajo.html>
 - Observatoire permanent des migrations andalouses (2020). *La population latino-américaine en Andalousie, 2018-2019*. Junta de Andalucía. https://www.juntadeandalucia.es/presidenciaadministracionpublicaeinterior/opam//sites/default/files/DOC/Tema_OPAM%2018_v3.pdf
 - Observatoire de l'immigration permanente (2021). Flux de permis de séjour accordés aux étrangers, année 2021. Madrid. [PORTAIL DE L'IMMIGRATION. Flux des permis de séjour accordés aux étrangers \(inclusion.gob.es\)](https://www.inclusion.gob.es/).
 - OCDE (2017). Migrations internationales dans les Amériques. Quatrième rapport du Système de notification continue des migrations internationales dans les Amériques (SICREMI). Washington. [migracion-internacional-en-las-americas-sicremi-2017.pdf \(sela.org\)](https://www.oecd.org/fr/migracion-internacional-en-las-americas-sicremi-2017.pdf)
 - Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2020. *Un regard sur la migration en Andalousie. Profils, perceptions et expériences des migrants vivant en Andalousie*. OIM, Madrid. <https://publications.iom.int/system/files/pdf/oim-informe-una-mirada-hacia-la-migracion-en-andalucia.pdf>
 - Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (A/RES/73/195), Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2018. Consulté à l'adresse [suivante](https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N18/452/03/PDF/N1845203.pdf?OpenElement) : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N18/452/03/PDF/N1845203.pdf?OpenElement>
 - Sacristán, Francisco (2006). Políticas Laborales en España para los Inmigrantes latinoamericanos. [https://www.researchgate.net/publication/28222468 Politicasy_Laborales_en_Espana_para_los_Inmigrantes](https://www.researchgate.net/publication/28222468_Politicasy_Laborales_en_Espana_para_los_Inmigrantes)

- SEPE, Estrategia española para el empleo 2021-24, <https://www.sepe.es/HomeSepe/que-es-el-sepe/comunicacion-institucional/noticias/historico-de-noticias/2021/detalle-noticia.html?folder=/2021/Diciembre/&detail=Publicada-la-Estrategia-Espa-ola-de-Apoyo-Activo-al-Empleo-2021-2024>
- SEPE, Rapports sur le marché du travail et la mobilité, <https://www.sepe.es/HomeSepe/que-es-el-sepe/comunicacion-institucional/publicaciones/publicaciones-oficiales/listado-pub-mercado-trabajo.htm>
- SEPE, Politiques actives de l'emploi, <https://www.sepe.es/HomeSepe/Personas/encontrar-trabajo/politicas-de-empleo-normativa/politicas-activas-empleo.html>

X. ANNEXES

X.1 INDEX DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX

Graphique 1 : Répartition des pays ayant le plus grand nombre de migrants dans l'UE en 2019

Graphique 2 : Évolution du nombre total de migrants signalés par pays analysés au cours de la période (2009-2020).

Graphique 3 : Population par nationalité en % de la population totale, 2019

Graphique 4 : Répartition des migrants par pays de résidence en 2018 (%)

Graphique 5 : Taux d'emploi par origine (% de la population âgée de 20 à 64 ans) en 2019

Graphique 6 : Taux d'emploi par nationalité pour les 20-64 ans, par sexe et niveau d'éducation en 2019

Graphique 7 : Différence de taux d'emploi des 20-64 ans diplômés de l'enseignement supérieur par nationalité en 2019

Graphique 8 : Cartes européennes de la situation du chômage des citoyens européens et des migrants non européens en Europe (2019)

Graphique 9 : Taux de chômage de la population âgée de 20 à 64 ans par nationalité en Europe en 2019

Graphique 10 : Taux de chômage des 15-24 ans selon qu'ils sont citoyens de l'UE ou immigrés hors UE en 2019

Graphique 11 : Chômage de longue durée des migrants non européens par rapport à la population européenne en 2019

Graphique 12 : Part des travailleurs indépendants dans l'ensemble des citoyens européens âgés de 20 à 64 ans en Europe en 2019

Graphique 13 : Pourcentage d'emplois temporaires occupés par des migrants non européens par rapport aux citoyens d'origine européenne en 2019

Graphique 14 : Féminisation de l'emploi temporaire des femmes migrantes non européennes par rapport aux citoyens d'origine européenne en 2019

Graphique 15 : Part en pourcentage du taux de temporalité des jeunes migrants d'origine non européenne dans la population nationale, 2019

Graphique 16 : Part de la main-d'œuvre migrante non européenne travaillant à temps partiel en pourcentage de la population nationale, 2019

Graphique 17 : Pyramide des âges de la population migrante en Europe par rapport à la population résidente dans les pays membres en 2018

Graphique 18 : Population migrante en Europe par sexe en 2018

Graphique 19 : Cartes européennes du statut d'activité des citoyens européens et des migrants non européens en Europe (2019)

Graphique 20 : Taux d'activité de la population âgée de 20 à 64 ans par nationalité en 2019

Graphique 21 : Taux d'activité des migrants d'origine non européenne par sexe en 2019

Graphique 22 : Pourcentage de la population migrante d'origine non européenne ayant un niveau d'éducation primaire

Graphique 23 : Pourcentage de la population migrante d'origine non européenne âgée de 20 à 64 ans ayant fait des études supérieures par rapport aux ressortissants européens en 2019

Graphique 24 : Niveau d'éducation des migrants d'origine non européenne en Europe, par sexe, 2019

Graphique 25 : Pourcentage de la population migrante d'origine européenne en âge de travailler participant à des programmes d'éducation des adultes

Graphique 26 : Pourcentage de migrants d'origine non européenne ayant quitté prématurément l'école par rapport aux citoyens européens âgés de 18 à 24 ans en 2019

Graphique 27 : Pourcentage de jeunes migrants d'origine non européenne qui n'étudient pas et ne travaillent pas par rapport aux jeunes Européens en 2019

Graphique 28 : Part de la population exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des migrants d'origine non européenne en 2019

Graphique 29 : Le risque de pauvreté des migrants non européens en Europe (2019)

Graphique 30 : Population migrante d'origine non européenne en âge de travailler exposée au risque de pauvreté bien qu'ayant un emploi en 2018

Graphique 31 : Obtention de la nationalité par les migrants d'origine non européenne, par sexe, en 2018

Graphique 32 : Pourcentage de migrants non européens titulaires d'un permis de séjour de longue durée en 2018

Graphique 33 : Migrants d'origine non européenne titulaires d'un permis de longue durée en Europe, par pays, en 2018

Graphique 34 : Flux de données des migrants d'origine non européenne en Espagne

Graphique 35 : Indicateurs des migrants d'origine non européenne en Espagne par rapport à la moyenne européenne

Graphique 36 : Flux de données des migrants d'origine non européenne en Italie

Graphique 37 : Indicateurs des migrants d'origine non européenne en Italie par rapport à la moyenne européenne

Graphique 38 : Flux de données des migrants d'origine non européenne en Belgique

Graphique 39 : Indicateurs des migrants d'origine non européenne en Belgique comparés à la moyenne européenne

Graphique 40 : Flux de données des migrants d'origine non européenne en Autriche

Graphique 41 : Indicateurs des migrants d'origine non européenne en Autriche par rapport à la moyenne européenne

Graphique 42 : Indicateurs de la situation des migrants d'origine non européenne en Espagne, en Italie, en Belgique et en Autriche en pourcentages en 2018 et 2019.

Graphique 43 : Migration des Amériques vers l'Espagne, par région d'origine, 2002-2015

Graphique 44 : Pourcentage de résidents étrangers en Espagne par continent de résidence, 2022

Graphique 45 : Flux de population étrangère en pourcentage, période espagnole (2022-1998)

Graphique 46 : Evolution du solde migratoire en Espagne, 2015-2022

Graphique 47 : Population étrangère par groupe d'âge et par sexe en Espagne (2022).

Graphique 48 : Flux d'immigration en provenance de l'étranger par nationalité en Espagne, année 2021

Graphique 49 : Flux d'immigration en provenance de l'étranger selon la nationalité en Espagne, 2008-2014

Graphique 50 : Flux d'immigration en provenance de l'étranger par nationalité en Espagne, 2015-2022

Graphique 51 : Carte de la répartition de la population étrangère par communauté autonome en Espagne, 2019

Graphique 52 : Évolution des migrants en Espagne par groupe d'âge, 2002-2017

Graphique 53 : Population migrante en Espagne par sexe, 2019

Graphique 54 : Immigration des pays de l'ALC vers l'Espagne par sexe, 2022

Graphique 55 : Flux d'immigration par sexe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes vers l'Espagne (2008-2022) (INE, 2023)

Graphique 56 : Flux d'immigration par sexe en provenance de Colombie, 2008-2022

Graphique 57 : Flux d'immigration par sexe en provenance du Venezuela, 2008-2022

Graphique 58 : Population active en Espagne en provenance d'Amérique latine par sexe, 2021

Graphique 59 : Population active en Espagne en provenance d'Amérique latine, 2021

Graphique 60 : Population active d'Amérique latine en Espagne, par sexe, 2021

Graphique 61 : Evolution des taux de chômage national et étranger en Espagne, 2008 - 2022

Graphique 62 : Evolution du taux de chômage des étrangers en Espagne par sexe, 2018-2022

Graphique 63 : Répartition de la population active par secteur et par nationalité, données 2021

Graphique 64 : Hommes actifs des pays de l'ALC par secteur d'activité

Graphique 65 : Femmes actives des pays de l'ALC par secteur d'activité, 2008-2021

Graphique 66 : Types de professions occupées par les migrants des pays de l'ALC en Espagne par rapport à la population nationale en 2022

Graphique 67 : Types de professions occupées par les migrants des pays de l'ALC en Espagne, par sexe, en 2021

Graphique 68 : Répartition de la population active occupée par emploi et par nationalité

Graphique 69 : Population active par nationalité et niveau d'éducation en Espagne (2018)

Graphique 70 : Migration vers l'Espagne par motif de déménagement, 2019

Graphique 71 : Flux de la population résidente d'origine immigrée en Italie au cours de la période 2002-2022 (valeurs absolues en millions d'habitants)

Graphique 72 : Nombre de migrants et de nouveaux citoyens résidant en Italie au cours de la période 2002-2020

Graphique 73 : Origine de la population migrante en % en Italie, 2021

Graphique 74 : Population de nationalité étrangère en Belgique par pays d'origine, 2019

Graphique 75 : Pourcentage de réfugiés par pays d'origine, 2021

Graphique 76 : Nombre de demandes d'asile par pays, 2021

Graphique 77 : Evolution du nombre de demandes d'asile par les réfugiés en Espagne sur la période 2008-2021

Graphique 78 : Pourcentage de demandes d'asile de réfugiés en Europe, 2021

Graphique 79 : Nombre de demandeurs de protection internationale en Espagne par pays d'origine, 2022

Graphique 80 : Pourcentage de réfugiés par groupe d'âge et par sexe, 2021

Graphique 81 : Nombre de places offertes en Espagne par le système national d'accueil, par région autonome, 2021

Graphique 82 : Taux d'emploi des réfugiés et des migrants en fonction du nombre d'années écoulées depuis la migration, 2021

Graphique 83 : Flux des demandes d'asile en Belgique pour la période 2010-2021

Tableau 1 : Flux de la population migrante totale par pays en Belgique, en Espagne, en Italie et en Autriche, **2009-2020**

Tableau 2 : Indicateurs comparatifs de la situation des migrants d'origine non européenne en Espagne, en Italie, en Belgique et en Autriche

Tableau 3 : Poids des nationalités par pays d'origine en Espagne, année 2022 (INE, 2022)

Tableau 4 : Flux d'immigration en provenance de l'étranger selon la nationalité en Espagne, 2008-2014

Tableau 5 : Flux d'immigration en provenance de l'étranger selon la nationalité en Espagne (2015-2022)

Tableau 6 : Migrations vers l'Espagne par motif de relocalisation et par pays d'origine, 2019

Tableau 7 : Population migrante en provenance de pays non européens résidant depuis longtemps en Italie, 2021

Tableau 8. Citoyens d'origine latino-américaine résidant légalement en Italie, par sexe et par zone géographique, 2022

Tableau 9 : Niveau d'éducation des migrants d'origine non européenne par rapport aux migrants européens, en %, 2021

Tableau 10 : Population migrante des pays de l'ALC en Belgique par pays, 2011

Tableau 11 : Nombre de demandeurs de protection internationale en Espagne par pays d'origine, 2022

Tableau 12 : Nombre de demandeurs d'asile réfugiés en Italie dans les années 2020-2021, en valeurs absolues et en pourcentages

Tableau 13 : Demandeurs d'asile en Italie selon le sexe période 2020-2021

Tableau 14 : Pourcentage de la population de demandeurs d'asile au cours de différentes périodes

Tableau 15 : Répartition des demandeurs d'asile en Belgique par pays au cours de différentes périodes

Tableau 16 : Répartition des demandeurs d'asile en Belgique par pays, 2021

Tableau 17 : Total des demandes d'asile par sexe et par âge en Belgique au cours de différentes périodes

Tableau 18 : nombre total de demandes d'asile par pays d'origine en Belgique au cours de différentes périodes

X.2 Tableau de codage des experts interrogés en Espagne

Code	Profil	Le sexe	L'âge	Nationalité	Profession	Lieu de travail
A1	Académique	Femme	44	Mexicain	Sociologue	Comisiones Obreras et chercheur à l'UAB
A2	Académique	Femme	49	Espagnole	Sociologue	Professeur principal à l'UAB
A3	Académique	Femme	42	Espagnole	Sociologue	Professeur principal à l'Université de Coruña
P1	Politici	Femme	53	Espagnole	Diplômé en sciences du travail	Mairie de L'Hospitalet de Llobregat
T1	Agent de développement (technicien de l'emploi)	Femme	34	Espagnole	Conseiller du travail	Acción Laboral
T2	Agent de développement (technicien de l'emploi)	Femme	31	Espagnol	Conseiller du travail	Acción Laboral
T3	Technicien de l'emploi	Homme	34	Espagnol	Coordinateur du programme des réfugiés	Croix-Rouge